

« Cette génération est peut-être la mieux équipée pour transformer l'égalité des sexes en réalité. Aujourd'hui, elle a le pouvoir d'une meilleure éducation et de nouveaux outils de communication de plus en plus libérateurs. Elle a également l'exemple des générations précédentes qui luttent depuis longtemps pour obtenir l'égalité des droits et du pouvoir : le pouvoir et le contrôle sur leur vie, le pouvoir de faire leurs choix et de mener une vie heureuse qui ait un sens. Même si des millions de gens, des deux sexes, continuent à lutter pour arriver à cette situation, ce challenge est toujours plus grand pour les filles et les jeunes femmes. »

Alice Albright

Directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation

« Il faut sensibiliser les consciences... il faut communiquer avec les autres, parce que seul on ne peut pas changer le monde. Une idée peut le faire, c'est certain, mais on a besoin d'autres mains, d'autres yeux, d'autres voix pour que cette initiative prenne de l'ampleur. »

Cecilia, Mexique

La série de rapport

Voici le huitième rapport de la série « Parce que je suis une fille » publiée par Plan, qui fait l'état des lieux de la situation actuelle des filles dans le monde. Même si les femmes et les enfants sont pris en compte dans l'élaboration des politiques et de la planification, leurs besoins et leurs droits sont souvent ignorés. Ces rapports expliquent en détail, en s'appuyant sur les propres témoignages des filles, pourquoi il faut qu'elles bénéficient d'un traitement différent de celui des garçons et des femmes adultes. Leurs informations sont tirées d'une recherche primaire, en particulier à partir d'une étude à petite échelle mise en place en 2006 qui suit 142 fillettes dans neuf pays différents. Dans le passé ces rapports ont traité de l'éducation, des conflits, de l'autonomisation économique, des villes et de la technologie, et de la façon dont les garçons et les jeunes gens peuvent soutenir l'égalité des sexes. Plan est une agence de développement internationale et travaille avec des enfants et leur communauté dans 50 pays du monde entier depuis plus de 75 ans.

plan-international.org/girls

ISBN 978-92-9250-022-1



parce que
**Je suis une
FILLE**

*Jeune femme à
Tombouctou.*

PLAN/BETTINA BAUER



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2014

Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2014

Les voies du pouvoir : la mise en œuvre d'un
changement durable pour les adolescentes



parce que
**Je suis une
FILLE**



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2014

Les voies du pouvoir : la mise en œuvre d'un
changement durable pour les adolescentes



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2014

Les voies du pouvoir : la mise en œuvre d'un
changement durable pour les adolescentes

Remerciements

Ce rapport doit son existence aux conseils et aux contributions de nombreuses personnes et organisations.

Comité consultatif international :

Adam Short	Responsable du plaidoyer à Plan International
Alexander Munive	Directeur du programme Global Girls Innovation, Plan International
Annie Hillar	Spécialiste de l'apprentissage et de l'évaluation, Mama Cash
Aruna Rao	Directrice exécutive, Gender at Work
Carron Basu Ray	Programme My Right My Body, Oxfam GB
Edward Wageni	Spécialiste de l'égalité des genres, Région Afrique de l'Est et australe, Plan International
Emily Esplen	Analyse en politiques : les droits de la femme et l'égalité des genres à l'OCDE CAD
Emily Laurie	Directrice du plaidoyer international, campagne « Parce que je suis une fille », Plan International
Grace Bantebya Kyomuhendo	Professeur, School of Women and Gender Studies, Université de Makerere, Ouganda
Jorgen Lorentzen	Directeur, Hedda Foundation
Kat Banyard	Auteure de « The Equality Illusion » et fondatrice de UK Feminista
Lynne Segal	Professeur, Département des études psychosociales, Birkbeck College, Université de Londres
Marisa Viana	Directrice de programme, Young Feminist Activism Initiative, AWID
Ruby Johnson	Co-coordinatrice, FRIDA, The Young Feminist Fund
Ruth Pearson	Professeur émérite en études de développement, études politiques et internationales, Université de Leeds
Samira Al-Zwaini	Conseillère principale, Protection de l'enfance, Plan Pays-Bas
Dr Sarah Bradshaw	Chargée de cours principale, études du Tiers Monde et du développement, Université du Middlesex
Scarlet Harris	Responsable de l'égalité des femmes, Trade Union Council
Shirin Rai	Professeur d'études politiques et internationales, Université de Warwick
Stephanie Brigden	Directrice de la gouvernance, Plan Royaume-Uni
Tanya Cox	Directrice principale du plaidoyer et des campagnes, Bureau de Plan Union Européenne

Comité de direction:

Nigel Chapman	DG, Plan International
Rosemary McCarney	DG, Plan Canada
Tanya Barron	DG, Plan UK

Ont également contribué à ce rapport, entre autres : Rosario Del Rio et le personnel de Plan Nicaragua, Glenn Gibney et le personnel de Plan Vietnam, Mingming Remata-Evora et le personnel de Plan Indonésie, Terrance McCaughan, Don McPhee, Amanda Sussman.

Comité de pilotage – *Plan International* : Adam Vink, Alana Livesey, Amanda Lundy, Anne-Sophie Lois, Anthony Davis, Carley Robb-Jackson, Danny Plunkett, Deborah Kenchington, Elena Ahmed, Emily Laurie, Faty Kane, Giorgiana Rosa, Gorel Bogarde, Kanwal Ahluwalia, Kerry Smith, Konima Bobor-Kamara, Kristy Payne, Mary Lagaay, Jacqueline Gallinetti, Regis Nyamakanga, Sara Osterlund, Sofia Klemming Nordenskiold et Stefanie Conrad.

Contribution pour la partie juridique : Tzili Mor

Un grand merci à : Alice Behrendt et le bureau régional de Plan Afrique de l'Ouest ; Hesborne Ocholla et le bureau régional de Plan Afrique de l'Est ; Quy Huyen Thi Nguyen et l'équipe de recherche de Plan Vietnam ; Monica Nyakwera Kabi et l'équipe de recherche de Plan Ouganda ; Celia Bonilha, Gabriel Barbosa et l'équipe de recherche de Plan Brésil ; Meena Narula et l'équipe de recherche de Plan Inde ; Awlad Hossain et le personnel de Plan Bangladesh ; Maria Teresa Blandon, fondatrice et coordinatrice régionale de La Corriente ; GEMA : Grupo de Migrantas Mujeres Adolescentes y Jovenes (Groupe d'adolescentes et de jeunes émigrées) ; Yas Necati, Sri Danti Anwar.

Un grand merci aux familles participant à l'étude de cohorte « Choix réels, vies réelles » et au personnel de Plan qui y collabore. Et un remerciement spécial à Terry Roopnaraine pour son aide technique à la recherche tout au long du projet.

Merci à  pour le financement de la recherche primaire.



Girls making media en Sierra Leone.

Auteure principale : Nikki van der Gaag

Nikki a rédigé six des huit rapports sur les filles. Elle est consultante indépendante et rédactrice indépendante spécialisée dans la question du genre, en particulier en relation avec les filles et la masculinité.

Contributions rédactionnelles : Sharon Goulds, Sarah Hendriks (Chapitres 1 et 6)

Équipe du rapport

Sharon Goulds	– Chef de projet et rédactrice en chef
Jean Casey	– Chercheuse principale et coordinatrice de projet
Lili Harris	– Chargée de recherche et de projet
Laura Gomez	– Assistante de recherche et d'administration
Sarah Hendriks	– Conseillère internationale en matière de genre
Feyi Rodway	– Coordinatrice de cohorte
Simone Schneider	– Recherche d'images

Recherche complémentaire : Charley Nussey, Kitty Richardson, Raluca Enescu, Sylvia Ohene Marfo, Alana Livesey (Chapitre 6), Camila Davila.

Imprimé en République Tchèque par PBtisk s.r.o. ISBN: 978-92-9250-022-1

Conception et production : New Internationalist Publications Ltd

Malgré tous ses efforts pour garantir l'exactitude des informations contenues dans le présent document au moment de l'impression, Plan ne saurait être tenu responsable en cas d'inexactitudes.

Les commentaires et opinions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Plan Royaume-Uni ou de Plan.

Des extraits du présent document peuvent être reproduits à des fins de recherche, de plaidoyer et d'éducation, à condition que la source soit citée. Ce document ne peut être reproduit à d'autres fins sans l'accord préalable de Plan.

Sauf indication contraire, les noms ont été modifiés dans les études de cas pour protéger l'identité des individus.

Sauf indication contraire, les valeurs en dollars sont exprimées en dollars US.

Sommaire

Avant-propos d'Alice Albright 9

Section 1 –

Chapitre 1

Les voies du pouvoir 10

Introduction 11

Synthèse du rapport 12

1 Un pas en avant, deux pas en arrière : les rapports de force à travers l'histoire 11

2 Le pouvoir : comment les filles en paient le prix 14

3 Reconstruire l'autonomisation 15

4 Le rythme du changement : suivi de l'évolution vers l'égalité des sexes 16

5 Conclusion : les clés du pouvoir et des droits 19

Études de cas et dossiers

La définition du pouvoir 13

Définition de l'approche transformatrice du genre 15

Le changement multi-dimensionnel : Agentivité, relations et structures 16

La vie des filles : un bref aperçu en chiffres 18

Chapitre 2

Attitudes, idées et valeurs : les inégalités quotidiennes 20

1 Introduction : les filles à leur place 21

2 Le sexisme au quotidien : « on ne peut pas changer le passé mais l'avenir, oui » 23

3 Où sont les filles ? La discrimination au sein de la famille 25

4 Retour à la cuisine : le travail de soins non-rémunéré 28

5 Au nom de la culture 30

6 « On ne peut pas accepter que les hommes battent les femmes » : lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles 32

7 Le pouvoir des médias : renforcer la misogynie ? 34

8 Le rôle de la religion dans l'égalité homme-femme 36

9 Conclusion : faire changer les cœurs et les mentalités 40

Études de cas et dossiers spéciaux

Recherche primaire : étude sur plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest 22

La lutte contre les résistances à la participation des filles au Yémen 24

Changer les mentalités : les ratios sexuels à la naissance au Vietnam par Lili Harris 27

Qu'est-ce que le travail de soins non-rémunéré ? 28

La grossesse adolescente au Nicaragua par Margarita Quintanilla 31

Les défenseurs du changement : travailler avec des jeunes hommes au Guatemala 34

L'influence de la pornographie 35

Entre deux mondes : Nikki van der Gaag s'entretient avec des jeunes en Indonésie 38

Implication de la communauté dans l'éducation des filles : le programme « *Building Skills for Life* » de Plan 41



Le Parlement national des enfants en Bolivie.

Chapitre 3

Le rôle de l'état : la mise en œuvre concrète de l'égalité pour les filles 42

1 Introduction : prendre sa juste place dans le monde 43

2 Comment ça se passe dans la vraie vie ? Comblent le fossé entre la législation et l'application des lois 44

3 Qui doit décider ? Des systèmes juridiques multiples 48

4 Violence : La loi peut-elle changer les choses ? 50

5 Les femmes à la barre : ouvrir la voie vers l'égalité 53

6 Conclusion : construire un nouveau monde 56

Dossier spécial

Pourquoi légiférer ne suffit pas : Lorena Fuentes examine le fémicide et les violences sexistes au Guatemala 60

Chapitre 4

Au-delà des mots ? L'autonomisation économique des filles 64

1 Introduction : l'autonomisation économique des filles et des femmes... faire ce qui est juste 65

2 « Aspirer à l'excellence » : l'éducation des filles mène-t-elle à l'emploi ? 68

3 Les jeunes gens et jeunes femmes sur le marché de l'emploi 70

4 Devenir une femme d'affaires célèbre ? Les jeunes femmes et l'emploi rémunéré 72

5 La représentation des femmes dans la haute direction 72

6 Le pouvoir d'un travail décent 73

7 Une solution mondiale ? Les jeunes femmes et la crise économique 76

8 « Lorsque les emplois se font rares, les hommes ont plus le droit au travail » – les attitudes face au travail des femmes 79

9 Conclusion : cultiver les talents de demain 80

Dossiers spéciaux

Recherche primaire :

Choix réels, vies réelles : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? Travailler plus dur, manger moins... » 78

Choix réels, vies réelles : Recherche auprès de jeunes au Brésil, en Ouganda et au Vietnam 82

Études de cas et dossiers

Sur les traces de la première féministe d'Indonésie 67

La vision des filles sur le désavantage professionnel en Australie 71

Recherche primaire au Togo : à quel type d'emploi les filles aspirent-elles ? 75

Australie – les jeunes femmes pauvres « laissées pour compte » 77

Redresser la tête : Thulile Motsamai et la campagne syndicale « *Decisions for life* » en Afrique de Sud 81

Chapitre 5

Le leadership des filles et l'action collective : de la participation au pouvoir.88

- 1 Introduction : « Seule, on ne peut pas changer le monde » : les filles sur la voie du pouvoir.89
- 2 Se lever et s'exprimer : de la voix individuelle à l'activisme91
- 3 Ce que le leadership représente pour les filles94
- 4 Être un bon leader : ce que pensent les filles95
- 5 « N'oubliez pas que notre président est une présidente » : les modèles et les mentors.98
- 6 Un et un font onze : le pouvoir de l'organisation collective.101
- 7 Les filles et les médias sociaux : la construction d'un monde meilleur ?103
- 8 Conclusion : rien ne peut plus les arrêter.106

Dossier spécial

Les droits des filles sont des droits humains

Sarah Hendriks nous parle de l'approche de l'accès à l'égalité des sexes de Plan 108

Aux Philippines.



Études de cas et dossiers

- 1 Le pouvoir du « soap » au Nicaragua93
- 2 « Même si je suis une fille, je peux être leader » : reportage de Nikki van der Gaag sur un groupe de jeunesse en Indonésie.97
- 3 Le «Fast Talk» des filles 104

Chapitre 6

Traduire l'ambition en action.112

Recommandations.114

Inclusion de l'égalité des sexes et des adolescentes dans l'agenda post-2015114

La redevabilité envers les femmes et les filles116

Intensification des efforts contre la violence sexiste117

Vers un changement transformateur.119

Conclusion121

Études de cas et dossiers

Post-2015 : la voie à suivre.115

Pratique prometteuse : Data2X.116

Pratique prometteuse : Plan Salvador : des filles font la promotion de la réduction de la violence sexiste.118

Pratique prometteuse : Mama Cash.121

Section 2 –

Parce que nous sommes des filles : mise à jour de l'étude de cohorte « Choix réels, vies réelles »122

Les voies du pouvoir : l'importance de la phase intermédiaire de l'enfance.12

« Choix réels, vies réelles » : cadre conceptuel.125

1 Développement du pouvoir intrinsèque.124

2 Un élément du processus d'apprentissage128

3 La réalité de la pauvreté.130

4 Aller à l'école : une chance d'égalité.132

5 Conclusion : tirer le meilleur parti de l'enfance intermédiaire des filles135

Parce que nous sommes des filles : carte de l'étude de cohorte

« Choix réels, vies réelles »136

Section 3 –

Références

La campagne « Parce que je suis une fille » de Plan. 140

Introduction141

La lutte contre les violences sexistes : un tour d'horizon juridique des lois prometteuses contre la violence par Tzili Mor142

Études de cas : pratiques prometteuses.156

1 Le Fonds pour les femmes d'Amérique Centrale ou *Central American Women's Fund*156

2 Le projet *Girl Power* au Bangladesh158

3 *Progressio* en partenariat avec *Nagaad* : la promotion de la représentation équitable des femmes dans la prise de décision. 160

Références162

Les filles en ligne 184

Glossaire194

Bureaux de Plan et carte.198

À propos de Plan International. 200

Avant-propos

Alice Albright est la directrice générale du Partenariat global pour l'éducation, seul partenariat multilatéral qui réunisse les pays donateurs, les pays en développement, les organisations de société civile, les groupes d'enseignants et le secteur privé pour accroître l'accès à l'éducation dans le monde et en améliorer la qualité.

Cela fait 7 ans que Plan publie les rapports « Parce que je suis une fille » sur la situation des filles dans le monde. La plupart de ces rapports ont un thème : l'éducation, les filles et les catastrophes, le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes, les filles en milieu urbain, les filles dans les pays en conflit. Celui-ci est différent en ce qu'il se concentre sur les dynamiques du pouvoir.

Le constat qui en ressort, selon lequel le pouvoir appartient à ceux qui ont eu des opportunités, n'a rien d'étonnant. Le pouvoir est accessible à ceux qui ont pu poursuivre une éducation et progresser dans une vie exempte de la stigmatisation du genre, de la pauvreté, de l'ethnicité ou du handicap. Malgré des avancées significatives dans la promotion de l'égalité des sexes, la trajectoire de la vie d'une femme est toujours déterminée autant par son appartenance au sexe féminin que par le pays où elle est née.

Il existe des lois se rapportant à la violence sexiste, à l'égalité des salaires et à la discrimination, et beaucoup de jeunes femmes quittent l'école et l'université avec un meilleur niveau d'instruction que leurs congénères masculins. Au demeurant, il y a peu d'évolution dans la constitution du leadership mondial. Pour des raisons complexes, l'égalité entre hommes et femmes, aussi bien qu'entre filles et garçons, reste difficile à atteindre.

Le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » tente de comprendre pourquoi et de savoir ce qu'il est possible de faire pour changer cet état de fait, pour que chacun puisse être jugé exclusivement selon son mérite. Si l'inégalité est structurelle, profondément ancrée dans la société et liée aux attitudes, qu'est-ce qui pourra changer les choses ? Dans de nombreux pays du monde, tout rappelle aux filles et aux jeunes femmes qu'elles ont moins de valeur que les garçons et les hommes. Elles sont vulnérables au harcèlement et à la violence et contraintes de par leur sexe à adopter des types de comportement et de réussite définis conventionnellement comme étant « appropriés ». Les garçons et les hommes, eux aussi, sont limités par les concepts de masculinité qui peuvent ne pas refléter leurs propres pensées, leurs émotions et leur expérience.

Un des thèmes de ce rapport est que le pouvoir collectif est important, que d'amener le changement signifie que les hommes et les femmes de toutes les couches de la population doivent remettre en question le statu quo ensemble, en s'appuyant sur des groupes fondés sur la communauté et en travaillant avec eux. Les lois nationales et internationales procurent un

cadre fondamental, mais l'activisme de la base aidera à changer les attitudes de façon à ce que les lois soient effectives. Comme le souligne le Département du développement international du Royaume-Uni, « Soutenir les organisations des droits de la femme... pour créer le changement et établir des mouvements sociaux solides et inclusifs constitue le mécanisme le plus efficace pour assurer un changement durable dans la vie des femmes et des filles. »

L'éducation joue un rôle primordial, parce que sans une éducation de qualité, le changement personnel et sociétal est impossible. Mais l'éducation, ce n'est pas simplement aller à l'école. Il faut que le programme incarne l'égalité plutôt que de reproduire le statu quo. L'éducation doit également se prolonger en dehors de la classe. Les filles et les jeunes femmes ont besoin de mentors et de défenseurs de leur cause – chefs communautaires et leaders d'entreprise, enseignants et politiciens – qui se soulèvent pour ce qui est juste, pas pour ce qui est consensuel ou confortable. Ce qui est tout aussi crucial, c'est que les garçons et les hommes soient engagés dans ce processus. Ce n'est qu'au travers d'un dialogue ouvert qu'une société plus inclusive et empathique sera possible, une société qui permettrait que chaque individu se réalise.

Cette génération est peut-être la mieux équipée pour transformer l'égalité des sexes en réalité. Aujourd'hui, elle a le pouvoir d'une meilleure éducation et de nouveaux outils de communication de plus en plus libérateurs. Elle a également l'exemple des générations précédentes qui luttent depuis longtemps pour obtenir l'égalité des droits et du pouvoir : le pouvoir et le contrôle sur leur vie, le pouvoir de faire ses propres choix et de mener une existence heureuse qui ait un sens. Même si des millions de gens, des deux sexes, continuent à lutter pour arriver à cette situation, ce challenge est toujours plus grand pour les filles et les jeunes femmes. Il en va de la responsabilité de chacun de remodeler le statu quo, et ce nouveau rapport de Plan International représente un des nombreux pas qui mènent sur cette voie.



GPE/CHANTAL RIGAUD UNDER A CC LICENCE



Les voies du pouvoir

1

1 Un pas en avant, deux pas en arrière – les rapports de force à travers l'histoire

« Il y a toujours un stéréotype selon lequel ce sont les garçons qui devraient diriger. Mais ça m'a poussée à être plus performante et à mieux travailler pour pouvoir être moi-même chef... même en étant une fille. »

Nurul, 17 ans, Indonésie¹

Les rapports de force, à travers l'histoire – des premières actions collectives pour le vote des femmes aux mouvements pour les droits civiques, des campagnes sur le handicap à l'activisme syndicaliste – durent longtemps et ont tendance à être douloureux.

Il n'en est pas autrement pour la lutte pour l'égalité des sexes et pour les droits des filles – l'accès aux voies du pouvoir. La vie des filles continue à être limitée par la double peine que constitue le fait d'être jeune et de sexe féminin. L'urgence se précise d'autant plus que nous nous rapprochons de la clôture des Objectifs du millénaire pour le développement, et de la mise au point d'un nouvel agenda du développement pour 2015. Ainsi voici les questions que pose ce rapport : comment les filles peuvent-elles bénéficier d'une réelle autonomisation, et comment l'égalité homme-femme peut-elle s'accomplir ? En quoi est-ce que cela affectera la façon dont le pouvoir opère au niveau des institutions de la société qui ont une influence sur la vie des filles ? Comment pouvons-nous accélérer un changement durable et transformateur pour la prochaine génération de jeunes femmes ?

Introduction

Voici le huitième rapport annuel sur « La situation des filles dans le monde ». Les années précédentes, nous avons plaidé en faveur des droits des filles et du type d'égalité homme-femme qui pourrait vraiment faire changer la société dans laquelle nous vivons. Nous avons démontré que des progrès ont été faits, mais mis en évidence le fait que ce processus était bien long.

Voici les questions que nous soulevons dans ce rapport : qu'est-ce qui fera basculer l'inégalité des rapports de force en faveur des filles et des femmes sous quelque forme que ce soit dans tous les pays du monde ? C'est pour cela que ce rapport se penchera sur la notion de pouvoir. Qui le détient ? Où et comment opère-t-il ? Est-ce qu'il maintient toujours le statu quo et renforce les inégalités en place ou est-ce qu'il peut constituer une impulsion vers un changement positif ?

Lorsque Plan a fait paraître en 2007 le premier de ses rapports sur « La situation des filles dans le monde » il était difficile de trouver de la matière – et encore plus de trouver des données – spécifiquement orientée sur les filles. Elles étaient classées soit dans la catégorie des femmes soit dans celle des enfants, et leurs besoins et leurs droits étaient rarement différenciés par âge. Aujourd'hui il y a de nombreux programmes et projets qui se concentrent sur les filles, beaucoup d'entre eux étant particulièrement dédiés aux adolescentes. Cela a entraîné une compréhension plus claire de l'impact du genre et de l'âge sur la pauvreté et l'inégalité.

De nombreux donateurs internationaux investissent de l'argent dans des programmes le plus souvent basés sur ce qu'on appelle une stratégie d'« autonomisation ». Mais ces programmes n'empruntent que trop souvent un point de vue limité sur cette autonomisation, et se concentrent sur la mise en place de « compétences de vie » par le biais de travail en groupes et d'« espaces sécurisés pour les filles ».² Le résultat de ces programmes est prometteur pour ce qui est de développer le capital des filles et de renforcer leur capacité à faire des choix ; de promouvoir l'apprentissage, et d'accroître leurs compétences, leur savoir, leur estime de soi, leur confiance en elles et leurs capacités de leadership.

C'est une avancée positive que de se concentrer ainsi sur les filles. Mais elles font partie des membres les plus vulnérables de la société, victimes de discrimination de par leur sexe et leur âge mais aussi souvent d'autres facteurs tels que leur classe sociale ou leur caste, leur handicap ou leur sexualité. Si l'on se cantonne à une approche limitée de l'autonomisation des filles, on n'abordera pas les nombreux obstacles à l'égalité des sexes qui sont structurels plutôt qu'individuels. Ceux-ci ne sont pas nés du manque de confiance en soi ni même des compétences et savoirs des filles, mais des attitudes et institutions qui leur

refusent des opportunités et sous-estiment leur force et leur potentiel.

Par conséquent pour apporter un changement durable il faut non seulement investir directement dans les filles, mais aussi opérer un déplacement stratégique des obstacles extérieurs qui les empêchent d'accéder à l'autorité. Cela implique de travailler, bien-sûr, avec des filles, mais également avec les institutions sociales des familles et des communautés ainsi qu'avec les institutions politiques, économiques et juridiques puissantes qui peuvent soit promouvoir soit empêcher

Signalement de violences conjugales au poste de police en Inde.



G.M.B. AKASH/PANOS PICTURES

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Ce rapport se concentre sur les obstacles structurels empêchant les filles et les jeunes femmes d'accéder au pouvoir. Il se penche sur la façon dont le pouvoir opère au sein des institutions sociales des familles et des communautés (dans toute leur diversité), et aussi à l'intérieur des institutions plus formelles de l'État et du marché ; sur la façon dont le monde dans son ensemble est gouverné et sur le rôle de l'économie. Comment le pouvoir peut-il être reconstruit dans ces espaces de façon à ce que l'égalité – et les filles – puissent prospérer ?

Ce rapport se penche aussi sur la forme de pouvoir la plus influente – le pouvoir collectif – et sur l'importance de la participation et de l'action collective des filles. Comment filles et jeunes femmes peuvent-elles être plus outillées pour prendre la place qui leur est due dans ces différents champs ? Quel exemple les femmes plus âgées peuvent-elles montrer aux plus jeunes ? Et quels obstacles reste-t-il encore à l'avancée des filles ?

Dans le **chapitre 2** nous examinerons la façon dont les attitudes, les attentes et les pratiques chez les individus, les familles et les communautés opèrent pour renforcer la discrimination envers les filles et les femmes. Nous démontrerons comment et pourquoi la façon de penser et d'agir des hommes comme des femmes est tellement liée à la notion d'infériorité féminine ; comment cela soutient et renforce le patriarcat et normalise la façon

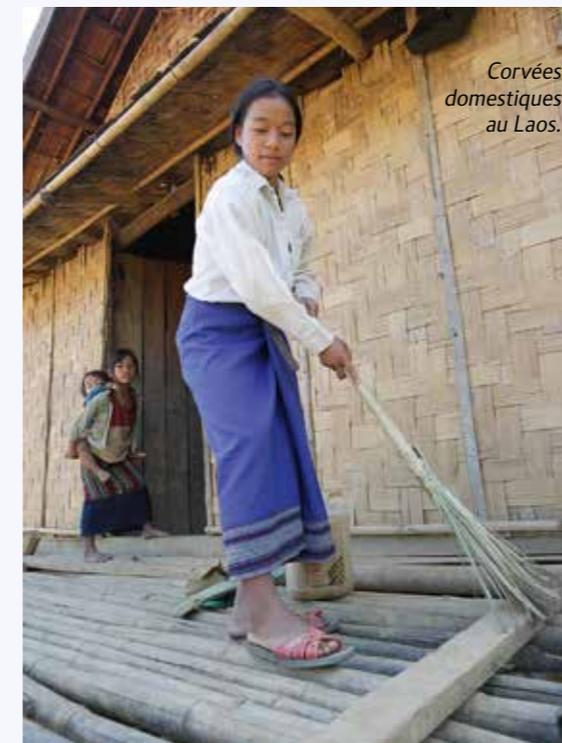
dont le pouvoir s'exerce. Nous analyserons la façon dont ces idées se reproduisent au fil des générations, souvent renforcées par la religion, la culture et les médias. Nous nous intéresserons en particulier à la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes, aux soins à la personne non rémunérés, et au mariage précoce.

Dans le **chapitre 3**, nous nous intéresserons à la dimension plus formelle de la gouvernance. Nous examinerons les cadres juridique et politique qui gouvernent la relation entre le citoyen et l'État, et la réalité concrète des effets de ces cadres sur la vie quotidienne des filles et des femmes. Nous défendrons la thèse selon laquelle il est vital d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité non seulement parce que cela a un effet sur le droit et ses pratiques, mais aussi parce qu'elles représentent des modèles pour les filles et les jeunes femmes. Nous exposerons aussi le fait que la gouvernance qui se soucie de l'égalité homme-femme signifie que ceux qui sont en position de pouvoir, femmes ou hommes, doivent faire en sorte que les institutions soient à la fois sensibles aux questions de genre et transparentes.

Dans le **chapitre 4**, nous nous pencherons sur les filles et l'économie formelle et informelle, et sur la façon dont, dans ce monde plus public, les ressources sont allouées et les opportunités sont rendues accessibles. Comment les valeurs de l'économie mondiale affectent-elles les filles et les jeunes femmes ; quels sont les

leur accès à l'égalité.³ Comme nous l'avons noté dans le rapport de 2007 : « Les degrés de discrimination auxquels sont confrontés certains groupes de filles ne pourront évoluer que par le biais d'un mélange de législation, de soutien et de protection et par la promotion d'un changement d'attitude. »⁴ Les obstacles structurels empêchant d'obtenir l'égalité pour les filles et les jeunes femmes doivent être abordés de front si la communauté internationale du développement veut vraiment soutenir un changement durable pour les filles.

C'est Hillary Rodham Clinton qui a fait remarquer que : « Si la moitié de la population mondiale continue à faire l'objet de marginalisation économique, politique, juridique et sociale, notre espoir de faire avancer la démocratie et la prospérité continuera à être sérieusement menacé. »⁵ Alors que le monde négocie un nouveau cadre pour la réduction de la pauvreté au terme des objectifs du millénaire pour le développement après 2015, il est temps d'avoir une nouvelle approche de l'égalité des sexes ; une approche qui s'attaque directement à la question du pouvoir, et qui crée un environnement facilitant pour toutes les femmes et les filles du 21^{ème} siècle. Sinon, à chaque pas en avant, il pourrait bien y avoir deux pas en arrière.



Corvées domestiques au Laos.

PLAN/JIM HOLMES



JEAN CASEY

Une approche sexotransformatrice

Une intention explicite de transformer les relations de pouvoir déséquilibrées. Au-delà de l'amélioration de la condition des femmes et des filles, l'accent est mis sur le changement de leur position sociale – la façon dont elles sont considérées dans la société – ainsi que sur l'exercice de leurs droits à part entière.⁶

Défilé de la Journée des femmes au Nicaragua.

choix qu'elles peuvent faire et les contraintes qu'elles rencontrent ? Nous examinerons les liens entre l'éducation et l'emploi et montrerons pourquoi les réalités économiques que traversent les filles peuvent ne pas correspondre aux espoirs qu'inspire leur accès de plus en plus accru à l'éducation. Et nous donnerons des exemples de ce qui peut être fait et qui est fait au travers de la formation professionnelle, de l'activisme et du mentorat pour amener le changement, de façon à ce que « l'autonomisation économique pour les filles » devienne plus que de simples mots sur du papier.

Dans le **chapitre 5** nous nous pencherons sur ce dont filles et jeunes femmes ont besoin pour construire un leadership efficace et collectif, afin de pouvoir défier les violations de leurs droits et l'injustice. Nous observerons la façon dont l'action collective peut leur permettre de devenir un pouvoir incontournable dans leur vie privée comme dans leur vie publique. Nous arguerons que pour soutenir la participation et le leadership des filles, il nous faut faire plus que nous focaliser sur l'autonomisation individuelle des filles pour amener le changement. Il nous faut changer la société dans son ensemble.

Enfin, dans le **chapitre 6**, nous examinerons les politiques et pratiques qui doivent changer pour préparer le terrain de l'accès des filles à l'autorité. Et nous ferons des recommandations aux détenteurs de pouvoir qui peuvent contribuer à cette aventure.

2 Pouvoir : comment les filles en paient le prix

« La façon la plus répandue d'abandonner son pouvoir est de se dire qu'on n'en a pas. »

Alice Walker, auteure, poète et militante

Le pouvoir affecte la vie de tout le monde, dans tous les coins du monde. Mais l'expérience du pouvoir, et la façon dont il opère, sont différentes – et souvent pires – pour les femmes et les filles. Le pouvoir peut être ciblé, mais il peut aussi être élitiste et fluide. Il peut avoir l'air de changer, mais il reste si souvent ancré dans des systèmes patriarcaux, des institutions et des façons de voir le monde. Il ne s'agit pas simplement du contrôle exercé par un président ou un DG – un « pouvoir sur » – mais du pouvoir individuel de faire de véritables choix, sans contrainte, de la capacité à prendre des décisions sur sa propre vie (un « pouvoir intrinsèque ») et d'agir avec d'autres pour amorcer le changement (le « pouvoir de » et le « pouvoir avec »). Il est fondamental de distinguer la façon dont les filles vivent ces différents types de pouvoir pour arriver à comprendre comment le pouvoir peut être remanié en faveur de l'égalité.

Le pouvoir ne vient pas de nulle part ; il agit au sein d'une variété d'institutions qui affectent nos vies à tous. Les formes visibles et invisibles de pouvoir sur les filles sont reproduites et renforcées au sein des institutions les plus puissantes : les foyers et les communautés ; l'économie de marché, et l'État. Et ce sont souvent les filles qui paient le prix de la façon dont le pouvoir est exercé par les parents,

les leaders communautaires, les autorités gouvernementales locales, les pratiques commerciales, et les politiques législatives.

Ce rapport examinera l'influence des différentes formes de pouvoir dans ces espaces publics et privés, et ce que cela signifie au niveau des espoirs d'égalité des genres et pour les filles et les jeunes femmes en particulier. Nous analyserons les obstacles que rencontrent les filles sur leur propre parcours vers l'autonomisation. Et nous nous concentrerons sur la façon dont on peut défier et modifier ces réalités du pouvoir, les actions collectives des filles étant au cœur de la solution.

« Ce qui est important c'est de sentir qu'on n'est pas seules, qu'il y a d'autres femmes qui font le même travail que nous. De partager des espaces et d'inventer des actions ensemble, ça nous donne la force de continuer. »

Jeune leader féminine, Amérique centrale⁷

Le pouvoir collectif des filles et des jeunes femmes est essentiel pour apporter un changement transformateur et durable. Nous nous concentrerons sur l'action et l'organisation collective des filles en tant qu'éléments fondamentaux de leurs parcours vers le pouvoir. Une recherche en Afrique de l'Ouest en vue de ce rapport reconnaît le pouvoir de la législation et du changement de politiques, mais conclut que ce sont l'organisation des groupes radicaux au sein des communautés, la montée des mouvements sociaux actifs de femmes et de filles, soutenus par les hommes, qui pourront mener à un basculement vers l'égalité des genres.⁸



Un des pays au taux le plus élevé de mariage des enfants est le Niger.

Le pouvoir dans tous ses états

Le pouvoir n'est pas toujours le même. Dans ce rapport, nous y ferons référence sous la forme de quatre types distincts de relation de pouvoir : Le « pouvoir sur » (*power over*), le « pouvoir intrinsèque » (*power within*), le « pouvoir avec » (*power with*), et le « pouvoir de » (*power to*).⁹

Le pouvoir peut également être visible et invisible, et ces formes de pouvoir peuvent opérer de façons différentes, et à des degrés différents, dans la vie des filles. Le schéma ci-dessous résume les composantes



clés du pouvoir qui soutiennent l'analyse développée dans ce rapport.

Le « pouvoir sur » est la capacité à contrôler les autres ou à imposer certains points de vue, besoins et désirs aux autres. Le « pouvoir visible sur » (*Visible power over*) les filles détermine ce qu'elles ont le droit ou pas de faire. Le fait d'avoir un pouvoir visible sur les filles sert les intérêts d'institutions spécifiques, souvent sans prendre en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques de ces filles. Le « pouvoir invisible sur » les filles détermine si les actions et aspirations des filles sont « appropriées » ou « normales » pour les filles.

Le « pouvoir intrinsèque » implique d'avoir la capacité de prendre des décisions, et la confiance en soi, les compétences et les atouts pour appliquer des décisions. Ce « pouvoir intrinsèque » améliore le sentiment que les filles ont de leur propre valeur et les équipe pour défier les inégalités filles-garçons.

Le « pouvoir avec » définit la capacité à se rassembler pour atteindre des objectifs collectifs. Par le rassemblement, les filles peuvent créer des formes de pouvoir qu'elles ne pourraient pas avoir seules. En même temps, le développement du « pouvoir avec » améliore le « pouvoir intrinsèque » des filles et bien entendu leur « pouvoir de ».

Le « pouvoir de » implique les compétences, le savoir et la confiance en soi qui donnent aux filles la capacité d'agir collectivement pour défier ceux qui ont le pouvoir sur elles.

3 Reconstruire l'autonomisation

« Ne méprisez pas les filles et les femmes en leur donnant l'impression qu'elles sont inférieures aux hommes. Donnez-leur de l'autonomie et dites-leur qu'elles sont capables de faire tout ce qu'elles veulent faire. »

Jeune femme, Australie¹⁰

Ce rapport ne se contente pas d'observer comment différentes formes de pouvoir agissent sur la vie des filles, il s'attaque aussi à la question primordiale des solutions : comment transformer les institutions qui exercent leur pouvoir sur les filles, qui les maintiennent en place, pour construire les fondations d'un monde où règne l'égalité des sexes.

Les discussions autour du pouvoir en rapport avec l'égalité homme-femme se concentrent souvent sur la notion de l'« autonomisation » des femmes et des filles. C'est une approche qui peut être utilisée pour reconstruire le pouvoir. L'économiste sociale Naila Kabber définit l'autonomisation comme « les procédés de changement par le biais desquels les femmes accroissent leur capacité à faire des choix stratégiques sur leur vie et à participer

à l'égalité avec les hommes à l'avènement des changements souhaités dans la société dans laquelle ils vivent. » Elle souligne : « Il est généralement reconnu que l'autonomisation est un processus multidimensionnel englobant des changements dans les champs politique, social et économique de la vie et que ces différentes dimensions de l'autonomisation sont étroitement liées entre elles de sorte que des changements significatifs dans une dimension sont susceptibles de générer des changements dans les autres. »¹¹

Fort de cette révélation, ce rapport s'inscrit dans un cadre conceptuel de l'autonomisation des filles qui est fondamentalement multidimensionnel et implique des changements dans les sphères sociales, politiques et économiques de la gouvernance. Il est basé sur une approche holistique selon laquelle le changement n'est possible qu'en se confrontant aux trois dimensions étroitement liées de l'agentivité, des relations sociales et des structures.¹²

Ce rapport établira la durabilité de l'accès au pouvoir par les filles lorsqu'il est soutenu par un changement simultané au niveau de toutes les institutions entourant celle-ci :

L'agency ou agentivité :

L'agentivité est la capacité à définir ses objectifs et à agir sur ceux-ci. Avoir un niveau élevé d'agentivité implique que les filles puissent décider elles-mêmes de ce qu'elles veulent, se fixer des objectifs, puis agir pour accomplir ces objectifs. L'agentivité fait référence à un pouvoir « intrinsèque » et également à un pouvoir « avec ». Le développement de l'agentivité des filles est un élément fondamental de l'autonomisation des filles et de l'égalité homme-femme.

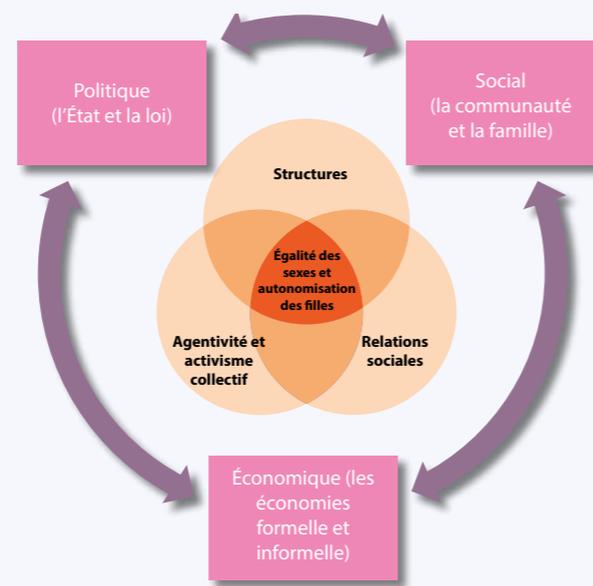
Les relations sociales :

Ce sont les interactions journalières des filles. La vie de celles-ci est profondément affectée par les rapports de force homme-femme qu'elles ont avec leur entourage (congénères, parents, frères et sœurs, enseignants, etc.). La capacité des filles à faire preuve d'agentivité est souvent déterminée par cet équilibre des pouvoirs. La façon dont les filles sont considérées – au travers d'attitudes, de normes et de comportements – a une fonction fondamentale dans l'avancée de celles-ci vers le pouvoir.

Les structures :

Les structures se reflètent souvent dans des normes et des valeurs profondément ancrées (ou systémiques) et dans la façon dont elles se déroulent au sein, par exemple, des services gouvernementaux, des lois et des politiques. Les structures peuvent être visibles ou invisibles, formelles ou informelles. Le changement de structure est un élément clé de l'autonomisation des filles.

Le changement multidimensionnel



Quand le changement intervient dans un domaine, il peut facilement être inversé.
Quand le changement intervient dans deux domaines, il est plus fort mais toujours incomplet.
Quand le changement intervient simultanément dans tous les domaines, l'autonomisation des filles peut être durable.
Ce processus de changement est profondément influencé par les forces sociales (Chapitre 2), politiques (Chapitre 3) et économiques (Chapitre 4).

les institutions sociales dans lesquelles se forment les idées au sein de la famille et de la communauté ; les institutions économiques et le monde du travail ; et les institutions juridiques et politiques de l'État. Ces domaines représentent tous les trois une dimension cruciale de l'autonomisation : les capacités propres des filles ; la façon dont elles sont considérées au regard des attitudes et comportements de leur entourage ; et les

changements structurels profonds requis pour qu'elles puissent avoir un véritable choix dans la façon de vivre leur vie.

4 Prendre la mesure de l'évolution de l'égalité des sexes

« Si c'était moi qui commandais... j'éliminerais le stéréotype des femmes qui doivent rester à la maison, faire la cuisine et le ménage, s'occuper des enfants et ne pas sortir pour travailler. Je montrerais bien à tout le monde que... les femmes peuvent tout faire et les hommes peuvent tout faire, et on ne doit pas trouver ça inadmissible, irrespectueux ou indigne. »

Shoeshoe, 16 ans, Lesotho¹³

Dans les 25 dernières années il y a eu des changements importants dans la vie des filles et des femmes dans de nombreux pays de par le monde. Certains d'entre eux, en particulier dans le monde en voie de développement, ont été rapides, comme il est noté dans le Rapport 2012 sur le développement dans le monde : « Le rythme du changement a été étonnant...

Malala Yousafzai à l'Assemblée générale des jeunes de l'ONU.

en effet, dans de nombreux pays en voie de développement, [les changements] ont été plus rapides que leur équivalent dans les pays développés : ce qui a pris 40 ans aux États-Unis à accomplir au niveau de l'accroissement du nombre d'inscriptions de filles à l'école s'est fait en une dizaine d'années à peine au Maroc. »¹⁴

La mondialisation, les nouvelles technologies – y compris les médias sociaux, domaine dans lequel les jeunes sont à la pointe, la législation sur l'égalité des genres, l'accès accru à l'éducation et une sensibilisation croissante aux droits de la femme, ont fait que la vie de millions de filles et de femmes s'est radicalement améliorée dans le dernier quart de siècle. On pourrait, à la surface, en déduire que les voies du pouvoir pour les filles et les femmes sont bien engagées.

Cette série de rapports « Parce que je suis une fille » a débuté en 2007 avec pour objectif de témoigner de ces progrès et d'analyser les obstacles qui continuent d'empêcher l'égalité des sexes dans les années précédant 2015 – année cible fixée pour atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire.

Nous nous approchons maintenant de cette date, et il est clair que les avancées faites sont encore fragiles. En mars 2014, la Commission de la condition de la femme (CSW) a insisté sur le besoin persistant de prioriser l'égalité des genres et les droits de la femme afin d'arriver à un développement durable et a appelé à un « objectif unique » sur l'égalité des sexes... un thème que les groupes de femmes et les ONG s'accordent à considérer comme un élément clé de l'agenda de développement post 2015. »¹⁵

Nous avons là une opportunité de faire une pause et de réfléchir, ce qui est crucial avant que l'agenda post 2015 ne soit finalisé. Il y a un besoin profond de se recentrer sur l'égalité homme-femme et de redéfinir le pouvoir. Le pouvoir institutionnel et structurel dans les familles, les communautés, les entreprises et les gouvernements est encore majoritairement entre les mains des hommes. C'est pourquoi le pouvoir est au cœur de ce rapport.

Mais il s'agit aussi d'un moment important parce que nous apercevons le danger très réel qui plane sur le progrès déjà « atteint ». La santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits des femmes et des filles sont encore nettement contestés ; l'accès des filles à l'éducation est menacé dans certains contextes, avec de réels dangers pour elles. Nous observons jour après jour à quel point les progrès obtenus restent ténus. Un rapport des Nations unies de 2014 note que : « la discrimination et les violences sexistes continuent à miner la plupart des sociétés »

et avertit que des inégalités croissantes et un manquement au renforcement des droits des femmes menacent le progrès accompli dans les 20 dernières années pour réduire la pauvreté dans le monde.¹⁶

Et il reste encore beaucoup à faire. Le Rapport 2012 de l'ONU sur le développement a identifié des « domaines critiques » importants dans l'égalité des sexes qui restent encore à conquérir – « la ségrégation dans l'activité économique, des disparités homme-femme au niveau des salaires, des inégalités au niveau des responsabilités domestiques et des soins aux dépendants, des écarts au niveau de la propriété d'actifs et des obstacles à l'agentivité des femmes dans les sphères privées et publiques » perdurent malgré les efforts pour les faire évoluer. Tels sont les obstacles systémiques qui obstruent le parcours des filles vers le pouvoir ; ils doivent être gérés de façon systématique, alors qu'en fait l'approche en a souvent été fragmentée.

Ce temps de pause est particulièrement critique étant donnée la façon dont le progrès vers l'égalité est menacé par la crise financière dans le Nord et la crise qui s'en est suivie dans l'économie mondiale. Dans les pays qui veulent équilibrer les comptes, les restrictions budgétaires des financements publics ont souvent eu un impact négatif sur l'égalité des sexes. Par exemple, les suppressions d'emplois dans le secteur public peuvent avoir un impact disproportionné sur les femmes de tous âges.¹⁷ Les restrictions au niveau des aides sociales vulnérabilisent les adolescentes dès lors que leur accès aux informations sur la santé sexuelle et reproductive et aux services de maternité est réduit. L'intensification de la pression économique peut pousser filles et jeunes femmes à se diriger vers des emplois à risque et à s'engager dans des activités sexuelles transactionnelles et commerciales.¹⁸

Maxine Molyneux, professeur de sociologie à *University College London*, a fait remarquer que : « Alors que tous les gouvernements ont adhéré aux cadres de l'ONU sur les droits des femmes, et que de nombreux changements positifs en ont découlé, il y a une résistance croissante aux programmes de droits et une diminution d'activisme transnational en soutien aux droits de la femme. »¹⁹ L'association pour les droits de la femme en développement confirme : « L'expérience démontre que même les victoires des droits des femmes qui ont été gagnées il y a des décennies subissent une nouvelle menace de retour en arrière – telle que le choix en matière de reproduction, l'accès à une éducation de base, et la liberté de mouvement. »²⁰



ALEXANDRA KENSLAND LETELIER/PLAN



LA VIE DES FILLES – UN BREF APERÇU EN CHIFFRES *L'éducation primaire au Cambodge.*

Les améliorations

- Plus de filles sont scolarisées en primaire – En 2000 il n'y avait que 92 filles à l'école pour 100 garçons ; en 2011, ce chiffre était monté à 97 filles pour 100 garçons.^{21,22}
- 51 % des femmes de plus de 15 ans font partie de la force de travail (par rapport à 77 % des hommes). Cela varie considérablement de pays à pays – d'un chiffre aussi bas que 22 % au Moyen Orient et en Afrique du Nord à environ 65 % en Asie Orientale et dans le Pacifique ainsi qu'en Afrique subsaharienne.²³
- 125 pays ont actuellement des quotas constitutionnels, électoraux ou politiques au niveau des partis pour améliorer la participation féminine (depuis mars 2014).²⁴
- Un ensemble de mesures législatives a été mis en place pour soutenir les droits des femmes au niveau international ainsi que national. Par exemple, le nombre d'États ayant une législation spécifique pour combattre la violence domestique a atteint les 76 en 2014.²⁵
- En Afrique et au Moyen Orient, 25 pays ont interdit les mutilations génitales féminines (MGF) par la loi ou par décret constitutionnel.²⁶ Dans 29 pays en voie de développement ayant anciennement pratiqué les MGF – comprenant le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone – 25 ont maintenant des lois ou décrets ciblant ceux qui perpétuent cette pratique.
- Il n'y a pas un pays dans le monde où femmes et hommes jouissent de l'égalité des chances, des salaires ou de la répartition des biens.³⁰
- Dans le monde entier, les femmes forment seulement 21,9 % des parlementaires.³¹ En février 2014 il y avait 19 dirigeantes au pouvoir dans le monde.³²
- En moyenne, les femmes ne possèdent que 15 % des titres fonciers ; 86 pays sur 121 ont toujours des lois et des pratiques discriminatoires au niveau de la succession.^{33,34}
- Tout autour du monde, plus d'un tiers des femmes va subir des violences sexistes commises par un partenaire intime.³⁵
- La préférence du fils continue à prévaloir. Dans de nombreux pays, plus de garçons que de filles naissent et survivent. En Chine, des chiffres publiés par le Bureau national des statistiques ont montré qu'en 2011, il y avait 118 naissances de garçons pour 100 filles – un des plus grands déséquilibres jamais enregistré dans un pays.³⁶
- Une femme sur cinq n'a toujours pas pu profiter des services du planning familial.³⁷
- Le travail domestique demeure majoritairement le domaine des femmes et des filles, s'ajoutant souvent à un travail à plein temps rémunéré.³⁸
- Une fille sur trois dans le monde en voie de développement sera mariée avant son 18ème anniversaire.³⁹ Si rien n'est fait pour mettre un terme aux tendances actuelles, plus de 40 millions de fillettes seront mariées d'ici 2020. Cela représente 14 millions chaque année ou presque 39 000 fillettes mariées chaque jour.⁴⁰
- Les complications durant la grossesse ou l'accouchement sont une cause prépondérante de la mortalité des filles entre 15 et 19 ans dans les pays en voie de développement.⁴¹ Les morts infantiles sont plus nombreuses de 50 % chez les bébés nés de mères de moins de 20 ans que ceux nés de mères d'une vingtaine d'années.⁴²

Ce qui doit encore changer

- Alors que les Objectifs de développement pour le millénaire ont réussi à faire scolariser davantage de fillettes en primaire, beaucoup de pays n'ont toujours pas atteint la parité. Il est prévu que 75 % des pays auront atteint la parité dans l'enseignement primaire avant 2015, mais seulement 56 % dans l'enseignement secondaire inférieur.²⁷ Il y a 65 millions de filles non scolarisées, presque une adolescente sur cinq.^{28,29}

5 Conclusion : les clés du pouvoir et des droits

« Mon ambition c'est que mon groupe prenne de l'essor au point de pouvoir toucher chacune des filles de ma communauté, où aucune femme ne sera humiliée et n'aura à mener une vie comme celle de ma mère, où aucune fille ne se mariera trop tôt et ne se fera torturer par sa belle-famille, où aucune fille n'abandonnera l'école. Toutes les filles seront adorées comme nos frères. »

Tanuja, Inde⁴³

Pendant les huit ans de production de ces rapports, nous avons identifié les trois raisons principales pour lesquelles les filles continuent à lutter pour leurs droits.

Premièrement, alors que la législation pour les droits des filles et des femmes continue de progresser, ces avancées sont souvent fragiles, et ne sont pas associées à une application sur le terrain, comme nous le verrons au cours de ce rapport.

Deuxièmement, alors que l'accent a été copieusement mis sur l'éducation des filles et des jeunes femmes et leur participation à la force de travail, cela ne suffit pas. Le discours sur les difficultés structurelles qui s'opposent à l'égalité des sexes dans l'éducation et dans la force de travail rémunérée est incohérent voire inexistant. Les soins à autrui non rémunérés et le travail domestique continuent à déjouer les plus grands efforts des filles à l'école et à menacer leur avenir sur le marché du travail.

Troisièmement, l'investissement et le soutien donnés individuellement aux filles et jeunes femmes doivent être associés à un accent mis sur la transformation collective, et sur le changement d'attitude et de comportement chez les adultes. Cela implique un investissement réel à tous les niveaux.

Les jeunes savent souvent plus clairement que leurs parents que l'égalité homme-femme est une priorité. Dans des consultations pour l'agenda mondial de l'après 2015, on a demandé aux enfants ce qu'ils trouvaient important. Soixante-cinq pour cent ont cité l'éducation comme priorité principale, suivie de la violence à 53 % et de « l'égalité entre hommes et femmes » à hauteur de 46 %.⁴⁴

Nous pensons qu'un véritable changement est possible, et que s'il doit arriver, c'est le moment de mettre le pouvoir sur le tapis pour une nouvelle génération de filles. Ce rapport traite des obstacles que rencontrent les filles à cause de la façon dont le pouvoir fonctionne si souvent, mais il se concentre aussi sur les solutions. Des exemples clés et des études de cas illustreront

la façon dont le pouvoir peut être envisagé et reconstruit pour notre bénéfice à tous.

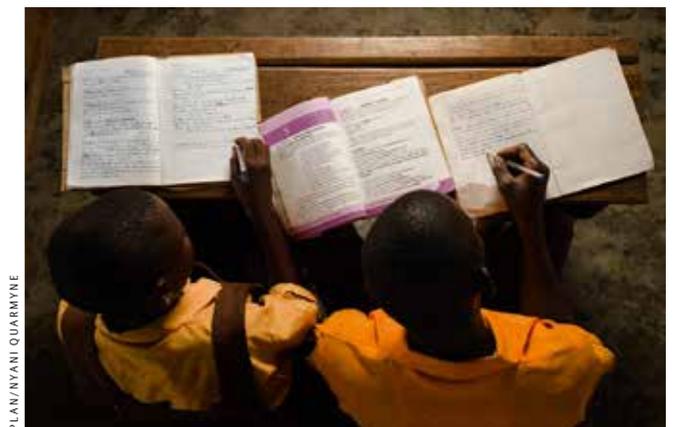
Dans le dernier chapitre, il y a des recommandations spécifiques pour s'attaquer aux inégalités de genre à un niveau structurel et institutionnel. Dans l'agenda post-2015, le nouveau cadre pour le développement offre une opportunité cruciale d'aborder la question du pouvoir. Plan, ainsi que beaucoup d'autres organisations, appelle à un objectif transformateur unique sur l'égalité des sexes.

Pour le succès de ce nouveau cadre, il est fondamental d'avoir une bonne compréhension des stratégies d'autonomisation des femmes et des filles alliée à une programmation solide pour aborder les principales causes sous-jacentes de l'inégalité aussi bien que de la pauvreté. Cet objectif unique devra être de nature détaillée, s'attaquant systématiquement aux causes persistantes, sous-jacentes et structurelles de l'inégalité des genres, et ce faisant faire des droits des filles une réalité dans leur vie quotidienne.

Katherine Rake, ancienne directrice de la Fawcett Society, campagne phare britannique pour l'égalité des sexes, note dans le rapport 2009 « Parce que je suis une fille » que nous sommes en train « d'éduquer une génération de filles à partir de la promesse qu'elles pourront pénétrer dans un monde sans barrières. Nous devons maintenant honorer cette promesse en proposant aux filles et aux jeunes femmes les clés du pouvoir afin qu'elles puissent elles aussi participer au façonnage et à la formation du monde de demain. »⁴⁵

Travailler avec les individus et les politiques, avec tous les membres de la société et les institutions qui la composent, en ciblant et en encourageant un changement de comportement, est la seule façon d'avancer pour que les filles et les jeunes femmes puissent devenir des citoyennes actives et égales et ouvrir les voies qui les amèneront vers le pouvoir.

À l'école au Ghana.





Attitudes, idées et valeurs – les inégalités au quotidien

2

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDAW)

Article 3 : Les femmes sont fondamentalement égales aux hommes dans toutes les sphères de la vie. Les pays doivent prendre des mesures pour faire respecter l'égalité des femmes dans les domaines politique, social, économique et culturel.

1 Introduction – les filles à leur place

« Les plus grands challenges que doivent relever les femmes et les filles (...) sont liés aux attitudes, pratiques et (...) idéologies qui trouvent leurs racines dans les traditions et les normes sociales de chaque pays. »

Plan International, recherche en Afrique de l'Ouest en vue de ce rapport¹

« Si on a une fille on l'appelle eitawo [source de revenus sous la forme d'une dot ou sucre] ; les garçons on les appelle emundhu [fusil] ou ozzaire ekirowa [repère]. Les filles sont donc moins considérées [que les garçons] et c'est une façon de les laisser encore plus de côté. »

Gorreti et Nusura, forum de discussion thématique en Ouganda²

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, malgré une abondante législation et des années de campagne, les filles et les femmes de nombreux pays sont toujours confrontées au sexisme, à la discrimination et à la violence. L'idée que les femmes soient subordonnées aux hommes, et qu'hommes et femmes aient des responsabilités et des rôles complètement différents, est acquise par filles et garçons dès le début de leur vie et continue d'être renforcée – au sein de la famille, de la communauté locale, à l'école, au travers des médias et à l'église, au temple, à la mosquée ou la synagogue. Dans de nombreuses sociétés les filles sont considérées comme des biens ; elles cessent d'être économiquement dépendantes de leur père pour devenir économiquement dépendantes de leur mari. Leur manque d'indépendance, ou d'autonomisation, économique, signifie qu'elles restent soumises. Les filles sont tout simplement considérées comme ayant moins de valeur que les garçons.

L'impact de cette inégalité entre hommes et femmes est lourd de conséquences et s'infiltré dans les institutions sociales qui structurent la vie des filles dans les espaces privés comme dans les espaces publics. Ces normes ne sont pas facilement modifiables, comme le fait remarquer la Banque mondiale, « parce qu'elles sont très communes et pratiquées dans la vie quotidienne, parce qu'elles représentent les

intérêts des décideurs, et qu'elles instillent des préjugés acquis ». ³ Des recherches menées pour ce rapport sur l'accès à la prise de décision des femmes et des filles sur neuf pays d'Afrique de l'Ouest ont également indiqué que : « La majorité écrasante de ces sociétés est de nature patriarcale, les femmes jouant un rôle subordonné par rapport aux hommes et au niveau culturel et social, ne jouissant pas toujours des mêmes droits que les hommes, même si elles y sont légalement habilitées. » ^{4,5}

ÉTUDE SUR PLUSIEURS PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET AU CAMEROUN : L'ACCÈS DES FILLES ET DES FEMMES AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ⁶

Le but global de la recherche de Plan sur plusieurs pays en Afrique de l'Ouest et au Cameroun, citée tout au long de ce rapport, était d'arriver à une meilleure compréhension des processus d'accès à la prise de décision des filles et des femmes partout dans la région pour pouvoir aboutir à des recommandations au niveau des programmes et des politiques basées sur les faits observés. Cette étude a couvert le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ainsi que le Cameroun, et a tâché d'identifier les facteurs sociopolitiques et économiques qui empêchent ou facilitent l'accès des filles et des femmes à la prise de décision, tout en enquêtant sur les types de modèles et de groupes communautaires qui travaillaient à leur autonomisation. Ce processus est le fruit d'une analyse approfondie de documents, d'une étude nationale détaillée au Togo, d'entretiens avec 31 informateurs clés bénéficiant d'une expérience professionnelle intensive dans les domaines appropriés, de 51 forums de discussion avec 306 participants, de l'analyse détaillée de données secondaires, et de six études de cas pratiques appliquées à des pays spécifiques.

Dans la plupart des sociétés, si ce n'est toutes, le pouvoir est patriarcal, et se reflète dans le pouvoir des hommes et des garçons sur les femmes et les filles au niveau public et privé. Cependant, les hommes ne tirent pas forcément de bénéfice du patriarcat, qui les réduit à des définitions étroites de ce que c'est que d'« être un homme, un vrai ». Michael Kaufman, co-fondateur de la campagne Ruban blanc des hommes contre la violence à l'égard des femmes nous explique : « Les hommes jouissent d'un pouvoir social, de nombreuses formes de privilèges, et d'un sentiment souvent

inconscient de légitimité par le simple fait d'être de sexe masculin. Mais la façon dont nous avons organisé ce monde de pouvoir provoque énormément de douleur, d'isolement et d'aliénation non seulement pour les femmes, mais aussi pour les hommes. » ⁷

Il ajoute que bien que les hommes ne soient pas systématiquement opprimés, comme le sont les femmes, « ce pouvoir matériel des hommes – à la maison ou en promenade dans la rue, concentrés au travail ou participant au cours de l'Histoire – nous le payons. Ce mélange de puissance et de douleur c'est l'histoire cachée de la vie des hommes. C'est leur expérience contradictoire du pouvoir. » ⁸ Le patriarcat déstabilise les hommes et les garçons, qui luttent pour être à la hauteur de ses attentes, et les femmes et les filles, qui internalisent le sentiment d'être le sexe secondaire. Cependant, le patriarcat, comme le pouvoir, peut changer, et a changé. Ce changement commence dans les institutions sociales privées du foyer, à l'école et dans les relations qui modèlent filles et garçons dans leur passage vers l'âge adulte.

Dans ce chapitre, nous examinerons la façon dont les valeurs, les attitudes et les attentes de la vie privée et des relations quotidiennes servent à renforcer le sexisme et la discrimination envers les filles et les femmes. Nous nous pencherons également sur l'impact que cela peut avoir sur les hommes et les garçons. Nous montrerons comment et pourquoi la notion d'infériorité féminine a tellement d'effet sur la façon dont les hommes comme les femmes pensent et agissent et comment ces idées se reproduisent de génération en génération. Nous observerons les attitudes internalisées, les normes et croyances socioculturelles qui régissent les compétences apprises par les filles, les choix que font celles-ci et les chemins qu'elles suivent.

Le pouvoir, et la façon dont il s'exerce dans les institutions sociales informelles dans

Fonctionnaires communautaires de région au Niger.



DAVID ROSE/PANOS PICTURES



PLAN/MARC SCHLOSSMAN

lesquelles nous sommes élevés, peut être moins visible, plus insidieux, que celui de l'État, de la loi et de l'économie qui sont examinés dans des chapitres ultérieurs, mais il n'en est pas moins important. Il existe sous de nombreuses formes différentes : dans les images que nous recevons par le biais des médias, dans la façon dont les rôles et les responsabilités des filles au foyer l'empêchent de réussir à l'école et signifient qu'on la voit, et qu'elle se voit elle-même, comme étant seulement capable de faire des tâches ménagères et domestiques, et dans la prévalence de la violence à l'égard des filles et des femmes partout dans le monde.

Il n'y a pas de réponse simple quand il s'agit de se confronter aux inégalités homme-femme enracinées dans le quotidien. Dans ce chapitre nous plaiderons pour un changement transformateur ; c'est une altération fondamentale des rapports de force qui ne peut être accomplie qu'en travaillant avec les filles pour développer leurs capacités, avec les familles et les communautés pour faire changer les valeurs et les attitudes, et avec les institutions pour faire appliquer les lois, des politiques et des services publics qui soutiennent et protègent les filles. Nous examinerons les facteurs qui doivent être mis en place pour faire changer la façon dont le pouvoir opère dans le domaine social quotidien, et montrerons ce qui peut être fait pour combattre le sexisme, la discrimination et la violence sexiste qui empêchent tant de filles et de jeunes femmes de réclamer l'égalité qui leur revient de droit.

2 Le sexisme au quotidien : « on ne peut pas changer le passé mais l'avenir, oui. »

« Dans les écoles il faut qu'ils abordent les attitudes sexistes dès le plus jeune âge. On ne peut pas changer le passé mais l'avenir, oui. »

Jeune australienne en réponse à l'enquête de Plan ⁹

Panneau de Médecins Sans Frontières, du Ministère de la santé et des affaires sociales et de la Medical Renaissance League, au Libéria.

Quand Laura Bates a lancé en Grande-Bretagne un projet en ligne appelé « Le sexisme au quotidien » en 2012, elle n'avait pas idée des réactions qui en découleraient. ^{10,11} Mais au bout d'un an ce projet était passé de la Grande-Bretagne à 15 pays et comptait 50 000 témoignages comme ceux retranscrits ci-dessous. ¹² Les histoires que racontent les femmes et les filles dépassent les frontières géographiques, raciales et de classe. Elles sont la preuve choquante que tout autour du globe il subsiste de nombreuses attitudes négatives envers les filles et les femmes. Bates fait remarquer que : « On m'a demandé ce qui m'a le plus choquée depuis le début de ce projet. Ces histoires m'ont mise en colère et m'ont bouleversée, bien sûr, mais rien ne m'a plus choquée que les milliers de messages provenant de filles de moins de 18 ans. » ¹³

- Une jeune pakistanaise décrivait devoir cacher un abus sexuel pour cause d'« honneur de famille ».
- Au Mexique, une étudiante d'université s'est entendu dire par son professeur : « *Calladita*



PLAN/ALF BERG

te ves mas bonita » (tu es plus belle quand tu te tais).

- En France, un homme a commis un attentat à la pudeur devant deux sœurs de 12 et 16 ans alors qu'elles s'apprêtaient à pique-niquer dans un parc public.
- À Moscou une fille de 16 ans a été victime d'attouchements par un homme alors qu'elle était immobilisée dans une rame de métro surpeuplée.¹⁴
- En Allemagne, il est arrivé tellement souvent à une jeune femme de subir des attouchements à l'entre-jambes et aux fesses qu'elle en parlait comme si c'était « normal ».¹⁵
- Une brésilienne de 16 ans a dit qu'elle était constamment harcelée sexuellement par son professeur qui essayait de masser les épaules et de toucher les cheveux de ses camarades de classe.¹⁶

Il est clair que le sexisme ordinaire est un problème mondial ; une enquête en ligne commandée par Plan Australie portant sur des filles et des jeunes femmes entre 14 et 25 ans pour la campagne Parce que je suis une fille a établi que la majorité des 1000 personnes ayant répondu avaient elles-mêmes été victimes de sexisme et que cela avait un impact significatif et négatif sur la société.¹⁷

- Plus des trois-quarts ont déclaré qu'on leur avait déjà fait un commentaire sexiste.
- Un pourcentage similaire pensait que le sexisme a un impact négatif ou un impact très fortement négatif sur les australiennes.
- Presque la moitié d'entre elles ont déclaré que cela leur affectait personnellement.
- Presque 40 % pensent que les attitudes sexistes en Australie sont en augmentation constante.
- Presque un tiers des filles disent qu'elles voient régulièrement des publicités ou un autre média qui les mettent mal à l'aise dans leur féminité.
- Seule une sur quatre pense que les hommes et les femmes sont considérés comme ayant la même valeur en Australie.

LA LUTTE CONTRE LES RÉSISTANCES À LA PARTICIPATION DES FILLES AU YEMEN¹⁸

Les défis auxquels sont confrontées les filles à Hajjah, au Yémen, sont énormes. CARE a travaillé avec des communautés et directement auprès des filles pour accroître la participation de celles-ci.

Hajjah est une des régions les plus pauvres du Yémen, avec des taux d'analphabétisme de 85 % pour les filles et les femmes, et 73 % des filles en décrochage scolaire. En moyenne, les filles sont forcées à se marier à l'âge de 12 ans. Des attitudes limitantes les empêchent depuis longtemps de participer à toute activité scolaire ou communautaire.

Entre 2008 et 2011, CARE a entrepris un programme holistique de travail pour encourager une participation accrue des filles dans des activités extracurriculaires et de l'action civique. Pour le succès de ce projet, une stratégie fondamentale a été de créer un environnement propice dans la communauté avant de démarrer quelque activité que ce soit avec elles.

Durant plus d'une année, CARE a rencontré des leaders communautaires, recueilli les opinions et la coopération de la communauté toute entière, et formé des enseignants et directeurs d'école. Par exemple, à Algaroob, l'imam de la mosquée a mené une campagne de sensibilisation qui soulignait le fait que les femmes représentaient la moitié de la communauté et qu'il était important et légitime de répondre à leurs besoins.

Ensuite, les garçons et les filles de 10 à 14 ans ont été initiés aux compétences de vie et au leadership. Des conseils d'étudiants ont été mis en place dans lesquels les garçons comme les filles pouvaient devenir délégué de classe et vice-président étudiant. Les filles ont assumé le rôle de maîtres auxiliaires et de documentalistes en bibliothèque communautaire – des fonctions inimaginables avant le projet. Des comités parents-école, qui sont mandatés dans le système éducatif yéménite mais rarement fonctionnels, ont également été formés. Par leur biais les parents se sont impliqués dans l'éducation des filles et les affaires scolaires en général.

Rana, 16 ans, explique en quoi cela a influencé sa vie : *« Avant je passais (...) toute ma journée à faire des travaux ménagers. Maintenant je peux me fixer des priorités. J'ai amélioré aussi ma façon de gérer ma famille et mes amis. Avant, je me battais avec eux. Maintenant j'écoute leurs conseils respectueusement. Je sais aussi*

maintenant faire la différence entre ce qui est bon et ce qui est mauvais pour moi. Et aussi, je sais lire ! (...) J'ai des espoirs pour l'avenir (...) Je peux aller dans d'autres communautés et aider d'autres filles. »

Ce qui est très encourageant, c'est que ces changements ont perduré au terme du projet. Bien entendu, des difficultés se sont aussi présentées. Il y a eu une poussée de résistance chez certains membres de la communauté, souvent sous la forme de rumeurs sur le contenu des activités, en particulier lorsque les garçons ou le reste de la communauté étaient moins engagés. Alors que les autorités yéménites ne promeuvent pas actuellement les stratégies que CARE a développées, on peut imaginer que, avec une réforme des politiques du ministère de l'éducation au niveau national, des efforts similaires pourraient un jour être étendus au pays entier.



Les devoirs au Yémen.

3 Où sont les filles ? La discrimination au sein de la famille

« Dans le monde entier, les familles et les sociétés traitent les filles différemment des garçons, les filles étant confrontées à une plus grande discrimination et ayant accès à moins d'opportunités et à une éducation, des soins de santé et de nutrition moindres ou de pauvre qualité. »

Graça Machel, Activiste internationale pour les droits des femmes et des enfants, présidente de la fondation pour le développement communautaire¹⁹

« Je pense que d'être une fille en Jordanie a un peu limité notre liberté, parce qu'on doit toujours penser aux choses qu'on veut faire avant de les faire, à cause de notre réputation, à cause des... gens qui parlent de nous. Quand une fille fait une erreur c'est toujours elle qu'on accuse, pas quand c'est un garçon. »

Mira, Amman, Jordanie²⁰

En 2007, le premier rapport « Parce que je suis une fille » a remarqué que : « L'inégalité entre garçons et filles est toujours profondément enracinée et commence tôt. » Malgré de nombreuses améliorations, cette inégalité structurelle profonde continue à ce jour. Par exemple, en Ouganda, un informateur clé de la recherche sur les adolescentes et la justice de genre élaborée par l'*Overseas Development Institute* du Royaume-Uni a remarqué : « Dans les sept premières années de leur vie, les filles sont déjà endoctrinées à penser qu'elles sont assujetties aux hommes. Cela commence au foyer et se trouve renforcé au sein de la communauté. »²¹

En fait, il est prouvé que ce type de discrimination envers les filles et les femmes commence même dans le ventre de la mère. Biologiquement, il devrait y avoir 105 garçons pour 100 filles dans le monde. Mais dans un nombre de plus en plus grand de pays, le ratio est sérieusement faussé, avec jusqu'à 110 à 120 garçons pour 100 filles.²²

La raison sous-jacente en est assez claire : les parents veulent des fils, pas des filles, et sont prêts à aller loin pour arriver à leurs fins. Cette valeur placée sur les fils affecte non seulement les filles à naître mais aussi leur jeune mère. Comme l'a dit cette adolescente Hmong de 16 ans : *« Mon mari va m'abandonner si je donne naissance à deux filles. »*²³

Dans le passé (et parfois encore aujourd'hui) cela signifiait abandonner les filles à quelqu'un ou les laisser mourir. Un développement récent



PLAN

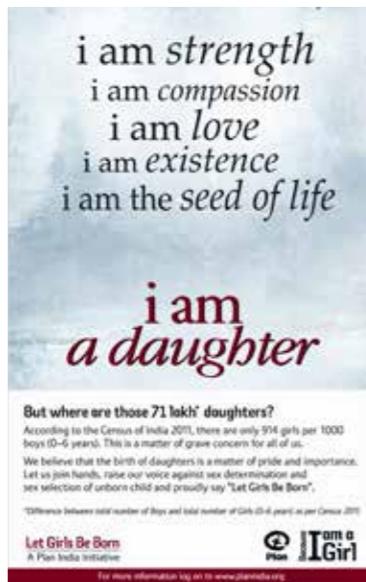
fait que la capacité technique de connaître le sexe d'un fœtus (pour ceux qui peuvent payer) signifie que dans de nombreux pays, y compris l'Inde, la sélection prénatale du sexe de l'enfant continue malgré les lois l'interdisant.²⁴

Rita Banerji est la fondatrice de la campagne « 50 million missing » en Inde.²⁵ Selon elle une petite fille « devint un pion-ressource dans [le] patriarcat : on peut l'acheter, la vendre, la tuer, la garder. »²⁶

En Corée du Sud, cependant, ils ont réussi à renverser l'équilibre négatif pour les filles. En 1990, le pays a enregistré 116 naissances de garçons pour 100 filles, le ratio le plus déséquilibré au monde à l'époque.²⁷ En 1992 il est monté jusqu'à 117. Mais cette tendance s'est inversée... bien vite. En 2009 il était descendu à 109 garçons pour 100 filles;²⁸ et aujourd'hui les chiffres sont presque de retour à la normale, à 107.²⁹

Ce renversement s'est effectué grâce à une combinaison de facteurs, comme la

sensibilisation du public – par exemple, comme l'explique Oh-Han, une militante des droits des femmes : « Une campagne publicitaire



télévisée s'est concentrée sur une classe de 10 à 14 ans et a montré combien de garçons se retrouveraient sans partenaire féminine en grandissant. »³⁰ Le gouvernement a fait des démarches en amont pour lutter contre l'utilisation des ultrasons et autres technologies pour déterminer le sexe d'un fœtus, comme des restrictions au niveau de la période durant laquelle on pouvait les utiliser. Les praticiens qui transgressaient ces restrictions étaient lourdement pénalisés : en 1991 on a suspendu la licence de huit médecins pour avoir effectué des procédures de sélection sexuelle illégales.³¹ Ce changement a aussi été soutenu par d'autres facteurs,

comme la non négligeable amélioration de l'éducation des filles et l'augmentation de l'urbanisation qui a signifié des postes, et une hausse de pouvoir salarial, pour les femmes.³²

En Inde.

CHANGER LES MENTALITÉS : LES RATIOS SEXUELS À LA NAISSANCE AU VIETNAM³³

Lili Harris enquête sur les raisons pour lesquelles tant de garçons naissent au Vietnam par rapport au nombre de filles.

Ces dernières années le Vietnam est le seul pays de l'Asie du Sud-est à subir une augmentation des ratios sexuels à la naissance, et le seul dans lequel les préférences de genre se traduisent si clairement dans les déséquilibres démographiques. Le ratio filles-garçons à la naissance était à un niveau standard en 2000 (106,2 naissances de garçons pour chaque 100 filles), mais en 2009 le recensement a fait état d'une augmentation à 110,6 garçons pour 100 filles. Dans certaines régions comme celle du delta de la rivière rouge près de la capitale, Hanoi, 115 voire même 120 garçons naissent pour 100 filles.

Si cela continue encore une vingtaine d'années, le Vietnam se trouvera confronté à de graves problèmes démographiques, socio-économiques et politiques, et pourrait aussi connaître la probable recrudescence des mariages précoces et forcés, et l'augmentation des risques de traite des personnes et de travail sexuel... ce qui impliquerait davantage de risques de violence envers les filles et les jeunes femmes.

Le ratio inégal à la naissance est considérablement plus grand parmi les naissances de troisième enfant (à 115). Cela suggère que les familles seraient plus susceptibles d'avoir recours aux avortements sélectifs en fonction du sexe lorsqu'ils ont déjà eu un ou deux enfants, ou ont déjà donné naissance à des filles. L'inégalité du ratio augmente avec le niveau d'éducation de la mère, avec des variations allant de 107,4 pour les femmes illettrées et 107,1 pour les femmes ayant bénéficié d'un niveau d'éducation primaire ou inférieur, à 111,4 pour les femmes ayant un niveau d'éducation secondaire, et jusqu'à 113,9 chez les mères ayant un niveau universitaire ou d'enseignement supérieur.

Des données de recensement ont également montré



PLAN

qu'il y avait plus de naissances de garçons que de filles chez les couples aisés. Cela tendrait à indiquer que malgré son illégalité, l'avortement sélectif semble être aisément accessible, ce qui souligne le fossé entre législation et mise en application. Et soulève la question des avortements sélectifs en fonction du sexe qui augmentent avec le niveau de ressources.

Phan Thi Thu Hien de l'UNFPA au Vietnam note que : « pour s'attaquer aux causes profondes [de ce phénomène] il faut s'attaquer aux mentalités, et aider les prestataires de services à promouvoir un code éthique de conduite. Nous observons qu'il y a un lien entre la violence sexiste et l'inégalité du ratio sexuel à la naissance. Il faut que nous impliquions les hommes et les garçons pour qu'ils acceptent leurs responsabilités... Parfois il y a aussi pression de la part de la famille élargie et de la communauté, de sorte que nous ciblons non seulement les femmes et les hommes mais aussi les jeunes couples mariés qui n'ont pas encore eu d'enfants, les beaux-parents, et les chefs religieux. »



Stage de parentalité au Vietnam.

PLAN

4 Retour à la cuisine : le travail de soins non rémunéré

« Certains parents ne laissent pas leur fille accéder à une éducation supérieure parce que lorsqu'elles se marieront elles retourneront à la cuisine. »

Yuliana, 16 ans, Indonésie³⁴

« La majorité des hommes ont peur de faire des activités à la maison parce qu'ils pensent qu'on se moquera d'eux. »

Des garçons entre 12 et 14 ans, Rwanda³⁵

Bien qu'un nombre jusqu'ici inégalé de femmes ait évolué vers le travail rémunéré, dans la plupart des pays femmes et filles continuent de se charger également de la majorité du travail non rémunéré à la maison. Et cela a un effet négatif sur leur éducation et leurs perspectives d'emploi. Une étude en vue de ce rapport dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest souligne : « ce qui empêche en premier lieu les femmes d'atteindre une position d'autonomie et de respect ce sont les devoirs et les routines quotidiennes auxquels les hommes sont rarement confrontés. Le travail domestique pour les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales, n'est pas rémunéré, et encore moins valorisé. » Les tâches ménagères maintiennent les femmes et les filles à la maison et rendent difficile leur participation aux activités communautaires, ou leur disponibilité pour un travail mieux payé dans un secteur formel. Ces devoirs domestiques quotidiens servent à réaffirmer le statut inférieur des filles. Le travail domestique est en général considéré comme ayant si peu de valeur que les garçons ne le font pas.

Un article pour « *Young Lives* », étude sur la pauvreté infantile, a révélé qu'en Andhra Pradesh, en Inde : « le fardeau du travail rémunéré ou non [incombe] de façon disproportionnée aux filles qui passent une heure et demie par jour de plus [que les garçons] à travailler. »³⁶

En apparence, faire la lessive ou le ménage ou même s'occuper des enfants compromet en quelque sorte la virilité d'un homme. Comme l'a dit ce vieil ougandais : « Dieu nous a créés différents, les hommes et les femmes. C'est pourquoi la culture nous traite aussi différemment. C'est le gouvernement qui gâche tout. Comment mon fils peut-il cuisiner, baigner les enfants, me laver les vêtements ou aller chercher de l'eau alors que les femmes et les filles sont là ? Comment ma femme peut-elle construire la cabane alors que ses fils sont là ? Est-ce que je peux appeler ma fille à l'aide pour



PLAN/FINBARR O'REILLY

tuer un coq alors que Dieu m'a donné tous ces fils ? Dieu me maudirait si je faisais ça. »³⁷ Le rapport de recherche de l'*Overseas Development Institute* souligne également que : « Les mères elles-mêmes étaient opposées à l'idée de faire participer leurs garçons à la cuisine, à la garde

Au Burkina Faso.

Qu'est-ce que le travail de soins non rémunéré ?³⁹

Il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre les soins non rémunérés et d'autres types de travail non rémunérés – par exemple, l'agriculture de subsistance ou le travail pour une entreprise familiale. Pour les besoins de ce rapport, « les soins non rémunérés » se réfèrent au travail effectué dans le foyer pour d'autres membres de la famille, du foyer ou de la communauté. C'est un terme plus précis que celui plus communément usité de « travail domestique » qui génère souvent une confusion au niveau de la différence entre les soins aux dépendants non rémunérés et le travail rémunéré effectué par des travailleurs domestiques.

C'est aussi différent de l'idée de « travail reproductif » qui peut faire référence à la fois au travail non rémunéré ET à l'enfantement, l'allaitement et l'éducation des enfants. Il est très important de comprendre chaque mot de l'expression « travail de soins non rémunéré » :

- « Non rémunéré » signifie que la personne qui fait l'activité ne reçoit aucune compensation financière ou salaire pour ce travail ;
- « Soins » signifie que l'activité profite aux gens et à leur bien-être ;
- « Travail » signifie que l'activité a un coût en termes de temps et d'énergie.⁴⁰

des enfants ou à des tâches liées, sous-entendant que c'était en fait tabou. »³⁸

Une recherche en Jordanie a établi que « si une femme réussit à enrôler son père, son frère ou son mari, il devient plus facile pour elles de gérer les autres difficultés. Il est important de noter que les objections des membres masculins d'une famille ne dépendent pas des retombées directes de la participation économique sur l'image de la femme mais de leur image d'eux-mêmes en tant qu'hommes. Ils voient cela comme un indicateur de leur incapacité à soutenir les femmes. Cela est dû à une ferme croyance (fausse croyance) selon laquelle les hommes seraient les seuls garants du soutien financier des femmes. »⁴¹

Ainsi il est bon qu'il y ait un nombre croissant de campagnes qui visent à aborder les points de vue d'hommes sur le travail de la femme. Par exemple, *MenCare* est un programme international sur 25 pays qui envisage la question de l'implication des hommes dans le travail non rémunéré à la maison en tant que façon d'encourager les femmes à travailler pour un salaire tout en faisant la promotion de l'égalité homme-femme.⁴² Steven, du Sri Lanka, parle de ses efforts pour accepter d'être celui qui s'occupe de leurs deux enfants pendant que sa femme travaille à l'étranger, et ajoute : « Maintenant j'ai réalisé ce que vivent les épouses chaque jour. Quand ma femme fait le ménage, on le fait ensemble. Ce que je pensais c'était que je gagnerais de l'argent et qu'elle serait responsable de tout le reste. Je ne suis plus de cet avis. S'il y a quelque chose qui n'a pas de prix, c'est bien l'amour d'un enfant. »⁴³

Il est très facile de sous-estimer l'impact du fait que les femmes assument en majeure partie, et souvent seules, la responsabilité de la sphère domestique sur la capacité des filles à faire des choix ou à avoir quelque pouvoir que ce soit sur leur propre vie. Elles sont confinées au foyer et se définissent elles-mêmes par leur rôle au sein de celui-ci, comme le font leur famille et leur communauté. Elles manquent de temps pour les devoirs, ou pour apprendre les compétences d'interaction sociale et construire des réseaux, nouer des liens qui pourraient les emmener vers une vie plus ouverte et améliorer leurs chances d'obtenir un travail mieux rémunéré. À la maison, tout le monde les domine, ce qui forcément limite le pouvoir qu'elles ont en elles de développer les connections permettant une agentivité collective potentiellement porteuse



PLAN/ERIK TALHAUG

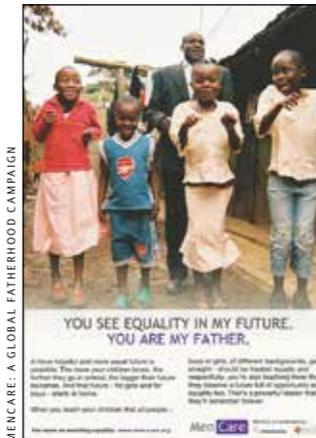
de changement. Dans ce contexte, sans voix, sans choix ni contrôle, les filles auront des difficultés à identifier ou à réaliser leur potentiel.

Si nous voulons que filles et garçons puissent remettre en question les façons dont ils sont « sensés » se comporter, et que les idées ne soient pas reproduites inlassablement de génération en génération, alors le soutien devra venir non seulement des parents et de la communauté, et de programmes comme *MenCare*, mais

aussi d'institutions d'État, ce qui s'inscrit dans le processus multi-dimensionnel mentionné dans le chapitre 1.

Magdalena Sepúlveda Carmona, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'humain remarque que : « Les politiques publiques devraient faire des soins domestiques une responsabilité sociale et collective plutôt qu'un problème individuel, et traiter ceux qui prodiguent et ceux qui reçoivent ses soins comme des ayants droits... Ainsi la prise en compte de la responsabilité des soins est une composante essentielle des obligations des

États d'assurer l'égalité des sexes à la maison, au travail et dans la société. »⁴⁴ Lana, 16 ans, du Brésil, nous a dit : « Si j'étais présidente je ferais une loi pour l'égalité des droits, une loi qui dise que les femmes et les hommes peuvent faire les mêmes choses. Si elle nettoie la maison, il peut le faire lui aussi ; et si elle sait cuisiner, lui aussi sait le faire ! »⁴⁵ Mais, comme dans tellement de cas, les lois et politiques auront bien des difficultés à être mises en œuvre alors que les rituels de la vie quotidienne et les attitudes et idées en place depuis des générations ne changent pas.



MENCARE: A GLOBAL FATHERHOOD CAMPAIGN

5 Au nom de la culture

Il y a nombre d'autres domaines d'importance dans la vie des filles et des jeunes femmes dans lesquels en théorie il y a une législation qui devrait défendre leurs droits, mais où en pratique il y a des normes et des attitudes culturelles, sociales et religieuses profondément ancrées qui conspirent à empêcher tout changement. Le mariage précoce, bien qu'il soit illégal dans de nombreux pays où il est pratiqué, en est un très bon exemple.

Quatorze millions de filles de moins de 18 ans, l'âge officiel du passage d'enfant à adulte selon la Convention des droits de l'enfant de l'ONU, sont mariées chaque année.⁴⁶

Le mariage précoce, souvent contracté avec un homme plus âgé, non seulement prive un fille de son enfance, et souvent de son éducation, mais conduit aussi à d'innombrables violations des droits des filles, particulièrement durant l'adolescence.⁴⁷

Tomber enceinte et enfanter avant que son corps ne soit assez formé est une cause majeure de décès pour les filles entre 15 et 19 ans.^{48,49,50} De plus, des études ont démontré qu'à cause du déséquilibre des rapports de force, de tels mariages peuvent mener à de forts niveaux de violence conjugale – par exemple, une étude en Inde a établi que les filles mariées avant 18 ans subissent deux fois plus de violences, et les plus jeunes d'entre elles en subissent trois fois plus que celles qui se marient plus tard.⁵¹

À la base du mariage précoce il y a un mélange de pauvreté, d'inégalité des genres et un manque de protection des droits de l'enfant. Cet ensemble d'éléments est fréquemment complété par un accès limité à des opportunités éducatives et professionnelles de qualité et se trouve renforcé par des normes sociales bien établies. Les filles issues des 20 % des foyers les plus défavorisés sont trois fois plus susceptibles de se marier avant 18 ans que celles des foyers les plus aisés.⁵² Dans les pays en voie de développement, les filles vivant en milieu rural sont deux fois plus susceptibles d'être mariées avant l'âge de 18 ans que celles des zones urbaines.⁵³

Les mères – et pères – qui ont imposé un mariage précoce à leur fille peuvent l'avoir fait parce qu'ils pensent que c'est la meilleure façon d'assurer son avenir. Ils pensent qu'en mariant leur fille jeune, ils la protègent des hommes, de relations et d'une grossesse, voulue ou non, en dehors du mariage. Dans les familles pauvres en particulier, le mariage précoce peut permettre de faire en sorte qu'une fille épouse quelqu'un possédant assez d'argent pour la nourrir et entretenir ses enfants.

Cela signifie que les militants du changement, en particulier lorsque ce sont elles-mêmes

des jeunes femmes, n'ont pas une tâche facile. Quand Nurul, 17 ans, indonésienne, a commencé à faire campagne contre le mariage précoce dans son village, elle nous a dit : *« Au départ mes amies, et aussi les doyens du village, se sont moqués de ce que je faisais. Ils disaient souvent : « mais c'est quoi ça en fait ? » ou même « laisse tomber ! ». Je pense que c'était normal parce qu'ils sont habitués aux vieilles coutumes et n'ont pas assez de connaissances et d'informations. Il y en a aussi qui disent : « sois une bonne petite et arrête de mettre ton nez dans les affaires des autres ». Ça n'a pas été facile, mais j'ai fait de ces commentaires ma motivation pour continuer de travailler et de faire campagne. J'ai essayé de rester positive tout le temps. »*⁵⁴

En 2011 le Centre international des recherches sur la femme (ICRW) a conduit un tour d'horizon des programmes internationaux sur le mariage précoce qui a été analysé, identifiant cinq approches clés de réussite :

- Autonomiser les filles en leur procurant information, compétences et réseaux de soutien.
- Éduquer et mobiliser les parents et les membres des communautés.
- Améliorer l'accessibilité et la qualité de la scolarité formelle pour les filles.
- Offrir un soutien financier et des encouragements aux filles et à leur famille.
- Promouvoir un cadre juridique et politique porteur.⁵⁵

Ces approches ont contribué à faire changer les choses, et certains pays ont obtenu des résultats particulièrement significatifs. Comme le fait remarquer Savitha, 14 ans, indienne : *« Pour arrêter cette attitude inhumaine envers les filles, il devrait y avoir des lois strictes contre la pratique du mariage des enfants, et les gouvernements comme les sociétés civiles devraient lancer des campagnes de sensibilisation auprès de toutes les communautés sur l'égalité homme-femme et les horribles conséquences de ces mariages. »*⁵⁶



Nurul recevant un prix pour son travail de campagne.



PLAN/MIGUEL ALVAREZ

LA GROSSESSE ADOLESCENTE AU NICARAGUA

Basé sur une recherche du Dr Margarita Quintanilla, *InterCambios*, spécialiste de la grossesse adolescente

« Quand j'ai eu ma petite les gens disaient « Regardez, une petite fille qui en porte une autre ! » J'avais tellement honte. »

Jeune fille de 15 ans, Chontales, Nicaragua rural⁵⁷

Les mariages précoces ont été identifiés à la fois comme facteurs de mortalité maternelle et d'abandon de scolarité, mais dans certains pays d'Amérique Latine c'est la grossesse des enfants et des adolescentes qui est le problème le plus dominant. Une recherche au Nicaragua, pays qui à ce jour a le plus grand taux de grossesses adolescentes d'Amérique Latine, montre que l'impact sur la vie des filles – sur leurs opportunités en matière d'éducation et d'emploi, sur leur santé et leur bien-être – ne doit pas être sous-estimé.^{58,59}

- Entre 2007 et 2010, une naissance sur 100 provient d'une mère-enfant, de moins de 14 ans.⁶⁰
- Un total de 13 180 jeunes femmes entre 10 et 14 ans ont accouché entre 2000 et 2009.⁶¹
- En 2011, 25 % de toutes les naissances enregistrées au Nicaragua provenaient

d'adolescentes entre 15 et 19 ans.⁶²

- De 2006 à 2011, après l'interdiction des avortements thérapeutiques, il y a eu une hausse de 10 % de la mortalité maternelle adolescente.⁶³

C'est dans les zones les plus désavantagées comprenant les groupes ethniques les plus défavorisés qu'on trouve les taux les plus élevés de grossesse adolescente. La violence et le manque d'affection au sein du foyer sont également impliqués ; dans une étude menée dans des zones rurales du Nicaragua, on a identifié les problèmes de la violence conjugale comme facteurs de risque majeurs pour les jeunes femmes entre 10 et 16 ans. Les adolescentes qui subissent des violences domestiques avaient huit fois plus de risques de tomber enceintes que celles qui n'étaient pas maltraitées par leur famille.⁶⁴

La coercition, le viol, l'inégalité et la pauvreté jouent tous leur rôle, mais ce sont les jeunes mères et leur enfant qui en sont les premiers touchés. Selon des statistiques de la Cour Suprême de Justice, deux cas sur cinq qui ont été traduits devant des tribunaux de famille en 2010 étaient des procès demandant que les pères contribuent au coût de la nourriture pour leur enfant.⁶⁵ Les pères se font plutôt remarquer par leur absence et l'éducation des enfants est considérée, de toute façon, comme un « travail de femme ». ⁶⁶



PLAN/MARC SCHLOSSMAN

6 « On ne peut pas accepter que les hommes battent les femmes » : lutter contre la violence envers les femmes et les filles

« On ne peut pas accepter que les hommes battent les femmes. C'était avant, dans le passé, qu'on pouvait traiter les femmes comme ça. Mais ce n'est pas une façon de traiter qui que ce soit. Ce n'est pas comme ça qu'on devrait traiter les femmes. Les temps changent. On doit changer aussi. »

Goze Martine, Côte d'Ivoire⁶⁷

« Les femmes mariées ne peuvent aller au paradis que sur les talons de leur mari. Une femme mariée ne doit pas se plaindre – seulement sur le point de mourir – et même à ce moment-là elle doit faire montre de patience [...] Alors je veux juste dire à toutes que quelle que soit la demande de votre mari, il faut le faire et vous serez récompensée par Allah. »

Jeune femme Hausa, 22 ans, Nigéria, mariée à 15 ans⁶⁸

Malgré des années de législation et de campagnes contre la violence perpétrée par les hommes envers les femmes, elle continue à être omniprésente et à toucher tous les pays, tous âges, classes et origines confondus. Un rapport de 2013 publié par l'Organisation mondiale de la santé a établi que plus d'une femme sur trois dans le monde a été violée ou a subi des violences physiques non pas de la part d'une personne inconnue, mais à 80 % par un partenaire ou un époux.⁶⁹

La violence est un outil clé de l'exercice du pouvoir. Pour trop de filles et de garçons elle fait partie de la vie quotidienne ; parfois à tel point qu'elle est considérée comme acceptable et ne choque plus.

Dans la recherche en vue du rapport 2011 de Plan, « La situation des filles dans le monde », 64 % des 1 572 adolescents filles et garçons ayant répondu en Inde et 66 % des 1 227 du Rwanda étaient partiellement ou tout-à-fait d'accord avec cette déclaration : « Une femme doit tolérer la violence pour pouvoir garder sa famille unie. »⁷⁰

Cet homme au Bangladesh semble acquiescer : « Personne ne doit torturer sa femme et moi je ne torture pas ma femme. Mais je crois qu'elle m'appartient et que personne n'a son mot à dire sur ce que je fais pour ou contre elle. Pour maintenir l'ordre dans la famille, j'ai le droit de contrôler ma femme avec la force nécessaire pour le faire. »⁷¹

Tolerance of Intimate Partner Violence (IPV), la tolérance envers la violence perpétrée par un partenaire intime, homme ou femme, dans la société, rend l'application des lois qui l'interdisent difficile. Les femmes et les filles peuvent avoir peur de s'exprimer, les hommes peuvent trouver qu'ils peuvent battre leur femme, partenaire et enfants sans souci parce que personne ne s'y opposera.

Une enquête récente de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne remarque qu'il y a « un manque systématique de signalements de la violence à l'égard des femmes, seulement 14 % des femmes rapportant leur plus grave épisode de violence

Pancartes de l'ONU au Libéria, du Ministère du genre et du développement et de la Campagne internationale pour les femmes au Libéria.

infligée par un intime à la police. »⁷²

Qu'est-ce qui pousse donc les hommes à avoir le sentiment qu'il faut montrer leur pouvoir sur les femmes d'une manière si brutale ? Peace Ruzage, de l'ONG *Aspire*, pense que « Le problème de la violence à l'égard des femmes au Rwanda, comme dans de nombreux pays d'Afrique, trouve des racines dans les croyances culturelles et les idées de masculinité qui se renforcent de génération en génération. »⁷³ Et la recherche soutient ce point de vue – une étude menée par le Centre international de recherche sur les femmes et *Instituto Promundo* a démontré que les hommes qui avaient les attitudes les plus hostiles envers l'égalité des sexes étaient aussi ceux qui étaient le plus susceptibles de déclarer avoir usé de violence à l'égard d'un intime (IPV).⁷⁴

L'usage chez les hommes de la violence à l'égard des femmes est une chose avec laquelle les filles grandissent. L'usage de la violence chez l'homme aussi bien que son acceptation chez la femme, peuvent résulter de ce qui a été appris à la maison, dans la communauté au sens large et dans les médias, mais fondamentalement c'est un exercice de « pouvoir sur ». Pour certains jeunes gens cela peut représenter la seule façon d'éprouver un sentiment de puissance. Une étude de l'ONU en Asie et dans le Pacifique a noté que les inégalités de genre et les déséquilibres de rapports de force entre hommes et femmes « sont les causes fondamentales de la violence envers les femmes... l'usage que font les hommes de la violence envers les femmes est associée à un jeu complexe de facteurs au niveau individuel, relationnel, communautaire et sociétal. Ces

facteurs ne peuvent pas être compris isolément et doivent être appréhendés comme existant à l'intérieur d'un environnement plus large d'inégalité omniprésente entre hommes et femmes. En conséquence, le fait d'arrêter un seul facteur – tel que l'alcoolisme – ne mettra pas fin à la violence envers les femmes. »⁷⁵

De plus en plus, il y a des organisations et des groupes qui travaillent avec les hommes pour les empêcher d'avoir des comportements violents envers leur épouse. Par exemple, les centres de ressources pour les hommes du Rwanda (*Rwanda Men's Resource Centres* ou *RWAMREC*) travaillent localement, organisant des programmes destinés aux hommes sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes, et travaillent aussi au sein des communautés. Edouard Munyamaliza en est le directeur et il a dit à Nishtha Chugh, journaliste : « C'est plus facile pour les hommes de parler à d'autres hommes et de tirer profit de leur expérience... Notre programme de formation « Masculinités positives » les aide à comprendre que le fait d'autonomiser les femmes ne risque pas d'inférioriser les hommes. »⁷⁶ Un des hommes participant aux ateliers est Shakya, 45 ans, qui battait et insultait sa femme Hasina Nyiraminani. « L'atelier m'a forcé à repenser ma relation avec ma famille, et le modèle que je montrais à mes enfants. Ça m'a fait honte, » a-t-il dit. Nyiraminani aussi a trouvé qu'il a changé. C'est maintenant un des chefs communautaires et il a cessé de la battre.⁷⁷

Nous retournerons à la question de la violence à l'égard des femmes et des filles, et à ce qui peut être fait pour y mettre fin, dans le prochain chapitre.



PLAN

Formation pour lutter contre la violence sexiste au Rwanda.



En bon défenseur du changement, Edgar aide à s'occuper de la lessive.

PLAN

LES DÉFENSEURS DU CHANGEMENT : TRAVAILLER AVEC DES JEUNES HOMMES AU GUATEMALA⁷⁸

À Baja Verapaz, au Guatemala, des jeunes hommes se sont regroupés pour tenter d'enrayer la culture machiste de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes par le biais d'un projet basé sur des ateliers soutenu par Plan International et son partenaire *Caja Lúdica*.

Au travers d'une série d'ateliers de théâtre, de danse et de musique, ceux-ci, entre 14 et 20 ans, se forment à devenir des pionniers de la lutte du genre, avec pour espoir de se débarrasser des stigmates du « machismo » et de faire passer un message d'égalité dans toute leur communauté. Au cours des ateliers, on donne à ces jeunes une chance de parler de leur attitude vis-à-vis des femmes et des filles et d'aborder les raisons pour lesquelles les femmes sont perçues d'une certaine façon.

Cependant, il n'est pas facile de changer une attitude profondément ancrée, nous a dit Fredy Abtres, conseiller chez l'organisme partenaire de Plan, *Caja Lúdica*, qui travaille avec ces jeunes gens sur les ateliers, qui a lieu deux fois par mois le samedi.

« Au début, les garçons étaient très agressifs les uns envers les autres et ne voulaient pas participer aux ateliers. On leur demandait de se prendre la main et de se mettre en cercle, mais au lieu de ça ils voulaient se donner des coups de pieds ou se frapper, » nous a raconté Fredy, qui confie que c'est un long processus.

Mais aujourd'hui on observe une évolution positive dans le positionnement des groupes envers les hommes comme les femmes.

« Les garçons peuvent se montrer plus collaboratifs et se traitent mutuellement – ainsi que les leaders – avec plus de respect, »

dit Fredy. « Ils ont modifié leur façon de penser la relation homme-femme et homme-homme, la relation entre hommes étant souvent de nature violente, compétitive. »

Ce projet attaque le machisme à la racine... et prouve que si l'on veut vraiment réunir des hommes et faire une différence, il n'y a pas lieu de le faire par le biais de la violence et de l'agression, mais en utilisant le pouvoir de l'éducation et de la sensibilisation.

7 Le pouvoir des médias : renforcer la misogynie ?

Que vous viviez dans une grande ville comme Paris, Jakarta ou Rio de Janeiro, ou dans un village en Zambie, les médias, en particulier les médias sociaux, mais aussi les téléphones portables et les journaux traditionnels, les magazines, la radio et la télévision, ont une influence grandissante sur la reproduction des idées, en particulier chez les jeunes. Ce qui y est rapporté, la façon dont les femmes et les filles sont dépeintes, a un effet inconscient sur la façon dont les jeunes se perçoivent eux-mêmes en grandissant.

Il n'est pas étonnant que les féministes, depuis des décennies, protestent contre les images, le langage et les modèles avec lesquels nos chaînes d'actualités, de divertissement et d'information quotidiennes nous bombardent. Aujourd'hui nous avons les actualités, la radio et la télévision 24 heures sur 24, et notre consommation médiatique prend une partie croissante de la vie quotidienne. Le sexe vend bien – ce qui signifie que sur les panneaux de publicité comme dans les jeux vidéo il y a des représentations physiquement idéalisées de jeunes femmes légèrement vêtues. L'apparence de celles-ci est considérée plus importante que leur intelligence, leurs compétences ou leur gentillesse.

Comme le note Aidan White, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, les médias en général sont « remplis d'images et de clichés sur les femmes et les filles. Ils sont nombreux à être relativement inoffensifs, mais certains, souvent les plus influents, montrent les femmes comme objets de l'attention masculine – la bombe sexuelle, la sainte mère, la sorcière dépravée, la carriériste d'entreprise ou politique au visage fermé. »⁷⁹

Au niveau mondial, les médias d'actualité tendent à reproduire, plutôt qu'à remettre en question, les stéréotypes négatifs sur les femmes, se contentant souvent de couvrir des histoires de femmes si elles rentrent dans les catégories dites de « l'information magazine » sur les célébrités et les arts, et qui réduisent les représentations de femmes aux rôles maternel



SVEN TORENN/PANOS PICTURES

Kiosque à journaux au Ghana.

et protecteur.⁸⁰ Bien qu'elles constituent près de la moitié de la population mondiale, les femmes ne figurent dans les actualités qu'à hauteur de 21 %.⁸¹ Une étude effectuée par l'Association des journalistes d'Afrique de l'Est a constaté que la représentation médiatique du genre est souvent « fortement biaisée en faveur des hommes », les femmes ayant une image passive et faible.⁸² Si c'est ce qu'elles voient et entendent, les filles en concluent qu'elles sont sans importance, et impuissantes.

La sexualisation du contenu est également un problème croissant. Avec, entre autres choses, le contenu sexualisé des vidéos musicales, le marketing des vêtements et accessoires qui vendent ou représentent des identités sexualisées et la prolifération de sites internet destinés aux rencontres et/ou représentations sexuelles. La croissance de ces images et produits ciblant les jeunes filles ainsi que des technologies électroniques encouragent les filles à « grandir trop vite » et à devenir « trop sexy trop tôt ». ⁸³

Ce que l'on voit et entend dans ce déluge d'informations et d'images commence à conditionner nos propres attentes vis-à-vis de qui nous sommes ou devrions être et a un effet similaire sur notre entourage. Pour la nouvelle génération tout cela ne fait qu'être exacerbé par internet.

L'INFLUENCE DE LA PORNOGRAPHIE

L'industrie milliardaire de la pornographie est peut-être l'exemple le plus extrême de la façon dont les médias représentent la femme. Elle se base majoritairement sur la soumission de la femme, avec souvent l'usage de la violence. Par exemple, aux États-Unis, une analyse du contenu de 50

des vidéos pour adultes les plus vendues a découvert que 88 % montraient de l'agression physique et que 94 % de ces actes étaient commis à l'encontre de femmes. Dans moins de cinq pour cent des cas, ces femmes montraient une forme de réaction négative comme un recul ou une demande d'arrêter.⁸⁴

Il est prouvé que la pornographie a un effet sur les relations sexuelles, en particulier chez les jeunes. Une étude a relevé que : « Les hommes qui consomment de la pornographie peuvent attendre de leur partenaire qu'elle occupe un rôle traditionnel et qu'elle ait un comportement moins affirmé. »⁸⁵ Il a également été établi que « les jeunes qui regardent des films X violents sont six fois plus susceptibles de forcer quelqu'un à faire quelque chose de sexuel en ligne ou en personne par rapport à un jeune qui n'a pas été exposé à la pornographie. »⁸⁶



MARK HENLEY/PANOS PICTURES

Dans de nombreux pays les médias ont aussi été critiqués pour la façon dont ils exposent les infractions graves envers les filles ; le journalisme qui se fait le reflet du déséquilibre des forces de la société d'une façon publique et dommageable pour les jeunes femmes impliquées accroît la souffrance à laquelle elles ont déjà été soumises. Par exemple, en Sierra Leone, l'organisation LAWYERS – un collectif de femmes professionnelles de la loi – a attaqué en justice les médias du pays pour conduite outrageuse dans le cas du Ministre Mamoud Tarawala qui a été accusé l'an dernier du viol d'une écolière.^{87,88} En violation de la législation sur les délits sexuels, les médias locaux avaient rendu publics le nom et les coordonnées de la victime, ainsi que sa photo, et avaient fait des commentaires moqueurs et humiliants sur elle tout en mettant sa sécurité en péril.⁸⁹ Des infractions similaires ont été commises récemment par des instances médiatiques d'Afrique du Sud après le viol d'une écolière par trois individus de sa classe ; les journaux avaient interviewé la victime sans procurer de soutien professionnel ni prendre de précautions pour sa sécurité, publiant des photos qui permettaient de l'identifier, et suggérant que les allégations étaient fausses.⁹⁰

Sur les plateformes des médias sociaux, cette misogynie devient encore plus publique, car « les échanges qui étaient autrefois privés sont visibles par une école entière, les photos et vidéos s'ajoutant aux mots, permettant à une communauté entière de commenter ce qui est vu ou dit en ligne, et entretenant une trace permanente de ces interactions. »⁹¹

Ainsi qu'un commentateur l'a fait remarquer dans un article de fond pour ce rapport : « Une nouvelle forme de harcèlement en ligne s'est récemment dessinée appelée justement « le porno vengeur », dans lequel : « Une personne partage une photo ou une vidéo sexuellement explicite avec son partenaire, pour finalement que ces images ressortent quelques mois ou même des années plus tard – en général après une rupture difficile. Les images sont souvent associées au nom, à l'adresse et au numéro de téléphone de la personne. Et pour corser le tout, certains de ces sites semblent avoir des activités parallèles proposant « des services de protection de la réputation » : si vous envoyez 500 USD sur un compte PayPal ils retireront peut-être votre photo. »⁹³

Les médias ne sont pas toujours une force négative, cependant, et dans le chapitre 5 nous montrerons que les médias sociaux en particulier peuvent être un outil positif pour faire campagne pour les filles et les jeunes femmes.



8 Le rôle de la religion dans l'égalité homme-femme

« Si l'on ne collabore pas avec les communautés et les chefs religieux, on ne peut pas lutter contre les tabous et préjugés tenaces qui vont à l'encontre de l'égalité et des droits de la femme. »

Thoraya Obaid, ancienne directrice exécutive, UNFPA⁹⁴

Les institutions religieuses, comme les institutions du foyer, de la communauté et des médias, encadrent la façon dont les filles grandissent et deviennent des femmes. Ces institutions basées sur la foi, malgré des progrès récents, ont tendance à être des bastions de l'autorité masculine, qui renforcent les idées de pouvoir et d'impuissance qui ont déjà un rôle considérable dans la vie privée et les pensées des filles. La religion et la foi peuvent avoir une influence positive sur l'égalité des sexes, mais ils peuvent aussi se baser sur des modes de pensée conservateurs qui sont souvent hostiles aux droits des filles et des femmes.

Cependant, comme l'a exposé une recherche de Plan en Afrique de l'Ouest : « Les chefs religieux et traditionnels sont souvent des points d'accès primordiaux pour entrer dans les communautés. À moins d'être convaincus, il est difficile pour les femmes comme les hommes, et qui plus est les filles ou les garçons, de se dresser contre eux. » Dernièrement, le conservatisme religieux de plus en plus restrictif dans de nombreux pays a eu un effet négatif sur l'égalité des sexes, faisant reculer les droits que les femmes et les filles réclament depuis tant d'années. Dans une étude faite par AWID, l'association pour les droits de la femme et le développement, 80 % des activistes des droits de la femme ont déclaré penser que les fondamentalismes religieux avaient eu un impact négatif sur les droits de la femme.⁹⁵

Au Nicaragua, María Teresa Blandón Gadea, directrice du groupe féministe La Corriente, a dit qu'elles étaient : « très inquiètes de

l'augmentation du fanatisme religieux. Nous faisons un travail avec des jeunes depuis des années sur les droits reproductifs et sexuels. Et nous avons bien sûr réalisé il y a quelques temps qu'un des principaux obstacles aux mentions de plaisir, de virginité, de diversité sexuelle, d'avortement sont les croyants religieux. »⁹⁶

« Même si les jeunes n'ont pas lu la Bible, leur position est que l'homosexualité n'est pas normale, et l'avortement, le fait de perdre sa virginité en dehors du mariage ou le sexe anal/oral sont des péchés. Nous avons réalisé que les jeunes sont victimes de ces messages tyranniques et de la dissociation entre corps, plaisir et droit de décision. Cela n'a rien à voir avec la loi mais est associé à des croyances très profondément ancrées. »⁹⁷

La Corriente a lancé une campagne de sensibilisation publique, en utilisant le slogan « Ceux qui abusent de leur pouvoir offensent Dieu » ce qui s'est avéré très controversé. Certains annonceurs, des stations de radio et de télévision ont refusé de faire passer les éléments de campagne mais, selon María Teresa, « beaucoup de gens l'ont bien aimée, en particulier les jeunes ».

« Pour beaucoup de gens qui ont participé aux activités de lancement de la campagne, il était très important de réfléchir sur les différences entre fanatisme religieux et spiritualité... Les militants voulaient remettre en question le pouvoir autoritaire dans tous les milieux et créer des espaces pour une réflexion critique qui permettrait aux femmes en particulier d'assumer la responsabilité de leur propre vie. »⁹⁸

« C'est une campagne pour les croyants. Ce que nous disons est que les gens peuvent faire



QUIEN ABUSA
DE SU PODER
OFENDE A DIOS

PROGRAMA FEMINISTA LA CORRIENTE

changer les vieilles idées sur un Dieu autoritaire ; le Dieu qui est père – « macho », intolérant, rancunier. Cette campagne est faite pour les gens qui peuvent imaginer Dieu différemment. Voilà pourquoi elle a réussi. »⁹⁹

Et bien sûr, tous les leaders religieux ou les groupes religieux ne sont pas résolument patriarcaux ni tyranniques. Par exemple, au Togo, des défenseurs de l'égalité des sexes se servent de passages de la Bible comme du Coran pour promouvoir une égalité homme-femme progressive chez les chefs religieux au niveau communautaire.¹⁰⁰ Et au Mali, malgré les hésitations initiales, de nombreux leaders islamiques ont compris que la mise en œuvre d'une politique de genre au niveau national était une question d'égalité et de développement. Le résultat a été que ces chefs religieux font passer ce message positif au sein de leur propre communauté.¹⁰¹ La religion doit être abordée différemment selon le pays et le contexte ; par exemple, une recherche en vue de ce rapport a établi que : « Au Sénégal et au Nigéria, la religion joue un rôle significatif dans la politique nationale, mais au Togo ou au Ghana, la religion est davantage pluraliste et peut avoir une influence moindre sur le dialogue national, mais persister à être un obstacle pour les femmes dans les communautés rurales. »¹⁰²

Pour les jeunes, la tension entre la vie moderne et les mentalités traditionnelles est souvent très difficile à gérer, comme le montre l'exemple suivant qui provient d'Indonésie, et ils ont besoin de tout le soutien possible de la part du gouvernement, de la famille, de l'école et de la communauté pour négocier ce passage difficile vers l'âge adulte.

“Ceux qui abusent de leur pouvoir offensent Dieu”.

ENTRE DEUX MONDES

Nikki van der Gaag s'est entretenue avec des jeunes dans une école islamique en Indonésie sur le sexe, la technologie et le genre... mais la conversation prend un ton plus traditionnel dès qu'on mentionne la religion...

Yuliana a 16 ans et c'est indéniablement elle qui représente le groupe de jeunes conseillers référents venus me rencontrer dans une école islamique au centre de Java. Ils sont sept, trois garçons et quatre filles, du même âge environ, et nous nous installons dans le hall spacieux situé devant la mosquée de l'école.

Ils sont heureux de parler de leur travail ; de dire comment on les forme à parler à leurs camarades s'ils ont des questions ou des problèmes, en particulier sur la santé reproductive. Et ils sont agréablement ouverts sur le sujet. Yuliana me donne un exemple : *« Hier une amie est venue me dire qu'elle n'avait pas eu ses règles depuis deux mois et elle s'inquiétait. Elle pensait qu'elle était peut-être enceinte mais elle n'a jamais eu de rapports. Alors je lui ai dit de ne pas s'inquiéter, qu'elle ne pouvait pas être enceinte et que c'était normal d'avoir des règles irrégulières au début. »*

Je demande aux garçons le genre de sujets qu'ils abordent, et Sutrisno me dit qu'en général ça tourne autour des « amies, de l'amour, de comment construire une bonne relation, de comment s'en sortir si on a le cœur brisé », les choses de la vie de tout adolescent dans n'importe quel pays du monde.

L'importance de ces conseils devient évidente lorsqu'il émerge qu'il n'y a pas d'éducation sexuelle formelle à l'école. Cependant professeurs comme jeunes, ici et dans les autres lieux visités à Java, s'accordent à dire

que le mariage précoce est un problème majeur. Les professeurs de l'école Grobogan se pressent de me demander si c'est également un problème au Royaume-Uni et je leur explique qu'alors que la grossesse adolescente est une question problématique, ce n'est pas le cas du mariage précoce. Il leur est difficile de séparer les deux.

Ce groupe de jeunes enchaîne et ils me disent que leur vie est « totalement différente » de celle de leurs parents quand ils étaient jeunes. Yuliana reprend le flambeau : *« Comparés à nos parents, ils n'étaient pas affectés par la technologie – maintenant, les petits de maternelle savent déjà se servir d'un téléphone portable. Nous, grâce à l'internet, on peut apprendre beaucoup de choses que nos parents n'ont jamais vues. »*

Elle dit aussi qu'il y a plus de filles qui vont à l'école, et même dans l'éducation supérieure, et que « alors que les parents ne connaissaient pas leurs droits, les enfants les connaissent maintenant ». Mais elle admet qu'il y a toujours un accent mis sur l'éducation des garçons plutôt que sur celui des filles, en particulier quand il s'agit d'éducation supérieure : *« En général le père veut que le garçon devienne professeur ou médecin mais les filles se marieront et resteront à la maison. Alors les parents font un effort pour que leur fils aille jusqu'à la licence mais les filles devront arrêter leur éducation après l'école. »*



Groupe de conseillers pour les pairs.

NIKKI VAN DER GAAG



Yuliana.

NIKKI VAN DER GAAG

La conversation se poursuit autour de la possibilité d'exercer une position d'autorité chez les filles. À ce moment-là Sutrisno a son mot à dire, affirmant que : « ce n'est pas encore acceptable que les filles deviennent dirigeantes : l'enseignement islamique dit que c'est l'homme qui est le chef de famille. » Le ton change du tout au tout une fois qu'il a mentionné l'Islam, même s'il ajoute que dans son village c'est une femme qui dirige, parce que c'est la femme du chef qui est mort. Mais, dit Sutrisno, « la responsabilité des enfants est le rôle de la femme. Le père apporte de quoi vivre ; la femme s'occupe des enfants. »

Et d'une manière ou d'une autre les filles qui ne s'exprimaient pas auparavant s'accordent avec lui sur le fait que le chef de famille « doit être un homme ». Nur essaie de riposter, en disant que « les femmes devraient garder leur indépendance, par exemple si le mari tombe malade, qui pourra gagner un salaire ? »

Mais Yuliana, en tant que meneuse évidente du groupe, s'aligne sur les propos de Sutrisno et affirme que bien qu'elle espère gagner un salaire un jour, elle demandera quand même la permission à son mari, parce que : *« Dans l'Islam la place d'un homme est supérieure à celle de la femme, le Coran dit que la femme est née des os de l'homme et il est supérieur. »*

Il n'y a pas de lien avec la conversation précédente sur le mariage précoce, mais Mr Sam, un fonctionnaire du gouvernement local, me dit qu'avec la décentralisation du gouvernement en 2001, de nombreuses décisions sont prises au niveau local. Donc bien que le mariage précoce ne soit pas légal au niveau national : « La Cour religieuse légalisera quand même un mariage lorsque la fille est enceinte, même si elle a moins de 16 ans. » Et, ajoute-t-il, « La Cour religieuse est influencée par la stigmatisation. »

Et ces jeunes, aussi modernes soient-ils, sont toujours influencés par la stigmatisation et la doctrine religieuse conservatrice en matière de genre.

Yulia, l'officier de projet de Plan Indonésie qui m'accompagne, fait remarquer qu'elle est musulmane, mais qu'elle pense qu'elle est l'égale de son mari, mais les jeunes ne veulent rien savoir.

Si l'on parle de santé reproductive, ou d'éducation, ou d'emploi ou de technologie ils sont ouverts, engagés et vifs. Si l'on mentionne la religion, il n'y a qu'une façon d'avancer, et ça ne va pas de pair avec l'égalité. Les jeunes vivent dans deux mondes distincts : l'un qui est tourné vers le changement, et les tire vers l'avenir, et l'autre qui est fermement enraciné dans le passé. Seul le temps nous dira quelle influence sera la plus forte.

NIKKI VAN DER GAAG



Sutrisno.

9 Conclusion : changer les cœurs et les mentalités

« Faire changer les croyances traditionnelles qui ont été transmises de génération en génération n'est pas une mince affaire car celles-ci ne pourront être modifiées du jour au lendemain. Ce qui importe c'est d'avoir ouvert la route et d'avoir observé des résultats positifs. Nous comptons sur cela. »

Godofredo Capara, père de sept enfants aux Philippines et formateur dans un programme pour les pères¹⁰³

Faire changer des attitudes prend plus que quelques jours, semaines ou mois. La reproduction des idées qui dénigrent les femmes et les filles perdure depuis des millénaires ; les modifier risque de prendre non pas des années, mais des générations.

Il y a un certain nombre de facteurs clés qui peuvent faire bouger les choses. Le plus important est probablement l'éducation. Nous avons vu dans le rapport 2012 de « Parce que je suis une fille » l'importance d'une éducation de qualité pour les filles. Lorsqu'une fille va à l'école elle en tire un savoir et des compétences et cela lui permet de faire davantage de choix pour sa vie d'adulte. C'est également bénéfique pour les garçons : une étude sur six pays différents a trouvé que les plus jeunes, et ceux ayant bénéficié de plus d'éducation, avaient des opinions plus équitables sur le plan du genre que leurs parents.¹⁰⁴

Il est donc rassurant de savoir que plus de filles que jamais sont scolarisées, et que les attitudes des parents envers l'éducation de leur fille dans de nombreux pays sont en train de changer. Aris, 17 ans, d'Indonésie, nous affirme : « Dans le passé la différence entre les filles et les garçons au niveau de l'accès à la scolarité était très grande. Dans les 10 dernières années ça a commencé à changer. Les parents commencent à voir qu'il est important pour les garçons comme les filles d'aller à l'école. »¹⁰⁵ Au Vietnam une mère a dit : « Ma fille me pose beaucoup de questions et échange bien plus d'idées avec moi que ce que je pouvais faire avant. Elle me parle plus que moi avec ma mère. »¹⁰⁶

S'ouvrir à de nouvelles idées peut aussi signifier un changement d'attitude envers l'égalité des sexes, en particulier si le programme scolaire l'enseigne aux filles et aux garçons, tout en améliorant la confiance en soi et les compétences des filles, ainsi qu'en apprenant aux garçons des versions plus équitables de masculinité. L'enquête en ligne pour le rapport 2014 a découvert que beaucoup des personnes



PLAN

interrogées trouvaient que les programmes transformateurs axés sur le genre qui remettent en question les stéréotypes sexospécifiques sont la meilleure façon de faire en sorte que les filles développent les compétences nécessaires à leur réussite dans la vie. L'école a le potentiel d'être une arène positive du changement – en ce qu'elle peut faire bouger les déséquilibres des rapports de force – pour faire en sorte que les filles puissent ramener ces nouvelles connaissances et capacités à la maison et dans le monde public formel.

D'un autre côté, comme le fait remarquer l'initiative pour l'éducation des filles des Nations Unies : « Lorsqu'on n'encourage pas les filles à réussir, que ce soit par traitement discriminatoire en classe, ou par le biais de manuels et de programmes qui renforcent les stéréotypes sexistes restrictifs, leur réussite en souffre. »¹⁰⁷ Dans ce contexte, l'éducation ne fait que reproduire le statu quo qui maintient les filles et les jeunes femmes à leur place actuelle.

Un autre élément clé du changement est que les jeunes femmes aient plus de contrôle sur leur destinée reproductive ; plus d'éducation sexuelle, plus de choix de devenir sexuellement active ou pas, plus de connaissances sur la reproduction et la fertilité, un meilleur accès à la contraception et aux services de santé sexuelle, et plus de pouvoir et de confiance en soi, bien sûr, pour pouvoir négocier leurs relations sexuelles. Cela revient à la capacité à réaliser ses droits reproductifs : si les filles et les jeunes femmes doivent un jour être vraiment autonomes, le contrôle de leur fertilité doit être entre leurs mains.

Nous avons vu au travers des exemples inclus dans ce chapitre qu'en général la jeune génération est plus ouverte au changement que leurs parents. Beaucoup d'entre eux

Père et ses enfants aux Philippines.

acceptent que cela passe par l'éducation, mais c'est aussi lié au deuxième facteur primordial du changement des normes sociales, à savoir l'accès à la technologie. Comme le dit la jeune Homng, 16 ans, au Vietnam : « Je veux plus d'informations pour ouvrir mon esprit, pour apprendre davantage... sur quelle université choisir, sur les actualités, sur les autres pays, les autres sociétés... sur le monde. »¹⁰⁸

Enfin, et c'est peut-être plus important encore, aborder une discrimination profondément ancrée, faire changer les cœurs et les mentalités, c'est possible. Pour ce faire, il est important de ne pas se contenter de travailler avec des enfants et des jeunes, mais aussi de travailler avec ceux qui dirigent – ce qui en général signifie les hommes, qu'ils soient chefs d'église ou de mosquée, dirigeants au parlement, dans le système juridique ou dans la police. Comme l'explique un officiel du Ministère de l'éducation d'Ouganda, « Je pense que la stratégie clé est de travailler avec les communautés parce que c'est de là que viennent les filles, c'est là que sont nichés les stéréotypes, c'est là que l'attitude envers l'éducation des filles est négative. »¹⁰⁹ C'est exactement ce que fait le projet *Building skills for life* de Plan.

L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ DANS L'ÉDUCATION DES FILLES¹¹⁰

Les neuf pays qui participent au programme *Building skills for life* de Plan ont indiqué qu'en plus du manque de ressources et de la pauvreté du foyer, un obstacle prépondérant à l'achèvement du premier cycle du secondaire chez les filles était un manque d'intérêt et de soutien de la part des parents et des membres de la communauté.

De plus en plus, les organisations locales telles que des comités de gestion scolaire encouragent les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants. Au Mali, ils s'impliquent dans des questions d'éducation des filles comme collecter des fonds, conseiller aux filles d'aller à l'école et lutter contre le mariage précoce et la violence sexuelle.

En Sierra Leone, un groupe appelé *Teko Concerned Group for Development* exerce une pression sur les parents et les autorités scolaires sur des sujets liés à la scolarité. Ce groupe a été fondé par une jeune fille de 17 ans. Les chercheurs ont observé qu'elle joue un rôle essentiel dans la vie de certaines de ses congénères. Elle les avertit des dangers des rapports sexuels précoces et non-protégés et pense que le problème de grossesses adolescentes pourrait se régler si la majorité des filles terminaient leur cycle secondaire.

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, les attitudes patriarcales sont souvent bien assises dans la famille, puis renforcées à l'école, dans la communauté, par les institutions religieuses et sociales et souvent par les médias. Quand la vie est déjà bien dure pour des millions d'entre elles, il est aisé d'imaginer pourquoi il est si difficile pour les filles et les jeunes femmes de pouvoir faire les choix qui leur appartiennent de droit, et la façon dont elles sont tiraillées dans différentes directions par les déclarations conflictuelles des personnes, traditions et institutions qui influencent et souvent entravent leur avancée vers le pouvoir. C'est pour cela qu'il est primordial que les institutions sociales soutiennent l'égalité des sexes, plutôt que de chercher à la contrer.

Mais au bout du compte il est difficile de résister au changement, parce que l'égalité des sexes présente des avantages pour les garçons comme pour les filles. Comme l'a fait remarquer cette mère de famille du Bhoutan : « L'égalité pour les deux [filles et garçons] transformerait la vie de nos filles et ferait comprendre à nos fils que tous les humains du sexe opposé sont égaux. »¹¹¹ Pour que cela arrive, les filles ont non seulement besoin du soutien de leur famille, mais d'un soutien institutionnel et collectif de la société dans son ensemble... et c'est là un défi encore plus redoutable.

Écolière de primaire prenant la parole lors d'une réunion parents-professeurs.



PLAN



Le rôle de l'État : la mise en œuvre concrète de l'égalité pour les filles 3

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDAW)

Article 7 : Les femmes ont le droit de voter, d'exercer des fonctions publiques, et de participer à la société civile.

Article 15 : La femme et l'homme sont égaux devant la loi. La femme a le droit légal de conclure des contrats, de posséder des biens, et de choisir son lieu de résidence.

1 Introduction : prendre sa juste place dans le monde

« Nous avons construit une architecture internationale de lois et de normes pour protéger les droits des femmes, mais à bien des égards ce n'est qu'un échafaudage abstrait sans la mise en œuvre concrète requise pour rendre ces lois effectives dans la vie des gens et transformer notre rhétorique en réalité. »

Hillary Rodham Clinton^{1,2}

« Je me sens libre quand mes droits sont respectés par mes parents, par les dirigeants, et par l'État. »

Jeune fille, 17 ans, Guinée³

Dans ce chapitre, nous nous penchons spécifiquement sur le pouvoir dans sa façon d'opérer dans les institutions formelles et publiques de l'État. C'est là, dans le cadre juridique et politique qui gouverne les relations entre citoyens et État, que le pouvoir est le plus visible. Il peut s'exercer soit pour protéger les droits des filles et soutenir leurs démarches vers le pouvoir, soit pour faire en sorte qu'elles continuent à être des citoyennes de seconde zone. Nous examinerons comment ces cadres agissent en réalité dans la vie quotidienne des filles et des femmes. Nous expliquerons pourquoi, que bien que ce ne soit pas facile, il est essentiel d'aborder les questions de gouvernance à tous les niveaux de la société si l'on veut dépasser les obstacles structurels qui empêchent l'autonomisation des filles et des jeunes femmes.

Nous utilisons le mot « gouvernance » pour faire référence, globalement, aux règles formelles ou informelles, aux systèmes et structures au travers desquels s'organise la société ; en d'autres termes, les processus par le biais desquels un État exerce le pouvoir, et le contrat social entre l'État et ses citoyens qui doit être reconnu et rempli. Comme Martha Nussbaum et ses collègues l'expliquent : « La gouvernance... , telle qu'on la comprend, inclut la multitude de manières dont la structure politique, sociale et administrative affecte l'accès de ses membres aux opportunités et aux capacités de base... Une étude de

gouvernance doit s'intéresser non seulement à la gestion économique mais aussi à la participation politique... au sein à la fois des institutions formelles de l'État (à savoir les institutions législative, juridique et administrative) et des groupes, mouvements et institutions de la société civile, à caractère informel. »⁴

En outre, le patriarcat est renforcé et remodelé en permanence ; le progrès ne va pas toujours dans la même direction. La culture peut aussi réagir avec force contre le changement. Cela s'applique à la gouvernance de la même façon qu'aux autres domaines. Evelyn Flores, une militante des droits humains au Nicaragua, a dit à Jean Casey, chercheuse principale pour ce rapport, que : « Le Nicaragua recule, ou part de côté, comme les crabes, au lieu d'aller de l'avant. Les lois sont censées être réformées pour être mises à jour et améliorées dans le sens d'une approche dictée par les droits de la personne mais leur application se fait en vertu de critères très patriarcaux. »⁵

C'est dans ce contexte que nous demandons pourquoi, malgré les améliorations des lois sur l'égalité des sexes de nombreux pays, la législation n'a pas changé davantage la vie des filles. Nous observons des différences entre la promulgation et l'exécution de différents types de législation en rapport avec les droits des femmes et des filles. L'existence des lois est importante, mais il est tout aussi important de regarder comment elles sont appliquées et mises à exécution et comment ceux qui parlent ou interprètent la loi sont influencés par leurs propres opinions et préjugés. Nous révélons donc également les points de vue des hommes, des femmes, des filles et des garçons sur la législation sur l'égalité des sexes et son efficacité.

Nous pensons qu'il est vital d'augmenter le nombre de femmes à des positions décisionnaires, non seulement parce que cela peut vraiment changer la loi et ses pratiques, mais aussi parce que ce sont des modèles pour les filles et les jeunes femmes. Nous déclarons aussi que la gouvernance égalitaire au niveau du genre signifie que ceux qui sont en position de pouvoir, femme ou homme, doivent s'assurer que la gouvernance est sensible aux questions de genre, réactive et transparente.

Enfin, nous donnons des exemples de ce qui peut donner un coup de pouce aux filles sur le chemin du pouvoir, et des endroits où la gouvernance a fonctionné pour les femmes et les filles. La question que nous posons est : que reste-t-il aux dirigeants à effectuer pour faire appliquer l'égalité des sexes dans tous les pays du monde, pour que les filles puissent grandir en ayant les mêmes choix et attentes que leurs frères ?

2 Comment ça se passe dans la vraie vie ? Comblent le fossé entre la législation et l'application des lois

« Nous avons deux types de droits de l'enfance. L'un est joliment formulé sur papier et l'autre c'est ce qui se passe dans la vraie vie. »

Alexei Petrushevski, *Bishkek Centre for Street Children*, Kirghizstan⁶

« On n'a pas besoin de croire au patriarcat pour réaliser que les lois ont été faites par les hommes et sont dominées par les hommes, et qu'il en va de même pour le parlement ; ce qui signifie que dans toute l'élaboration des lois, les femmes sont globalement absentes. Rien de surprenant dès lors à ce que les lois ne fonctionnent pas pour les femmes. »

Baronne Helena Kennedy, Conseil de la Reine, Royaume-Uni⁷

Le droit international des droits de l'humain établit clairement que les filles et les femmes doivent pouvoir participer à la vie publique sur un plan d'égalité avec les garçons et les hommes. Par exemple, l'article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1981 déclare que : « Les États parties devront prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays. »

Au cours des dernières décennies, le cadre législatif des droits de la personne sur l'égalité des sexes a mené à des changements importants pour promouvoir l'égalité des sexes au sein des lois de nombreux pays – par exemple, 139 constitutions comportent maintenant des garanties pour l'égalité des sexes.⁸ Cependant, bien que cela puisse servir de catalyseur pour la réforme, le droit international n'est pas toujours contraignant et, en tout cas, la mise en application traîne souvent derrière la législation.

Au tribunal en Sierra Leone.



AUBREY WADE/PANOS PICTURES

De nombreux signataires du CEDAW, par exemple, ont ratifié la convention avec certaines réserves ou objections.

Il y a également d'énormes fluctuations entre les pays au niveau du droit et de la façon dont il est mis en application. La recherche en Afrique de l'Ouest en vue de ce rapport a trouvé que : « Alors que certains pays conservent des lois qui assujettissent les femmes, d'autres pays, notamment le Mali, le Ghana et le Nigéria, ont fait de grandes avancées pour ce qui est de valoriser la législation qui met en avant les droits de la femme. »⁹

Nous verrons que la législation peut aider le processus de changement social, comme nous l'expliquent ces jeunes femmes du Bhoutan : « Il y a moins de harcèlement envers les femmes et les hommes doivent y réfléchir à deux fois avant de divorcer de leur femme ou d'avoir des aventures extraconjugales. Ce genre de comportement peut leur coûter cher maintenant à cause de la loi. »¹⁰

Mais les lois seules ne mènent pas nécessairement à l'amélioration de la vie des femmes et des filles. Même dans les pays signataires des conventions internationales sur les droits de la femme et de l'enfance qui ont une législation solide, la discrimination, les abus et la violence à l'égard des femmes et des filles peut continuer à être monnaie courante. Selon l'ONU Femmes : « Malgré des projets étalés sur des dizaines d'années, soutenus par des donateurs, pour construire des salles d'audience et former des policiers et des juristes, dans de nombreux pays en voie de développement le système institutionnalisé a une portée réduite. »¹¹

Pourquoi est-ce le cas ? Le manque de mise en application des lois est toujours un obstacle majeur. Dans de nombreux pays il n'y a pas de système judiciaire opérationnel, ni de financement qui fasse en sorte que les lois soient exécutées et maintenues. L'ONU Femmes a également identifié le manque de ressources de l'État comme un obstacle primordial à l'accès des femmes au système juridique et a cité une étude de la Banque mondiale qui a révélé que : « Au Kenya, une revendication territoriale dans le cadre d'une succession peut coûter jusqu'à 780 USD. »¹³ Pour beaucoup de filles et de jeunes femmes, de telles sommes sont totalement hors de portée.

De plus, ceux qui sont chargés de mettre la loi en pratique – les politiciens, les juges, les conseillers locaux, la police – sont souvent imprégnés d'une mentalité qui applique une discrimination intrinsèque et souvent aveugle à l'égard des femmes et des filles. D'après un rapport de la Banque mondiale : « Les lois



MARC SCHLOSSMAN/PANOS PICTURES

peuvent incarner des idéaux qui sont assez éloignés des choix et possibilités réelles des femmes. »¹⁴

En patrouille au Bhoutan.

Par exemple, aux Philippines, une loi nationale permet, entre autres choses, à la police d'établir des « bureaux des femmes » dans les postes locaux et de recruter des officiers femmes pour traiter avec délicatesse les cas de violence à l'égard des femmes et des filles. Cela étant maintenant en place, certains officiers de police ont également suivi une formation en matière de sensibilisation à l'égalité des sexes. Cependant, en pratique, une évaluation de l'égalité des sexes a démontré que les officiers de police s'installaient souvent au bureau des femmes et qu'ils géraient les cas de violence sexiste sans aucun tact. Par exemple, ils ne se conformaient pas aux règles stipulant que les femmes qui portent plainte pour violences conjugales devraient pouvoir le faire en privé.¹⁵

Srilatha Batliwala, universitaire féministe, note : « Le changement qui vient du haut (politiques, lois), même s'il est important, ne peut donner à l'égalité des sexes une réalité durable sur le terrain. La raison en est que celles-ci ne peuvent s'infiltrer dans certains des lieux institutionnels dans lesquels la soumission des femmes se construit ou se pratique – par exemple, les croyances culturelles et pratiques patriarcales ancrées dans les familles et les ménages, les clans ou les groupes ethniques, les écoles, les centres médicaux ou les hôpitaux, les banques, les usines et les institutions religieuses. »¹⁶

C'est sur le terrain que la majorité des gens vivent l'impact de la gouvernance. En théorie, c'est aussi là que les filles ont l'opportunité de participer et de faire usage des lois nationales pour apporter le changement. Mais traduire les lois nationales en pratique locale n'est pas chose facile.

Dans de nombreux pays, les femmes et les filles peuvent ne pas avoir assez confiance en elles pour se tourner vers les autorités pour



Au Guatemala.

PLAN

déposer une plainte pour violation de leurs droits. Si elles proviennent d'un groupe ethnique minoritaire, elles peuvent même ne pas parler la langue des législateurs. Par exemple, en Amérique Latine, de nombreuses femmes et filles indigènes ne parlent ni espagnol ni portugais et il n'y a que peu de pays dont le système juridique apporte suffisamment de fonds pour la création d'un service de traduction.¹⁷ « On entend juste parler des lois à la radio, mais dans cette communauté elles ne sont pas appliquées, » nous a dit une femme de la campagne sud-africaine.¹⁸

Même la connaissance de la loi peut être limitée. Malgré de nombreux programmes ciblant le corpus juridique des femmes, une étude de la Banque mondiale a établi que beaucoup avaient peu voire aucune connaissance des lois liées aux droits des femmes et de l'enfant.¹⁹ « Les femmes au Pakistan n'ont que très peu d'interactions avec l'État ; la vaste majorité d'entre elles n'est pas du tout au courant du fait qu'elles ont des droits en vertu de la loi ni qu'il existe des politiques pour les soutenir, » nous a déclaré Farida Shaheed, une sociologue, au Pakistan.²⁰

Les jeunes sont généralement plus au courant que leurs parents ou grands-parents, probablement en partie parce qu'ils ont eu l'opportunité d'aller à l'école. Par exemple, des jeunes femmes d'une zone rurale de Tanzanie connaissaient un certain nombre de leurs droits : « **Oui, on doit toutes aller à l'école. On peut hériter de biens comme les hommes. Les hommes ne doivent pas nous battre et, s'ils le font, on peut les traîner en justice. On peut devenir politiciennes.** »²¹

Mais il ne suffit pas d'avoir confiance en soi : même si ces filles devaient poursuivre quelqu'un en justice, elles encourraient le risque de subir de lourdes répercussions de la part de leur famille ou de leur communauté.

D'après un article des experts de la question du genre Tina Wallace et Helen Baños Smith sur

les femmes cadres supérieurs : « Les résistances des parlements majoritairement masculins à l'inclusion de nouvelles lois qui mettraient en application, par exemple, l'égalité de l'accès à la propriété foncière, l'égalité des droits au niveau du mariage, du divorce, de la succession et des enfants, nous montrent à quel point il est difficile de faire changer des attitudes et des croyances, et combien il est primordial d'entrer en relation avec les réalités locales et culturelles pour le développement de ces politiques. »

Cet article donne un certain nombre d'exemples en Afrique, où il est constaté que : « La lutte entre le parlement et les organisations des droits de la femme autour d'autres droits de la femme, comme le droit à la propriété foncière en Ouganda ou à l'avortement en Amérique Latine... atteste de la résistance permanente à l'avènement d'un changement fondamental dans le statut et les droits des femmes. »²² Ces exemples montrent clairement que le changement efficace et durable se trouve dans l'interaction entre les structures (à savoir la législation), les relations (le changement des attitudes sous-jacentes) et l'agency ou agentivité (dans ce cas-ci l'activisme des organisations féminines).

Ce qui explique que, comme nous le verrons dans le chapitre 5, le travail des organisations de femmes et de filles est fondamental non seulement pour accélérer un changement positif mais aussi pour faire en sorte que les droits existants soient maintenus.

Les ministères gouvernementaux pour les femmes peuvent également aider à faire passer la législation – par exemple, au Chili, le Service national de la Femme (*Servicio Nacional de la Mujer* ou SERNAM) a contribué au succès de la mise en avant de lois contre la violence conjugale et la discrimination sexuelle, comprenant la garde des enfants pour les travailleurs journaliers et le congé de maternité pour les employées domestiques.²³

FAIRE DU PORTE-À-PORTE

Nikki van der Gaag s'est entretenue en Indonésie avec Sri Danti Anwar, secrétaire du ministère pour l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance, au sujet des efforts du ministère pour faire en sorte que la législation change vraiment les choses dans la vie des femmes et des filles.



NIKKI VAN DER GAAG

Selon la Banque mondiale, l'Indonésie est parvenue à minimiser l'écart entre les genres dans certains domaines clés de la santé (moins de mortalité maternelle) et de l'éducation (accès à la parité) ainsi qu'une amélioration de la représentation féminine et l'introduction de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes, mais il subsiste encore de nombreuses difficultés.²⁴ Globalement, la position de l'Indonésie sur l'Index des institutions sociales et de l'égalité homme-femme (ISE) est passée de 55^{ème} pays sur 102 en 2009 à 32^{ème} sur 86 en 2012.²⁵

L'Indonésie fonctionne avec un gouvernement décentralisé depuis 1998. C'est également un pays très étendu. Comment dès lors faire en sorte que les lois nationales sur l'égalité des sexes touchent les femmes et les filles au niveau des régions et à l'échelle locale ?

Ce n'est pas facile. En fait, c'est véritablement révolutionnaire. Il faut changer les mentalités des gens. Le Ministère ne peut pas mettre cela en œuvre directement et il nous faut donc trouver un moyen de faire en sorte que nos politiques touchent la base. Les ministères principaux, y compris le nôtre, ont créé des guides et des mécanismes pour que tout le monde se plie aux lois nationales. Bien-sûr, tout cela doit être consolidé mais au moins nous avons les outils à diffuser aux législateurs. Il y a également un service pour les femmes dans chaque région, muni d'un budget et d'un mandat. Nous travaillons avec eux pour leur procurer une aide technique.

Nous avons à la fois le bâton et la carotte. Par exemple, nous avons un mécanisme de dépôt de plainte. Nous pouvons informer le Ministère de l'intérieur si nous pensons qu'une loi est discriminatoire envers les femmes ou les filles. Nous avons également un processus de contrôle et d'évaluation. Chaque année nous envoyons à tout le monde un formulaire à remplir pour évaluer le progrès des politiques et des programmes pour femmes et enfants. Et chaque année depuis 2007 le président récompense toutes les agences gouvernementales, les régions ou les mairies qui s'acquittent bien de ce travail.

La politique de décentralisation de l'Indonésie aide-t-elle ce processus ?

Avec la décentralisation il est encore plus important d'être en participation. Nous avons une politique en place mais s'ils ne savent pas pourquoi nous avons cette loi alors ce ne sera pas efficace : nous devons avoir une participation ascendante pour leur faire comprendre dans leur propre langage, leur propre esprit, et leur propre environnement. Nous travaillons donc directement ou indirectement avec des organisations communautaires – des organisations de femmes, des centres d'études féminines, des organismes pour l'enfance, des organisations non-gouvernementales et le secteur privé. Il y a un forum dans lequel ces groupes

peuvent discuter d'égalité des sexes au niveau des régions et des districts.

Nous travaillons aussi avec les médias. Ils ont un rôle fondamental. Nous avons une unité médiatique au Ministère. Nous encourageons la même chose au niveau des districts. Nous communiquons sur les nouvelles politiques, et chaque année nous tenons une conférence de presse qui informe les médias des progrès que nous avons faits et des défis qu'il nous reste à relever.

Quels sont les défis principaux à relever ?

Premièrement, obtenir la compréhension et l'implication des décideurs non seulement dans le centre du pays mais en particulier au niveau provincial et du district, sur l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles. Les lois sont en place, mais cela ne suffit pas forcément. Même la compréhension du mot « genre » est souvent encore limitée chez les gens. Nous devons leur en montrer les bénéfices au sein de leurs propres institutions. Il nous faut vraiment faire du porte-à-porte pour vendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous devons faire le lien avec un point de vue d'ensemble, avec une bonne gouvernance.

Deuxièmement, il y a un fort taux de rotation du personnel officiel local parce qu'il y a des élections directes chaque année. Notre challenge consiste à trouver une manière d'institutionnaliser cela dans le système de façon à ne pas avoir à tout recommencer chaque fois qu'une nouvelle personne arrive. C'est pourquoi depuis 2009 nous essayons d'intégrer le genre dans le système de planification et de budgétisation. Par exemple, en 2011, 34 ministères ont piloté une budgétisation favorable à l'égalité des sexes.

Trouvez-vous que l'égalité des sexes a progressé ?

Certainement, bien qu'il reste beaucoup à faire. Je travaille dans ce ministère depuis 24 ans. J'ai observé beaucoup de progrès. Maintenant nous publions les données chaque année de sorte que nous pouvons montrer les progrès qui ont été faits.

Quelle a été votre motivation pendant ces années ?

Il faut être passionné par son travail, on ne peut pas simplement dire aux gens ce qu'ils doivent faire et ne pas le mettre en pratique soi-même. Chez moi aussi il est important de pratiquer ce qu'on prêche, sinon les gens ont du mal à suivre ce que vous suggérez. Je ne fais pas de discrimination entre mes enfants, garçons et filles.

Quel est votre propre espoir pour l'avenir ?

Dans ce pays nous avons la législation ; quand ça, c'est en place, tout est possible. Les gens doivent saisir cette opportunité et réaliser leurs rêves. Nous, nous les aiderons à le faire.



Réunion avec un imam au Togo.

3 Qui doit décider ? Des systèmes juridiques multiples

« Nous avons des droits reconnus dans le droit ougandais au niveau de la question de la femme, mais le système traditionnel n'en a pas. »

Femme en Ouganda²⁶

De nombreux pays ont une variété de systèmes juridiques qui opèrent simultanément. Il y a des limites et des chevauchements – et parfois des heurts – entre le droit international des droits de l'humain, la législation nationale, le droit religieux, les lois traditionnelles et les coutumes qui influencent la façon dont les conflits légaux sont résolus.

Dans certains pays, les systèmes de justice informels ont plus d'influence que la législation formelle. Par exemple, au Malawi entre 80 et 90 % de tous les différends sont traités par le biais de forums de justice coutumière alors qu'au Bangladesh on estime que 60 à 70 % des conflits locaux sont réglés par le biais du conseil traditionnel du village ou *salish*.²⁷

La question la plus importante dans ce rapport est celle de l'impact de ces multiples systèmes juridiques sur les filles et les femmes.

Quatre questions cruciales s'imposent ici :

- 1 Quels sont les arrangements et dispositions juridiques en place entre les cadres juridiques nationaux, le droit religieux et le droit coutumier ? En quoi cela affecte-t-il les droits des femmes et des filles ?
- 2 Qui interprète la loi (prêtres, chefs, ou juges) et y a-t-il un risque que ces personnes desservent les intérêts des filles et des femmes en le faisant ?
- 3 Quel recours y a-t-il pour les femmes et les filles en cas de conflit juridique – quel est le pouvoir de la loi sur la vie des filles ? Le recours juridique est-il accessible et disponible ?

- 4 Quel droit procure une meilleure protection pour les filles et les femmes (par rapport au droit international des droits de l'humain) ?

Le problème survient lorsque ces lois s'appuient encore sur des idées conservatrices de ce que les filles et les femmes ont le droit de faire ou non. Comme le fait remarquer un rapport ougandais : « Pour les femmes, du fait de considérer le système traditionnel comme

Définir des systèmes juridiques multiples²⁸

Le droit religieux : la plupart des religions sont des règles qui ont profondément influencé le contenu des lois civiles d'aujourd'hui – dans de nombreux cas, malheureusement, pas toujours dans le meilleur intérêt des femmes. Les grandes lois religieuses sont écrites : la loi canonique, la Sharia et le Mishné Torah sont des exemples de certains codex religieux qui détiennent, dans certains endroits, le statut de droit officiel. Dans certains pays la Sharia, par exemple, a un statut officiel et est interprétée en tant que droit par les juges musulmans (ou cadis).

Le droit coutumier : une pratique juridique qui peut être observée dans un contexte social donné et qui est considérée comme droit par les acteurs sociaux. Il est souvent influencé par les croyances – religieuses ou autres – et peut varier considérablement au sein d'un même pays ; il change aussi avec le temps car il est rarement écrit mais il est établi dans l'esprit et l'interprétation de ceux qui l'interprètent. Dans de nombreux pays africains le droit coutumier est interprété par les autorités traditionnelles comme les chefs ou les rois. Tout autour du monde, dans de nombreux pays, les constitutions nationales reconnaissent le droit coutumier.

une alternative à la justice nationale ou internationale, la difficulté pratique continue à être les limites de cette justice dans sa mise en pratique pour les femmes. La société ougandaise, comme les autres sociétés de par le monde, est patriarcale et les traditions dans de telles sociétés pèsent souvent lourd contre les intérêts de la femme. »²⁹

Par exemple, le droit coutumier peut s'appuyer sur des croyances communautaires selon lesquelles la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas une question de droits ou un problème public mais une affaire personnelle et familiale dans laquelle l'honneur de la famille est souverain. En Somalie et dans d'autres pays, une fille ou une femme peut être forcée à épouser son violeur.³⁰ Ou dans certains cas, la famille du violeur paiera une compensation à la famille de la victime sous la forme, par exemple, d'une chèvre ou d'une vache.³¹

Cette pratique est en vigueur dans de nombreux pays sur tous les continents. Par exemple, en Ouganda, un rapport relève que le dédommagement est « souvent du type « payez 800 shillings ou quatre vaches à la famille de la victime si vous violez la femme de quelqu'un... » C'est la femme qui a souffert et c'est le mari ou la famille qui obtient compensation. »³²

Au Nicaragua, Gaby Ruiz, jeune activiste féministe, a dit à Jean Casey : « Dans certains cas l'honneur de la famille est plus important que la violation donc, par exemple, si une fille est violée alors la famille peut recevoir de l'argent ou un cadeau pour se taire ou on épouse la fille qu'on a violée. »³³ Dans ce type de cas les droits et les intérêts de la fille concernée sont ignorés.

Par exemple, dans de nombreux pays les systèmes de justice qui s'appuient sur le droit coutumier ne reconnaissent pas l'égalité des deux sexes vis-à-vis de l'héritage de biens et d'autres capitaux. Une recherche auprès de familles de la cohorte de filles de Plan dans neuf pays différenciés a confirmé que l'héritage était en général considéré comme quelque chose qui se transmet de père en fils.³⁴ La mère de Mary Joy, aux Philippines, nous a confié : « Qui est-ce qui doit décider quand il s'agit de distribuer un héritage ? L'homme, bien entendu, puisque c'est le chef de famille. Moi, la femme, je vais simplement suivre sa décision. » Au Brésil, en République Dominicaine et au Salvador, les décisions concernant la propriété et l'héritage sont presque entièrement du domaine masculin, plusieurs mères participant à l'étude nous ayant confirmé la présence d'attitudes « machistes » au niveau de cet aspect de la vie familiale en particulier.

Cependant, la plupart des familles avaient

l'air d'hésiter sur le statut légal du droit de leur fille à l'héritage, déclarant que la « tradition » et le « droit coutumier » déterminaient le droit des successions. Au Togo, la plupart des familles de l'étude ont mentionné que les décisions concernant l'héritage se font selon la tradition islamique qui professe que les garçons doivent hériter deux fois plus que les filles. Parmi ces familles, la terre et les maisons sont, à une exception près, la propriété des grands-pères ou des pères ; les mères ont parfois du bétail qui leur appartient. Le père de Salimata, au Togo, a expliqué que : « Selon les règles coutumières, la propriété est partagée entre tous sans distinction, mais les garçons ont le double des filles. En bref, les femmes et les filles n'ont pas les mêmes droits de succession que les hommes et les garçons dans la communauté. »

Mais les choses changent. Dans la recherche de Plan, cette année, il est apparu que davantage de parents connaissaient la législation, en particulier au Bénin, où des lois récentes ont confirmé l'égalité des droits de succession.

En Ouganda, le père de Sarah était d'accord pour dire que les choses changeaient rapidement, là encore à cause des révisions récentes apportées au droit de succession. Certains parents font le lien entre le statut des filles en amélioration, par le biais de l'accès à une éducation formelle, et leur droit d'hériter des terres. Le père d'Annet, en Ouganda, nous a expliqué : « Les filles ont elles aussi une chance d'hériter parce que tous les enfants vont à l'école maintenant et je crois qu'elles ont les mêmes capacités (qu'un garçon). » Le père de Charnel, au Bénin, a ajouté : « Dans ma maison, le partage entre le garçon et la fille sera équitable car je comprends bien que maintenant les filles ont les mêmes capacités que les garçons. »

Connaître les lois, connaître ses droits est un premier pas sur le chemin du changement. Ces droits doivent aussi être fondés sur la législation, être reliés à un changement d'attitude plus large, et être soutenus par les communautés locales et par des organisations gouvernementales et non-gouvernementales. C'est seulement à ces conditions que les droits des filles pourront être réalisés.

Anny avec son père et ses sœurs, en République Dominicaine.



RENFORCER LE POUVOIR DES FILLES DE POSSÉDER DES TERRES AU RWANDA³⁵

Aline est une adolescente orpheline qui vit dans un petit village au Nord du Rwanda. Depuis la mort de ses parents, Aline et ses frères étaient en conflit perpétuel au sujet des terres de la famille. Pour ses frères elle n'y avait pas droit parce que c'est une fille. Aline, elle, savait que ce n'était pas le cas.

Heureusement pour Aline, les autorités locales aussi étaient au courant et ont expliqué à ses frères que la loi rwandaise donne aux fils et aux filles l'égalité des droits de succession sur les terres.

Personne ne sait combien d'enfants sont devenus orphelins en conséquence du génocide de 1994 – les 100 jours durant lesquels plus de 800 000 hommes, femmes et enfants ont été assassinés. Avec un si grand nombre de foyers tenus par des enfants, avoir de la terre est fondamental pour la survie. Quatre-vingt-dix pour cent de la population gagne sa vie grâce à l'agriculture, et 31 % des foyers sont tenus par des femmes.

Sans accès ni droit à la terre, Aline aurait eu peu de chances de trouver à manger pour elle et ses futurs enfants, et aurait pu se tourner vers des activités à haut-risque comme le commerce du sexe, pour survivre.

Il y a un besoin crucial de nouvelles lois qui gouvernent le droit foncier afin que l'accès à la terre puisse être mis en application d'une façon juste et équitable pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Les organismes comme le *Rural Development Institute* (RDI) travaillent dur pour soutenir le plaidoyer et la sensibilisation à la réforme foncière pour aider à renforcer et à protéger les droits de filles comme Aline.

Les résultats sont payants. Dans le cas d'Aline, les autorités locales sont intervenues et ses frères lui ont donné une part des terres familiales de mauvaise grâce – mais toujours pas une part égale.

Bien qu'elle sache qu'elle a droit à davantage, elle a décidé de ne pas discuter la décision de ses frères : « Ça ne ferait que créer encore plus de problèmes. »

Malgré ce résultat, Aline est heureuse ne serait-ce que de savoir que les nouvelles lois du Rwanda donnent l'égalité des droits fonciers aux femmes comme aux hommes. Avant de connaître cette loi, « [elle] avait l'impression de ne pas avoir de valeur familiale en tant que fille. ». Mais le fait d'avoir des droits à la terre équivalents à ceux de ses frères lui a fait comprendre un

message important : elle a une vraie valeur ; même si elle n'est pas encore prête à créer le type de problèmes qui lui permettraient d'obtenir l'égalité.

4 Violence : la loi peut-elle changer les choses ?

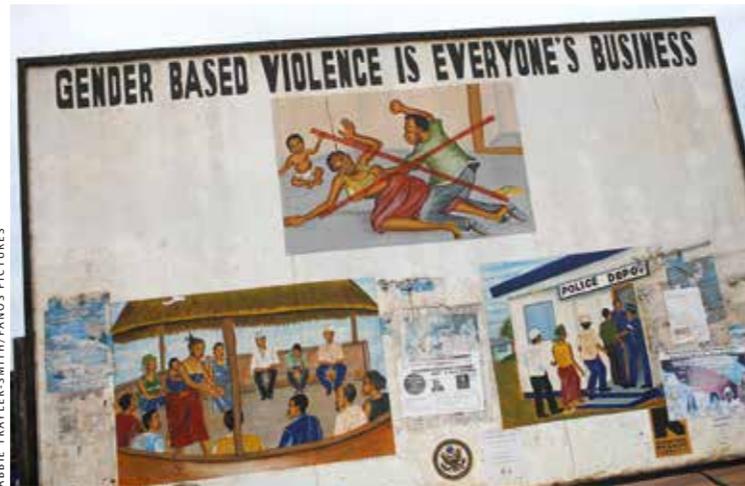
« C'est un crime de battre sa femme, mais une femme est comme un enfant dans la maison. Comme un professeur et son élève, une épouse doit être battue pour lui faire comprendre. »

Fonctionnaire de justice, Ouganda³⁶

Il y a des domaines dans lesquels l'État, de toute évidence, n'exerce pas son obligation de protection des femmes et des filles. La violence en est un. Un rapport de 2013 de l'Organisation mondiale de la santé a découvert que plus d'une femme sur trois dans le monde a été violée ou abusée physiquement, 80 % par un partenaire ou un conjoint, et plus de 35 % des femmes qui sont assassinées ont été tuées par un proche.³⁷

Bien que la prévalence de la violence dans le cadre de relations intimes soit au plus haut pour les femmes entre 40 et 44 ans, des femmes bien plus jeunes sont très fréquemment sujettes à ce type de violence. En 2013, l'Organisation mondiale de la santé a observé que 29 % des adolescentes et jeunes femmes entre 15 et 19 ans qui ont déjà été dans une relation ont subi des violences aux mains d'un partenaire – cela représente plus d'un quart des filles et des femmes de moins de 20 ans.³⁸ Une étude de 2014 en Union européenne sur 42 000 femmes a découvert que « plus d'une femme sur cinq a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de l'actuel ou d'un ancien partenaire, et

Panneau de l'International Rescue Committee, le Ministère de la santé et des affaires sociales du Libéria et le département d'État des États-Unis : Bureau de la population, des réfugiés et de la migration au Libéria.



ABBIE TRAYLER-SMITH/PANOS PICTURES

qu'à peine plus d'une femme sur 10 a indiqué avoir subi une forme de violence sexuelle infligée par un adulte avant l'âge de 15 ans. »³⁹

Il est clair que la violence n'est toujours pas gérée de façon adéquate par l'État, le système judiciaire ou la police. Parce que dans trop de pays la violence à l'intérieur du foyer est toujours considérée comme une affaire privée, les hommes peuvent littéralement être des assassins en liberté.

Les lois sont impuissantes quand il s'agit de faire changer les comportements parce que les attitudes sont trop profondément enracinées. La violence envers les femmes et les filles est considérée comme acceptable dans de nombreux pays parce qu'elle est inscrite dans des normes sociales et économiques. À l'inverse, les attitudes ne changeront pas à moins que les lois soient exercées, que les punitions soient solides et que les comportements privés deviennent une source de honte publique. Mais beaucoup de ceux qui façonnent les lois et dirigent les institutions restent empreints des mentalités patriarcales qui rendent la violence acceptable en premier lieu. Dans certains pays, ils peuvent même considérer la violence comme élément « normal » du mariage. Par exemple, en Inde, un article de 2009 a constaté que 50 % des magistrats qui suivaient une formation sur le *Domestic Violence Act* (loi sur les violences domestiques) pensaient que « pour un mariage réussi, parfois un homme se doit de discipliner sa femme », et que « l'on fait trop de scandale autour de la violence conjugale ». ⁴⁰

Il n'est dès lors pas surprenant que dans trop de cas, dans trop de pays, ceux qui perpètrent la violence arrivent toujours à en réchapper en toute impunité. « Montrez-moi, s'il vous plaît, un homme qui a été puni pour sa violence... pas un, » nous a déclaré un homme de Moldavie. À Fiji, dans un village, un homme nous a dit que les lois « ça s'applique dans les villes et les cités, mais pas ici ». ⁴¹

- En Sierra Leone, sur 6591 cas signalés de violences conjugales ou de violence sexiste en 2013, à peine 6 % ont débouché sur une peine, d'après les statistiques de la police publiés en ligne. ⁴²
- En Inde, en 2011, malgré une loi de 2006 contre la violence conjugale, 73,6 % de 15 423 cas de viols qui ont été effectivement jugés se sont soldés par un acquittement. ⁴³
- En Inde une étude à l'échelle nationale sur la violence contre les femmes Dalit (qu'on appelait les « intouchables ») s'appuyant sur 500 cas a conclu que dans 40,4 % des cas, les femmes n'essayaient même pas d'obtenir justice. Dans seulement 3,6 % des cas une



MIKKEL ØSTERGAARD/PANOS PICTURES

action policière ou juridique avait été intentée. À peine 3,6 % des cas avaient été portés aux tribunaux tandis que seuls trois cas (moins de 1 %) s'étaient soldés par une peine. ⁴⁴

Il n'est pas surprenant que tant de femmes décident de ne pas engager de poursuites ni même de dénoncer un viol ou des violences sexuelles. Au Royaume-Uni, par exemple, un rapport du Ministère de la justice citant des statistiques de criminalité et de justice criminelle a découvert que 28 % des femmes qui avaient été violées n'en avaient parlé à personne. Une sur sept en avait parlé à la police, et 57 % avaient mentionné l'incident à quelqu'un, mais pas à la police. Une étude sur 42 000 femmes dans 28 pays d'Europe a découvert que 14 % des femmes signalaient leur plus sérieux incident de violence conjugale à la police. ⁴⁵ et aux États-Unis une enquête auprès de victimes féminines de violences a indiqué que 47 %, soit moins de la moitié, des viols et agressions sexuelles étaient déclarés. ^{46,47} En fait, l'apparente augmentation des épisodes de violences envers les femmes et les filles due à un taux de signalement plus élevé peut être le signe d'un bon fonctionnement du système de gouvernance plutôt que le contraire.

Au Royaume-Uni, par exemple, le journal *The Guardian* a révélé que « Les taux de condamnation pour violences conjugales n'ont jamais été aussi élevés après une campagne de quatre ans menée par des procureurs pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le nombre global des poursuites pour violence à l'égard des femmes – qui comportent le viol, l'agression et le harcèlement sexuel – a atteint 91 000 cas par an. » ⁴⁸

Le pouvoir des hommes à tous les niveaux peut être difficile à remettre en question – un effort collectif est souvent nécessaire. Cet effort collectif peut souvent prendre la forme

Des femmes dalits à New Delhi.

de groupes de femmes qui se rassemblent. Par exemple la fondation Aurat au Pakistan a été l'une des nombreuses organisations féminines à faire pression sur l'Assemblée provinciale du Sind pour obtenir une législation contre la violence conjugale, en collaboration avec des juristes, des avocats, des activistes des droits humains et des législatrices. Leur argument a été renforcé par des données de qualité sur la violence à l'égard des femmes. Il a fallu cinq ans, mais en 2013 le *Domestic Violence Bill* (loi contre la violence conjugale) a été approuvé.⁴⁹

Comme on le voit dans l'encadré ci-dessous, pour faire en sorte que la législation sur l'égalité des sexes soit mise en pratique, il faut aussi un soutien de la part d'alliés en position de pouvoir qui appuient cette cause.

METTRE FIN À L'IMPUNITÉ DES CRIMES « D'HONNEUR » AU PAKISTAN⁵⁰

Quand Khalida, 17 ans, a été tuée par des membres de sa famille après avoir refusé un mariage forcé à un homme âgé, Razia Mudasser, membre du groupe *Women Leaders' Group* (WLG) du projet « *Raising Her Voice* », s'est servie de sa relation de travail avec le chef de communauté Muniba Bibi et de son influence auprès des décideurs locaux pour encourager et soutenir la mère de Khalida à demander justice pour sa fille.

Ensemble ces femmes ont signalé ce meurtre à la police et ont entamé la procédure criminelle contre les membres de la famille responsables du meurtre de Khalida. Razia et Muniba ont également fait en sorte que le Bureau de Police local conduise une autopsie pour confirmer la

cause réelle de la mort et recueillir des preuves pour le procès.

Malgré une forte opposition et un harcèlement appuyé, le WLG a maintenu sa pression sur le *panchayat* (tribunal traditionnel) jusqu'à ce qu'il accepte de mettre fin à cette tradition inhumaine. Pour empêcher le *panchayat* de revenir sur son engagement, le WLG a obtenu une déclaration écrite qui aurait une valeur au tribunal. Depuis, il n'y a pas eu d'autre crime « d'honneur » dans le village de Bahadur Khan.

« Notre position ferme l'a emporté pour mettre fin à cette longue tradition lorsque le *panchayat* a pris la décision historique de mettre fin aux meurtres « d'honneur » dans le village de Bahadur Khan, » nous a déclaré Razia Mudasser.

De plus, si les hommes savent qu'ils vont être punis, ils peuvent être moins enclins à être violents avec leur épouse, leur compagne ou leur enfant. Une étude de la Banque mondiale a découvert qu'au Libéria et dans d'autres pays, « certains hommes ont déclaré qu'ils ne frappaient plus les femmes parce qu'ils avaient peur d'aller en prison... Avant, il y avait un viol chaque jour, mais à présent il y en a moins. »⁵¹

« Le recours à des Cours de justice « rapides » a fait que les hommes ne se sentent plus tellement à l'aise d'être associés à un viol, » nous a dit un jeune homme de Monrovia. Une femme d'une région rurale d'Afrique du Sud nous a dit : « Avant les hommes nous battaient et tout continuait comme si de rien n'était. Mais maintenant on peut les dénoncer à la police. »⁵²



Manifestation à Islamabad, 2014.

5 Les femmes à la barre : ouvrir la voie vers l'égalité

« La participation des femmes à la gouvernance a longtemps été gênée par le postulat de leur appartenance à la sphère privée, et c'est cette même assumption qui continue à être un obstacle au travail théorique et pratique sur la question du genre et de la gouvernance. »

Martha Nussbaum, *Essays on Gender and Governance*⁵³

« Le fait d'avoir davantage de femmes en politique a un effet positif pour ce qui est de créer des modèles positifs pour les jeunes femmes et les filles et les garçons. Cela ouvre une voie vers l'égalité. »

Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'ONU Femmes⁵⁴

Il est choquant qu'au 21^{ème} siècle, après tant d'années de lutte pour l'égalité des sexes, les femmes aient si peu de postes à responsabilité à n'importe quel niveau que ce soit dans le secteur privé ou public. Les chiffres suivants en donnent un bref aperçu :

- En février 2014, il y avait 14 dirigeantes internationales dans le monde (y compris premiers ministres).⁵⁵
- Dans le monde entier, les femmes représentent 21,4 % des parlementaires.⁵⁶
- Sur les 500 corporations les plus importantes du monde, seules 25 ont une femme comme DG.⁵⁷
- Seulement 10 des 195 capitales du monde ont une femme à leur tête, et elles ne représentent que 20 % des élus du monde entier.⁵⁸

Les femmes peuvent s'exposer à des calomnies ou même à de la violence si elles veulent devenir maires. Un important informateur au Bénin a fait état dans sa recherche en vue de ce rapport du fait que : « Si une dirigeante n'est pas mariée, les gens en concluent rapidement que c'était à cause de sa position et de son refus de se soumettre à un homme.⁵⁹ Au Bénin des hommes ont effectivement exclu une femme qui se présentait aux élections pour la deuxième fois par la diffamation : « Votez pour elle et elle vous sortira de vos foyers pour aller vous prostituer. »⁶⁰ Ce rapport a aussi stipulé que : « En Sierra Leone et ailleurs, la politique est considérée comme un jeu douteux, une activité contre laquelle les femmes devraient être protégées et à laquelle elles ne devraient pas participer... pour leur propre bien ».

La violence peut être particulièrement rude si des divisions de classe ou de caste viennent s'ajouter aux divisions de genre. En Inde, par



GEORGE OSODI/PANOS PICTURES

exemple, il y a une politique de réserve pour les Dalits, autrefois appelés « intouchables ». Mais lorsque les femmes Dalits ont contesté les élections, elles n'ont pas seulement été confrontées à d'énormes résistances mais dans de nombreux cas ont été attaquées physiquement.⁶¹

Sohela Nazneen, professeur de relations internationales à l'Université de Dhaka au Bangladesh, a fait remarquer : « La politique c'est une histoire de protection et de clientélisme... et c'est violent. Alors il vous faut soit du muscle, soit de l'argent, soit des connections familiales. C'est pourquoi en Asie du Sud on voit tellement de politique dynastique : les femmes qui entrent en politique ont d'autres membres de la famille qui y sont aussi engagés. »⁶²

Souvent les femmes sont reléguées dans ce qu'on appelle les domaines « soft ». Par exemple, une étude au Vietnam a découvert que les décideuses étaient sous-représentées dans les comités responsables de la finance, de la défense et de la sécurité, et sur-représentées dans ceux des affaires sociales, de l'éducation et de la jeunesse.⁶³

Everjoice Win, qui travaille pour les droits des femmes au Zimbabwe, a déclaré que : « Faire en sorte que davantage de femmes soient à la table des prises de décisions est [une stratégie de choix]. Qui met la table et que vont y faire les femmes lorsqu'elles y seront, c'est une autre histoire. À moins que ces femmes et ces activités de lobbying soient appuyées par la force du nombre, par le pouvoir des femmes qui parlent en leur propre nom et forment des mouvements forts, alors le changement ne sera jamais durable, et dans certains cas il n'arrivera même pas ! Au pire des cas, il sera rejeté par celles mêmes qui en seraient prétendument les bénéficiaires, par exemple par le biais d'un changement de politique ou d'une nouvelle législation. »⁶⁴

Être élue n'est que le premier pas. Une recherche en Inde en vue de ce rapport a découvert que même si des femmes mariées étaient élues au niveau local (parfois en vertu de la loi des quotas établissant que 33 % des

Au Nigéria.

fonctionnaires du gouvernement local doivent être des femmes), toutes les décisions seraient prises par leur mari ou un autre membre masculin du foyer : « *Si le beau-père ou le beau-frère de la femme Sarpanch (chef de village) est assis là, elle ne se présentera pas devant les gens. Elle restera sous son ghonghat (voile) et murmurerà à l'oreille de son enfant ce qui doit être dit. Ou bien on ne lui demandera rien... elle restera juste à l'intérieur,* » nous a dit une jeune femme du Lunkaransar.⁶⁵

Dans d'autres cas, les femmes qui sont arrivées à des positions de pouvoir ne priorisent pas forcément l'égalité des sexes ni ne soutiennent les autres femmes et filles, en particulier celles des groupes marginalisés. Evelyn Flores, de l'organisation féministe *Puntos de Encuentro* au Nicaragua, a déclaré : « Le fait qu'il y ait davantage de femmes sur ces postes ne signifie pas qu'elles développent des initiatives ou des politiques pour améliorer la situation des femmes. »⁶⁶

Mais il y a eu des progrès, et il y a de nombreuses illustrations, telles que celle qui suit, de la façon dont le fait d'avoir des femmes en position de pouvoir peut faire changer la vie des filles et des femmes en particulier, mais pas seulement, au niveau local. Il est particulièrement important de travailler dans les zones rurales dans lesquelles les attitudes patriarcales traditionnelles signifient que les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à l'opposition des hommes si elles veulent se présenter. Les réformes des gouvernements locaux au Bangladesh ont abordé ce problème en introduisant des élections directes pour des sièges réservés aux femmes.

BANGLADESH : LES ÉLUES ONT LA VOIX QUI PORTE⁶⁷

Les réformes de 1997 ont remplacé le système de nominations qui avaient cours précédemment, et en conséquence, ont permis de voter pour que les femmes rentrent en politique par le biais d'une circonscription et deviennent dirigeantes politiques. Une équipe de recherche a enquêté sur plus de 600 élues dans 13 districts au niveau de l'*Union Parishad* (ou UP, gouvernement local au Bangladesh) et a effectué un suivi avec forums de discussion ciblée et entretiens approfondis avec des élus et des présidents de l'UP, femmes et hommes. Ce changement permettait aux femmes d'avoir un lien direct avec leur électeurat, ce qui les aidait à augmenter leur légitimité en tant que représentantes. Selon une recherche de l'équipe *Pathways South Asia* à l'Institut de développement BRAC,



Voter au Bangladesh.

G.M.B. - AKASH/PANOS PICTURES

de l'Université de BRAC, ces réformes, en dépit de plusieurs obstacles, ont contribué partiellement à ce que les femmes puissent « avoir le pied à l'étrier ».

Les élues ont rapporté un taux élevé d'engagement avec la mise en œuvre de projets de développement et l'implication dans la résolution de conflits locaux. Environ 78 % des femmes interrogées pour l'enquête avaient participé à des discussions de budget et 52 % avaient suggéré des changements sur des propositions. Cela n'implique pas que ces femmes aient à présent une voix effective, mais de façon significative qu'elles sont plus en confiance pour exprimer leurs opinions par le biais d'élections directes.

Le fait qu'elles soient élues directement leur a donné plus d'assurance pour réclamer leurs droits et exiger de plus grandes responsabilités dans divers forums publics tels que les réunions d'associations de l'UP. Ainsi qu'une des membres de l'UP l'a fait remarquer : « Oh, les gens dans le *parishad* disent « Pourquoi est-ce qu'une femme pauvre peut avoir une voix qui porte tant ? Qui est-ce ? » et je leur rappelle que j'ai été élue directement par des gens de trois circonscriptions. J'ai autant le droit de m'exprimer qu'eux. »

L'activisme des filles et des femmes peut être le levier qui met en mouvement le changement social et pousse vers de nouvelles lois, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre 5. C'est le cas pour ce qui est de faire en sorte que de plus en plus de femmes puissent avoir accès à des postes à responsabilité. Par exemple, dans la province chinoise rurale de Shaanxi, entre 2003 et 2009, l'activisme de base a conduit à multiplier par trois le nombre de femmes élues chefs de villages.⁶⁸

Il est aussi clair que l'éducation demeure la clé de la participation des femmes en politique : un rapport d'Action Aid au Nigéria a découvert que : « L'éducation est le facteur le plus puissant pour influencer les femmes pour qu'elles contrôlent leur propre destin : dans tous les États, les femmes sont ... handicapées à cause de leurs résultats scolaires faibles... Elles ne montrent donc pas d'intérêt pour la participation aux activités de gouvernance locale. »⁶⁹

Enfin, une des façons les plus farouchement contestées de faire en sorte que davantage de femmes soient élues est le système des quotas par le biais duquel on réserve aux femmes un pourcentage ou une proportion de sièges – au parlement ou à des ministères. Il est certain que les quotas sont efficaces pour ce qui est d'augmenter le nombre de femmes en position

d'autorité – 20 pays sur les 26 comptant le plus de femmes au parlement ont des systèmes de quotas en place.⁷⁰

Les quotas ont été développés en réaction au déséquilibre historique des pouvoirs et de l'inégalité entre hommes et femmes qui en découle. D'aucuns protestent que les quotas empêchent les femmes d'être en concurrence égalitaire avec les hommes et d'être élues au mérite et que cela détourne l'attention du succès des femmes. D'autres considèrent les quotas comme des mesures provisoires pour faire en sorte que plus de femmes se fassent élire. Sri Danti Anwar, secrétaire du Ministère pour l'autonomisation des femmes en Indonésie, admet que les quotas sont une mesure provisoire, mais elle pense qu'ils sont tout de même importants : « Nous avons besoin de quotas parce que dans tout le pays il y a de la discrimination envers les femmes en politique. C'est pourquoi il nous faut une action affirmative comme mesure provisoire spéciale. On pourra s'en défaire une fois qu'il y aura plus de 30 % de femmes au pouvoir. Le nombre de femmes est en augmentation, mais c'est trop lent. En 2010, les femmes en Indonésie avaient seulement 10 % des postes décisionnaires ; en 2012 ce chiffre était de 16,4 %. Mais nous voulons qu'il y en ait davantage. Espérons que nous atteindrons même les 50 %. »⁷¹

Le danger est que les quotas sont considérés comme la solution à l'impuissance de la femme. Les quotas ne devraient pas être une solution unique ; ils font partie d'un tout plus large qui inclut des consultations avec des organisations féminines nationales, et du soutien de leur part. Cela comprend d'autres mesures qui sont adaptées au contexte culturel et au système politique du pays. Sinon le risque est qu'en se concentrant sur les quotas, ceux-ci une fois atteints, la pression pour l'égalité des sexes se relâche et que l'intérêt pour le leadership des femmes et des filles diminue.

Evelyn Flores, du Nicaragua, pense sincèrement qu'augmenter le nombre de femmes au pouvoir n'est qu'un début : « Le fait que nous ayons gagné des points pour avoir fait monter le nombre de femmes en poste de direction ou le nombre de femmes ministres à l'Assemblée Nationale, ne signifie pas que notre qualité de vie en est améliorée. Pour ce faire, il faudrait une répartition plus équitable des tâches ménagères, davantage d'hommes impliqués dans l'éducation de leurs enfants, davantage d'hommes qui utilisent une protection pour les rapports sexuels... »⁷²

C'est une vision de l'avenir à laquelle les filles et les jeunes femmes – de même que les garçons et les jeunes hommes – devraient aspirer.

6 Conclusion : construire un nouveau monde

« Elles [les lois] nous ont aidées parce qu'on a travaillé dur et maintenant on ne veut pas tout perdre. Par exemple, quand on quitte la maison de l'homme, on partage les biens et on peut partir avec quelque chose pour commencer sa nouvelle vie. »

Femme de zone urbaine en Tanzanie⁷³

« Arrêtez de laisser les hommes fixer les règles qui s'appliquent au corps des femmes. »

Jeune femme, Australie⁷⁴

Ce chapitre nous a montré comment les sphères relationnelles, structurelles et de l'agentivité doivent être connectées pour que les droits des filles se réalisent. Chacun se reflète dans l'autre, l'équilibre des forces au sein de la famille et de la communauté est renforcé dans nos institutions publiques parce que les attitudes qui les gouvernent ont été apprises à la maison, par le biais de la foi que nous professons et des médias qui nous entourent.

Il n'y a pas de cure magique pour faire en sorte que les institutions d'État qui nous contrôlent et devraient nous protéger soient équitables et responsables. Il n'y a pas de mécanisme infallible qui puisse répartir équitablement les pouvoirs. Mais il est fondamental d'avoir des lois en place, davantage de femmes en charge et de former les filles de façon à ce qu'elles connaissent leurs droits légaux. Par-dessus tout, le travail avec des organisations de femmes et de filles, au niveau local aussi bien que national, pour exiger que les lois soient effectivement appliquées, est primordial pour tisser un lien entre la législation et la vie quotidienne des filles.

C'est pourquoi un programme comme celui qui est décrit ci-dessous, qui a activement impliqué des jeunes femmes dans leurs propres « parlements » au Ghana et leur a donné la parole sur ce qu'elles voulaient voir changer, est si important.

LE DROIT DE PARTICIPER : DES PARLEMENTS DE JEUNES FEMMES AU GHANA⁷⁵

Au Ghana, les femmes n'ont pas accès à la prise de décision à tous les niveaux de la société. Au niveau national, les femmes ont 19 des 230 sièges parlementaires, soit juste 8 %.⁷⁶ La constitution ghanéenne a prévu des mesures pour assurer l'égalité des sexes et le Ghana a ratifié beaucoup des accords

internationaux qui appellent à mettre fin à la discrimination sexuelle. Des niveaux d'éducation peu élevés, le mariage et les grossesses précoces ne sont que quelques-uns des obstacles qui empêchent l'accès des femmes à des positions de pouvoir.

En 2008 Action Aid Ghana (AAG) et l'un de ses partenaires Northern Sector Action on Awareness Centre (NORSAAC) ont réalisé que les jeunes femmes entre 15 et 27 ans n'étaient pas impliquées dans leurs programmes. Ils ont donc initié des parlements de jeunes femmes, avec deux objectifs principaux : 1) cibler spécifiquement les filles qui sont les plus susceptibles d'abandonner l'école et 2) autonomiser ce groupe spécifique pour accroître leur participation à la prise de décision locale.⁷⁷

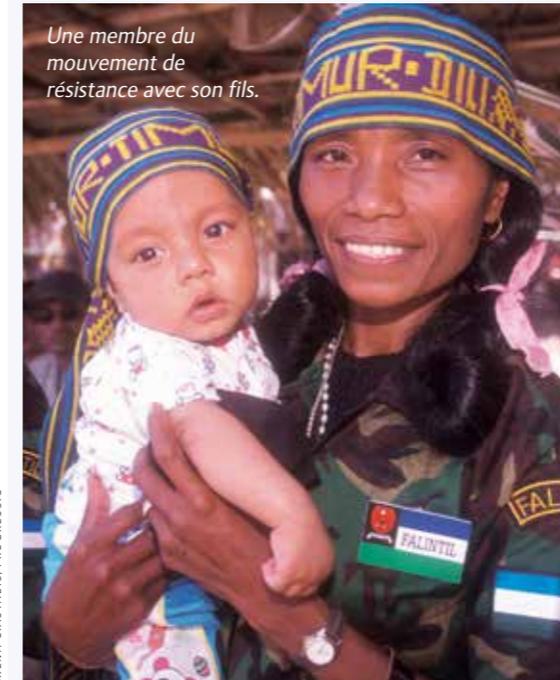
Ces parlements de jeunes femmes opèrent à présent dans 15 districts de la région Nord du pays, rassemblant au total 40 jeunes femmes élues en tant que représentantes. Elles débattent de politique locale, de questions nationales et de projets de développement ainsi que de questions qui les préoccupent spécifiquement comme la violence sexiste et la discrimination.

En 2012, ces jeunes parlementaires ont décidé de s'attaquer au manque de représentation féminine au sein des assemblées de district. Par le biais de cette action, les jeunes femmes ont pu convaincre l'assemblée de district de réserver 40 % de leurs sièges à des femmes. Deux de leurs membres ont développé suffisamment de confiance en elles pour se présenter aux élections.⁷⁸ Globalement, ces jeunes parlementaires ont amélioré la capacité des jeunes femmes à prendre part à la prise de décision et à donner leur opinion avec aplomb. Les jeunes femmes qui participent servent aussi de modèles aux filles et autres jeunes femmes qui sont témoins de leur courage et de leur confiance en elles.

Comme l'a dit une des candidates électorales : « Pour moi, le parlement m'a appris deux choses : que j'ai le droit de participer à la prise de décision et que je peux être ce que je veux à l'avenir. Même si je n'ai pas réussi aux élections de l'an dernier, je n'abandonnerai jamais et je travaille dur pour retenter ma chance. »⁷⁹

LE RÔLE DES GROUPES DES DROITS DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTITUTION DU TIMOR ORIENTAL⁸⁰

Le Timor oriental est un exemple de la façon dont les groupes de femmes et leur utilisation des instruments de droits internationaux de la personne peuvent jouer un rôle vital dans le façonnage des constitutions nationales pour refléter les principes de l'égalité des sexes.



Une membre du mouvement de résistance avec son fils.

IRENA CRISTALIS/PROGRESSIO

Lorsque le Timor oriental est devenu indépendant de l'Indonésie, les femmes qui avaient participé au mouvement de résistance étaient déterminées à jouer un rôle au gouvernement et à s'assurer que l'égalité des sexes ne serait pas oubliée dans la nouvelle constitution. Elles avaient déjà formé l'*East Timorese Women's Network* (réseau des femmes du Timor oriental) en 2000, ce qui a amené plusieurs réseaux de femmes à se regrouper sous une seule dénomination et la toute première grande conférence de femmes du pays à mettre au point un plan national d'action basé sur la plateforme pour l'action de Beijing de 1995. Les activistes féministes ont également constitué la Charte des droits de la femme et fait pression pour que ces principes soient inclus dans la nouvelle constitution.

Grâce à ces pressions provenant des groupes de femmes du Timor oriental et de leurs soutiens internationaux durant la période de transition contrôlée par l'ONU, avant que la pleine indépendance ne soit ré-établie en 2002, l'engagement sur l'égalité des sexes n'a pas été laissé de côté. Elles ont également refusé de revenir sur leur demande de création d'un Bureau aux affaires du genre sous l'égide du représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU pour la gouvernance et l'administration publique, et d'un

modeste budget. La première tâche du nouveau bureau de l'égalité pour les femmes a été de s'assurer que le gouvernement de l'après-indépendance signe et ratifie la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW). En matière de représentation politique, après les élections de 2000, 26 % des femmes ont été élues à l'assemblée constituante, le plus haut pourcentage de toute la région Asie-Pacifique. Le Bureau pour la promotion de l'égalité (*Office for the Promotion of Equality ou OPE en anglais*) a été mis en place au sein du bureau du Premier ministre, et une militante des droits de la femme a été nommée à sa tête ainsi qu'aux fonctions de conseillère en matière de genre auprès du Premier ministre. Ce bureau était également responsable de la mise en application de la Plateforme pour l'action de Beijing de l'ONU. Chaque district du Timor oriental avait son propre objectif d'égalité des sexes pour aider à l'intégration d'une perspective sexospécifique.

Une étude du succès de la première année de l'OPE a relevé que la prise de conscience de la violence domestique s'était accrue, et que la législation pour l'assemblée constituante avait été rédigée. Après les élections de 2007, 38,5 % des membres du Parlement du Timor oriental étaient des femmes et, en vertu d'une règle stipulant qu'un tiers des candidats de la liste des partis devaient être des femmes, c'est le seul pays de l'Asie du Sud-est dans lequel elles constituent plus de 30 % des législateurs.⁸¹ Le résultat en a été l'adoption d'un certain nombre de lois sensibles à l'égalité homme-femme, y compris la Loi sur la violence domestique. Malheureusement, cette représentation ne s'étend pas au niveau local ; par exemple, il n'y a presque pas de femmes chefs de village.

Malgré des progrès au niveau national, s'attaquer aux normes sociales et aux inégalités de la vie quotidienne reste un problème et il y a eu un certain nombre de difficultés au niveau de la mise en application des lois et des réglementations qui promeuvent et protègent les droits des filles et des femmes. D'après un rapport de l'*Asia Foundation*, la capacité juridique reste un challenge pour les femmes en politique : « La tendance historique à les exclure des opportunités éducatives, les barrières de langue, les responsabilités familiales, et un énorme écart entre la capitale, Dili, et le reste du pays ne sont que quelques exemples des difficultés que les femmes doivent encore surmonter. »⁸² Ce rapport renvoie au besoin continu de soutenir les programmes ciblés qui développent le leadership féminin et à un engagement dans ce sens de la part des partis politiques, toujours composés essentiellement d'hommes.



Journée internationale de la femme à Londres, 2009.

Mais que se passerait-il si l'égalité des sexes et les droits de filles étaient placés au cœur d'une bonne gouvernance internationale et locale ?

Tout d'abord, les gens seraient davantage conscients de l'impact négatif de la discrimination. De plus, il y aurait un potentiel d'augmentation de l'action collective pour exercer le contrat citoyen-État et rendre les institutions de l'État redevables des injustices... en créant ce qui est parfois appelé un « environnement habilitant », ce qui signifierait que plus de femmes et de filles se mobiliseraient pour améliorer la condition des filles. Il y aurait un meilleur accès à la justice et une meilleure collaboration entre le gouvernement, la société civile et les médias pour promouvoir la pensée critique centrée sur une bonne gouvernance pour que les filles et les jeunes femmes puissent devenir des citoyennes actives et contribuer à responsabiliser la gouvernance locale et mondiale.

Ces mécanismes d'amélioration de la gouvernance pour promouvoir l'égalité des sexes doivent être transparents, de sorte que l'État soit redevable envers tous ses citoyens, y compris les moins puissants. Pour cela, il doit y avoir des mécanismes sains pour que la société civile – femmes et filles comprises – puisse contribuer à responsabiliser ceux qui sont au pouvoir vis-à-vis du changement ou de l'absence de changement. Les gouvernements n'ont pas pour seule responsabilité de faire passer des lois ; ils sont aussi là pour s'assurer que les lois sont exercées et que les systèmes de redevabilité sont en place et mis en pratique.

Comment les autorités publiques peuvent-elles être tenues responsables des droits des filles et des femmes ?

1. Il faut s'assurer que toute législation soutient l'égalité des sexes.
2. Il faut soutenir et financer les organisations

de femmes et de filles pour lutter contre l'impunité.

3. Il faut s'assurer qu'il y a des formations et des financements corrects pour les institutions gouvernementales et les personnels pour une application et une mise en application ad-hoc.
4. Il faut soutenir les mécanismes pour améliorer la redevabilité et la réactivité de façon à ce que les dirigeants soient responsabilisés face aux décisions qu'ils prennent et qu'ils soient tenus de rendre compte s'ils ne répondent pas aux attentes et ne remplissent pas les engagements.
5. Il faut former les femmes et les filles (et faire en sorte qu'elles soient scolarisées) pour qu'elles aient les compétences et la confiance en elles nécessaires pour pouvoir occuper des postes à responsabilité.
6. Utiliser les quotas pour aider à faire augmenter le nombre de femmes en poste à responsabilité au niveau international, national et local, en s'assurant que cela prend aussi en compte la diversité.
7. Il faut contrôler la façon dont les lois sont mises en application pour s'assurer qu'elles, ou que leur interprétation, ne sont pas défavorables aux femmes et aux filles.
8. Il faut recueillir des données ventilées par sexe.
9. Il faut travailler avec des leaders masculins et les institutions gérées par des hommes et les former, pour faire en sorte qu'ils respectent davantage la parité.

Observer vers où sont orientés les financements permet toujours clairement de connaître les priorités d'une société ou d'un gouvernement. Des budgets guidés par une sensibilité à l'égalité homme-femme assureraient que la vie des filles soit améliorée en termes de santé, d'éducation et de participation. Et, comme le montrent les exemples ci-dessous, ils assureraient aux droits des filles une meilleure protection conforme au droit international.

BONNE PRATIQUE : LA BUDGÉTISATION QUI PREND EN COMPTE LA QUESTION DU GENRE

Un des outils que les femmes et leurs partisans utilisent au niveau institutionnel est la budgétisation participative axée sur le genre et le suivi des dépenses publiques pour vérifier qu'elles incluent les femmes et les filles.⁸³ Cela suppose de développer des indicateurs pour repérer les dépenses gouvernementales sur les mesures d'égalité des sexes.

- En République Dominicaine, *Progressio Hispaniola*, avec le soutien et la coordination de l'ONU Femmes, du Ministère des femmes et de la *Foundation Demuca*, travaille sur un programme d'audit sur la question du genre qui vise à intégrer le genre au niveau de la formulation, de la gestion et de l'évaluation des municipalités. *Progressio Hispaniola* a fait augmenter la participation de femmes en politique et a créé sept sections pour les femmes au gouvernement local avec des budgets incluant 4 % destinés à l'éducation, la santé et le genre.⁸⁴
- Au Népal en 2007, le Ministère des finances a introduit la budgétisation favorable à l'égalité des sexes. Il en a résulté que les dépenses catégorisées comme étant directement liées aux besoins des femmes sont passées de 11 % en 2007 à 17 % en 2010. En 2008,

une exemption de taxe de 10 % a été introduite pour les terres enregistrées au nom d'une femme pour conduire à une mise en application des lois sur la propriété et l'héritage. Cette exemption, ayant pour but de motiver les familles à partager leurs biens avec leurs filles, leurs sœurs et leurs femmes, a été augmentée de 25 % dans les villes et de 30 % dans les zones rurales. L'impact de ces mesures a été significatif : en 2001 les femmes étaient propriétaires de 11 % des terres ; en 2009 ce chiffre était monté à 35 %.

- En Afrique du Sud, une Initiative budgétaire pour les femmes a été mise en place entre 1996 et 1999. Une de ses réussites a été l'introduction de l'allocation d'aide aux enfants réservée aux responsables de jeunes enfants provenant de foyers défavorisés. Cette mesure, de façon plus efficace qu'auparavant, a touché des femmes noires pauvres de zone rurale. De plus, l'Initiative budgétaire pour les femmes sud-africaines a réussi à faire accepter que la paraffine, besoin de base pour les femmes défavorisées, soit exemptée de TVA.⁸⁵ Une nouvelle Initiative budgétaire favorable à l'égalité homme-femme a été lancée en 2012.⁸⁶

Dans de nombreux pays de par le monde, des comités de gestion scolaire aux conseils locaux, des parlements aux élections présidentielles, les femmes et les filles remettent en question les façons dont le monde est gouverné. Cela demande du courage et de la détermination. Les avancées peuvent prendre énormément de temps... et parfois le mouvement ramène en arrière plutôt qu'en avant. Il faut que les femmes puissent gagner des élections, pour montrer aux filles que c'est possible.⁸⁷

Comme l'a dit le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon : « Avec de bons systèmes légaux et de justice, les femmes peuvent s'épanouir et contribuer à l'avancement de la société tout entière, y compris en aidant à améliorer ces mêmes systèmes pour les futures générations – pour les filles comme pour les garçons. »⁸⁸

Mina Das, de *Nishtha*, une organisation indienne qui travaille avec des filles, confirme : « On n'a pas de baguette magique, on ne peut pas tout changer, mais on peut amener un tout petit changement. On construit un nouveau monde où les femmes peuvent profiter de leurs droits, où les filles savent qu'elles sont des êtres humains et qu'elles ont le pouvoir de tout faire ». ⁸⁹



Au Népal.

POURQUOI LÉGIFÉRER NE SUFFIT PAS

Lorena Fuentes, chercheuse, se penche sur le fémicide et la violence sexiste au Guatemala.

Fémicide – le meurtre de femmes là où des signes de viol, de torture ou d'extrême cruauté sont apparents.¹ C'est une pratique commune en Amérique Centrale et au Mexique, et il a également lieu dans d'autres sociétés « d'après-conflit » comme en Afrique du Sud. Il est rare qu'un cas de fémicide soit dépourvu d'un élément de violence sexuelle, et celles qui sont le plus « à risque » proviennent de contextes déjà profondément marginalisés de par leur race ou leur ethnicité et leur pauvreté.

Cette étude de cas vise à souligner le problème du fémicide et d'autres formes de violence systémique qui ont un impact dévastateur sur les jeunes femmes et les filles au Guatemala. Elle expose les cadres institutionnel et juridique émergents conçus pour protéger les droits des femmes et des filles et expose certaines des avancées importantes qu'ils supposent en brisant le silence et l'impunité qui entourent les violences sexistes. Les limites de ce cadre, dans l'optique de transformer les normes et les inégalités structurellement établies, sont également soulevées, de même que certaines recommandations qui sont avancées par les groupes de filles et de femmes pour cibler les réseaux institutionnels et culturels qui aident à faire perdurer cette violence.



Introduction : L'étendue du problème

Alors que la violence envers les jeunes femmes et les filles, de même que la violence généralisée, ne sont pas véritablement un fait nouveau au Guatemala, il y eu l'an dernier une hausse des indicateurs de morts violentes de femmes et d'enfants, ainsi que des actes de violence sexuelle et de maltraitance : 755 femmes et 86 enfants et adolescents ont été tués suite à des actes de violence – ce qui constitue respectivement une augmentation de 6,78 et 10,49 % sur les chiffres de 2012.^{2,3}

De plus, entre janvier et octobre 5 832 crimes sexuels ont été rapportés – sur lesquels 5 247 ont été perpétrés à l'encontre de femmes.⁴ Et, ce qui est préoccupant pour ce début d'année, en janvier 2014, 61 femmes ont été tuées, parmi lesquelles 49 % avaient entre 16 et 30 ans.⁵ Ce qui aggrave encore ces statistiques choquantes est que dans la grande majorité des cas, les coupables s'en sortent en totale impunité.

Pour des raisons à la fois d'urgence morale et de droit international, le gouvernement du Guatemala doit démontrer sa volonté politique d'éradiquer le fémicide et engager les ressources nécessaires pour faire en sorte que le droit des jeunes femmes et des filles à une vie sans violence, sans discrimination et sans pauvreté ne soit pas un concept abstrait, mais une réalité.

Les histoires de violence qui hantent le présent

On peut commencer à entrevoir un début d'explication du problème du fémicide et des formes répandues de violence à l'égard des femmes et des filles en le considérant du point de vue de l'héritage de la violence et du conflit armé interne au Guatemala.

Une commission des Nations unies établie à la fin de la guerre de 1996 a exposé la nature systémique de la violence sexuelle perpétrée à l'encontre des femmes et des filles descendant majoritairement des Mayas. Les témoignages contenus dans leur rapport ont fait ressortir la façon dont le viol et d'autres formes de violence sexiste étaient utilisés comme armes de guerre par l'appareil militaire et d'État dans le cadre d'une stratégie contre-insurrectionnelle qui a mené au génocide.⁶ Sur les 50 000 victimes estimées de violence sexuelle, *pas un seul des coupables n'a été traduit en justice*. L'impunité des crimes sexuels commis pendant la guerre a contribué à l'acceptation institutionnalisée et à la normalisation culturelle de la violence d'« après-guerre » à l'égard des femmes et des filles dans toute la sphère publique et privée du Guatemala.

À plusieurs égards, manifestement, la guerre n'est pas terminée au Guatemala – particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles. La signature des accords de paix n'a pas fait disparaître les structures



Des femmes dans la ville de Guatemala qui manifestent contre la violence.

LORENA FUENTES

profondément ancrées des inégalités de race, de genre et de classe, ni l'impunité institutionnelle et culturelle de la violence. En l'absence de réformes significatives qui aborderaient le partage des richesses et renforceraient l'État de droit, la société guatémaltèque est devenue caractérisée par une augmentation de la criminalité organisée, de la violence de gangs, et du trafic de drogues et de personnes – tout cela ayant des conséquences énormes sur les droits des filles et des jeunes femmes.

Le dénigrement culturel et institutionnel des femmes et des personnes descendant des indigènes mayas, associé à la résistance aux poursuites de délits commis envers des mineurs, produit une situation particulièrement dangereuse pour appliquer les droits de la personne de ceux qui ont le plus besoin de leur protection au Guatemala. Les jeunes femmes et les filles, en particulier celles qui sont doublement voire triplement marginalisées de par leur origine raciale et leur misère, sont exposées à des risques plus élevés de formes de violence sociale et sexiste. Le fémicide et la violence sexuelle constituent donc les extrêmes d'un continuum de violence subi par les jeunes femmes et les filles du Guatemala qui comporte des formes plus subtiles de discrimination comme le manque systémique d'accès à l'éducation, à la santé et la nutrition.

Rompre le silence : développer un cadre juridique et institutionnel

Le 9 avril 2008, à la suite d'un lobbying appuyé des groupes pour les femmes et des droits humains dans le pays, une loi complète contre le fémicide (décret n° 22-08) a été adoptée par le Congrès – qui codifiait le fémicide et d'autres formes de violences à l'égard des femmes et des filles comme la violence sexuelle, psychologique et économique. Cette loi définit le fémicide comme un acte commis par un individu qui « dans le contexte de rapports de force inégaux entre hommes et femmes, tue une femme » et qui est passible d'une peine de 25 à 50 ans de prison.

- Le décret n° 22-08 s'est ajouté au développement du cadre juridique pour classer légalement les droits des femmes et des filles à vivre une vie exempte de violence et de discrimination qui a commencé avec la Loi pour prévenir, sanctionner, et éradiquer la violence conjugale (décret 97-96, 1996) et la Loi pour une protection complète de l'enfance et de l'adolescence (Décret n° 27, 2003).
- Une des composantes les plus remarquables de cette loi contre le fémicide est qu'elle appelle à la création d'organismes institutionnels pour procurer une aide intégrée aux femmes et aux filles victimes de violence sexiste.
- Cette loi a également été le fer de lance de la création des premiers tribunaux du monde spécialisés dans le jugement des cas de fémicides et de violences domestiques. Il y a actuellement des tribunaux spécialisés dans cinq régions du Guatemala, et dans la plupart des cas les juges sont des femmes et ont suivi des formations de sensibilisation à la violence sexiste.⁷
- De plus, avec l'appui du Ministère public, des unités de défense spécialisées pour les femmes et les enfants ont été créées et des centres de soins complets ont été mis en place pour les victimes de violence sexiste – ceux-ci comprennent un accès 24 heures sur 24 à des équipes d'aide juridique, médicale, psychologique, policière et sociale.

La loi de 2008 impliquait une avancée cruciale dans la dénonciation du problème spécifique du fémicide et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que pour ce qui est de souligner explicitement le rôle de l'État et de ses institutions dans le développement de solutions efficaces. Ce sont des réussites importantes, mais il reste encore un long chemin à parcourir avant que le fémicide et la violence à l'égard des femmes et des filles ne soient éradiqués.

Quand la justice n'est pas accessible : les limites des moyens juridiques contre la violence structurelle

Malgré la nature progressive de ce cadre juridique, l'écart entre la loi et la justice continue à être particulièrement large au niveau des droits des jeunes femmes et des filles. Depuis l'adoption de la loi en 2008, le fémicide et la violence sexuelle à l'égard des jeunes femmes et des filles continue d'augmenter, l'impunité de ces actions demeure quasi absolue, et beaucoup de dispositions de la loi restent encore à appliquer.

- Malgré la création de tribunaux spécialisés dans le fémicide et la violence domestique, ceux-ci n'ont réussi à poursuivre et à condamner les coupables que dans 22 % des cas (et ce taux est encore plus bas dans les Cours non-spécialisées). Les observateurs des droits de la femme et de l'enfance ont noté que le vrai combat réside dans le changement des perceptions de la société et des gens qui sont réellement chargés de mettre les lois en application – comme les juges et les procureurs. Comme un commentateur l'a souligné, deux semaines de formation sur la violence sexiste ne changeront pas grand chose à la perception d'un juge qui a un point de vue misogyne bien arrêté.⁸
- Un autre problème est la difficulté qu'ont les jeunes femmes et les filles à accéder véritablement aux mécanismes juridiques et de justice exposés dans la loi. L'existence de la loi sur le fémicide n'est pas suffisamment connue, tout d'abord, et les activistes du pays affirment qu'il y a un grave manque d'informations sur les droits des femmes et des filles dans les espaces tels que les écoles et les hôpitaux, où ils seraient le plus utiles. Le Guatemala est un pays qui compte 22 régions, et il n'y opère actuellement que cinq tribunaux spécialisés.
- Un problème encore plus épineux est que peu de jeunes femmes et de filles savent lire et écrire l'espagnol.⁹
- La protection des victimes de violence et des témoins est limitée, ce qui laisse les femmes et les filles mais aussi les familles des victimes en proie à d'autres violences. Ce manque de soutien intégré limite les volontés d'agir en justice.

Un autre facteur limitant est que la loi contre le fémicide s'appuie principalement sur la réaction à la violence qui a déjà eu lieu par le biais de poursuites et de sanctions ; mais bien que ce soit une étape importante dans un pays où règne l'impunité, l'élément de prévention n'y est pas proprement abordé. Pour cibler les valeurs qui perpétuent et normalisent la violence à l'égard des femmes et des filles dans les domaines public et privé il faut que l'État soutienne des initiatives qui visent à prévenir la violence avant qu'elle ne survienne ou à prévenir la revictimisation.¹⁰

WOMEN CHANGING THE WORLD : UN EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE¹¹

Une organisation qui propose un modèle solide de soutien holistique aux femmes et aux filles victimes de violence est *Women Changing the World* (les femmes qui changent le monde). En plus de fournir un accompagnement juridique et une aide psychologique et sociale multidisciplinaire, il y a été développé un programme de soutien mutuel de groupe pour les filles et les jeunes femmes qui ont subi des abus sexuels et autres formes de violence. L'organisation utilise un modèle novateur de justice de genre pour aider les participantes à passer de victimes à survivantes, détentrices de droits. En étendant ce modèle de soutien offert aux filles au-delà de l'étape légale du signalement et de la poursuite, ce type d'intervention opère sur tous les domaines en essayant d'empêcher d'autres violences et de sensibiliser l'individu et le groupe à la conscience de ses droits.¹² *Women Changing the World* a développé des alliances avec d'autres organismes qui travaillent dans la protection des droits des jeunes femmes et des filles à vivre sans violence mais le problème qui perdure est le manque de financement adapté et d'aide gouvernementale ainsi que des résistances aux types d'initiatives qui font la promotion des droits des femmes et des filles.



Au-delà de la législation : le rôle de l'éducation et des médias dans la promotion et la protection des droits des filles, et dans la prévention de la violence et du fémicide¹³

Les idées qui normalisent et justifient la violence ne changent pas du jour au lendemain. En plus de lois fortes qui punissent les coupables et protègent les victimes, des interventions dans les espaces où les idées sur les femmes et les filles se reproduisent – comme les écoles et les représentations médiatiques – sont nécessaires pour obtenir de véritables changements de paradigme dans le sens d'une société où il y aurait une tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et des filles. Pour étendre les objectifs de son action à la *prévention* des féminicides et autres formes de violence, l'État doit faire montre de sa volonté politique en augmentant les ressources et l'aide aux organisations qui travaillent déjà sur le problème.



“1 Billion Rising” – Les femmes manifestent contre la violence.

Recommandations spécifiques :

- L'éducation sensibilisée aux questions de genre et fondée sur le respect des droits** : l'État doit allouer un financement suffisant au Ministère de l'éducation spécifiquement ciblé pour que les écoles puissent développer des campagnes fondées sur les droits et des programmes scolaires qui éduquent et abordent les questions de l'inégalité et de la violence. Une attention particulière doit être accordée à faire en sorte que les programmes conçus pour autonomiser les filles soient sensibles aux barrières de langage et portent au-delà des régions. Ces programmes devraient être entrepris avec l'aide et les conseils des groupes de femmes et de filles et des militant(e)s du Guatemala et de la région.
- Suivi et régulation de la représentation médiatique** : les points de vue qui tendent à blâmer la victime dans les cas de violences et d'attitudes sexistes envers les jeunes femmes et les filles doivent être rejetés par le biais de cadres de réglementation qui prennent en compte le contexte socio-culturel des rapports de force inégaux tel qu'il est souligné dans la loi contre le fémicide. Il faut également prendre soin de sensibiliser les représentations de violence et de féminicides, et prendre des mesures pour proscrire les photos des cadavres, qui constituent une violation des droits des victimes et de leur famille.¹⁴
- Étendre la formation sur la violence sexiste aux opérateurs de la justice** : la formation des juges et des procureurs ne devrait pas se limiter aux équipes et aux tribunaux spécialisés consacrés aux cas de violence sexiste et de féminicides, mais devrait

s'appliquer à tous les acteurs juridiques.¹⁵ Étendre les programmes qui sensibilisent à la question du genre à tout le secteur juridique et au sein du service de la police nationale et municipale peut aider à combattre les normes et attitudes qui normalisent la violence à l'égard des femmes et des filles et à empêcher les cas de violence domestique et sexuelle de donner lieu à des féminicides en prenant les signalements de violence initiaux au sérieux.

- Appuyer le travail des groupes de soutien aux droits de la femme et des filles** : l'État doit augmenter le financement d'organisations comme *Women Changing the World* qui cherchent à protéger les droits des femmes et des filles.¹⁶ Il devrait travailler en collaboration avec elles et promouvoir des exemples de meilleures pratiques qui procurent des soins et de l'aide aux filles victimes de violences pour qu'il y ait moins de cas de violence domestique et sexuelle qui se soldent par des féminicides.

L'État du Guatemala doit traiter le fémicide et la violence à l'égard des femmes et des filles avec l'urgence qui s'impose. En plus de la mise en application complète des dispositions présentes dans la loi contre le fémicide, des interventions au niveau de l'éducation et des médias, comme exposé plus haut, peuvent aider à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, pour construire une société où elle n'est ni justifiée ni acceptable, et où les coupables sont traduits en justice.



Au-delà des mots ? L'autonomisation économique des filles

4

DÉCLARATION DES DROITS HUMAINS DE L'ONU

Article 23.1 : Chacun a le droit de travailler, de choisir librement son emploi, d'avoir des conditions justes et favorables de travail et d'être protégé du chômage.

Article 23.2 : Chacun, sans aucune discrimination, a le droit à l'égalité de salaire à travail égal.

1 Introduction : l'autonomisation économique des filles et des femmes, faire ce qui est juste

« Amener les femmes à une autonomisation économique n'est pas seulement faire ce qui est juste, c'est aussi logique au point de vue purement économique... Nous savons qu'améliorer l'accès des femmes à une éducation de qualité, à de bons emplois, à la propriété foncière et à d'autres ressources contribue à la croissance, au développement durable et à une prospérité pérenne. »

Michelle Bachelet, ancienne Directrice exécutive de l'ONU Femmes et à présent présidente du Chili¹

« Mes problèmes principaux sont financiers ; notre pays a un fort taux de chômage et la situation s'aggrave de jour en jour, et si on trouve du travail ça sera du ménage... et dans ce cas ça ne paye pas beaucoup. »

Jeune femme, Nicaragua²

Nous vivons dans un monde de plus en plus intégré et mondialisé ; un monde qui est dominé par le marché et mu par des forces économiques. Nous avons vu dans le chapitre 1 que la mondialisation a eu des effets à la fois positifs et négatifs sur la vie des filles : par exemple, l'accès à la technologie et aux médias sociaux, davantage d'opportunités éducatives, et une meilleure législation nationale alignée sur les standards internationaux au niveau du genre – mais aussi la montée du chômage et des inégalités, avec des opportunités économiques limitées pour les filles. Ce sont les droits des moins puissants et des moins considérés dans la société qui sont les plus susceptibles d'être bafoués en période d'inégalité grandissante et de réduction des ressources de l'État. Ce sont les groupes les plus vulnérables, dont les filles et les jeunes femmes, qui en sont le plus affectés.

Il est, par conséquent, particulièrement important dans ce contexte de faire en sorte que l'accès au pouvoir des filles ne soit pas entravé. Le garder ouvert engage les trois domaines soulignés dans ce rapport : les institutions sociales et les relations au sein de la famille et de la communauté que nous avons vues dans le chapitre 2 ; les institutions juridiques et politiques de l'État couvertes dans le chapitre 3, et les institutions économiques et le monde du travail qui sont le point central de ce chapitre.

Les filles et les jeunes femmes ont, ces dernières années, été le point de mire des corporations et des donateurs internationaux à la



PLAN

fois pour leur valeur potentielle pour l'économie et pour leur rôle de consommatrices. Cet accent mis sur les filles en tant qu'unité économique ne met pas, cependant, les vrais intérêts des filles au cœur de la politique sociale et économique. Il n'aborde pas non plus la question du pouvoir comprise dans la notion d'autonomisation. Les filles – en particulier, mais pas seulement, celles qui sont porteuses de handicap, les très démunies ou celles qui sont marginalisées de par leur ethnicité, leur caste, leur orientation sexuelle ou même leur localisation géographique – restent vulnérables en tant que travailleuses ou membres de la famille au sein d'une économie mondiale fluctuante qui ne soutient pas l'égalité homme-femme ni les droits des filles. Cette vulnérabilité a été accrue par les impacts de la récession sur la migration, l'emploi et la protection sociale et exacerbée, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, par les structures et lois discriminatoires qui agissent à l'encontre des filles et des femmes.

Qu'est-ce que cela signifie donc, en matière d'autonomisation, pour les filles ?

Une des définitions de l'« autonomisation économique » est « la capacité des femmes et des hommes à participer à, contribuer à et bénéficier d'un processus de croissance de diverses façons qui reconnaissent la valeur de leurs contributions, respectent leur dignité et rendent possible la négociation d'une distribution plus juste des bénéfices de la croissance. »³ Selon une autre définition, cela signifie que les femmes (et, nous ajouterions, les filles également) doivent avoir accès au « pouvoir et à l'agentivité permettant de tirer profit d'activités économiques » de façon à ce qu'elles aient ensuite « la capacité de prendre des décisions et de les mettre en application par l'action ainsi que de contrôler les ressources et les profits. »⁴ L'argent, et la capacité d'en gagner, est un élément fondamental de l'exercice du pouvoir, et la façon dont celui-ci opère dans l'économie est particulièrement liée aux accès des filles à l'autonomisation.

On admet généralement l'idée que l'éducation donne aux filles la possibilité de

faire plus de choix dans leur vie. Mais les gains marginaux de l'éducation secondaire des filles ne se traduisent pas équitablement en matière d'emploi ni en opportunités entrepreneuriales pour les jeunes femmes. Comme dans les autres domaines de la vie des femmes et des filles, ce sont les obstacles structurels et sociaux, ainsi qu'individuels, qui doivent être pris en compte avant que les opportunités économiques pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons, puissent être véritablement équitables.

Un travail décent et un revenu peuvent donner à une jeune femme la possibilité d'envisager sa propre destinée, que son avenir ne soit plus décidé par des membres dominants de sa famille, comme l'énonce très clairement cette mère d'une zone rurale d'Éthiopie : « Ce que je souhaite pour ma fille c'est qu'elle se marie après être devenue autonome. Je lui souhaite d'aller au bout de ses études, puis d'avoir son propre travail et ensuite de se marier à quelqu'un qu'elle aime et avec qui elle veut vivre. »⁵

Cependant, il reste de grands écarts entre les chiffres du chômage des jeunes femmes et ceux des jeunes gens dans de nombreux pays de par le monde.⁶ Le travail, pour beaucoup de filles et de jeunes femmes, est domestique, non rémunéré et non reconnu ; un schéma qui les maintient dépendantes de leur père, de leur frère et de leur époux quelle que soit la conjoncture économique.

Ce chapitre se penchera avec attention sur la façon dont le pouvoir opère au sein de l'économie mondiale et affecte les filles et les jeunes femmes ; sur les choix qu'elles peuvent faire et les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Il examinera les causes et les conséquences de ce manque de droits et d'autonomisation économique et montrera pourquoi les réalités économiques qu'elles rencontrent peuvent être en inadéquation avec les espoirs inspirés par leur accès à l'éducation en plus en plus grand nombre. Il observera les raisons pour lesquelles le monde de l'emploi est toujours aussi inégalitaire, en détaillant les attitudes vis-à-vis du travail de la femme, le manque de formations pratiques correctes pour les filles, et l'effet négatif de la crise économique.

Nous examinerons aussi ce qu'il faut qu'il advienne, en termes de changement d'attitudes, de structures économiques, de lois et d'institutions publiques et privées. Nous examinerons le droit du travail et l'implication de femmes plus jeunes dans les syndicats. Et nous pourrions lire des exemples de ce qui peut être fait et de ce qui est fait, comme l'illustre l'histoire d'Anis, pour faire changer les choses, pour que, au-delà des mots, l'autonomisation économique pour les femmes et les filles participe à leur avancée vers le pouvoir.

Des filles qui fabriquent des beedis chez elles en Inde.

SUR LES TRACES DE LA PREMIÈRE FÉMINISTE D'INDONÉSIE

Nikki van der Gaag a rencontré Anis, une femme d'affaires en devenir qui a participé à un programme d'emploi pour les jeunes organisé par Plan et son partenaire local, Magistra Utama. Le modèle qui a inspiré Anis est une héroïne indonésienne qui a fait campagne pour les droits de la femme il y a plus d'un siècle. Mais il y a certaines choses qu'Anis ne fera pas comme elle...



Anis.

NIKKI VAN DER GAAG

Anis a 19 ans. Elle a une volonté et une détermination farouches de réussir. Nous sommes assises dans le magasin de produits technologiques aux volets fermés à Rembang au centre de Java dans lequel elle travaille comme vendeuse. Nous sommes entourées d'ordinateurs, de téléphones portables et, dans un coin de la pièce, de peluches de toutes sortes et de tailles diverses. Les autres employés sont assis derrière leur comptoir et nous écoutent.

Anis vient de recevoir le prix de « vendeuse/employée de vente du mois », et nous dit que son prochain but est de devenir chef de l'administration. Elle n'en est qu'à sa première année d'un contrat de deux ans, mais elle fait déjà partie de ceux qui ont été promus – elle gagne aujourd'hui 2,2 millions de roupies (190 USD) par mois au lieu des 500 000 du départ (43 USD).

Elle a fait bien du chemin depuis le lieu où elle a grandi. Ses parents sont fermiers et elle déclare : **« Ils ne pouvaient pas payer pour que je continue mes études après le collège. Mais j'étais déterminée à continuer, alors j'ai travaillé chez mon oncle pour gagner de l'argent. J'en ai donné une partie à mes parents et j'ai économisé une autre partie. Un an plus tard, j'ai expliqué à mes parents que je voulais continuer, alors que ma sœur était déjà mariée. C'est mon oncle qui m'a inscrite et je suis retournée à l'école. C'était un long trajet ; il fallait que je me fasse emmener dans un camion qui transportait la moisson ou des légumes jusqu'à l'arrêt de bus puis il fallait 30 minutes de voyage pour aller à l'école. Pendant la mousson rien que le trajet en bus pouvait facilement prendre une heure. »**

« J'ai fini mes études et j'ai réussi mes examens. J'aurais pu chercher du travail ailleurs, mais je voulais

rester près de mes grands-parents qui prenaient de l'âge. Alors j'ai entrepris une formation avec Plan dans le Youth Economic Empowerment (programme d'autonomisation économique pour les jeunes) et ils m'ont aidée à trouver un travail ici. » Elle sourit. **« Mes parents sont très fiers de moi. »**

Anis trouve que même si les filles ont aujourd'hui, du moins en théorie, les mêmes droits à l'éducation que les garçons, quand il s'agit de travail, **« beaucoup d'adultes pensent toujours que les femmes ne devraient pas travailler parce que leur emploi principal est à la maison. »**

Elle dit qu'elle prend exemple sur Kartini, qui venait aussi de Java et qui est une héroïne nationale. Née en 1879, elle s'est battue farouchement pour l'éducation des filles, et a monté la première école pour filles de la région. Elle est vénérée dans tout le pays le jour de *Kartini Day*.

Mais l'histoire de Kartini ne s'est pas bien terminée. Bien qu'on lui ait proposé une bourse d'étude à l'étranger, elle a cédé aux pressions familiales et est devenue la quatrième femme d'un haut dignitaire bien plus âgé qu'elle. Elle est morte, à peine âgée de 25 ans, en accouchant de son premier enfant. Anis est donc bien décidée à ce que la comparaison avec Kartini n'aille pas si loin. Elle rêve de monter sa propre affaire un jour... et dit que ni sa famille ni le mariage ne l'arrêteront. Comment donc fera-t-elle pour qu'un futur mari ne lui interdise pas de travailler ? **« Je vérifierai avant de me marier, »** dit-elle fermement. **« Nous aurons un contrat écrit. S'il ne me permet pas de travailler, je ne l'épouserai pas. C'est aussi simple que ça. »**



PLAN

2 « Aspirer à l'excellence » : l'éducation des filles mène-t-elle à l'emploi ?

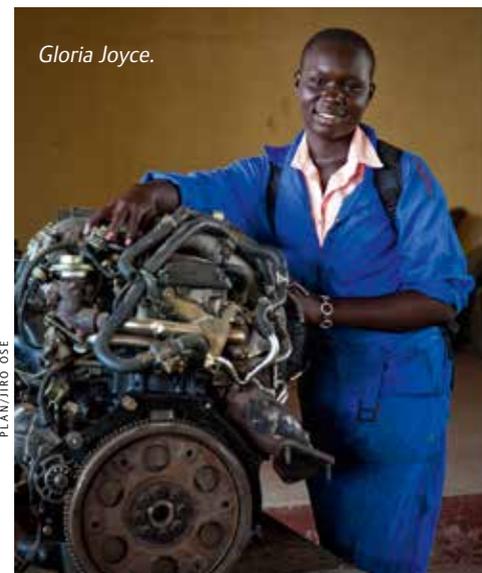
« De nos jours, il n'y a pas trop de chances de trouver un bon travail malgré le niveau de qualification. Il y a un manque d'emplois au Rwanda et les diplômés sont tellement nombreux par rapport aux opportunités disponibles. »

Adolescente dans l'enseignement supérieur, Rwanda⁷

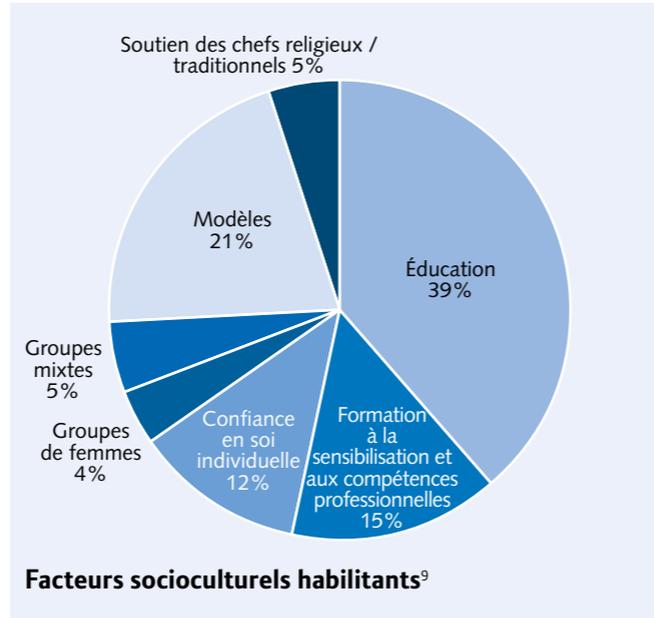
« Plus tard, je veux réussir en tant que mécanicienne automobile. Je pense que je suis un bon modèle. Parfois les gens haut-placés m'encouragent et me conseillent et me disent que je suis un bon exemple. Ça leur fait plaisir parce qu'ils ont tellement de mal à croire qu'une femme peut faire des choses pareilles ! »

Gloria Joyce, 18 ans, stagiaire en mécanique au lycée technique de Jaba, au Sud-Soudan⁸

Il est clair que les jeunes femmes comme Gloria sont des modèles pour les autres filles. Elles sont nombreuses, comme elle, à être déterminées à obtenir une bonne éducation contre vents et marées. Elles ont raison de croire que l'éducation est importante, tout d'abord en soi, en termes d'acquisition de compétences et d'ouverture sur de nouveaux horizons, et également parce qu'aller à l'école donne aux filles de plus grandes probabilités de trouver un bon travail qui soit rémunérateur et qu'elles puissent apprécier. Avoir un travail rémunéré et un salaire peut libérer et autonomiser les filles au moment de devenir des femmes, de sorte que lorsqu'elles s'émancipent de la dépendance au père, elles n'ont pas pour simple option d'être dépendantes d'un mari, mais peuvent faire davantage de choix sur leur vie. Le fait de gagner de l'argent et de contrôler



Gloria Joyce.



son capital et ses biens est un ingrédient majeur du pouvoir, et c'est un marqueur de la transition de l'enfance à l'âge adulte. Le danger pour les filles est que cette transition cruciale n'arrive jamais.

Une recherche au Togo en vue de ce rapport a révélé que sur 306 personnes interrogées, 39 % citaient l'éducation comme catalyseur principal des aspirations professionnelles des filles, suivie par « des modèles positifs » (21 %), « la sensibilisation et la formation » (procurées par des ONG / 15 %) et « la confiance en soi individuelle » (12 %), les organismes communautaires, féminins et mixtes (9 %) et le soutien des chefs traditionnels et religieux (5 %).¹⁰

Les parents aussi sont de plus en plus nombreux à penser que l'éducation des filles est vitale pour leur avenir. Les mères en particulier veulent que leur fille ait les opportunités dont elles pensent avoir été privées, comme se l'était dit Mercedes de la République Dominicaine quand elle était jeune : « Quand j'aurai mes enfants, je ne vais pas avoir des enfants ignorants ; ils iront à l'école... J'ai toujours gardé ça en tête. J'ai mis ma fille à l'école à trois ans... celle qui fait des études pour être infirmière maintenant. »¹¹

Le rapport *Education for All Global Monitoring 2013* a constaté que, au Brésil, alors que seulement 37 % des femmes ayant un niveau d'éducation au-dessous du primaire avaient un emploi, ce chiffre montait à 50 % si elles avaient un niveau de primaire et 60 % si elles avaient bénéficié d'une éducation secondaire.¹² Le fait d'avoir été à l'école



Des étudiants en ingénierie à l'Université de Téhéran.

peut réduire la différence de salaire entre les hommes et les femmes. Par exemple, au Pakistan, les femmes ayant un niveau d'éducation primaire gagnent 51 % du salaire d'un homme, mais si elles ont été dans le secondaire ce chiffre s'élève à 70 %.¹³

Au niveau mondial, il y a maintenant plus de jeunes femmes que de jeunes gens qui s'engagent dans des études supérieures. Au niveau universitaire, il y a maintenant 108 jeunes femmes pour 100 jeunes hommes.¹⁴ Mais comme la jeune femme de la recherche au Rwanda du début de cette partie l'a souligné, cela ne mène pas forcément à un travail, en particulier dans les endroits où les préjugés sexistes sont encore très profondément ancrés.¹⁵ En Turquie, le taux de chômage chez les femmes ayant fait des études universitaires est plus de trois fois supérieur à celui des hommes de même niveau ; en Iran et aux Émirats Arabes Unis, il est presque trois fois plus élevé, et en Arabie Saoudite il l'est huit fois plus.¹⁶

Ces dernières années, le lien entre l'éducation des femmes et l'emploi est devenu de plus en plus ténu. L'organisation internationale du travail (*International Labour Organisation* ou ILO) montre, par exemple, qu'au Sri Lanka au deuxième trimestre 2012 : « Le taux de chômage le plus élevé se trouve chez ceux qui ont au moins fait des études secondaires : 5,5 % des hommes et 11,7 % des femmes.¹⁷ En comparaison, le taux de chômage des Sri Lankais n'ayant pas terminé leurs années de collège n'est que de 1,7 % pour les hommes et 3,3 % pour les femmes. »

Les Nations unies soulignent qu'il est

important de se concentrer sur l'éducation des filles, et en parallèle, que les pays doivent aussi mettre l'accent sur les transitions école-travail.¹⁸ Selon une autre étude : « Il n'y a pas suffisamment d'intérêt théorique pour les problèmes du passage de l'éducation à l'emploi, ce qui ouvre ou ferme des opportunités pour les femmes et les hommes, et où se situe le désavantage des femmes... »¹⁹

Bien que l'éducation soit reconnue comme un facteur important pour les filles en soi, il subsiste un grand écart entre ce à quoi elles aspirent pour leur avenir du fait d'aller à l'école et ce qui est réellement possible. Une combinaison de facteurs comme des obstacles structurels, la discrimination, des attitudes culturelles envers le rôle de la femme dans la société et les emplois qui conviennent aux femmes, la responsabilité d'autrui, et le manque d'accès à la contraception sont responsables de cet écart entre le niveau d'instruction des filles et leur participation au marché du travail. Et tout cela repose sur des rapports de force inégaux et sur le fait que les filles et les femmes sont moins considérées que les garçons et les hommes.

Pour combler cet écart, les décideurs doivent prendre en compte ces problèmes et aborder la question de l'autonomisation économique et des moyens de subsistance durables pour les filles et les jeunes femmes comme pour les garçons et les jeunes hommes. Un rapport de la Banque mondiale souligne : « Le progrès éducatif [pour les filles] ne correspond pas à une plus grande participation à la force de travail [chez les femmes]. Dès l'âge de 24 ans, les femmes sont à la traîne dans toutes les régions. En Amérique

Latine et dans les Caraïbes l'écart est d'environ 26 points de pourcentage. En Asie du Sud, il est de 54 % - 82 % d'hommes par rapport à 28 % de femmes. »²⁰ En Asie du Sud-est et ailleurs, un des facteurs d'influence pourrait être les attentes autour d'un mariage dès le plus jeune âge que nous avons exposées dans le chapitre 2.²¹

Comme dans d'autres domaines de leur vie, les jeunes femmes et les filles continuent à se heurter à des obstacles tant structurels qu'au niveau des attitudes face à l'emploi contre lesquelles aucun niveau d'instruction ne pourra rien changer. Fawziah al Bakr, professeur d'éducation à l'Université King Saud à Riyad, en Arabie Saoudite, déclare que même si les filles sont aujourd'hui instruites, elle s'inquiète pour leur avenir : « Il est maintenant plus difficile pour une femme d'avoir un travail que ça l'était quand j'étais jeune. Il y a bien des milliers de professeurs qualifiés qui postulent pour chaque emploi. Et ici il y a peu d'autres emplois accessibles aux femmes. »²¹

3 Les jeunes gens et jeunes femmes sur le marché de l'emploi

Dans le monde entier, les jeunes femmes sont bien moins susceptibles d'avoir un emploi que leurs congénères masculins.²²

- Par exemple, en 2011 en Jordanie seules 29 000 jeunes femmes, par rapport à 224 000 jeunes gens, avaient un emploi.²³ Au Libéria, 60 % des jeunes gens et 28 % des jeunes femmes avaient un emploi en 2010.²⁴ En Afghanistan, ces chiffres étaient respectivement de 77 % et 21 %.²⁵
- En Europe, dans 24 des 27 pays, les taux d'emploi chez les jeunes femmes entre 15 et 29 ans sont plus bas que chez les jeunes hommes.²⁶
- Aux États-Unis, le taux de participation à la population active de juillet 2013 pour les hommes de 16 à 24 ans était de 62,7 %, et ce taux chez les jeunes femmes était de 58,2 %.²⁷



File d'attente pour avoir un travail aux Philippines.

MARKEL REDONDO/PANOS PICTURES



Manifestation contre le fort taux de chômage en Espagne.

- Les mêmes données montrent que 19,7 % des jeunes femmes, comparé aux 12,3 % des jeunes hommes au Brésil sont au chômage.²⁸
- En Afrique du Sud, ces chiffres s'élèvent à 57 % pour les femmes par rapport à 47,5 % pour les hommes.²⁹
- Les femmes en général détiennent la part majoritaire du travail à temps partiel. Au sein de l'union européenne, par exemple, les femmes font 74,8 % de tout le travail à temps partiel.³⁰

Le fait qu'il y ait moins de jeunes femmes sur le marché du travail que de jeunes hommes n'a pas seulement un effet négatif sur elles en termes de statut, de ressources économiques et de choix restreints ; cela a également un impact sur l'économie. Comme le fait remarquer Christine Lagarde, Directrice du Fonds monétaire international : « Toutes les économies ont quelque chose à gagner en matière d'épargne et de productivité si les femmes ont accès au marché de l'emploi. Ce n'est pas simplement une question morale, philosophique ou d'égalité des chances. C'est aussi une affaire d'économie. C'est logique, économiquement. Ça tombe sous le sens. »^{31,32}

Une étude de la Banque mondiale de 2011 a révélé que si les filles et les jeunes femmes étaient employées au même niveau que les garçons et les jeunes gens, « les taux de croissance annuels du PNB seraient supérieurs de 4,4 % ».³³

Les projections pour 2015 estiment qu'au niveau mondial le chômage des jeunes femmes atteindra 13,1 %, un peu plus que le taux de 12,4 % de chômage estimé pour les jeunes hommes. Et l'OIT estime que dans les quatre prochaines années, cet écart va se creuser.³⁴ Comme l'a déclaré le magazine *The Economist* : « Ne pas donner des emplois aux jeunes ne fait pas que diminuer la croissance d'aujourd'hui. Cela menace aussi celle de demain. »³⁵

LA VISION DES FILLES SUR LE DÉSAVANTAGE PROFESSIONNEL EN AUSTRALIE³⁶

En mars 2014, Plan Australie a conduit une recherche en ligne auprès de 1000 filles et jeunes femmes entre 14 et 25 ans sur leur perception de l'inégalité homme-femme, et sur les difficultés que rencontraient selon elles les jeunes australiennes. Cette étude a conclu que :

- La plupart des filles pensent qu'elles sont désavantagées par rapport aux hommes pour ce qui est d'obtenir la carrière à laquelle elles aspirent.
- Plus d'un tiers des filles pensent qu'il serait plus facile d'avoir l'emploi de leurs rêves si elles étaient des garçons. Ce pourcentage monte à plus de deux-tiers qui pensent qu'il est plus difficile pour les filles d'obtenir leur poste rêvé dans les affaires, dans la police ou dans les forces armées.
- Le respect sur le lieu de travail et l'équilibre à trouver entre la famille et le travail sont perçus comme les défis les plus importants qui attendent les filles qui grandissent en Australie.
- 63 % d'entre elles ont dit qu'elles éviteraient certains emplois à cause du sexisme qui y est associé, tandis que plus de la moitié ont affirmé qu'en Australie on attend des femmes qu'elles remplissent des rôles plus traditionnels comme de s'occuper des enfants, plutôt que de se concentrer sur leur carrière.

Cependant l'autonomisation économique est cruciale pour les filles qui deviennent des femmes. L'accès à un revenu, à un capital et à un travail décent, en particulier un travail qui a lieu hors de la sphère domestique, peut être libérateur à la fois au niveau pratique et au niveau psychologique. Une fille ou une femme qui gagne de l'argent a un statut plus

affirmé à la maison et a plus de choix – lui procurant par là même l'indépendance et la confiance en soi lui permettant de participer plus pleinement à la vie publique. Le fait de gagner son propre argent, de devenir financièrement indépendante, fait également partie de la transition de l'enfance à la vie d'adulte. La recherche de Plan en Afrique de l'Ouest en vue de ce rapport a découvert que : « La participation des femmes à des activités générant un salaire et leur contribution à la richesse de tout le foyer non seulement améliorent la sécurité alimentaire et les chances de survie du foyer, mais elles contribuent aussi de façon significative au statut d'une femme, force un respect grandissant à son égard, améliore sa confiance en soi et son pouvoir de décision. »³⁷

Le rapport « Parce que je suis une fille » de 2009 se concentrait sur l'emploi d'un point de vue économique, et a fait ressortir que l'accès à un travail rémunéré avait de nombreux bénéfices positifs :

- Il change les perceptions – le respect croissant accordé aux femmes par d'autres membres du foyer ou de la communauté entraîne un sentiment accru d'estime et de respect de soi ;
- Il augmente les ressources dont disposent les femmes – comme le revenu – et leur donne plus de poids dans les décisions prises au sein du foyer ;
- Il permet aux femmes de faire des choix de vie importants et stratégiques tels que repousser l'âge de leur mariage et investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants ;
- Il permet aux femmes de quitter des maris violents ou de renégocier les termes de leur mariage.³⁸

Tout cela donne aux jeunes femmes les moyens de planifier leur chemin vers le pouvoir... même si manifestement la route est encore longue.



Diriger sa propre affaire en Ouganda.

4 Devenir une femme d'affaires célèbre ? Les jeunes femmes et l'emploi rémunéré

« Quand je serai grande je veux être une femme d'affaires célèbre pour pouvoir faire changer mon pays. »

Heba, 18 ans, Égypte³⁹

En dépit des aspirations de Heba, et de nombreuses filles et jeunes femmes comme elle, le monde de l'emploi rémunéré officiel, en particulier à des niveaux élevés, demeure obstinément masculin. Des recherches effectuées dans les secteurs des affaires, de la psychologie et de la sociologie ont donné à voir quelques-unes des difficultés collectives des femmes, qui comportent l'inégalité des salaires, les politiques professionnelles inflexibles, ainsi que le harcèlement sexuel et la discrimination.

- Dans le monde entier, les femmes continuent de percevoir entre 10 et 30 % de salaire de moins que les hommes.⁴⁰
- Comme l'a souligné une étude aux États-Unis en 2014, les femmes qui ont des responsabilités vis-à-vis de dépendants « peuvent être perçues comme étant plus impliquées dans leurs obligations à la maison qu'au travail et comme étant moins compétentes que d'autres travailleurs, quel que soit l'impact réel de ces responsabilités sur leur travail. »⁴¹
- Les femmes et les filles sont toujours les responsables principales du travail de soins non rémunéré à la maison, ce qui entraîne un conflit entre la maison et le travail. Même si un lieu de travail a une politique d'ouverture



familiale, il y a souvent un grand écart entre les politiques officielles et les pratiques réelles en ce qui concerne les conflits entre famille et travail. Bien que la plupart des femmes en poste élevé de management ou professionnel aient accès à des réductions de temps de travail ou des emplois du temps souples, peu de ces femmes se sentent libres de profiter de ces possibilités.⁴²

- 46 % des femmes pensent avoir été victimes de discrimination sexuelle sur leur lieu de travail, selon un sondage américain de 2013.⁴³ Pour beaucoup de femmes cadres supérieurs ou en poste de direction, une culture d'entreprise défavorable et le harcèlement empêchent le progrès d'une carrière. Dans une étude, une femme sur quatre a indiqué qu'elle avait été victime de harcèlement ou de discrimination de la part d'un ou de plusieurs collègues ou supérieurs hiérarchiques dans un emploi précédent. Ces données attestent d'un lien significatif entre la prévalence d'une culture d'entreprise désavantageuse pour les femmes et la confrontation au harcèlement et à la discrimination.⁴⁴

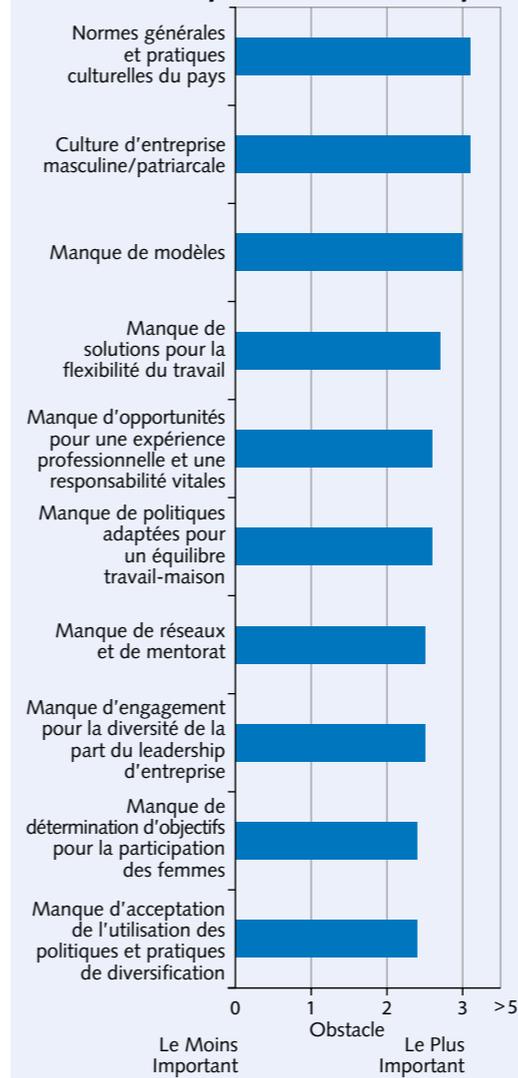
5 La représentation des femmes dans la haute direction

La raison pour laquelle la transition école-travail est particulièrement importante pour les filles devient évidente lorsqu'on examine le nombre de femmes en poste de haute direction dans le secteur privé. « Même dans les pays où les femmes ont bénéficié d'un niveau d'instruction correct, d'une formation et d'une préparation excellentes, qu'elles ont des aspirations élevées et qu'elles sont motivées par l'obtention d'un emploi de haut niveau, elles sont gravement sous-représentées, » selon les spécialistes de la question du genre Tina Wallace et Helen Baños Smith.⁴⁵

Des données récentes révèlent qu'au sein des plus grandes corporations le nombre ainsi que le pourcentage de femmes se réduit de façon spectaculaire à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des organismes.⁴⁶

- Au niveau mondial, les femmes remplissent aujourd'hui 22 % des rôles de haute direction. C'est la même proportion qu'en 2013, en 2009 et en 2007, mais ce pourcentage a chuté en 2011 et 2012 lorsque les femmes ont été touchées par la crise économique mondiale.⁴⁷
- Une étude de 2013 de Fortune 500 portant sur les chefs de direction et hauts salaires aux États-Unis a constaté que les femmes détenaient 14,6 % des postes de chef de direction, ce qui n'avait pratiquement pas changé depuis l'année précédente (14,3 %).⁴⁸

Les obstacles empêchant les femmes d'accéder à des positions de leadership⁵⁰



- En Afrique, l'Égypte est au bas de l'échelle, avec seulement 10 % de femmes managers, alors que le Botswana est tout en haut avec 30 %.⁴⁹

Le rapport de 2010 sur le fossé corporatif homme-femme du Forum économique mondial a demandé à des sociétés ce qu'ils pensaient être les obstacles les plus importants à l'accès des femmes à des positions de direction, sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le plus problématique.⁵¹ Les normes et les pratiques culturelles ainsi que la culture patriarcale sont ressorties comme étant les plus problématiques, suivies de près par le manque de modèles à suivre.

6 Le pouvoir d'un travail décent

L'organisation internationale du travail définit « un emploi décent » ainsi : « un travail qui est productif et procure un salaire juste, une bonne sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté d'exprimer ses préoccupations, d'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité des chances et de traitement pour tous, femmes et hommes. »⁵²

Cependant, trop souvent, le travail des jeunes femmes est loin d'être « décent ». Une recherche au Rwanda pour ce rapport montre que : « Il y a des questions à se poser sur la qualité de l'emploi des femmes : sur les salaires, les bénéfices et les conditions qui l'accompagnent. Avec la propension grandissante à « informaliser » le marché du travail de ces dernières décennies, la croissance du marché du travail flexible et des délocalisations de production, les femmes se trouvent de plus en plus engagées dans un travail non régulé qui est souvent intermittent ou temporaire, [dans lequel] les femmes ont peu de pouvoir de négociation en particulier en ce qui concerne l'obtention de meilleures conditions de travail comme de travailler moins d'heures d'affilée. Ce type d'emploi se caractérise par une absence de choix et peut ne pas être perçu comme autonomisant par les femmes qui font ce travail. »⁵³



Vendeuse ambulante au Bénin.



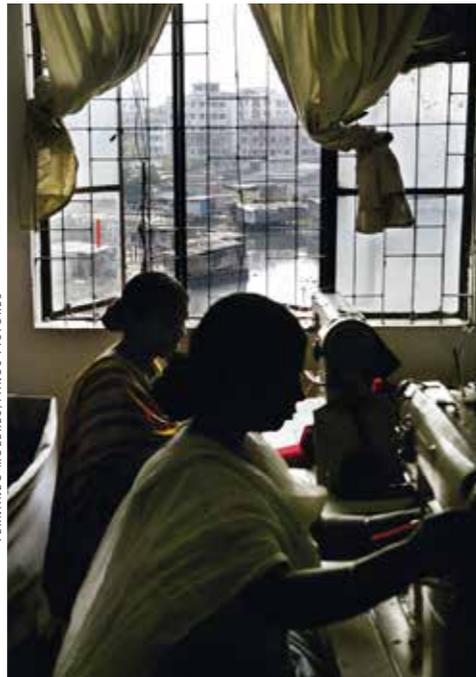
Au complexe
Rana Plaza
près de Dhaka.

G.M.B. AKASH/PANOS PICTURES

Cependant dans de nombreux pays de par le monde, quand les jeunes femmes vont travailler, c'est souvent dans l'économie informelle ou dans des emplois à temps partiel ou contractuels, fréquemment concentrés dans les domaines les moins protégés de l'économie – ce qu'on appelle « les emplois précaires ». Une recherche au Rwanda en vue de ce rapport a également relevé que : « Les femmes en emploi précaire sont soumises à un niveau élevé d'insécurité économique et ne bénéficient pas du filet de sécurité de la protection sociale pour couvrir les périodes de chômage ou de maladie... Être employée, que ce soit de façon formelle ou informelle, avoir un contrat de travail ou pas, travailler à temps partiel ou à temps plein, tous ces facteurs déterminent pour la majeure partie le niveau de sécurité, de protection et de droits du travail... et fréquemment l'épaisseur de l'enveloppe salariale. »⁵⁴

Par exemple, il y a des milliers de personnes – principalement des jeunes femmes – qui travaillent à l'usine dans des zones d'exportation déréglementées et des usines comme Rana Plaza près de Dhaka, au Bangladesh, où plus de 1000 femmes ont perdu la vie lorsqu'un immeuble s'est écroulé en 2013.⁵⁵ Nazma Akter, chef syndical bangladaise, nous a expliqué que les accidents étaient monnaie courante parce qu'il n'y a pas de régulations dans une industrie qui s'est développée à partir de femmes qui

travaillaient de leur domicile. De plus, les conditions de travail dans des usines comme Rana Plaza sont épouvantables : « Ce sont de longues heures de travail. Les gens travaillent 10, 12, ou même 14 heures par jour, parfois davantage, 6 ou 7 jours par semaine. On a des problèmes de violence physique, verbale. Lorsqu'une femme tombe enceinte, elle est licenciée. Quand les ouvriers s'expriment sur un problème, ils risquent d'être licenciés. Les ouvriers ne bénéficient pas de la liberté d'association en milieu de travail. »⁵⁶



Des conditions
de travail
améliorées
pour les
ouvrières
d'usine.

FERNANDO MOLERES/PANOS PICTURES



Ouvrière
agricole au
Togo.

PLAN/ALF BERG

DISSUASION ET INCITATION : À QUEL TYPE D'EMPLOI LES FILLES ASPIRENT-ELLES ?⁵⁷

Qu'est-ce qui peut aider les jeunes femmes à accéder au type de travail rémunéré qui les aidera à préparer le chemin de leur autonomisation ? Une recherche au Togo effectuée pour ce rapport sur cinq communautés a relevé que les filles trouvaient que, dans leurs perspectives d'emploi, il y avait des pressions contradictoires, des facteurs dissuasifs et des facteurs incitatifs.

Dissuasion Le facteur dissuasif est le poids des normes et des valeurs traditionnelles qui, associées à la religion, empêchent les jeunes filles de sortir des rôles que la société et la culture leur attribuent depuis des temps immémoriaux. C'est ressenti de façon plus manifeste dans le Togo rural où il y a moins de poussée vers le changement – en dehors des ONG – que dans les villes ou cités plus étendues où les valeurs ancestrales, comme le caractère sacré de la famille et le rôle des patriarches, sont en train de s'affaiblir. Il est vrai, également, que dans les zones urbaines en croissance au Togo il y a bien plus d'opportunités d'emploi, et bien plus de diversité de l'offre que dans les zones rurales, où les femmes sont enchaînées au travail de la ferme mais n'ont aucun contrôle sur les moyens de production, qui restent aux mains des hommes. Sans aucun accès au crédit, avec peu d'opportunités d'emploi, quelques rares lois et politiques favorables aux femmes, et une scolarité tronquée, il n'est pas difficile de comprendre le sentiment de fatalisme et de passivité qui imprègne beaucoup des réactions que nous avons entendues et enregistrées.

Incitation Le facteur incitatif provient d'une combinaison de l'économie de marché et de l'institutionnalisation croissante de la pratique démocratique au Togo. L'économie de marché, contrairement au secteur agricole qui est majoritairement voué à la subsistance, a un dynamisme qui peut mener à des réformes du régime foncier, à une ouverture de l'accès au crédit et à une demande accrue de personnel spécialisé associé aux nouvelles industries, y compris l'agriculture. Cela favorise les jeunes, et les filles en particulier qui, armées d'une meilleure éducation que leurs parents, y compris des opportunités de formation technique et professionnelle, seront en meilleure position pour être compétitives sur le marché de l'emploi. Le gouvernement propose également un nombre croissant d'opportunités de travail y compris dans l'armée, la police et la fonction publique. Cela est voué à se multiplier, en particulier quand l'État décentralisera beaucoup de ses fonctions centrales en faveur des gouvernements municipaux.

Enfin, la société civile togolaise étant en pleine croissance et devenant de plus en plus puissante, beaucoup d'organisations appartiennent à des femmes, sont gérées par des femmes et s'appuient sur leurs droits ». Si l'on ajoute à cela un nombre croissant, bien qu'encore limité, de femmes qui entrent en politique et participent à l'économie formelle, les forces qui tirent les filles et les femmes vers leurs rôles traditionnels vont devenir de plus en plus faibles. La question est : est-ce que cela arrivera assez vite ?

7 Une solution mondiale ? Les jeunes femmes et la crise économique

« Il nous faut faire en sorte que l'énergie, les compétences, la force, les valeurs et la sagesse des femmes fassent partie intégrante du remaniement des infrastructures qui sont en train d'être développées par les leaders mondiaux. Autonomiser les filles et les jeunes femmes, s'engager avec elles, fait partie d'une solution mondiale pour tous, aujourd'hui et à l'avenir. »

Graça Machel, militante mozambicaine des droits de la femme et de l'enfance, et membre fondatrice, avec feu son mari Nelson Mandela, de l'ONG *The Elders*⁵⁸

« Environ 1700 individus travaillaient ici avant et ils sont tous au chômage maintenant. Beaucoup de femmes étaient enceintes, il y en a beaucoup qui sont malades et qui n'ont plus rien. Ça fait trois mois que l'usine a fermé et on ne nous a rien payé – ni indemnités de licenciement, ni paiement de fonds sociaux. »

Ana Ruth Cerna, au Salvador⁵⁹

Les femmes et les jeunes semblent être affectés par les crises économiques de façon disproportionnée, et beaucoup continuent à en payer le prix fort. Le statut économique d'un pays a un impact différent sur les filles et les garçons dès leur naissance – une étude sur les effets de telles crises portant sur 59 pays en développement a découvert que si le PNB par habitant chute de 1 %, la mortalité infantile moyenne sur 1000 naissances

Protestations devant le Parlement en Grèce.



GEORGIOS MAKKAS/PIANOS PICTURES

augmente de 7,4 morts pour les filles et 1,5 pour les garçons.⁶⁰

Une économie vacillante a aussi un effet sur la scolarité, avec des implications différentes pour les filles et les garçons. Une recherche a démontré que lorsqu'une économie progresse, 5 % de filles et 3 % de garçons supplémentaires vont à l'école, alors qu'une économie en perte de vitesse signifie que 29 % de filles et 22 % de garçons en moins iront au bout de leur scolarité primaire.⁶¹ Une étude au Brésil a fait ressortir que les enfants étaient envoyés au travail lorsque les parents étaient sans emploi à cause d'une crise financière... et que cela pouvait toucher jusqu'à la moitié des filles de 16 ans.⁶²

En matière de travail rémunéré, une crise affecte les femmes différemment des hommes. Les taux d'emploi des femmes, plus bas, un contrôle plus limité sur la propriété et sur les ressources, la concentration de formes d'emploi informelles et précaires à bas revenus, et une protection sociale réduite, tout place la femme dans une position plus faible que l'homme pour surmonter les crises, » a déclaré un rapport de l'Organisation internationale du travail.^{63,64}

Mais ce sont probablement les jeunes qui sont les plus touchés. Bien qu'elles ne soient pas ventilées, les dernières statistiques de l'Organisation internationale du travail ont révélé qu'en 2013 le nombre de jeunes chômeurs au niveau mondial était de 73,4 millions – 3,5 millions de plus qu'en 2007.⁶⁵ De nombreux pays occidentaux ont atteint des montées de taux de chômage jamais égalées ; jusqu'à 24,9 % entre 2008 et 2012. Dans des pays comme l'Espagne et la Grèce, plus de 50 % des jeunes sont sans emploi.⁶⁶

Une recherche au Rwanda en vue de ce rapport a conclu que bien que la situation pour les jeunes gens soit assez difficile, « c'est souvent pire pour les jeunes femmes, qui ont souvent des niveaux d'éducation plus bas et subissent fréquemment de la discrimination lorsqu'elles essaient d'entrer sur un marché du travail qui est d'ordinaire plutôt dominé par les hommes. Seulement 38 % des étudiants en formation technique et professionnelle sont des filles. Le chômage n'a pas seulement conduit à une insécurité économique mais il a aussi mené à l'augmentation de l'urbanisation, de la marginalisation, et à une faible estime de soi chez les jeunes. »⁶⁷

Une fois de plus, ce sont les plus marginalisées qui sont les plus affectées – il existe aussi de grands écarts au sein de populations de jeunes femmes qui sont liés à l'ethnicité, à la classe et au handicap, comme l'exemple de l'Australie le montre clairement.

AUSTRALIE : LES JEUNES FEMMES PAUVRES « LAISSÉES POUR COMPTE »⁶⁸

Le rapport du conseil de réforme du *Council of Australian Governments* ou Coag, qui s'est penché sur les résultats des femmes et des filles dans les cinq dernières années précédant 2013, a révélé que les difficultés rencontrées par les femmes entre 18 et 24 ans sont particulièrement significatives – 46 % des femmes défavorisées entre 18 et 24 ans ne travaillent pas et ne font pas d'études supérieures. C'est en contraste marquant avec les groupes de jeunes australiennes les plus aisés dans lesquels à peine 17 % ne sont impliquées ni dans un travail ni dans des études.

Alors que l'écart éducatif et professionnel entre les jeunes gens aisés et leurs congénères plus pauvres est de 19 %, la différence entre ces groupes socio-économiques chez les femmes est de 28,5 %. La différence de réussite au bac entre les jeunes femmes aisées et les défavorisées est de 19,3 %. Pour ce qui est des compétences de lecture à la sortie du CE1, l'écart entre ces deux groupes est énorme, avec 91,8 %.

Dr Lisa O'Brien, directrice du groupe *The Smith Family* qui lutte contre la pauvreté a déclaré au *Guardian Australia* que l'inégalité entre les jeunes femmes allait avoir de « sérieuses implications » pour l'avenir de l'Australie. « Il y a un nombre considérable de jeunes australiennes qui sont laissées pour compte, » nous a-t-elle dit.

Bien que la crise économique la plus récente se soit passée majoritairement dans le Nord, il y a eu des impacts dans certains pays du Sud où, ainsi que le font remarquer Ruth Pearson et Caroline Sweetman : « les inégalités pré-existantes homme-femme ont fait empirer la situation des femmes sur le marché du travail durant la crise. »⁶⁹

Par exemple, en Zambie, selon un rapport : « la réaction limitée et tardive du gouvernement à la crise, aux contraintes financières, et un système de protection sociale inadéquat ont interagi avec la pauvreté de plus en plus profonde et des attitudes vis-à-vis du genre profondément enracinées pour produire des effets très négatifs sur les filles et les jeunes femmes... La diminution importante des revenus gouvernementaux et des financements par le biais de donateurs a donné lieu à des coupes budgétaires spectaculaires (de plus de 25 %) dans le secteur public de la santé, et à mesure que la responsabilité des soins s'est déplacée de la sphère publique à la sphère privée, les filles des foyers défavorisés ont dû



PLA/BENNO NEELEMAN

assumer davantage de cette charge. »⁷⁰ Une fois de plus nous voyons comment cela nous ramène au fait que le temps des filles est moins considéré que celui des garçons et des hommes et que par conséquent les gouvernements trouvent qu'ils peuvent s'appuyer sur leurs travailleurs non-rémunérés pour compenser l'écart inévitablement créé par les restrictions au niveau de la sécurité sociale et des aides.

Cette charge supplémentaire des soins aux dépendants qui est déjà habituellement le lot des filles et des femmes est souvent exacerbée au moment des crises. En Zambie, par exemple, entre 1990 et 2009, la proportion de filles par rapport aux garçons dans le secondaire, au lieu d'augmenter, a en fait décliné de 0,92 à 0,88. Dans d'autres pays, les parents ont marié leurs filles à des hommes riches plus âgés.⁷¹ D'autres ont eu recours au commerce sexuel pour survivre ou pour aider leur famille. Au Kenya, des écolières d'à peine 12 ans et plus ont dit avoir eu des rapports sexuels en échange de nourriture, ce qui a eu pour effet de faire augmenter le nombre de grossesses chez les jeunes élèves.⁷² Une recherche au Kenya pour ce rapport a découvert que la crise économique poussait les jeunes femmes à vendre la seule chose qu'il leur restait à vendre : leur corps. « Des études ont également démontré qu'avec la perte et le déclin des opportunités professionnelles en général le corps physique devenait un site de « travail » pour les femmes et les jeunes filles. La perte d'éléments de survie et de subsistance en zone rurale a aussi conduit à une migration vers les villes, le transfert de femmes de part et d'autre des frontières ayant pour conséquence une vulnérabilité accrue à une vie sexuelle à risque et à la contraction du sida/VIH. La prostitution, la migration de main-d'œuvre et le trafic illégal de femmes et d'enfants pour l'industrie du sexe constituent l'« économie parallèle » de la mondialisation, un indicateur de la « féminisation de la survie ». »⁷³

Une jeune mère déscolarisée en Zambie.

« Qu'est-ce qu'on peut faire ? Travailler plus dur, manger moins... »

« La situation économique ici est très mauvaise ; tout augmente ici, tout est plus cher. La seule chose qu'on peut faire c'est de travailler pour s'en sortir. »

Famille de Crismeili, République Dominicaine

La recherche de Plan en 2014 auprès des 142 filles de la cohorte et de leur famille, que nous suivons sur neuf pays différents depuis 2007, révèle à quel point la crise économique a affecté leur existence. Comme le coût de la vie a augmenté dans chacun des pays de cette étude, les familles ont dû s'adapter, et ce sont les femmes et filles en particulier qui en supportent le poids. Le thème principal de la vie de beaucoup de ces familles est celui de la lutte pour la survie – dans ces périodes-là l'économie est dictée par la nécessité, pas par les droits. Les femmes et les filles, en particulier, se retrouvent à passer plus de temps à la corvée d'eau ou à l'agriculture vivrière. Cela a un effet réducteur sur leur temps et leur mobilité.

Des familles dans les neuf pays ont déclaré que le prix des produits alimentaires et des produits de première nécessité tels que l'huile avait augmenté dans les trois dernières années. En 2013, le prix des denrées alimentaires a doublé au Togo. Au Brésil, la mère de Cintia a dit que les prix avaient augmenté en deux jours, le temps qu'elle retourne faire les courses. La mère de Lorianny en République Dominicaine nous a confié : « Les prix de l'alimentation ont trop augmenté ; c'est difficile, maintenant il faut qu'on achète moins et qu'on consomme moins. »

Sur 116 familles, 47 ont déclaré que leur revenu avait diminué depuis l'année précédente. La plupart des familles tous pays confondus ont parlé de travail irrégulier ou en quantité insuffisante. De plus en plus de familles reçoivent une protection sociale du gouvernement, bien que le nombre en reste réduit : neuf en République Dominicaine, huit aux Philippines, quatre au Brésil, cinq au Salvador et une au Vietnam.

Un quart des mères des fillettes n'ont pas de travail rémunéré hors de la maison (elles font du travail non-rémunéré de ménage ou de soins aux personnes à la maison). Plus de deux fois plus de pères que de mères sont des ouvriers qualifiés. La plupart des hommes et des femmes qui travaillent le font dans le cadre d'une économie parallèle.

Une réduction des ressources telles que le salaire, la terre, et les récoltes signifie que d'autres ressources, comme le temps et les réseaux sociaux, deviennent le capital dominant. Tous ces facteurs ont un impact

négatif sur l'égalité homme-femme et les rôles sexospécifiques. Les femmes et les filles ont un surcroît de responsabilités et de tâches et ressentent une pression les poussant à en faire davantage, à manger moins et à posséder moins pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants.

Il y a également des indicateurs de l'impact que la précarité économique a sur la famille et de la façon dont les insécurités économiques affectent la santé et le bien-être de celle-ci. Sipha, sept ans, au Cambodge, aide déjà sa mère à trouver un peu de temps en gardant son petit frère : « Sipha se réveille à 6 heures, se brosse les dents, prend son bain toute seule et ensuite s'occupe de son petit frère. Elle prend son petit déjeuner à la maison avant d'aller à l'école à pied, [ce qui prend] environ 10 minutes. L'après-midi elle garde son petit frère pendant qu'il dort pendant environ trois heures. Sa mère aimerait qu'elle aille à l'université [un jour] si elle a assez d'argent. Pour l'instant elle s'inquiète de la hausse du prix de la vie, et des médicaments pour Sipha qui a eu la grippe un peu plus tôt cette année. »

Ces données illustrent également la façon dont les choix doivent être réduits, comme la grand-mère de Doreen aux Philippines l'a exprimé : « Hier j'ai acheté un kilo de sucre, et ça a coûté 49 P (1,09 USD), l'an dernier j'ai payé 30 P (0,69 USD). De nos jours les enfants n'arrêtent pas de demander l'argent de leurs allocations de scolarité. Je leur dit de ralentir [de demander]. Je n'ai pas d'argent pour acheter du lait pour les enfants. Il y a beaucoup d'aliments que j'aimerais acheter, mais on ne peut pas même si on fait des efforts, parce que le budget est vraiment réduit. »

Le choc des crises, qui est ressenti majoritairement au niveau individuel et du foyer, plutôt que d'être absorbé par le marché ou l'État, a donné lieu à une tendance accrue chez les familles à s'appuyer sur les réseaux sociaux. Un petit nombre croissant de filles (en 2012, elles étaient huit, 13 en 2013, et 17 en 2014) sont gardées par leur grand-mère ou leurs grands-parents, en général parce que les mères des filles ont émigré pour travailler. De plus en plus de familles ont déclaré dépendre de transferts de fonds : de l'argent envoyé à la maison par des membres de la famille qui travaillent dans de grandes villes ou cités et par ceux qui travaillent à l'étranger. En 2012, seules cinq familles ont signalé cela, en 2013, elles étaient 11 et en 2014 c'est monté à 13 familles.

La famille d'Itriaga, en République Dominicaine, nous a dit : « Il n'y a pas beaucoup de travail ici et nous avons encore un enfant, et tout coûte plus cher. On souffre tous. On continue de travailler, parce que qu'est-ce qu'on peut faire d'autre? »



PLAN



PLAN/JENNY MATTHEWS

8 « Lorsque les emplois se font rares, les hommes ont plus le droit au travail » – les attitudes face au travail des femmes

Cette partie se penche sur un des facteurs qui empêchent les femmes d'accéder à l'égalité avec les hommes face au travail : les attitudes envers le travail des femmes. Ces attitudes, en particulier provenant de ceux qui tiennent des positions haut-placées, influencent la valeur qui est placée sur l'emploi des femmes par rapport à celui des hommes, et ainsi a un impact sur une grande variété de facteurs, y compris sur la discrimination au niveau des salaires, les attitudes envers les femmes en poste de direction, le congé parental, et le harcèlement sexuel.

Un sondage du centre de recherche Pew basé aux États-Unis a découvert que si on leur demandait d'être d'accord ou non avec l'affirmation : « Les femmes devraient pouvoir travailler en dehors de la maison, » la majorité des pays étaient d'accord à plus de 90 %.⁷⁵ Cependant, lorsqu'on leur demandait la même chose pour l'affirmation suivante : « Lorsque les emplois se font rares, ce sont les hommes qui devraient avoir droit au travail », un certain nombre de pays avaient un nombre encore plus important de personnes qui étaient d'accord – 84 % des interrogés en Inde et 82 % au Pakistan étaient d'accord, 75 % en Égypte et 68 % en Jordanie, comparé avec 51 % au Liban, 49 % en Russie, 41 % au Brésil, 14 % aux USA, et 12 % au Royaume-Uni.

Le fait que même dans les pays occidentaux il y ait une minorité qui soit d'accord devrait agir comme une sonnette d'alarme pour les décideurs. La bataille autour du travail rémunéré des femmes en dehors du foyer n'est clairement toujours pas gagnée. Là encore ces attitudes continuent à influencer les structures et pratiques économiques. Elles affectent les ambitions et désirs de carrière des filles mais aussi restreignent leur accès au monde du travail formel où sont enracinés les mêmes

points de vue sur le rôle des femmes et des filles ; des points de vue qui sont souvent ceux des cadres supérieurs au pouvoir, des hommes pour la plupart.

La position des hommes sur ce point est souvent plus arrêtée que celles des femmes. Dans certains pays, la recherche a révélé que : « les hommes interrogés sont beaucoup plus susceptibles que les femmes de trouver que ce sont eux qui devraient avoir le droit au travail plutôt que les femmes lorsque les emplois se font rares ». En Égypte, neuf hommes sur 10 et six femmes sur 10 sont de cet avis.⁷⁶ Dans certains pays, il y avait un écart de plus de 10 points entre les réponses des femmes et celles des hommes.

La propre recherche de Plan auprès d'adolescents en Inde, au Rwanda et au Royaume-Uni pour le rapport 2011 de « Parce que je suis une fille » a constaté qu'à la proposition « Quand les femmes travaillent elles prennent les emplois des hommes », 3 % des participants du Royaume-Uni étaient d'accord, mais ce chiffre montait à 31 % en Inde et 69 % au Rwanda. La différence de réponses entre les filles et les garçons était minime.⁷⁷

Dans une enquête de *Afrobarometer* en mars 2014, quatre personnes interrogées sur 10 ont dit que les femmes sont « souvent » ou « toujours » traitées de façon injuste par les employeurs, alors que la moitié du panel a déclaré que cela n'arrivait « jamais » ou « rarement ». Les marocains disaient être plus susceptibles de dénoncer les inégalités au travail (62 %), suivis par la Sierra Leone (57 %), le Soudan (55 %), la Tunisie (53 %) et le Swaziland (52 %).⁷⁸ Au Maroc, un autre rapport a révélé que plus d'un tiers des jeunes femmes disaient que si elles ne travaillaient pas c'était surtout parce que leur époux ou leurs parents ne les y autorisaient pas, et un autre tiers affirmaient que c'était parce qu'elles y étaient contraintes par les normes sociales ou les responsabilités domestiques.⁷⁹

Écarts d'opinions entre hommes et femmes sur la question du travail de la femme hors du foyer⁸⁰

Pourcentage de ceux qui sont complètement pour le travail de la femme hors du foyer

	Total	Hommes	Femmes	Écart
	%	%	%	%
Pakistan	47	31	65	+34
Égypte	23	11	36	+25
Jordanie	22	10	34	+24
Kenya	66	58	73	+15
Corée du S.	65	58	73	+15
Espagne	60	53	66	+13
Liban	71	65	76	+11
Indonésie	21	16	26	+10

9 Conclusion : cultiver les talents de demain

« N'abandonne pas facilement, accroche-toi et lutte pour tes droits de travailleuse. Il faut connaître la loi sur les relations de travail, et ne jurer que par elle. Connaître la constitution et te concentrer sur tes rêves et tes objectifs quel que soit l'environnement dans lequel tu vis. »

PhumlaXaba, jeune femme durant la campagne syndicale sud-africaine
« Decisions for life »⁸¹

« Même si les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la création du cadre politique propice à l'amélioration de l'accès et des opportunités des femmes, il est également impératif que les sociétés créent des environnements professionnels où les meilleurs talents puissent s'épanouir. La société civile, les éducateurs et les médias ont aussi un rôle important à jouer à la fois pour autonomiser les femmes et pour engager les hommes dans ce processus. »

Global Gender Gap 2013⁸²

Ce chapitre a soulevé l'importance vitale de l'éducation dans l'autonomisation économique des filles. Nous avons exposé le fait que bien que les individus doivent changer – et les programmes de formation peuvent influencer sur les attitudes des hommes et sur la confiance en soi des femmes – beaucoup des solutions sont structurelles, renforcées par les relations sociales et les attitudes. Une fois de plus le parcours des filles et des jeunes femmes dans la vie est façonné par les rapports de force du monde qui les entoure.

Même dans des pays de croissance économique plutôt que de récession, l'économiste sociale Naila Kabber fait remarquer que « les résultats de la croissance semblent bien plus positifs lorsqu'ils sont accompagnés de l'expansion de l'emploi et de l'éducation des femmes. Cela suggère que les processus de croissance pourraient devoir s'accompagner d'une action publique pour lever les obstacles à l'éducation et à l'emploi qui sont liés au genre. »⁸³

Pour les millions de femmes qui sont dans le monde du travail parallèle, Zoe Horn relève que « les gouvernements des pays en voie de développement doivent agir maintenant pour prioriser les dépenses en soutien de politiques en faveur des défavorisés et tenant compte du genre, qui auront pour but de promouvoir la subsistance de la majorité de leur main-d'œuvre. » Elle nous donne l'exemple du *National Employment Guarantee Act* de 2005, en Inde, qui garantit l'emploi aux membres adultes de chaque foyer de zone rurale indienne



PLAN

durant au moins 100 jours chaque année financière. Et elle souligne que des programmes de transfert monétaire et de micro finance peuvent aussi avantager les filles défavorisées et leur famille.⁸⁴

Dans le milieu du travail officiel, ces mesures peuvent également inclure : une prolongation du congé parental et une flexibilité des conditions de travail pour les hommes comme pour les femmes ; étendre la qualité et l'accessibilité financière des services de garde d'enfant pour dégager du temps pour les femmes afin qu'elles puissent faire un travail rémunéré et pour faire en sorte que les filles ne soient pas déscolarisées ; et augmenter le rôle et la participation des hommes dans les responsabilités domestiques par le biais de politiques et de campagnes.

Le secteur privé aussi doit participer. Les sociétés peuvent instituer des politiques sur l'égalité homme-femme, introduire la notion de genre dans la responsabilité sociale de l'entreprise, ainsi que monter des campagnes et instaurer des incitations financières pour faire augmenter le nombre de femmes en poste de direction. Par exemple, MAS Holdings, fournisseur de textiles au Sri Lanka, a réalisé que ses employées quittaient l'entreprise lorsqu'elles se mariaient ou avaient des enfants, ce qui créait une pénurie de compétences. Ils ont fait une enquête auprès de leur personnel pour trouver ce qui pourrait les aider à rester au travail. Grâce à une garderie, à un enseignement en informatique et en anglais, et à une formation sur le développement des carrières, ils ont obtenu une diminution du roulement de personnel et agrandi leur vivier de futurs managers. Malgré la concurrence des autres fournisseurs moins chers, leur engagement pour les droits et l'autonomisation de la femme a valu à MAS des contrats avec des sociétés telles que Victoria's Secret, Gap,

Christine (milieu) à la réunion du groupe d'épargne.

Nike, Adidas et Marks & Spencer.⁸⁵

Éduquer les jeunes femmes sur leurs droits, les soutenir au travers de modèles et de mentorat (comme nous le verrons dans le chapitre 5) et s'assurer qu'elles font partie d'un syndicat ou qu'elles s'allient à d'autres pour s'exprimer collectivement peut tout changer pour leurs perspectives d'avenir.

Les syndicats aussi doivent être conscients de la différence entre les besoins des jeunes femmes et ceux des jeunes hommes. Comme l'a soutenu Silvana Cappuccino, de la fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir : « Il est plus important que jamais que les jeunes femmes s'organisent. Cette organisation de jeunes travailleuses est fondamentale pour arriver à un travail correct pour tous. Les syndicats – qui jouent un rôle crucial dans la promotion de l'égalité homme-femme – reconnaissent de plus en plus l'importance fondamentale de se rapprocher des femmes, dont la plupart des opportunités

professionnelles se trouvent dans une économie informelle non réglementée. »⁸⁶

Comme le dit Dina, 17 ans, d'Indonésie :

« Quand les filles veulent diriger elles rencontrent tellement d'obstacles – les gens pensent que les leaders sont les hommes, et que les femmes ne sont là que pour s'occuper de leurs enfants. »⁸⁷

Les filles ne peuvent obtenir l'égalité au travail sans un changement dans la manière dont elles sont vues et considérées par leur famille. Elles ont également besoin de soutien de la part du gouvernement pour pallier les manques du marché et des institutions – sous la forme de lois solides sur l'égalité des salaires et le congé parental, de mesures pour lutter contre la discrimination, le sexisme et la maltraitance, et de changements correspondants dans le secteur privé. Sans tout cela, les droits de la femme et l'égalité au travail ne seront pas atteints et les filles continueront à rencontrer des obstacles sur les voies du pouvoir.

REDRESSER LA TÊTE : THULILE MOTSAMAI ET LA CAMPAGNE SYNDICALE « DECISIONS FOR LIFE » EN AFRIQUE DE SUD

Decisions for Life est une campagne lancée par le congrès International des syndicats dans 14 pays.⁸⁸

Thulile Motsamai, représentante syndicale à l'hotel Birchwood Executive à Johannesburg, explique comment cette campagne aide les jeunes sud-africaines à sensibiliser sur leurs droits et à se développer au sein du syndicat *South Africa Commercial, Catering and Allied Workers Union*, ou SACCAWU.

Qu'est-ce que la campagne *Decisions for Life* ?

C'est une campagne qui vise les jeunes femmes ; elle les informe non seulement sur leurs droits en milieu professionnel mais aussi chez elles, à l'école, etc. Elle vise non seulement les travailleuses, mais les jeunes mères, par exemple, dont certaines quittent l'école à un très jeune âge. Nous faisons campagne dans les supermarchés, les cybercafés, dans les rues, les foyers pour enfants, les refuges de femmes qui ont subi des violences conjugales, etc. Nous faisons en sorte d'être un peu divertissantes pour ces événements, sinon les jeunes décrocheraient vite s'ils devaient être confrontés à une série de longs discours.

Ce n'est pas difficile d'aborder les gens : nous sommes des jeunes qui nous adressons à d'autres jeunes, nous parlons de leurs propres situations... Nous essayons d'en toucher autant que possible, parce que si ton CV montre que tu n'as pas d'expérience professionnelle, les employeurs te voient comme une proie facile, comme quelqu'un qu'ils peuvent sous-payer et exploiter à fond. Quand tu connais tes droits, ce n'est pas pareil.

Faites-vous aussi campagne dans les écoles ?

Oui, cette campagne vise aussi les étudiantes, car elles

doivent prendre d'importantes décisions sur leur avenir dès qu'elles finissent leurs études. Nous essayons, par exemple, de les sensibiliser sur le harcèlement sexuel, pour les aider à prendre confiance en eux et leur apprendre à dire « non » en leur faisant réaliser que ce harcèlement peut mener à de graves problèmes, comme le VIH, le désespoir et même le suicide. Elles doivent faire attention à elles avant d'entrer sur le marché du travail, pour être des femmes fortes qui connaissent leurs droits et savent ce qui peut arriver ou pas lorsqu'elles y seront.

Comment voyez-vous votre avenir dans le mouvement syndical ?

Je veux changer quelque chose dans la vie des jeunes, quelque chose qui fasse en sorte que leurs opinions soient entendues et se traduisent par des actions. J'aimerais toucher autant de jeunes que possible. Il y a tellement de jeunes femmes qui souffrent, qui en ont assez de leur vie, de jeunes mères qui rencontrent d'énormes problèmes quand les pères s'en vont. J'aimerais apporter une lueur d'espoir dans leur existence, leur montrer qu'il y a une vie malgré tous ces problèmes, mais que cela dépend d'elles : elles peuvent choisir de continuer sur le même chemin ou de redresser la tête et de faire quelque chose de leur vie. C'est la seule façon de construire un monde meilleur.⁸⁹



CHOIX RÉELS, VIES RÉELLES : RECHERCHE AUPRÈS DE JEUNES AU BRÉSIL, EN OUGANDA ET AU VIETNAM

Au cœur de l'écart entre les sexes : idées nouvelles et réalités du passé¹

Introduction : méthodologie de la recherche

Cette recherche a été conduite au sein et autour de communautés participant à l'étude de cohorte à long-terme de Plan – « Choix réels, vies réelles » qui, depuis 2007, accompagne 142 fillettes de neuf pays du monde.²

Cette étude à petite échelle auprès de 40 adolescents (entre 12 et 17 ans) et 69 jeunes femmes et hommes (entre 18 et 20 ans) au Brésil, en Ouganda et au Vietnam explore leurs idées, leurs croyances et leurs ambitions. Elle nous aide à comprendre les changements qui opèrent sur des générations au sein des familles et des communautés ; elle contribue à la fois à notre compréhension des pressions et des choix rencontrés par les familles des plus jeunes filles dont nous étudions la vie, et à notre connaissance des questions abordées dans le rapport annuel. Elle a été conduite par le biais de questionnaires individuels approfondis et de forums de discussion en groupes séparés hommes-femmes.

Cette recherche reflète les façons dont les vies individuelles sont façonnées non seulement par les individus eux-mêmes, mais aussi par les personnes auxquelles ils s'adressent, les groupes auxquels ils sont rattachés, les espaces – foyer, école, travail, communauté – dans lesquels ils évoluent et les structures et institutions – comme la loi – auxquelles ils sont confrontés. C'est pourquoi nous présentons les données ci-dessous sous la forme de discussions, pour montrer non seulement ce que les jeunes pensent et comment, mais aussi comment ils réagissent les uns par rapport aux autres.

1. Les droits et les réalités

Les adolescents ainsi que les jeunes femmes et jeunes gens des trois pays ont parlé des changements qui se sont manifestés même au cours de leur propre vie ; par exemple, en rapport avec l'égalité des droits à l'éducation. Mais lorsqu'ils ont commencé à parler des réalités de la pauvreté et de l'égalité homme-femme en rapport avec ces droits, une toute autre image est apparue : une image profondément empreinte des inégalités des rapports de force et des statuts sociaux.

« Beaucoup de parents pensent que plus tard leur fille gagnera de l'argent pour la famille de son mari donc qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans ses études. »

Hué, jeune vietnamienne de zone rurale

« De nos jours, beaucoup de familles sont prêtes à investir pour que leur fille étudie encore et encore. »
« Non, je ne suis pas d'accord. Beaucoup de parents pensent que lorsqu'une fille arrive à 18 ans, elle n'a plus qu'à se marier et ça suffit. Comme une famille près de chez moi, ils ont un fils et deux filles. Le garçon est encore petit. Une des filles a arrêté la fac à la fin de sa première année. La seconde a aussi arrêté l'école. Beaucoup de familles près de chez moi pensent que pour les filles ça suffit qu'elles se marient ; pas besoin d'étudier beaucoup. C'est même vrai dans ma famille. Mon père a dit que si j'étais une fille, je ne serais pas nourri pour faire de si longues études. Ma mère n'arrête pas de dire que parce que je suis un garçon, ils essaient de travailler et de m'aider pour que

je développe une carrière, que j'achète une maison. Si j'étais une fille, je suis sûr que j'aurais déjà arrêté mes études. »

Conversation entre Bach et Anh, jeunes vietnamiens de zone urbaine

Une des formes d'inégalité de pouvoir et de statut s'est révélée dans la façon dont les jeunes gens et jeunes femmes ont parlé des différences d'investissement dans leur avenir. De par leur langage, il est apparu qu'alors que l'éducation est régulièrement évoquée d'une certaine façon en public – comme un droit – elle peut être décrite au sein des négociations familiales privées d'une façon bien différente, en utilisant le vocabulaire de l'accessibilité des prix et du retour sur investissement lié aux décisions financières complexes que les familles doivent prendre. De fait, en dépit de leur impression de bénéficier d'opportunités, ces jeunes avaient aussi le sentiment qu'ils ne pouvaient pas toujours en profiter, et que les besoins des fils étaient souvent priorités par rapport à ceux des filles.

Même si les filles ont elles-mêmes de grandes ambitions, celles-ci sont souvent jugées et limitées par ce que les parents considèrent approprié pour elles.

« Je voulais étudier le management touristique pour pouvoir voyager partout, mais ma mère n'a pas voulu. Elle a dit que les filles n'ont besoin que d'une vie stable et qu'elle ne voulait pas que je voyage beaucoup ou que je fasse de gros efforts pour gagner ma vie. Alors elle m'a forcée à étudier la comptabilité. »

Quy, jeune vietnamienne de zone urbaine



Jeunes femmes au Brésil.

PLAN

Pour réaliser l'égalité des sexes, il ne suffit manifestement pas d'être capable d'utiliser le vocabulaire de l'égalité et de comprendre les droits. Des jeunes brésiliens de la ville ont déclaré « on est tous égaux », « il faut juste travailler dur » et « les opportunités sont les mêmes ». Mais dans la même conversation ils ont dit « les filles ont beaucoup de tâches domestiques à faire » et « les garçons veulent s'éclater ». Les filles au Brésil ont aussi choisi les « préjugés » comme étant l'une de leurs préoccupations principales, en rapport avec à la fois l'accès à l'emploi et la violence sexiste.

Dans des entretiens individuels à huis clos, les jeunes femmes avaient tendance à décrire des qualités comme le fait de montrer du respect, d'être disciplinée, d'être patiente, humble, gentille et travailleuse comme étant les clés de la réussite. Elles insistaient sur des facteurs internes et personnels, qui dépendaient de leur comportement, de leurs sacrifices et de leur dévouement, et sur la nécessité de porter son regard sur l'intérieur plutôt que sur l'extérieur. Les garçons, par contre, avaient tendance à chercher les facteurs habitants à l'extérieur, auprès de la communauté, du gouvernement et des chefs en tant qu'alliés principaux pour soutenir leurs futures aspirations. Pour les garçons « prendre femme » et « avoir une bonne épouse » étaient considérés comme une réussite, alors qu'aucune des filles n'a mentionné le mariage comme facteur de succès – une des filles a fait la remarque qu'il est important de « ne pas se précipiter dans le mariage ». Ces préjugés signifiaient également que les filles n'arrivent pas à se faire entendre en public, comme l'a expliqué ce jeune homme :

« Certaines filles n'ont pas le droit de participer à des réunions communautaires comme celle-ci, pourtant elles ont de bonnes idées – meilleures que les nôtres – et à la fin on y perd parce qu'elles n'ont pas le droit de bouger. Une fille peut venir donner des conseils sur la façon de démarrer une entreprise et sur des trucs de développement mais parce qu'elle n'a pas le droit on perd ces idées et on continue avec des idées dépassées que nous, on croit les meilleures parce qu'on est des garçons. »

Paul, jeune ougandais de zone rurale

Nous avons remarqué que la façon dont on apprend aux filles à se considérer limitait la façon dont elles peuvent imaginer leur vie. Parfois les jeunes gens et jeunes femmes s'encouragent mutuellement, formant des réseaux et développant une solidarité, mais ils régulent également le comportement les uns des autres, ou se caractérisent de façon stéréotypée.

« Beaucoup de filles sont paresseuses ou ne travaillent pas bien à l'école alors elles veulent arrêter et se marier. Les filles s'ennuient facilement. Après avoir été rabaissées par leurs parents qui leur disent que « si tu travailles comme ça à l'école, il vaut mieux que tu restes à la maison et que tu te maries » ou « Payer pour que tu ailles à l'école, c'est du gaspillage », elles finissent par abandonner leur scolarité et se marier. »

Conversation entre fillettes de zone urbaine au Vietnam

2. Violence

Rien ne met plus en évidence la déconnexion entre la loi qui essaie de protéger les droits des filles et la réalité de leur vie plus clairement que le sujet de la violence. Dans les trois pays, c'était une des manifestations les plus marquantes du sentiment des jeunes gens comme des jeunes filles d'avoir un accès limité aux espaces publics. Dans des discussions avec des jeunes filles de zone urbaine au Brésil, par exemple, aucune de celles-ci n'avait la certitude que son droit à vivre sans violence serait protégé, et aucune ne trouvait que la loi était efficace pour ce qui est de poursuivre les auteurs de violence. Les jeunes femmes et hommes ont aussi reconnu que la violence, sexuelle en particulier, attire la stigmatisation sociale, la honte et fait perdre sa confiance en soi, entraînant toute une série d'effets négatifs.

« Certaines filles peuvent être victimes d'une agression sexuelle. Comme elles ont honte, elles n'osent pas aller à l'école. La plupart arrêtent leurs études. Il y a eu un cas d'abus sexuel qui a été porté en justice dans ma commune. Mais le coupable s'est enfui. »

Nhon, jeune vietnamien de zone rurale

« On perd le respect et sa confiance en soi ; par exemple, il y a une fille qui s'est fait violer et elle ne va plus au village parce que tout le monde se moque d'elle. »

Phoebe, jeune vietnamienne de zone urbaine

Une des façons d'absorber la discrimination et les inégalités les plus inquiétantes chez les filles est par l'acceptation de la violence qu'elles vivent ou dont elles sont les témoins.

Phoebe : « Si un homme t'avertit plusieurs fois et que tu continues il peut te battre et tu ne peux le rapporter à personne parce que c'est toi sa femme qui aura tort. » Les autres filles, à l'unisson : « Même si t'a battue sévèrement ? »

Phoebe : « Non, si c'est juste des blessures. »

Conversation entre jeunes ougandaises de zone urbaine

Ces points de vue, dans lesquels de « simples blessures » ne valent pas la peine de se plaindre, sont exprimés malgré des cadres juridiques apparemment solides, comme la loi contre les violences domestiques (*Domestic Violence Act*) de 2010 en Ouganda, qui rend illégales un certain nombre de maltraitances et peut s'appliquer à un ex-partenaire, un cohabitant marié ou non, ou un(e) employé(e) domestique.³ L'acceptation de la violence s'aggrave du fait que les filles, de par leur âge et leur appartenance au sexe féminin, font rarement partie des processus de prise de décision publique participative, et ne sont pas encouragées à s'exprimer. Cela rend d'autant plus difficile leur rupture avec les attentes placées sur elles de « comportements convenables » qui dictent qu'elles doivent être obéissantes, soumises, et sages.

3. Légiférer pour agir

Même si les lois bénéficiaient de considération de la part des jeunes femmes et jeunes gens des trois pays, il est aussi évident à en juger par la façon dont ils en parlaient qu'elles ne suffisaient pas, et que les normes autour du mariage, ou la réalité de la pauvreté, peuvent les rendre inefficaces.

« Certaines personnes n'aiment pas ces changements mais le gouvernement s'est donné pour mandat de promulguer les lois et les gens réagiront. Les gens hésitent parfois mais grâce aux lois disponibles ils vont agir. »

Zuar, jeune ougandais de zone rurale

Tout au long de la recherche, des demandes étaient articulées pour des lois plus strictes, et correctement mises en application.

« Il doit y avoir des lois strictes pour les parents et la façon dont ils élèvent leurs enfants. Par exemple, certains parents élèvent les enfants en se concentrant plus sur les garçons au niveau de l'éducation et les filles sont données en mariages... beurk ! Donc les lois doivent dire clairement que les parents doivent éduquer tous leurs enfants, garçons et filles, et que les parents qui ne le font pas auront affaire à la loi. »

Gilbert, jeune ougandais de zone rurale

Cependant il était aussi clair pour les participants, en particulier en rapport avec la violence sexiste, que la législation seule ne suffit pas.

Antonia : « Quand une femme est victime de violence, elle est traumatisée et elle a peur que ça se reproduise. »

Mayara : « Mais ça n'aide pas de dénoncer, parce que souvent la police ne fait rien, et ensuite le mari peut devenir encore plus violent et même tuer sa femme après. »

Antonia : « Les femmes doivent dénoncer les violences à la police, même si ça n'aide pas parce que les lois ne marchent pas, on a besoin de plus de contrôle pour qu'elles fonctionnent pour de bon. »

Conversation entre fillettes de Codo dans une zone urbaine du Brésil

Pour ces jeunes femmes et jeunes gens, une des meilleures façons d'améliorer la législation était par le biais de l'appropriation des lois par la communauté. Il était admis que lutter contre la discrimination sexiste demandait de l'implication et de la discussion pour que les jeunes, ainsi que leurs employeurs et leur famille, aient davantage conscience de leurs droits.

Zuar : « Au départ je pense qu'il doit y avoir des formations sur l'égalité homme-femme pour éviter la discrimination dans la société, au moins tous les mois, pour apprendre au gens qu'une petite fille est aussi

Jeunes gens au Vietnam.



PLAN

importante qu'un petit garçon à la maison ; que ce qu'un garçon fait même un fille peut le faire et vice-versa. »

Hillary : « Moi je pense que le gouvernement doit jouer un rôle dans la sensibilisation des gens au fait qu'ils ont le droit d'accéder à l'emploi et les mêmes opportunités, pourvu qu'ils aient les diplômes requis pour ce travail, sans discrimination sexiste. Tous les travailleurs doivent être traités sur un pied d'égalité sans discriminer ni être plus délicat avec les filles. »

Conversation entre des jeunes gens de zone rurale en Ouganda

4. Accès aux ressources

Mai (1) : « Il y a de la discrimination entre les hommes et les femmes, c'est sûr. »

Mai (2) : « Prenez mon voisin par exemple. Il a quatre filles et un fils. Chaque fille a eu une parcelle de terrain alors que le fils a eu une voiture, et de l'argent en plus de la parcelle. »

Ly : « Dans ma famille, mes grands-parents ont donné 1 000 mètres carrés de terres à mes oncles, alors que ma mère n'en a reçu que 400 mètres carrés. »

Quy : « Les gens dans le passé croyaient que les filles n'avaient pas besoin qu'on leur donne quoi que ce soit parce qu'elles allaient se marier et partir. Mais les fils, eux, vivront avec eux, s'occuperont d'eux toute leur vie, donc ils méritent davantage. »

Conversation entre des jeunes vietnamiennes de zone urbaine

Les jeunes femmes tendaient à avoir un accès limité aux ressources que leurs congénères masculins, en particulier dans des contextes où les normes sexospécifiques et les attitudes au mariage opéraient de façon discriminatoire. Les filles sont considérées, ainsi que l'a dit une des fillettes, comme « provisoires ».

« Ils ne peuvent donner à une fille qu'un petit lopin de terre pour y rester provisoirement. »

Facilitateur : « On peut le vendre, ce terrain ? »

« Non, on ne peut pas le vendre, ils ne peuvent pas vous laisser le vendre. »

« Pourquoi on ne peut pas le vendre ? »

« Ils pensent que les femmes sont sensées se marier et partir et les hommes sont sensés rester et développer la famille. »

« Pourquoi ? »

« Parce que pour eux on n'est là que provisoirement. »

Conversation entre le facilitateur et des jeunes ougandaises en zone rurale

À la campagne les garçons et les filles au Vietnam comme en Ouganda trouvaient que la discrimination basée sur le genre était mêlée à une discrimination envers les défavorisés. Pour les filles, cela signifiait qu'elles ne savaient pas comment obtenir des prêts, mais aussi qu'elles « n'osaient pas demander un prêt ». Les garçons de zone rurale au Vietnam soulignaient que certaines personnes « manquent de crédibilité pour la communauté » parce qu'elles n'ont pas d'emploi stable. De plus, la peur des parents d'avoir des dettes rendait ceux-ci très résistants à l'idée que leurs enfants empruntent de l'argent, limitant ainsi l'accès des jeunes au crédit, malgré la responsabilité de soutien de famille qui pèse sur leurs épaules.

5. Les obstacles à l'emploi

Les garçons et les filles de zone rurale au Brésil, au Vietnam et en Ouganda ont aussi mentionné les problèmes de manque d'accès aux informations, qui peuvent finir par limiter leur passage sur le marché du travail. Ils ont suggéré qu'un surcroît d'activisme communautaire centré sur les méthodes de recherche d'emploi serait utile ; comme Khan, jeune vietnamien, l'a formulé, « beaucoup de gens dans les zones rurales espèrent trouver un meilleur travail mais ils ne savent pas où demander ». En plus des ressources, l'information aussi découle de l'emploi : les jeunes gens et jeunes filles qui travaillaient en Ouganda étaient plus susceptibles d'être au courant de la législation des droits du travail, et de compter sur leur chef communautaire et leur gouvernement pour protéger ces droits.

L'accès aux opportunités professionnelles était perçu comme limité encore plus par les attitudes discriminatoires, en particulier en relation avec l'apparence physique. Les jeunes gens et jeunes filles des trois pays ont parlé de la façon dont les attributs

tels que la force physique, la grandeur ou la beauté influençaient l'accès au marché de l'emploi, sans tenir compte de l'éducation, des compétences ou des qualifications.

« Si on prend mon diplôme d'employée de banque, par exemple. Quand on fait une demande d'emploi, ils nous demandent une qualification, c'est sûr. Mais ils préfèrent aussi une belle apparence. Par exemple, on préfère les femmes de plus de 1m60 pour le poste de cadre bancaire. »

Mai, 20 ans, jeune vietnamienne de zone urbaine

Les fardeaux financiers continuent de peser sur les épaules des hommes, mais certains emplois n'étaient pas considérés à leur portée, soit parce qu'ils étaient considérés comme « féminins », soit parce que les patrons hommes étaient plus susceptibles d'employer des femmes pour certains travaux.

« Tu appelles un bureau et tu tombes sur un autre homme, cet homme-là va plutôt préférer une femme, pas toi qui es du même sexe. Ils vont plutôt avoir tendance à ne pas te donner le travail parce qu'ils sont plus intéressés par des femmes. »

« Il y a des emplois qui sont strictement pour des femmes ou des filles, comme le baby-sitting – on ne prendra pas un homme au motif qu'il ne sait pas garder les enfants. »

« Il y a certains emplois que la société met de côté pour les filles, comme secrétaire et réceptionniste, pourtant les hommes peuvent être intéressés aussi. Même si on a les qualifications, ils ne te donneront pas ce poste. »

« Parfois il y a des employeurs qui aimeraient engager



Participant
de Brésil.

des femmes parce qu'elles sont faciles à contrôler et qu'ils trouvent que c'est dur de contrôler les hommes. »

Conversation entre jeunes ougandais de zone urbaine

Pour les filles, cette discrimination présente des risques, comme le reconnaît Anh au Vietnam :

Kim : « On dirait que les vendeuses attirent plus de clients [que les vendeurs] et sont plus compréhensives. Il y a deux boutiques qui vendent du maïs au coin de l'entrée de mon école, mais celui qui est tenu par une jolie fille a toujours plus de clients. »

Anh : « Pour être vendeuse, une fille doit avoir un beau visage. Mais on se fait facilement maltraiter, il y a un gros risque. »

Conversation entre jeunes vietnamiens
en zone urbaine

Si elles n'avaient pas l'assurance nécessaire pour faire valoir leurs droits du travail ou signaler un harcèlement sexuel, les filles étaient susceptibles de quitter tout simplement leur poste.

Facilitateur : « Quels sont les obstacles qui se mettent en travers de votre chemin quand vous cherchez du travail après vos études ? »

« Le harcèlement sexuel, surtout du côté des filles. Le patron voudra avoir des rapports avec toi avant de t'employer [toutes se mettent à rire], alors d'abord il faut coucher avec lui au cas où il voudrait t'employer. »

« Alors tu fais quoi, tu cèdes ou tu t'en vas ? »

[Elles rient] « D'abord tu résistes ; s'il insiste, tu quittes le boulot. »

Conversation entre jeunes ougandaises
de zone urbaine

6. La voix et l'action collective

La section qui suit aborde certaines des façons dont les jeunes gens et les jeunes femmes suggèrent que les attitudes et les structures inéquitables soient remises en question. L'un d'elles était par le biais de l'expression et de l'action collective.

Hué : « [On] a besoin de l'intervention et de la consultation d'organisations pour sensibiliser les adultes et les parents. Il faut parler fréquemment aux parents, exprimer ses opinions pour que les parents nous comprennent mieux. »

Nguyêt : « Je pense qu'on devrait promouvoir la participation des femmes à la communauté. Si les femmes étendent leurs réseaux et interagissent avec plus de monde, elles voudront avoir du travail dehors plutôt que de rester à la maison ou de s'occuper de la ferme. »

Hué : « Je pense que les leaders qui ont accès à plus d'information peuvent partager leurs connaissances avec les gens au niveau local. Par exemple, un chef de village peut parler de ses réunions de communauté avec les autres. C'est pareil pour les informations sur

l'emploi et sur les prêts. S'ils manquent de capacités et de savoir, les gens peuvent être cantonnés à un travail dans l'agriculture et l'élevage. On peut organiser des formations pour aider les fermiers à faire grandir leur entreprise et à apprendre de l'expérience les uns des autres. »

Conversation entre jeunes vietnamiennes
de zone rurale

Les jeunes gens et jeunes filles ont aussi abordé l'importance de leur propre rôle dans la remise en question des normes et des attitudes et l'importance d'avoir les moyens d'exprimer ses opinions.

Hué : « Pour moi, dans la société, les gens croient que les femmes et les filles ne réfléchissent pas et n'ont pas de pensée critique. Par conséquent, elles considèrent qu'elles ne peuvent pas contribuer beaucoup et qu'il n'est pas nécessaire de parler de nos points de vue et de nos idées. »

Nguyêt : « Parfois j'entends mes parents parler mais je n'ai pas le droit de me joindre à eux ni de prendre des décisions. »

Hué : « D'abord, on devrait se faire entendre, s'exprimer et confirmer que nos voix et notre participation doivent être prises en compte, qu'elles ont une valeur. Ensuite, d'autres gens devraient écouter et apprécier nos idées. Ils ne peuvent juger si nos idées sont bonnes ou pas qu'après nous avoir écoutées. »

Conversation entre jeunes vietnamiennes
de zone rurale

Les solutions proposées par les filles se rapportaient à la fois à l'amélioration des flux d'information mais aussi à l'évolution des croyances sur les filles et les jeunes femmes qui s'expriment et font entendre leur voix. Par exemple, interrogées sur les réactions de la communauté à la violence sexiste, les jeunes vietnamiennes ont répondu à l'unisson qu'on ne leur avait jamais demandé leur avis.

Dans ce contexte, par conséquent, les filles ont reconnu que de prendre de l'espace était aussi important que de s'en voir attribuer. Ce n'était pas juste une question de filles en tant qu'individus, mais de solidarité entre les groupes, comme Antonia le souligne ci-dessous. Les filles se voyaient comme les agents potentiels de la transformation sociale, mais reconnaissaient que le changement prend du temps et n'est pas facile.

« Quand j'ai commencé à jouer au football j'ai beaucoup souffert des préjugés. On a besoin de l'aide des autorités, mais le premier pas c'est nous qui devons le faire. Il faut qu'on se rassemble, qu'on forme un groupe, et qu'on montre qu'on peut faire encore mieux que des hommes. »

Antonia, jeune fille de zone urbaine de Codo, au Brésil

« Je pense que certaines femmes ne savent pas s'exprimer en public, et si tu ne peux pas t'exprimer,

qui va exprimer les choses pour toi ? J'ai entendu que dans les banques, on te demande de répondre à des questions pour remplir des documents, et que si tu ne sais pas t'exprimer et que tu ne parles pas avec assurance, tu n'as pas accès aux services. »

Gorretti, jeune ougandaise de zone rurale

Quy : « Je trouve que c'est difficile de faire beaucoup de propagande. Par exemple, je fais partie d'un syndicat de femmes, mais parfois je suis trop occupée pour participer aux réunions/campagnes alors que le syndicat de femmes mène sa campagne de propagande. En plus, ces perceptions sont profondément enracinées dans nos esprits alors on ne peut pas changer tout ça du jour au lendemain. »

Hué : « On peut faire du lobbying pour changer de politique, mobiliser les gens, mais ça ne peut pas changer du jour au lendemain. »

Conversation entre des jeunes vietnamiennes
de zone urbaine

Ce qui est ressorti de toutes nos discussions avec ces jeunes gens et jeunes femmes a été la reconnaissance de ce que le changement demande une variété de participants ; pas simplement une législation, des opportunités de marché, le soutien des parents ni la maîtrise du vocabulaire de l'égalité. C'est la combinaison des changements au sein de ces espaces qui peut créer ces cercles vertueux, des opportunités multiples et intégrer une égalité homme-femme durable.

« Les parents et les familles, les enfants, les communautés, le président de l'association, le maire, les enseignants et les gardiens : chacun peut faire quelque chose pour aider à changer cette réalité. »

Mayara, fillette brésilienne dans
une zone rurale du Brésil

La capacité à imaginer un monde différent et meilleur est également un élément essentiel du changement. En encourageant la capacité individuelle et collective à imaginer le changement, il est possible d'influencer les attitudes, comportements, lois et politiques qui limitent l'accès des filles et des jeunes femmes au pouvoir.

Facilitateur : « Si personne ne te forçait à te marier, que tu avais accès au crédit, que tu allais à l'école, que tu avais des bons vêtements, comment tu te sentirais en tant que fille de Busota ? »

Gorretti : « Je serais employable partout où j'irais. »

[Toutes éclatent de rire]
« Tu seras comme MTN [le fournisseur d'internet local] partout où tu vas ! »

Gorretti : « C'est vrai, parce que si tu as une instruction, tu peux trouver un travail n'importe où. »

Mary : « La vie serait bien parce que j'aurais rempli mes objectifs. »

Conversation entre des jeunes
ougandaises en zone rurale



Le leadership des filles et l'action collective : de la participation au pouvoir

5

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDAW)

Article 7 : Les parties (...) devront assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit (...) de participer à des organisations et associations non-gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays.

1 Introduction : « Seule, on ne peut pas changer le monde » – les filles sur la voie du pouvoir

« Soutenir les organisations des droits des femmes... pour apporter le changement et construire des mouvements sociaux solides et inclusifs, c'est le mécanisme le plus efficace pour assurer un changement durable dans la vie des femmes et des filles. »

Département du développement international du Royaume-Uni¹

« Il faut sensibiliser la collectivité... il faut communiquer avec les autres, parce que seule on ne peut pas changer le monde. Une idée le peut, c'est sûr, mais on a besoin d'autres mains, d'autres yeux, d'autres voix pour en faire une initiative plus forte. »

Cecilia Garcia Ruiz, jeune mexicaine²

Nous avons vu de nombreux exemples dans ce rapport de filles et de jeunes femmes qui ont réussi à dépasser les obstacles structurels, économiques et politiques qui les ont empêchées d'arriver à l'égalité, que ce soit chez elles, au travail ou dans la sphère publique. Mais nous avons également vu à quel point c'est difficile. Nous avons examiné quelques-unes des raisons possibles de ces difficultés, à la fois du point de vue des attitudes et des normes sociales et en relation avec les obstacles structurels qui empêchent le progrès.

Dans le chapitre 1 nous avons signalé que récemment, des ressources considérables provenant d'organisations internationales, d'ONG internationales et nationales et du secteur privé ont été orientées vers l'investissement dans la cause des filles, en particulier des adolescentes. Cependant, ce phénomène est surtout dicté par l'offre, l'accent étant mis sur le changement individuel et le « retour sur investissement », plutôt que sur les droits, le bien-être et les contributions des filles elles-mêmes, ensemble pour faire changer les choses. Même s'il est clairement important pour une fille, individuellement, d'aller à l'école, et de prendre confiance en elle, le respect et les compétences nécessaires pour négocier sa progression dans la vie, le changement systémique et culturel sont également fondamentaux pour que s'opère la transformation requise.



Rassemblement pour "Laisser naître les filles" en Inde.

Sinon, ce qui arrive, comme le démontre un rapport de l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), c'est que « les « feuilles » – les femmes et les filles, individuellement – reçoivent une attention grandissante sans soutien des « racines » – l'action soutenue, collective des féministes et activistes des droits de la femme³ et organisations qui sont au cœur des avancées des droits de la femme à travers l'histoire. » Le soutien pour ces « racines » est toujours limité – en 2010, le revenu médian annuel de plus de 740 organisations de femmes dans le monde entier était de 20 000 USD.⁴

De plus, comme l'indique Ruby Johnson du FRIDA, qui finance les organisations de jeunes femmes, « les jeunes femmes et les filles ont elles-mêmes des opportunités limitées pour ce qui est d'influencer ces financements. Elles continuent à être vues comme les bénéficiaires plutôt que les acteurs qui, eux, sont bien placés pour décider de la façon dont et le lieu où les financements peuvent être utilisés pour autonomiser les femmes et les filles et protéger leurs droits. Leur voix unique n'est pas assez entendue, malgré de nombreux exemples prouvant que leur organisation collective de par le monde est un moyen d'accès fondamental au changement. »⁵

Une recherche en Afrique de l'Ouest a également découvert que « de nombreux programmes qui soutiennent l'égalité homme-femme (par exemple l'aide aux ministères de la parité, les formations en leadership) ont tendance à être sous-financés ou à ne pas être conduits sur une période assez longue pour en assurer la faisabilité. » De plus, elle a relevé que de nombreux donateurs, en particulier des organisations multilatérales, hésitent à « donner un cadre politique à la question de la femme, privant ainsi de soutien de nombreuses

initiatives qui cherchent à remettre en question le statu quo, y compris celles qui s'attaquent à des intérêts bien établis qui, historiquement, dominent le pouvoir et le système politique de leur pays. »⁶

L'universitaire féministe Srilatha Batliwala confirme : « Beaucoup de donateurs ont à la fois abandonné le soutien à des stratégies de construction de mouvement vers l'intégration des questions de genre, les composantes paritaires de grands projets de développement, et l'approche « investissement dans la cause des femmes et des filles », qui a tendance à instrumentaliser les femmes en tant que nouvelles sauveuses de leur communauté et de leur économie. »⁷

Cette approche instrumentaliste est particulièrement évidente dans de nombreux projets et programmes qui priorisent les filles et les jeunes femmes. Ce chapitre montrera pourquoi et comment il est devenu plus difficile pour elles de remettre en question le statu quo. Mais il montrera aussi comment, lorsqu'elles ont tenté une action collective et construit des alliances avec des groupes et des organisations de femmes, les filles et les jeunes femmes réussissent à faire changer les choses tant au niveau des politiques que des pratiques, et à construire une véritable « autonomisation ».

Par exemple, dans de nombreux pays, au Nord comme au Sud, il y a un retour au féminisme, les jeunes femmes et les filles menant et rejoignant différents mouvements sociaux pour faire changer les choses, et ce faisant mettant questions de genre et de justice sociale à l'ordre du jour des préoccupations internationales. Les contributions des filles et des jeunes femmes acquièrent davantage de visibilité au sein de ces mouvements et elles créent leurs propres campagnes à succès.

Un rapport de l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) en 2013, qui met en œuvre des initiatives récentes pour les femmes et les filles, a relevé : « C'est précisément à cause des difficultés systémiques de l'autonomisation des femmes qu'il est si important de relier les soutiens individuels à un processus collectif. Les programmes qui cherchent à la fois à autonomiser les femmes et à faciliter les processus de soutien collectif pour faire en sorte de pouvoir véritablement contrôler les bénéfices récoltés, sont plus susceptibles de garantir une réussite durable et un potentiel transformateur. »⁸ Leurs paroles sonnent particulièrement juste si l'on regarde en arrière : l'organisation collective a toujours été la clé de la réussite des luttes sociales et politiques, comme par exemple le vote des femmes, la lutte contre l'apartheid, et les mouvements civiques et syndicaux – de l'expression au choix, pour arriver enfin au contrôle.

Dans ce chapitre nous examinerons ce qui permet aux filles et aux jeunes femmes de défier les pouvoirs en place et de s'exprimer sur les normes sociales discriminatoires, les violations des droits, et l'injustice. Nous nous concentrerons sur ce qui rend possible la participation collective des filles, et ce qui l'entrave. Nous analyserons le rôle des campagnes et de l'activisme, et les nouvelles formes d'organisation telles que les médias sociaux, l'art, la musique, la danse et le théâtre, que tant de filles et de jeunes femmes activistes utilisent pour instaurer le changement social et politique.

Et nous défendrons l'idée que pour soutenir la participation et le leadership des filles, se concentrer sur l'autonomisation individuelle des filles ne suffira pas pour changer les choses. Ce qui est nécessaire, c'est de changer la société dans son ensemble.



Des femmes habillées en suffragettes faisant campagne à Londres.

2 Se lever et s'exprimer – de la voix individuelle à l'activisme

« Il en va de notre responsabilité à tous d'écouter ce que les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, ont à dire. »

Graça Machel⁹

« Les mots ne sont pas « que » des mots, ce sont les pierres d'assise du sens et des actions. Se lever et s'exprimer c'est agir et changer le monde qui nous entoure. »

Kadra Rayale, *Girls' Speakers' Bureau*, Plan Canada¹⁰

Les filles ont le droit d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui affectent leur vie. Individuellement, cela suppose une connaissance du monde et de leur place dans ce monde et la compréhension de leurs droits ; ce qui idéalement s'acquiert par le biais d'une éducation de qualité, par le mentorat et l'opportunité de partager des expériences et d'apprendre dans des organisations de base aussi bien que dans une formation formelle. Les filles ont alors besoin de confiance en elles pour trouver leur voix et s'exprimer pour opérer le changement. Enfin, il faut que cela soit soutenu par les mécanismes institutionnels, tels que les lois et les politiques, qui font en sorte que leurs opinions soient entendues et amplifiées.

Beaucoup de projets sont menés par les jeunes femmes elles-mêmes, souvent en collaboration avec des adolescentes et des fillettes, les jeunes femmes faisant le lien avec les fillettes. Le FRIDA, fonds pour jeunes féministes, soutient la radio Udayapur au Népal, une radio communautaire animée par des filles et des jeunes femmes. Cette radio est un outil de campagne qui défie les croyances bien ancrées selon lesquelles « les garçons devraient tout faire ». Bandana Danuwar, leader du groupe et directrice de la station, a vu le groupe gagner de la confiance en soi et de la crédibilité : « Sur notre radio nous diffusons les opinions, les perspectives et les histoires des femmes, du développement communautaire aux questions politiques. Nous sommes des jeunes femmes de moins de 30 ans et nous croyons que si les jeunes filles se regroupent pour renverser le patriarcat, elles peuvent y arriver. »¹¹

Comme l'a fait remarquer une chef de groupe d'éclaireuses du Royaume-Uni : « Si les filles connaissent leurs propres droits elles peuvent... dire à quelqu'un « hé, ça n'est pas bien, ce que vous faites » ». ¹² Ou bien comme le disait Win win, 16 ans, d'Indonésie, qui appartient à un groupe d'enfants dans un village : « Grâce à la campagne de notre groupe on sait qu'on a des



Consultation
avec des
jeunes femmes
au Vietnam.

PLAN

droits. Si nos parents nous demandent de nous marier trop jeunes on refusera. »¹³

Mais de connaître ses droits ne suffit pas toujours pour permettre aux filles de se lever et de s'exprimer. Exerger ses droits est chose bien plus complexe, parce que les filles et les jeunes femmes sont confrontées à tant d'obstacles structurels et au niveau des attitudes et que peu de mécanismes sont en place pour permettre aux filles d'avoir voix au chapitre et de se faire entendre. Comme l'a fait remarquer cette jeune ougandaise de 17 ans : « **Les jeunes ont rarement la chance de pouvoir participer à la prise de décision au niveau de la communauté. Tout ce que je sais c'est que quand on lève la main on n'est jamais sélectionnée pour parler. Je n'ai jamais eu cette chance.** »¹⁴

Même de trouver sa propre voix, sans parler de se lancer dans l'action ou l'activisme, peut s'avérer difficile si l'on est jeune et de sexe féminin, en particulier si l'on est adolescente. Une recherche de l'Institut de développement

britannique à l'étranger, le *British Overseas Development Institute* en Ouganda a découvert que : « Les adolescents ne sont pas reconnus et on ne s'attend pas à ce qu'ils participent, car on les pense trop jeunes pour contribuer à ce qui est considéré comme un domaine d'adultes... Des limites sexospécifiques appliquées à la participation des filles résultent d'idéologies toujours profondément ancrées sur ce qui relève du « public » et du « privé », les femmes et les filles étant limitées à ce dernier. »¹⁵

Une étude de la Banque mondiale sur 800 filles et garçons entre 11 et 17 ans leur a posé des questions sur leur vie, leur façon de s'occuper, leurs aspirations et espoirs pour l'avenir, et ce que signifiait pour eux d'être une fille ou un garçon de nos jours.¹⁶ De la République Dominicaine au Yémen, il y avait un consensus sur le fait que : « les garçons peuvent être aussi libres qu'ils le souhaitent. Les filles ne peuvent pas sortir le soir. Les garçons peuvent aller où ils veulent. »

LE POUVOIR DU « SOAP » AU NICARAGUA

Jean Casey, avec la directrice Amy Bank, explique comment « *Sexto Sentido* », une émission télévisuelle d'« éducation par le jeu » qui vise à la fois à divertir et à promouvoir le changement social, a remis en question les attitudes établies et fait la promotion du changement social – avec au centre les jeunes femmes, actrices et spectatrices.

« *Sexto Sentido* » (sixième sens) est à la base une création d'une ONG féministe appelée *Puntos de Encuentro*, qui a obtenu en 2001 70 % de l'audimat. Cette série a été diffusée dans huit pays et elle continue à être vue en rediffusions dans nombre de ces pays.

Cette émission suivait la vie de six adolescents et jeunes adultes et leur famille et amis au fil des hauts et des bas de leur vie quotidienne traversée par la violence et les abus sexuels au sein de la famille, la discrimination sexiste, les questions d'orientation sexuelle, d'identité sexuelle, d'origine et de classe. Elle suivait les personnages alors qu'ils assumaient la responsabilité de leur propre vie, y compris les conséquences d'une attitude sexuelle à risque comme une grossesse involontaire et le VIH/sida. Le public ciblé était principalement les jeunes femmes qui étaient plus susceptibles de regarder l'émission régulièrement et d'être influencées.¹⁷ L'idée derrière cette série n'était pas d'instruire mais d'ouvrir le dialogue et d'encourager la pensée critique de sorte que les gens puissent décider par eux-mêmes comment ils veulent vivre leur vie.

L'histoire qui était probablement la plus controversée était celle qui montrait le viol d'un des personnages féminins centraux, Frankie, et dans laquelle il y avait un avortement. Frankie était soutenue par son amie Sofia tant qu'elle envisageait l'option de la pilule du lendemain jusqu'à ce qu'elles réalisent qu'il était trop tard. Malgré ces histoires polémiques – dans un pays fortement influencé par l'église catholique, où la loi n'autorise pas l'avortement même en cas de viol – ce film n'a pas été censuré, peut-être grâce à sa popularité, et peut-être parce que cette histoire était racontée avec le

plus grand respect pour tous les points de vue et toutes les croyances religieuses, l'accent étant mis principalement sur le fait que les jeunes femmes sont capables de trouver des solutions et de faire leurs propres choix, aussi difficiles soient-ils.¹⁸

Amy Bank a déclaré : « Nous reconnaissons que de regarder une émission de télévision une fois par semaine ne va pas changer le monde ». *Puntos de Encuentro* a donc développé une stratégie holistique qui combine les différents éléments de leur travail :

l'émission de radio et le magazine, la formation en leadership et les efforts de formation d'une coalition, pour connecter les spectateurs individuels à une variété de services et d'organisations. Elles ont également développé des campagnes éducatives et distribué des packs d'activité basés sur la série, qui ont été utilisés par des groupes communautaires et des écoles pour ouvrir la discussion sur toutes sortes de sujets qui étaient difficiles à aborder auparavant.

Après le succès de « *Sexto Sentido* », une deuxième série, « *Contracorriente* »

(contre-courant), a été lancée en 2012, qui abordait certaines des implications de la mondialisation sur la vie quotidienne des familles en se focalisant sur la lutte économique des jeunes femmes à différents niveaux, y compris en tant qu'individus, au sein de la famille, dans le marché du travail parallèle et dans les usines en zone de marché libre où travaillent beaucoup de jeunes femmes, ainsi que dans l'exploitation sexuelle commerciale et le trafic. Une fois de plus, la série a mis les spectateurs en lien avec des services, et s'est donné pour but d'augmenter la citoyenneté active en les encourageant à défendre, revendiquer et exercer leurs droits.



PUNTOS DE ENCUENTRO



Journée internationale de la femme au Bangladesh.

Le manque de liberté de mouvement peut à lui seul empêcher les filles et les jeunes femmes de participer ou de prendre part à une action collective. Même de participer à un programme public peut signifier qu'elles ont désobéi à leur père, leur frère, leur oncle ou leur mère, comme l'a reconnu cette jeune fille qui participait à une consultation pour adolescents au Pakistan : « *Je suis venue à cet atelier aujourd'hui en secret. Mon père n'aime pas ça et dit que je devrais rester à la maison,* » nous a-t-elle confié. Sa mère et son frère, cependant, avaient soutenu son implication et l'avaient encouragée à y aller.¹⁹ Une recherche en Inde en vue de ce rapport a révélé que les parents gardent leur fille à la maison de peur qu'elle se fasse harceler sexuellement, ce qui signifie que s'il se passe quoi que ce soit, elle risquerait de ne pas en parler à sa famille, par crainte de voir limiter sa liberté de mouvement hors du foyer.²⁰

Une recherche auprès de jeunes femmes d'Amérique Centrale a indiqué que de nombreuses jeunes activistes s'étaient trouvées confrontées à l'opposition de leur famille, de leurs amis ou de la communauté au sens large.²¹ Souvent l'accusation qui leur était faite était que de travailler avec d'autres femmes pourrait les pousser à devenir, ou à être vues comme, des lesbiennes. « *Mes amis me critiquent... Ils disent « pourquoi tu y vas, là-bas ils disent n'importe quoi, tu vas t'ennuyer avec toutes ces femmes et puis tu vas devenir lesbienne »* ». Une autre jeune activiste a raconté : « *Je ne peux pas parler de mon travail avec [ma famille] ; ils me discriminent, ils disent que je suis une « guerrière » de la défense des droits de la femme.* »

Selon un rapport sur l'activisme des jeunes : « Les parents s'attendent souvent à une certaine indépendance et même à de la défiance de la part de leur fils qu'ils n'imaginent pas chez leur

filles. En effet, les schémas parentaux peuvent promouvoir l'indépendance et l'autonomie des garçons et l'interdépendance, la dépendance et/ou la passivité chez les filles. »²²

Les jeunes femmes et les filles s'épanouissent par le biais du soutien de mentors, de modèles et de programmes d'autonomisation. Il est aussi vital de travailler avec des hommes et des garçons, des familles et des organisations communautaires, et avec les structures de gouvernance qui empêchent les filles et les jeunes femmes de se représenter leur propre chemin vers le pouvoir. Les médias peuvent également aider à faire la lumière sur les questions auxquelles elles sont confrontées et que la société préfère ignorer.

3 Ce que le leadership représente pour les filles

« *Le concept de leadership reste un paradigme masculin. Malgré l'appel à une nouvelle catégorie de leaders, l'alignement entre le leadership et la masculinité continue à être profondément ancré dans l'inconscient collectif de la société et des organisations.* »

Dr Hannah Piterman, Co-fondatrice de Gender Worx, Australie²³

« *La formation de leadership que j'ai faite ici a été un grand tournant dans ma vie. J'ai maintenant le courage de parler devant un groupe comme celui-ci. Je connais mes droits en tant que fille et je sais comment les défendre et les saisir.* »

Rana Mohamed, 16 ans, Alexandrie, Égypte²⁴

La notion de « leadership » est très en vogue. Il existe des centaines de programmes de leadership pour les filles dans de nombreux pays du monde. Certains sont destinés à des

groupes particuliers, selon leur âge ou leur ethnicité. D'autres sont liés au sport, aux études ou à la vie politique. Nombreux sont ceux qui se concentrent sur le développement de la confiance en soi et de l'estime de soi tout en permettant d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances. Un rapport de CARE définit ainsi la fille « leader » : « une fille qui apprend activement et qui croit qu'elle peut avoir un impact sur son monde, qui agit individuellement et avec d'autres pour amener un changement positif ». ²⁵ Au Nicaragua, une jeune fille de 16 ans a déclaré : « *Pour devenir leader il faut avoir une bonne estime de soi, dissiper ses doutes et ses peurs avant tout – s'aider à devenir quelqu'un de meilleur. Toutes les femmes peuvent devenir de bons leaders mais il faut qu'elles se sentent bien dans leur peau.* »²⁶

Cependant, dans de nombreux pays et de nombreuses cultures, l'idée du leader est axée principalement sur la collectivité, comme l'explique Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive de l'ONU Femmes : « Quand on a une position de leader... on réalise qu'en fait on n'est pas là pour soi-même, qu'il y a toute une foule de femmes qu'on doit représenter et autonomiser et pour qui on doit travailler... donc il est toujours important de faire continuellement le lien entre sa propre progression et la progression des autres femmes. »²⁷

Ruby Johnson, du FRIDA, fonds pour les jeunes féministes, note que : « Une tendance grandissante chez les jeunes femmes consiste à utiliser les modèles de co-leadership pour partager le pouvoir. Le FRIDA le fait, et de nombreuses organisations qu'il soutient suivent ce modèle. C'est une interprétation intéressante et novatrice du leadership qui, à bien des égards, s'éloigne de l'« individuel » et se dirige vers le collectif...et cela fait aussi moins peur. »²⁸

Une recherche en Amérique Centrale a demandé à 29 jeunes dirigeantes les qualités que devrait avoir une femme leader.²⁹ Voici leurs réponses :

- La capacité à autonomiser et à agir de façon solidaire.
- Communiquer, guider et coordonner le groupe.
- Qualités personnelles : dynamique, active, empathique.
- Engagement à défendre les droits de la femme.

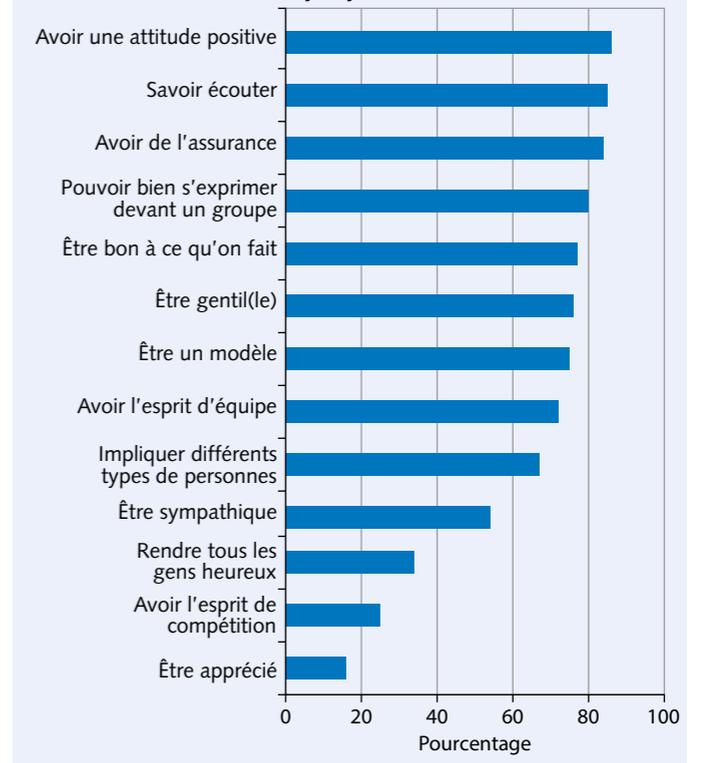
Une jeune dirigeante au Guatemala a expliqué : « *Personnellement, mon leadership est un engagement moral et politique, un engagement envers l'humanité et les femmes. J'ai collaboré au sein de différentes sphères – sociale et professionnelle et dans ma*

communauté au niveau familial. J'ai soutenu la participation des femmes, soutenu la paix au Guatemala, ainsi que des organisations féminines et mixtes. Je me suis engagée directement dans des sphères politiques en tant que citoyenne participante. J'ai été une jeune activiste. »³⁰

4 Être un bon leader : ce que pensent les filles

D'autres définitions de ce que signifie le leadership pour les filles en particulier sont difficiles à trouver, mais celles qui existent semblent montrer que les filles peuvent avoir une approche plus inclusive. Un rapport de 2007 effectué par le *Girl Scout Research Institute* (Institut de recherche des éclaireuses), basé sur une recherche conduite sur des adolescentes étasuniennes, montre que les filles perçoivent le leadership comme inclusif et partagé, plutôt qu'autoritaire et positionnel. Ce rapport a également cité une recherche antérieure qui avait établi que « pour les filles, le leadership est « plus que le superlatif – le premier, le plus fort, le plus virulent ». Le leadership n'est pas simplement une question de « prise en charge » ; il est plutôt vu comme le fait d'être « chargé de se positionner et d'avoir une vision pour l'avenir. » »³¹

Être un bon leader - ce que pensent les filles³²





Ce rapport relève que : « Pour beaucoup de filles, le leadership qu'elles distinguent est « positionnel », ce qu'elles appellent leadership « de garçon », qui par essence diffère des qualités associées au leadership « de fille ». Le premier implique de l'autorité, du contrôle et de l'égo, alors que ce dernier demande de savoir écouter, de travailler vers le consensus, et d'assurer le bonheur des autres. En d'autres termes, le leadership correspond aux *qualités* de chacun aussi bien qu'à ses *actions*. Les filles décrivent également un modèle de leadership et l'acquisition de compétences de leadership qui sont un mélange de ce qu'elles veulent elles-mêmes (ce qu'elles vont obtenir) et ce qu'elles donnent aux autres (changer les choses dans le monde). »³³ Leurs idées du leadership varient selon leur âge. Ce qui est encourageant, c'est que 69 % ont déclaré qu'elles pensaient déjà être des leaders dans certains domaines de leur vie.

Un rapport de 2013 de *Girl Guiding UK* a découvert que la majorité des filles trouvaient qu'il n'y avait pas assez de femmes en position de leadership :

- Deux filles sur trois entre 11 et 21 ans pensent qu'il n'y a pas assez de femmes en poste à responsabilité au Royaume-Uni, chiffre qui monte à 71 % chez les 16-21 ans.
- 54 % des 16-21 ans pensent que les employeurs, au moins dans une certaine mesure, préfèrent embaucher des hommes que des femmes.
- La plupart pensent qu'un meilleur équilibre homme-femme serait bénéfique – 63 % disent que plus de femmes au pouvoir signifierait une meilleure donne pour les femmes en général.
- Le manque de femmes en postes à responsabilité a un effet mitigé sur les ambitions des filles. Un peu plus de la moitié sont rebutées, dans une certaine mesure, par l'idée qu'elles ont elles-mêmes moins de chances de réussir, presque une sur trois en étant plus convaincue que les autres. Cependant, presque autant disent que ce manque de femmes en position de pouvoir les motive encore davantage pour réussir elles-mêmes (46 % le pensent, 29 % en sont vraiment convaincues).
- Plus de la moitié des filles entre sept et 21 ans aimeraient avoir un poste de dirigeante si elles avaient le choix de leur profession. C'est le cas sur toutes les tranches d'âge, mais surtout pour celles qui ont entre 16 et 21 ans, qui sont six sur 10 à le déclarer.³⁴ Être de sexe féminin et diriger n'est pas facile. Pour que les filles accèdent au leadership – à l'école, dans leur communauté ou dans leur pays – il est vital qu'elles aient des modèles et des mentors.

Formation en leadership en Ouganda.

« MÊME SI JE SUIS UNE FILLE... JE PEUX ÊTRE LEADER »

Nikki van der Gaag rend visite à un groupe d'enfants qui font campagne pour le changement dans une zone rurale d'Indonésie.

La maison de Nurul comprend une véranda traditionnelle en bois où sèchent des gousses de haricots. Nous entrons et nous nous asseyons sur le sol. Sa mère et son père nous saluent puis se retirent dans la pièce du fond.

Les huit jeunes que je suis venue rencontrer font partie du groupe d'enfants du village. Ils ont tous entre 16 et 17 ans. Nurul, âgée de 17 ans, est le leader du groupe, et Mohamed et Agus sont des conseillers. Je leur demande quels sont les bénéfices du travail en groupe. Agus est le premier à répondre. Il déclare : « C'est difficile de trouver un rôle en tant qu'individu, mais en groupe on peut partager des pensées et des expériences avec nos amis. Si l'un de nous a un problème on peut le partager avec les autres. » Win confirme : « On peut aussi partager des idées et des connaissances les uns avec les autres. »

Nurul dit : « *En ayant un groupe de garçons et de filles ensemble, on peut trouver une solution à nos problèmes ensemble – par exemple, on peut avoir une discussion sur la raison pour laquelle les filles n'ont pas le droit d'aller aux réunions du soir et trouver une façon de contourner le problème.* »

Ils discutent de l'aptitude des filles et des garçons à être des leaders, et bien qu'ils aient déjà démontré les difficultés que peuvent rencontrer les filles – l'impossibilité de sortir, l'abandon de la scolarité, ou

le mariage précoce, qui a été le sujet d'une de leurs campagnes – les garçons semblent s'accorder à dire que les filles font de meilleurs leaders, du moins dans leur propre groupe.

Agus dit que c'est parce que : « Les filles ont plus de confiance en elles que nous les garçons... elles parlent beaucoup. Quand les garçons parlent la communauté leur dit de se taire. Les garçons plaisantent beaucoup, les filles sont plus sérieuses, alors les filles sont considérées comme les leaders. »

Nurul n'en est pas si sûre : « *J'ai beau être le leader de ce groupe, je crois qu'il y a toujours un stéréotype qui veut que ce soit les garçons qui dirigent.* »

Elle a déjà parlé de sa détermination à faire campagne sur le mariage des enfants et de la première réaction des gens : « *Au départ mes amis et les anciens du village se sont moqués de ce que je faisais... Ce n'était pas facile. J'ai essayé de rester positive tout le temps. Ensuite, ma campagne m'a donné une chance de m'exprimer au niveau national et plus encore... Maintenant [ils] ne pensent plus pareil. Au moins ils commencent à voir que le mariage précoce a des impacts négatifs sur leurs enfants.* »³⁵

Elle ajoute que cette opposition initiale l'a encore plus déterminée à réussir. « *Ça m'a poussée à être meilleure, plus performante pour pouvoir être leader... même si je suis une fille.* »



5 « N'oubliez pas que notre président est une présidente » : les modèles et les mentors

« Il nous faut des dirigeants qui comprennent vraiment nos besoins et qui comprennent l'égalité des sexes. Les femmes en postes de haute direction nous inspirent. Personnellement, moi, quand je les vois, je sais que je suis capable de prendre une décision. »

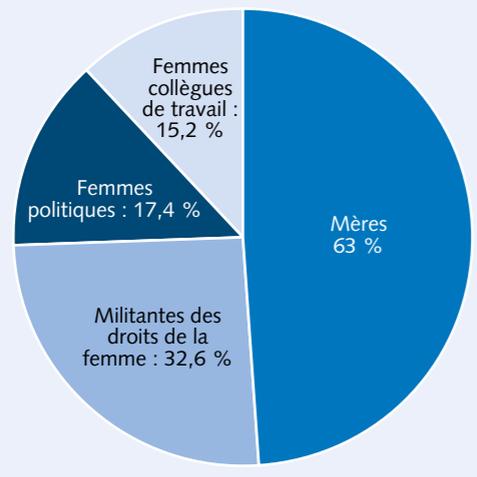
Adolescente au Rwanda³⁶

« Ça motive beaucoup les femmes ordinaires d'Afrique du Sud de voir des modèles [ou d'autres femmes en position de pouvoir]. Cela nous a aidées à pousser les femmes à se défendre. Ça n'a pas toujours résolu les problèmes que nous avons... nous avons bien avancé en Afrique du Sud mais, mon dieu, il nous reste encore du chemin. »

Phumzile Mlambo-Ngcuka, UN Femmes³⁷

Les filles ont souvent une femme ou plusieurs qu'elles admirent, que ce soit dans leur famille, dans leur communauté ou dans le monde. Une enquête de Plan en Australie a montré que les mères étaient pour la plupart les modèles les plus forts chez les filles.³⁸ Une recherche sur 145 jeunes femmes leaders d'Amérique Centrale a également révélé que la majorité (63 %) disait que leur influence majeure avait été leur mère.³⁹ D'autres influences mentionnées étaient les tantes, les grands-mères et les cousines. Les figures politiques dirigeantes féminines étaient bien moins influentes.

Quelles sont les femmes qui vous ont influencée ou qui ont inspiré votre leadership ?⁴⁰



PLAN/WILL BOASE

Ce rapport a relevé que : « Beaucoup de jeunes femmes qui ont mentionné leur mère ont aussi déclaré qu'elle les emmenait à des manifestations, des conférences et des ateliers dans des groupes de femmes dès leur plus jeune âge. Cela a fait naître un intérêt pour les discussions des femmes adultes et a plus tard mené à la motivation pour beaucoup d'entre elles de s'organiser et de prendre part à de tels espaces de parole. Les informations et les conversations observées ont représenté une bonne école d'apprentissage informel. »⁴¹

Cependant des questionnaires pour la cohorte de Plan de ce rapport a révélé que bien que beaucoup de jeunes femmes mentionnent leur mère, sur 20 d'entre elles de zone rurale comme urbaine en Ouganda, 11 ont dit que Rebecca Kadaga était la personne qui les inspirait le plus.⁴² Il s'agit de la première femme président du Parlement ougandais. « **Ma mère, et la très honorable Rebecca Kadaga, qui est si déterminée, qui lutte pour les droits de la femme et aussi fait la promotion de l'éducation des filles, en fournissant par exemple les frais de scolarité des filles dans le secondaire et dans le primaire. Elle est aussi très sûre d'elle et**

La très honorable Rebecca Kadaga, présidente du Parlement ougandais.

respectée par tous et ne craint personne, » a déclaré Mary, 20 ans.

Les modèles féminins pour les filles peuvent aussi être des « célébrités » – chanteuses, artistes ou actrices – qui peuvent parfois leur donner à voir un modèle réaliste ou positif. La recherche de Plan Australie a trouvé que ces femmes faisaient partie d'un des modèles sur cinq cités par les filles. Les modèles de politiciennes ne correspondaient qu'à 6 % des filles, alors que les femmes d'affaires ne correspondaient qu'à 2 %.⁴³

Un autre rapport a souligné qu'en Afrique sub-saharienne, « les filles décrivaient fréquemment leur carrière et leurs aspirations en matière de moyens en parlant d'une personne qu'elles admiraient et respectaient. »⁴⁴ Celles-ci pouvaient être des femmes qu'elles connaissaient, comme des enseignantes ou des médecins – comme le note un rapport : « Le besoin de femmes en positions de pouvoir dans les écoles des pays en voie de développement est important pour promouvoir la sensibilité au bien-être des adolescentes au sein des écoles, pour procurer aux filles qui commencent à considérer des choix de carrière des modèles de femmes qui prennent des décisions et qui dirigent, et pour aborder les questions de justice sociale en amenant l'équité sexuelle entre adultes au sein de la profession éducative. »⁴⁵

Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Libéria, a illustré l'importance des modèles lorsqu'elle a raconté une histoire qu'elle a entendue raconter par un représentant de l'UNESCO qui visitait une école dans un village isolé et observait une fillette qui courait et jouait avec les garçons dans la cour. Le principal avait été horrifié et l'avait grondée d'avoir été si agitée en lui disant « tu es une petite fille, tu devrais être calme et ne pas courir partout en faisant tant de bruit ». La petite fille avait réfléchi quelques minutes et dit doucement : « Maître, faites attention à ce que vous me dites. N'oubliez pas que notre président est une présidente. » La présidente a dit à quel point elle avait trouvé cette histoire « réconfortante et encourageante » et que pour elle cela signifiait que son inauguration en tant que première femme présidente d'Afrique « avait apporté de l'espoir aux filles du Libéria et de l'Afrique toute entière. »⁴⁶

Mais comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, parce que le nombre de femmes en poste à responsabilité comme Ellen Johnson Sirleaf est limité, les filles ont à disposition moins de modèles que les garçons. Alors lorsqu'elles y sont, elles



PLAN/MARC SCHLOSSMAN

peuvent avoir beaucoup d'influence, comme l'a fait remarquer Heather Goult, membre du *Girlguiding's Advocate Panel* : « J'ai étudié l'informatique dans un environnement dominé par les hommes et certains m'ont dit que je n'étais pas capable de réussir dans cette industrie parce que je suis une femme. Mais un jour j'ai entendu parler Perry Hewitt, Directrice du service numérique à l'Université d'Harvard, et ça m'a donné de la force. J'adorerais avoir un travail comme le sien à l'avenir. »⁴⁷

Mme Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Libéria.

Comme l'a fait remarquer une adolescente rwandaise : « **Les lois et politiques qui encouragent la participation, en particulier pour les filles au niveau de la prise de décision, existent... mais elles ne sont pas bien appliquées parce que les filles et les femmes ne sont pas visibles dans tous les domaines du leadership.** »⁴⁸

La division entre les femmes elles-mêmes, selon leur âge, leur ethnicité et leur sexualité, est un autre obstacle qui n'est pas toujours discuté. La jeune entrepreneuse Holly Ransom observe : « **Dans mes discussions avec des jeunes femmes tout autour de l'Australie, le sujet des difficultés qu'elles rencontrent dans le travail face à des femmes plus âgées est l'un des plus fréquents... Le manque de « solidarité féminine » est exacerbé, comparativement, par la force des réseaux à dominance masculine.** »⁴⁹

Il y a également des obstacles qui sont liés à l'interconnexion des identités – par exemple, comme le remarque Ruby Johnson du FRIDA : « si on est jeune, indigène et lesbienne, il peut être difficile de savoir où s'intégrer : on se sent exclue du mouvement féministe, exclue des droits de la personne en général ainsi que de la communauté du développement, et aussi du secteur des jeunes, et même dans la



Jeune femme leader au Honduras.

PLAN

communauté LGBTQ on n'est pas sûre d'être acceptée. »

Le recherche en vue de ce rapport dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest a également révélé qu'il y avait un « fossé des générations » de plus en plus marqué qui « commençait à prendre le pas sur l'ethnicité ou la religion pour ce qui est de générer un conflit sociétal. Les tensions dans le delta du Niger au Nigéria opposent de plus en plus les aînés – qui veulent maintenir leur pouvoir sur les ressources locales – et la jeune génération, qui en a assez de la corruption qui a pris racine dans leur communauté et dans le pays en général. »⁵⁰ Ce rapport indique que : « les groupes de femmes qui essaient de rallier les jeunes femmes et les filles à leur cause peuvent commencer à s'attaquer à cette nouvelle fracture « socio-culturelle » et à beaucoup des problèmes sociaux négatifs (comme la drogue et la prostitution) qui accompagnent les bouleversements économiques que l'on constate dans toute la sous-région. »⁵¹

Au Nicaragua, les jeunes femmes ont affirmé que les fractions et la discrimination entre femmes était un challenge crucial pour l'avancée de la lutte pour les droits de la femme. D'un autre côté, dans de nombreux cas, elles reconnaissent l'importance des relations de mentorat avec des femmes adultes, l'estime de soi et la confiance en soi des filles pouvant s'en trouver améliorées

par le biais d'un soutien à la fois pratique et psychologique.⁵²

Les jeunes femmes peuvent aussi s'avérer des mentors très efficaces pour d'autres jeunes femmes et filles, tout comme peuvent l'être des hommes qui les soutiennent. « Entre autres choses, les hommes mentors peuvent aider leurs protégées à surmonter les obstacles discriminatoires en place dans les organisations traditionnelles, » selon John J Soisk, professeur associé de management à l'Université de Penn State aux États-Unis.⁵³

Un rapport de *Girl Speak* a constaté que d'établir un réseau de militants et de mentors pour les filles est aussi important que de former celles-ci et de développer leur confiance en soi : « Maintes et maintes fois, les filles réclament plus de soutien de la part de leur entourage. Les membres de leur communauté et de leur famille peuvent devenir leurs porte-paroles et leurs mentors. Une fois que les membres de la communauté et de la famille commencent à se rendre compte des besoins des filles, ils ont besoin d'aide pour identifier les rôles spécifiques qu'ils peuvent jouer pour les soutenir... Si c'est par exemple la sécurité sur le chemin de l'école qui pose problème, les frères peuvent les escorter et servir de chaperons. Si c'est faire les devoirs qui est important, les parents peuvent aider à trouver le bon moment et le bon endroit pour les filles. »⁵⁴

6 Un et un font onze : le pouvoir de l'organisation collective

« Avoir le sentiment de ne pas être seule, qu'il y a d'autres femmes qui font le même travail que nous, c'est important. Partager des espaces et concevoir des actions ensemble nous donne la force de continuer. »

Jeune femme leader, Amérique Centrale⁵⁵

« Maintenant on ne laisse rien passer. On a créé un groupe de filles. Si quelqu'un nous ennuie, on appelle le groupe. »

Fillette à Delhi⁵⁶

Partout dans le monde, les filles et les jeunes femmes créent leurs propres espaces pour faire campagne et pour réclamer le changement. Elles se mobilisent de plusieurs façons différentes – des groupes de jeunesse, des groupes d'étudiants, des groupes de femmes, des réseaux informels, des ONG formelles ou dans le cadre de mouvements sociaux. Parfois il s'agit de jeunes femmes ensemble, parfois avec des jeunes gens, ou avec des générations plus âgées. Elles font campagne contre le sexisme, la discrimination et la violence envers les femmes et les filles, ou pour la santé sexuelle et reproductive et les droits, pour une bonne gouvernance et pour la démocratie.

Pour elles les bénéfices du travail en

groupe plutôt qu'individuel sont clairs, comme Jacqueline, 15 ans, de Malawi, nous l'explique : « *Si entre filles on se serre les coudes, on arrivera à prendre nos problèmes en main.* »⁵⁷

Ou comme l'a dit Gema Aguilar, 20 ans, leader du « groupe d'adolescentes et de jeunes femmes migrantes » au Nicaragua : « *Quand on est organisé il y a un plus grand lien entre les jeunes femmes. On suit toutes le même objectif : aider les autres qui vivent dans des conditions similaires aux nôtres et leur faire comprendre qu'on ne vit plus comme ça parce que cette organisation est venue nous aider... Le fait d'être organisées nous a procuré une vision ; la vision d'une progression. Avant j'étais membre, maintenant je suis leader... maintenant qu'on est organisées, ils nous prennent en compte, nous les jeunes.* »⁵⁸

Les filles et les jeunes femmes se mobilisent également avec des jeunes gens et des femmes plus âgées dans des mouvements sociaux plus établis. C'est important, selon l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) : « S'il y a un véritable intérêt pour le soutien et le développement de mouvements, il est fondamental que des initiatives plus récentes cherchent aussi à participer à des mouvements existants. »⁵⁹

Alors que, comme nous l'avons vu, il a également exposé les jeunes femmes à des



JEAN CASEY

“La vie des femmes ne se négocie pas. Halte au fémicide.”

risques de violence sexiste, le Printemps arabe de plusieurs pays du Moyen Orient après 2010 a donné à celles-ci – en particulier issues des milieux les plus pauvres – accès au pouvoir en tant qu'activistes et chefs de mouvement de protestation.⁶⁰ En 2011, Asmaa Mahfouz, égyptienne de 26 ans, a fait une vidéo YouTube appelant toutes les femmes à la rejoindre le 25 janvier pour protester sur la Place Tahir, au Caire – une vidéo qui s'est propagée rapidement et en a fait un symbole de la révolution égyptienne.⁶¹ Quelques temps plus tard la même année l'activiste yéménite Tawakkol Karman, emprisonnée deux fois par le gouvernement de son pays, a obtenu un prix Nobel pour ses incessants efforts pour sensibiliser les gens autour des droits de la femme et du mariage des enfants.⁶² À travers des protestations dans de nombreux pays, les femmes ont été coude à coude avec les hommes pour réclamer un changement politique, malgré les risques qu'elles prenaient.

Cependant, beaucoup du soutien pour les filles et les femmes semble être retombé depuis les soulèvements initiaux. Bien qu'il persiste à y avoir de la solidarité entre féministes et groupes des droits de la femme, elles ont été accusées de promouvoir les valeurs occidentales qui ne cadrent ni avec le mode de vie arabe ni avec l'Islam.⁶³ Bien que tous les pays arabes sauf deux aient ratifié la déclaration principale des droits de la femme de l'ONU, le CEDAW, beaucoup l'ont fait en émettant de sérieuses réserves.⁶⁴ Par exemple, de nombreux États du Moyen Orient ont des réserves en ce qui concerne les articles traitant du droit de la femme de signer un contrat et d'être propriétaire, de garder sa propre nationalité et de transmettre cette nationalité à ses enfants.⁶⁵ De plus, il y a eu une réduction du nombre de femmes ayant un siège au Parlement dans toutes les régions à la suite des soulèvements, et il y a eu une grande augmentation de violence sexiste dans cette région, particulièrement en Égypte.^{66,67}

La jeune féministe yéménite Alaa Al-Eryani, qui a lancé une page Facebook dédiée au mouvement féministe yéménite, a déclaré que les activistes doivent travailler contre une opposition farouche : « **J'ai eu plus de réactions négatives que de positives [par rapport à mon activisme]. J'ai été accusée de vouloir détruire les filles yéménites : on m'a dit qu'elles sont conservatrices et que j'essaie de les éloigner de la religion et des traditions. Ces gens croient que c'est défendu pour les femmes de faire valoir leurs droits.** »⁶⁸

Les jeunes femmes ont aussi besoin d'avoir leur propre espace, et dans ce



ESPEREN RASMUSSEN/PANOS PICTURES

but, il y a bon nombre d'organisations qui proposent des subventions qui soutiennent leur organisation collective. Le Fonds pour les femmes d'Amérique Centrale (*Central American Women's Fund* ou FCAM) donne des bourses aux organisations de terrain, avec une orientation spécifique vers les jeunes femmes.⁶⁹ Sa fondatrice Ana Criquillon dit que ce mouvement vers les organisations collectives de jeunes femmes est encore assez récent. Le FCAM considère son rôle non seulement pour ce qui est du renforcement des capacités mais aussi pour permettre aux jeunes femmes d'« avoir une voix collective qui serait plus puissante que la somme de leurs voix individuelles ; et qu'elles se reconnaissent comme un secteur à part entière de la population qui a son propre ordre du jour, ses propres priorités, devrait avoir ses propres dirigeants et [pouvoir] participer à la société civile. »⁷⁰

Le FCAM a son propre programme de bourses pour les organisations menées et animées par des filles dans la région. Il s'agit de *Ola Joven* (la vague jeune).⁷¹ Josefa, chef du programme pour jeunes femmes d'Esquipulas, au Guatemala, nous a expliqué : « Nous organisons des forums vidéo, des réunions et des ateliers, même à des endroits où il n'y a pas d'électricité. On peut facilement voir la différence d'attitude chez celles qui participent à nos activités parce qu'elles sont capables de se défendre en situation d'agression. Elles ont le courage de dire « Non, ça suffit maintenant ! » »⁷²

L'importance de la voix collective pour les jeunes femmes est aussi reconnue par des

Tawakkol Karman, lauréate du prix Nobel de la Paix à 32 ans.

organisations comme le FRIDA, le Fonds des jeunes féministes qui soutient des initiatives menées par des jeunes femmes.⁷³ La structure de subventions du FRIDA se base sur un modèle de fonds de contribution participatif du FCAM dans lequel les jeunes femmes prennent elles-mêmes les décisions concernant l'octroi des subventions. Mama Cash a été le premier Fonds international pour les femmes du monde. Fondé à Amsterdam en 1983, il soutient chaque année les groupes qui revendiquent les droits des femmes, des filles et des transsexuels dans le but de renforcer l'action collective et de défendre, de promouvoir et de faire avancer leurs droits humains.⁷⁴

Comme nous le verrons dans la prochaine section, la capacité des jeunes femmes à aborder les médias sociaux et à les utiliser leur ouvre un accès sans précédent qui peut potentiellement avoir un énorme impact sur le changement social.



FRIDA/THE YOUNG FEMINIST FUND

7 Les filles et les médias sociaux : la construction d'un monde meilleur ?

« On peut utiliser l'internet pour trouver comment combattre [un] problème. On peut alerter tout le monde sur les dégâts qui sont causés et faire en sorte que les autorités montent des projets et allouent des budgets pour s'occuper du problème. On peut aussi utiliser l'internet pour contacter la communauté internationale pour demander de l'aide. »

Adela, 18 ans, Bolivie⁷⁵

« Je rêve d'un avenir où on aurait tous les outils technologiques qui nous permettraient de faire partie du monde global, où on pourrait tous être connectés, apprendre les uns des autres et contribuer avec nos idées à un monde meilleur. »

Gema, 13 ans, Équateur⁷⁶

Bien que, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, les médias et médias sociaux peuvent renforcer le sexisme, ils peuvent aussi constituer un outil positif pour les filles et les jeunes femmes, qui s'expriment et s'organisent en s'appuyant sur eux, ce qui a ouvert de nouvelles formes de participation. Les jeunes sont en première ligne dans l'usage des nouvelles technologies, et parmi eux nombreux sont ceux qui les utilisent pour faire campagne sur le changement climatique, les droits de la personne ou le féminisme. Selon Laurie Penny, collaboratrice d'édition au magazine le *New Statesman* au Royaume-Uni, « internet ça signifie qu'on ne peut plus s'ignorer les uns les autres. Ça signifie aussi que les gens sont plus instruits qu'ils l'étaient dans les années 60 et 70 quand pour éveiller les consciences, il fallait aller trouver les autres ; l'internet accélère ce processus. Le sexisme devient de plus en plus apparent pour les filles à un âge de plus en plus jeune. »⁷⁷

L'usage de plus en plus répandu de l'internet et des téléphones mobiles dans le monde entier permet aux filles qui ne seraient peut-être pas autorisées à se rendre aux réunions ou à se joindre aux manifestations de trouver un moyen d'être entendues. Comme cette jeune mauritanienne l'a dit : « **Heureusement pour nous, internet nous donne une certaine liberté parce qu'il nous envoie vers d'autres gens, d'autres lieux et d'autres réalités. Personne ne contrôle là où on va avec l'internet. Pour nous c'est une façon d'échapper à notre société fermée. C'est vital pour nous, ça nous donne de la liberté.** »⁷⁸

Pourtant, il subsiste un fossé numérique. Les jeunes femmes interviewées pour ce rapport

LE "FAST TALK" DES FILLES

En 2011, Plan a organisé un « Fast Talk » (débat express) avec 33 filles entre 12 et 18 ans provenant de 13 pays différents sur leurs points de vue sur le potentiel de l'informatique sur l'autonomisation et le développement des filles.⁸¹

Beaucoup de filles et de jeunes femmes ont expliqué comment elles avaient utilisé internet pour faire campagne pour des changements à l'intérieur de leur école, de leur communauté ou même au niveau international :

• « Ces gadgets m'ont aidée à faire campagne pour le changement social, surtout pour les parents qui pensent que les filles et les garçons devraient être traités différemment en matière d'accès à l'éducation, à l'économie, etc. Je veux soutenir des campagnes pour l'égalité homme-femme en utilisant ces gadgets. Je veux faire circuler le message grâce à la technologie. Je veux obtenir l'égalité homme-femme. »

Vega, 17 ans, Indonésie

• « J'ai pu me connecter avec des filles par le biais de sites de médias sociaux pour défendre et partager les questions qui nous affectent et ensemble on peut trouver des solutions. Avec d'autres personnes de ma communauté, on peut sensibiliser sur la valeur des filles et aider à remonter le moral des filles. Je pourrais aussi communiquer avec des décideurs pour formuler des politiques qui abordent ces problèmes. »

Deborah, 17 ans, Ghana

• « ... [Mes parents] me punissaient quand je n'arrivais pas à réussir mes devoirs, jusqu'à ce qu'un jour j'aie sur internet et que j'aie des informations sur mes droits... les enfants battus et d'autres sujets... ce que j'ai exposé à mes parents... Maintenant ils ont changé de façon positive, ils me traitent bien et je suis très heureuse d'avoir réussi ce grand changement dans ma famille. »

Francisca, 15 ans, Bolivie



Les thèmes issus du Fast Talk réunis dans un nuage de mots-clés ou Wordle.

en Inde rurale nous ont dit que leur accès à et leurs connaissances des médias sociaux étaient limités et que souvent les informations disponibles en ligne leur étaient transmises par le biais de membres masculins de la famille. Elles n'avaient pas d'accès direct, alors qu'elles connaissaient très bien la télévision, la radio et la presse écrite. Comme nous l'a expliqué cette jeune fille de Delhi : « [pour réussir dans la vie] ça ne suffit pas d'être dans les livres en permanence. On a besoin de connaître le monde extérieur. »⁷⁹

Une autre jeune fille de la région de diffusion de Radio Mang'elele au Kenya, a rajouté : « Le manque d'information et d'instruction est une façon de maintenir les femmes en état d'infériorité. Les hommes ne veulent pas partager le pouvoir. Mais ils vont devoir le faire. On voit bien – et nos mères aussi le

voient – la façon dont nos vies s'améliorent quand on en sait plus et qu'on se sent plus fortes et qu'on peut en faire plus. »⁸⁰ Pour elle et ses amis, la radio a été un moyen primordial d'avoir accès à l'information extérieure.

Les filles et les jeunes femmes de nombreux pays se servent aussi des médias sociaux pour faire honte aux auteurs d'actes de violence ou de maltraitance et proposer un soutien aux victimes. Asri, une indonésienne de 16 ans, nous explique comment elle et ses amis ont « créé des pages par le biais des médias sociaux comme Twitter et Facebook pour faire une campagne publique contre [la violence à l'école]. Ce qui est surprenant, c'est que nos messages de Facebook et Twitter ont été lus par les médias et qu'on a été invitées à Jakarta par une chaîne locale à un talk-show télévisé sur le harcèlement à l'école... On était

vraiment contentes d'être arrivées à faire passer publiquement le message. »⁸²

Un bon nombre de sites web ont été créés pour dénoncer le sexisme et le harcèlement. Nous avons vu dans le chapitre 2 comment le site en ligne *Everyday Sexism* a permis aux filles et aux femmes du monde entier de poster des messages sur le harcèlement sexuel. Il y en a beaucoup d'autres comme le *Blank Noise Project*, un projet artistique public qui cherche à faire face au harcèlement des femmes dans la rue, appelé « eve-teasing » en Inde, où il y a une application appelée *Fightback* (rends-toi) qui sert de bouton d'appel d'urgence pour les femmes qui sont victimes de violence.^{84,85}

AMPLIFY encourage l'activisme sur des sujets tels que les droits des LGBTQI et l'avortement, qui relie les filles et garçons de différents pays par le biais d'un réseau international de jeunes activistes.⁸⁶ D'autres espaces procurent aux filles des opportunités de se faire entendre : RadFemHub⁸⁷, Guerrilla Girls⁸⁸, Feministing⁸⁹, The Pursuit of Harpyness⁹⁰, Gender Across Borders (GAB)⁹¹, Jezebel⁹², feminist.com⁹³, UK Feminista⁹⁴ et bien d'autres encore.

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), basée au Canada avec des bureaux en Afrique du Sud et au Mexique, a lancé la Plateforme de jeunes féministes ou *Young Feminist Wire* en 2010 avec pour intention de créer un plateforme communautaire mondiale en ligne faite pour et par des jeunes féministes travaillant sur l'égalité homme-femme et les problèmes de droits de la femme dans le monde entier. Le but de la *Young Feminist Wire* en ligne est d'aider les jeunes féministes dans leur activisme grâce à l'échange d'informations et de ressources, la construction de contacts internationaux et régionaux, le renforcement de leurs capacités au niveau des blogs et des médias sociaux, et l'expansion de leur compréhension de la formation de mouvements et des questions des droits de la femme.⁹⁵

Comme l'a fait remarquer le *Barnard Centre for Research on Women* dans un rapport appelé *#Femfuture : Online Revolution* :⁹⁶ « Les médias sociaux facilitent l'accès à l'engagement dans une activité politique – on n'a plus à organiser un rallye ou à aller dans d'obscures réunions pour s'inscrire dans un processus politique ; on peut simplement ouvrir un compte Twitter, lancer une pétition en ligne, ou une page Facebook. Bien sûr, l'organisation en ligne n'a pas la valeur du face-à-face des meetings politiques d'antan, mais elle peut avoir un impact profond à la fois sur les individus qui participent et sur les groupes ciblés pour le changement. Ce sont des actions féministes exclusivement en ligne qui ont forcé Facebook à éliminer ses pages qui



traitaient inconsidérément de viol, qui ont fondé la création de nombreux médias féministes, et forcé des grandes entreprises à repenser leur marketing sexiste. »⁹⁷

Asri et Vega accompagnées de journalistes de DAAI TV.

Les médias sociaux procurent aux jeunes femmes une opportunité de puiser dans ce que la spécialiste de la gouvernance Shirin Rai appelle « le spectacle » – la façon dont les médias interagissent avec les courants de pensée dominants⁹⁸ – et de défier le sexisme et la discrimination par le bas, en ébranlant subtilement le statu quo sur l'égalité des sexes. Comme l'a déclaré à nos chercheurs pour ce rapport Yas Necati, militante britannique de 17 ans qui a obtenu plus de 52 000 signatures pour sa pétition en ligne demandant une éducation sexuelle plus efficace : « Les médias sociaux jouent un rôle énorme... C'est agréable de pouvoir aller en ligne trouver des gens qui pensent comme nous... c'est presque comme si on était sur un pied d'égalité avec autrui. »⁹⁹ Mais elle fait aussi remarquer que l'interaction hors-ligne est également importante : « C'est si facile de se sentir isolée en tant que militante, d'avoir juste l'impression de parler à son écran d'ordinateur. »¹⁰⁰

« La confiance en soi c'est contagieux », a déclaré une des personnes interrogées au cours de la recherche en vue de ce rapport en Afrique de l'Ouest. « Dans de nombreux cas, les informateurs clés ont parlé de femmes dont la formation axée sur les compétences leur a donné la confiance en soi nécessaire pour s'exprimer, ce qui a déclenché une réaction en chaîne chez les autres participantes de la communauté. » Ce rapport a aussi recommandé de faire entrer des filles et des jeunes femmes dans les groupes de femmes déjà existants car cela permet aux femmes de transmettre de la confiance en soi et des compétences et de grossir le nombre de voix exprimées dans un groupe, ce qui lui donne plus de force. Il a ajouté que « les femmes qui exercent une fonction publique ou les athlètes féminines impliquées dans les communautés peuvent donner aux femmes comme aux fillettes un sentiment de fierté et une ambition d'aller plus loin qu'elles n'auraient pensé possible d'aller. »¹⁰¹

8 Conclusion : Rien ne peut plus les arrêter

« Les parents et les [décideurs]... doivent changer le statu quo pour que les filles n'aient pas un statut inférieur et ne soient pas considérées comme le sexe faible. Ils doivent reconnaître que les filles sont importantes dans la construction de la nation. Si cela arrive, les filles pourront réaliser que rien ne peut plus les arrêter, qu'elles peuvent aller aussi loin qu'elles le voudront. »

Janice, 17 ans, aux Philippines¹⁰²

Nous avons vu dans ce chapitre et tout au long de ce rapport la façon dont les filles et les jeunes femmes s'expriment, réclament de nouveaux espaces et poussent vers le changement. Elles font cela individuellement et collectivement. Mais elles sont toujours confrontées à de nombreux obstacles structurels et institutionnels. Il y a une opposition des parents ou des chefs de leur communauté, y compris des chefs religieux. Et elles ne peuvent pas surmonter cela sans l'appui des autres. Comme le souligne un rapport du Centre international de recherche sur la femme¹⁰³ : « Pour les filles du monde en développement, être jeune et de sexe féminin est un double désavantage dans la vie, qu'elles ne peuvent pas surmonter toutes seules... »

Ce parcours vers le pouvoir est un long parcours. Mais avec le soutien d'adultes, d'hommes comme de femmes, et une organisation collective, les filles et les jeunes femmes trouvent leur chemin. Andreas Saragih de Plan Indonésie observe : « La participation ne garantit pas le pouvoir... mais il représente

un pas. Les femmes sont maintenant prêtes à exprimer leurs opinions et les hommes commencent à les entendre. »¹⁰⁴

Cela ne dépend pas que des filles elles-mêmes. Leur famille, leur communauté et les décideurs doivent reconnaître le bas statut des filles et les obstacles et limites auxquels elles se heurtent et leur permettre de surmonter les contraintes qui les dépossèdent de tout pouvoir. Politiques et programmes peuvent aider les filles, leur famille et leur communauté à combler le fossé entre leurs aspirations et leur expérience réelle.

Ce n'est pas la motivation qui leur manque. Beaucoup ont encore besoin de gagner en compétences, en savoir et en confiance en soi. Elles ont aussi besoin d'espaces sécurisés dans lesquels elles peuvent échanger des idées et prendre de l'assurance. Elles ont besoin que des mécanismes soient mis en place pour qu'elles puissent partager leurs opinions. Et elles ont besoin des attitudes, des politiques et des pratiques de la société toute entière qui leur garantiront l'accès aux mêmes opportunités que leurs frères pour pouvoir essayer de changer le monde.

Les filles et les jeunes femmes ont le droit d'être écoutées – par leurs parents ou grands-parents, frères ou sœurs, amis ou professeurs – mais aussi par ceux qui dirigent nos villes, les entreprises qui gèrent les téléphones mobiles et les sites web, et les organismes internationaux qui décident de la législation dans ces domaines et les gouvernements et fonctionnaires qui sont sensés mettre cette législation en pratique. Selon Manal, 15 ans, du Caire, en Égypte, qui a participé à un programme de formation pour les jeunes de Plan : « **Personne ne peut me prendre mes droits maintenant. Ces programmes sont aussi en train de changer le comportement des familles – les parents voient la différence chez leurs filles. Avant on était silencieuses à la maison et on ne disait pas ce qu'on pensait. On ne va plus se taire.** »¹⁰⁵

Lorsque les voix des filles et des femmes seront entendues et que l'on en tiendra compte – que ce soit dans les familles, les communautés, les médias, les gouvernements, ou chez les décideurs, les employeurs ou les chefs religieux – alors la vraie transformation pourra commencer.



Nurul, jeune déléguée d'Indonésie, à l'ONU en juillet 2013.

PLAN



En Égypte.

PLAN

LES DROITS DES FILLES SONT DES DROITS HUMAINS

Sarah Hendriks, conseillère de Plan sur la question du genre, nous parle de l'approche de l'accès à l'égalité des sexes du programme de Plan.

L'égalité des sexes est le point central de la réussite de notre vision pour le changement : un monde dans lequel tous les enfants, les filles comme les garçons, réalisent leur plein potentiel dans des sociétés qui respectent les droits des personnes et leur dignité. Dans les communautés d'action de Plan, les filles et les femmes rencontrent souvent des obstacles différents et plus difficiles à négocier pour réaliser leurs droits. Par conséquent, pour que l'égalité des droits devienne un élément central du développement communautaire, Plan a décidé de s'attaquer de front à l'exclusion et à l'injustice sexospécifiques.

Le *Child Centred Community Development* (CCCD) ou développement communautaire centré sur l'enfant est l'approche spécifique de Plan du travail avec les communautés pour aider plus de filles et de garçons à réaliser leur potentiel. Il s'appuie sur deux fondements : premièrement, tous les enfants ont les mêmes droits universels, qui sont exposés dans des traités internationaux comme la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW). Deuxièmement, les communautés sont puissantes lorsqu'elles agissent ensemble.

Atelier sur la protection de l'enfance au Brésil.



STANDARD CCCD : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET LES INÉGALITÉS DE GENRE

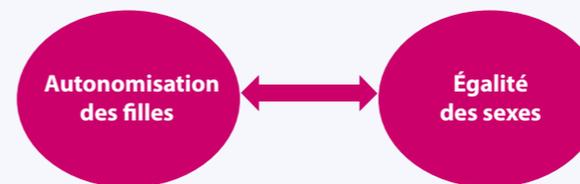
Où que Plan soit implanté pour travailler, nous identifions ceux qui sont le plus exclus par rapport aux opportunités sociales et le moins à même de faire valoir leurs droits. Nous les encourageons à se rassembler pour réfléchir sur leurs difficultés et réclamer leurs droits. Nous les aidons à aborder les causes fondamentales de l'exclusion. En particulier, nous travaillons avec des femmes et des filles. Elles ont systématiquement moins d'opportunités, et sont confrontées à davantage d'obstacles que les hommes et les garçons. Cela peut limiter la vie de leurs enfants aussi bien que la leur.

L'approche du CCCD signifie que la réduction des inégalités entre les sexes implique une compréhension et une renégociation du pouvoir. Nous visons à réduire les déséquilibres de rapports de forces en abordant la façon dont le genre et l'exclusion affectent différemment les membres des communautés. Pour réussir cela, Plan s'engage à réfléchir sur nos attitudes et comportements, en tant qu'individus et qu'organisation, pour faire en sorte que nous ne soyons pas sans le vouloir en train de renforcer le type d'exclusion et de déséquilibre contre lequel nous voulons lutter.

Les deux faces d'une même pièce

En 2011, Plan International a approuvé sa première *Global Gender Equality Policy*, politique d'égalité des sexes internationale, composée de 12 engagements envers l'égalité homme-femme et les droits de l'enfance.¹ Un de ces engagements principaux est que : « Plan fera la promotion de l'autonomisation des filles et des femmes pour combler les écarts entre les genres et s'assurer que tous les enfants aient des chances égales de réaliser leurs droits. » Pour arriver à cela, Plan a mis en place la double démarche consistant à promouvoir à la fois l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles.

- **Intégrer l'égalité des sexes** : Les droits de l'enfance et l'égalité homme-femme ont la même importance. De par l'engagement de Plan envers l'égalité des sexes nous travaillons avec des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le but d'atteindre l'égalité des droits et des chances pour tous. Cela signifie la promotion de l'égalité dans tous nos programmes, dans tous nos bureaux et auprès de tous nos personnels.
- **Promouvoir l'autonomisation des filles** : Plan mène des programmes spécifiques d'autonomisation des femmes pour combler les écarts entre les genres et aider à venir à bout des inégalités, de la discrimination, et de l'injustice basées sur le genre.



L'égalité des sexes et l'autonomisation des filles sont au même titre au cœur de notre campagne internationale « **Parce que je suis une fille** ». Comme les deux faces d'une même médaille, elles sont interdépendantes : l'une ne peut exister sans l'autre.

Depuis que nous avons lancé cette série de rapports sur la situation des filles dans le monde en 2007, Plan s'attache à affiner notre compréhension et notre approche de l'autonomisation des filles. Nous en avons tiré de précieux enseignements, comme :

- **L'autonomisation des filles suppose de renforcer leur capacité à faire des choix pour leur avenir, et à développer leur estime de soi.** Plan cherche à aider les filles à acquérir des avantages et à surmonter les obstacles pour qu'elles aient le pouvoir de jouir de leurs droits.
- **Les filles forment un groupe multiforme : des facteurs tels que l'appartenance à une classe, à une ethnicité, leur sexualité et leur âge affectent leur autonomisation.** Ces facteurs nous permettent d'identifier les groupes de filles les plus marginalisés et qui ont besoin de davantage de soutien en vue de leur autonomisation.
- **L'autonomisation des filles se développe dans les sociétés dans lesquelles les droits des filles et des femmes sont respectés, et les filles sont considérées comme ayant la même valeur que les garçons.** L'autonomisation des filles suppose un environnement habitant dans lequel les familles et les communautés

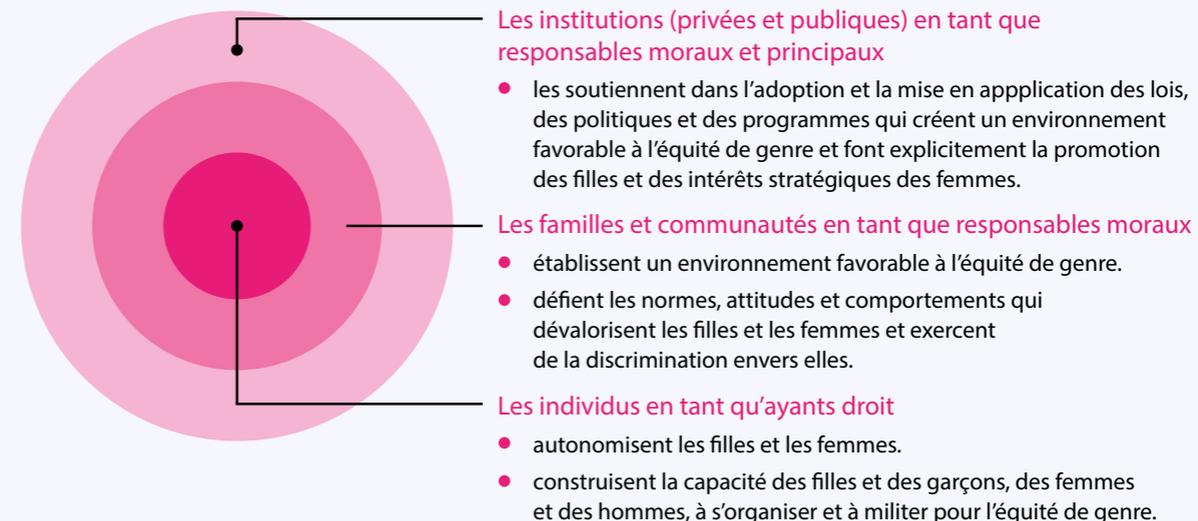
les valorisent et croient en leur potentiel, et les institutions appliquent les lois et les politiques qui promeuvent l'équité de genre. En d'autres termes, les voies qui mènent les filles vers le pouvoir s'accomplissent plus pleinement dans les sociétés présentant des niveaux plus élevés d'égalité des sexes.

Les programmes de Plan

Les programmes de Plan sur l'égalité homme-femme et l'autonomisation des filles, avec les droits au cœur du processus, sont engagés dans un travail holistique sur trois dimensions du changement : au niveau des ayants droits individuels (les filles) ; de la famille et de la communauté qui les entourent ; et des institutions dominantes qui influencent la vie des filles. Le pouvoir est un élément essentiel de ce travail sur les trois dimensions du changement. Nous visons à remettre en question et reconstruire la façon dont le pouvoir opère au sein de familles et des communautés pour ce qui est de la considération des filles, mais aussi au sein de la loi, des politiques et des institutions de l'État et du marché. En parallèle, nous visons à développer le pouvoir des filles par les biais de programmes qui améliorent leur agentivité – leur capacité à prendre des décisions et à agir en conséquence – et leur capacité à s'organiser et à militer ensemble.

Ce que nous avons appris durant ces années de travail c'est à quel point il est difficile de modifier les attitudes. Il n'est possible pour aucune organisation de travailler de façon isolée en espérant amener un changement durable. Dans l'élaboration de notre programme, nous collaborons étroitement non seulement avec les communautés mais avec les partenaires de recherche et les gouvernements régionaux et nationaux. Nos efforts pour mettre fin au mariage des enfants constituent une priorité pour Plan et sont un exemple de cette démarche multidimensionnelle vis-à-vis des droits et de l'autonomisation des filles.

Les domaines du changement



18+ : Mettre fin au mariage des enfants en Afrique Australe

Le mariage des enfants est l'un des problèmes de droits humains et de développement les plus urgents de notre temps. Il touche presque 70 millions de filles dans le monde. Environ sept millions de fillettes mariées vivent en Afrique de l'Est et Australe. Le mariage des enfants constitue une violation des droits fondamentaux des filles, et il affecte profondément et négativement la trajectoire de leur vie – écourtant leur enfance, limitant leurs opportunités éducatives et économiques, les soumettant à des grossesses précoces à haut-risque et à l'isolement sociale, et augmentant leur vulnérabilité à la violence ainsi qu'à d'autres problèmes de santé. Ses conséquences perpétuent la pauvreté et les inégalités de genre pour la génération suivante et affectent les familles, les communautés et les nations.

Dans le monde on prend de plus en plus conscience du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé et de leur impact sur les droits humains des filles et les activités de développement. Il y a également un désir visible et grandissant des gouvernements, de la société civile et du secteur privé de mettre en place des politiques ciblées et des dispositions financières pour empêcher ces mariages et limiter leurs effets néfastes sur les filles et leur famille.

Cependant, les organisations et gouvernements du monde entier cherchent la solution pour provoquer un changement positif et durable menant à l'éradication du mariage des enfants. Plan n'est pas une exception à la règle. Pour gérer cela, Plan s'est appuyé sur les meilleures preuves à disposition, dans sa propre organisation, ainsi que chez des partenaires externes, pour développer sa théorie du changement et un modèle de programme sur le mariage des enfants qui est très prometteur pour une transformation sociale potentielle.

Plan International et l'*International Center for Research on Women* (ICRW) ont collaboré au développement de 18+ : *Ending Child Marriages in Southern Africa*, le programme sub-régional de Plan pour réduire et finalement éradiquer le mariage des enfants dans quatre pays participants d'Afrique Australe : le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe.



Les moteurs du mariage précoce en Afrique Australe sont complexes et interdépendants. Ils comportent des facteurs sociaux, économiques, culturels et religieux qui influencent les normes et les comportements au niveau des individus, des communautés et des sociétés. En dépit de l'étendue de cette pratique, et des complexités de ses causes, le mariage des enfants peut être empêché par le biais d'une programmation efficace et d'interventions légales et politiques.

La démarche du programme

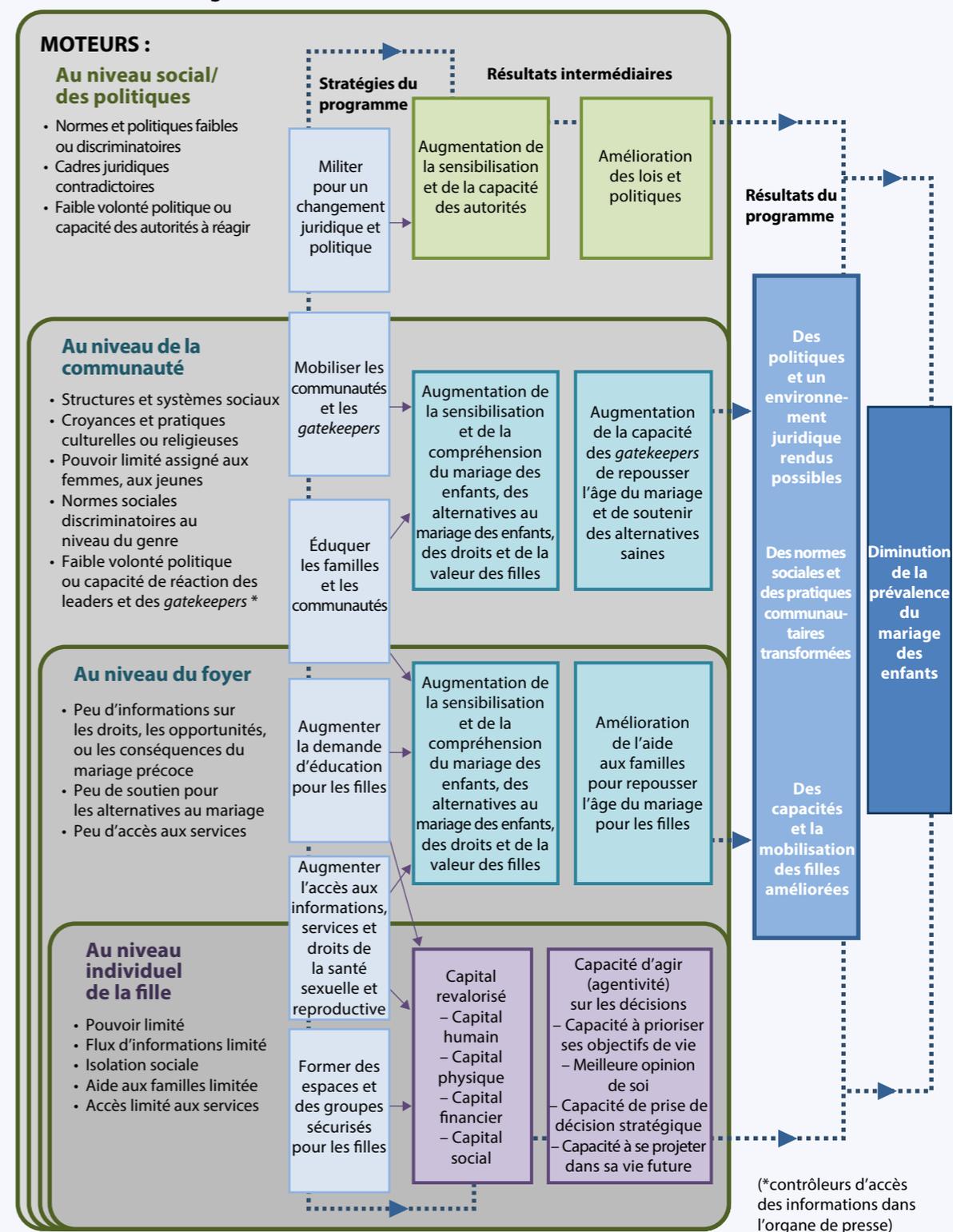
En développant son programme 18+, l'ICRW et Plan avaient plusieurs principes et priorités à l'esprit. En tout premier lieu, l'objectif du programme est d'*empêcher le mariage précoce*. Deuxièmement, cette démarche est conçue pour être *innovante et basée sur les faits*. Nous basons cette approche sur ce qu'on sait des moteurs principaux du mariage des enfants en Afrique Australe et sur la meilleure pratique au niveau de la prévention du mariage précoce.

Ensuite, notre démarche vise à aborder *plusieurs niveaux*. Les nombreux moteurs du mariage des enfants doivent être abordés ensemble si l'on veut que les normes et les comportements autour du mariage des enfants soit efficacement remis en question et modifiés. Un programme à plusieurs niveaux comporte des activités qui opèrent directement sur les filles pour augmenter leur pouvoir d'agir en tant que vecteurs du changement de leur propre vie, ainsi que de celui des familles et des communautés, pour à la fois aider à construire des environnements encourageants et améliorer leurs chances de changement, et pour promouvoir des normes plus équitables qui soient reflétées dans les pratiques communautaires ainsi que dans les lois et les politiques.

Plan vise à promouvoir un processus de changement à consolidation mutuelle, par lequel le mariage des enfants deviendrait une option moins valable pour les filles. Nous appliquons une approche « systémique » qui investit dans les filles, dans le changement des normes, dans le soutien du changement légal et politique et dans le positionnement du mariage des enfants sur l'agenda du développement.² En même temps, cette approche est conçue pour être centrée sur les filles car mettre les filles au centre des actions de prévention du mariage des enfants est une question de justice, les filles étant affectées de façon disproportionnée par ces mariages.

Ce programme va s'appuyer sur les initiatives déjà existantes pour combattre le mariage des enfants et se développer largement au-delà. Il procédera ainsi en incorporant systématiquement des stratégies qui ont été identifiées comme ayant réussi à repousser ou empêcher le mariage des enfants dans de multiples contextes. Par le biais de la recherche et du suivi intentionnels, Plan et l'ICRW chercheront à comprendre et à disséminer des informations sur un programme pour l'autonomisation des filles qui peut défier et faire changer la façon dont le pouvoir opère dans toutes les dimensions de la vie des filles.

18+ : Théorie du changement





Traduire l'ambition en action

6

« L'égalité des sexes représente plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la construction d'une bonne gouvernance. »

Kofi Annan¹

Dans les chapitres précédents de ce rapport nous avons posé les questions suivantes : Est-il possible d'arriver à ce que les filles soient véritablement autonomisées, et que l'égalité homme-femme soit atteinte ? En quoi est-ce que cela influera sur la façon dont le pouvoir opère dans les institutions sociétales qui modèlent la vie des filles ? Comment pouvons-nous faire accélérer le changement transformateur de façon à ce qu'il soit durable pour la prochaine génération de jeunes femmes ?

Pour les filles, les chemins de l'égalité – leur capacité à exercer un pouvoir sur leur vie – ne sont durables que s'ils sont accompagnés d'un changement simultané dans toutes les institutions qui les entourent : les institutions sociales dans lesquelles les normes, attitudes et comportements sont reproduits au sein même de la famille et de la communauté ; dans les institutions juridiques, politiques et publiques de l'État ; et dans les institutions économiques ainsi que dans le monde du travail.

Cela suppose un processus de transformation radicale : « L'action est nécessaire à tous les niveaux, par le biais d'une large palette d'acteurs – pas seulement l'État. Comme l'ont montré des décennies de lutte dans le mouvement féministe, il n'est pas possible de faire disparaître ces attitudes avec des lois, ni

de les effacer par le seul moyen de politiques éclairées ; au contraire, elles demandent un mouvement continu d'acteurs sociaux qui opèrent à différents niveaux et par différents biais. »² Faire progresser la justice de genre signifie qu'il faut améliorer les conditions des filles et des femmes, tout comme leur statut et changer la façon dont elles sont considérées dans la société pour renverser les inégalités des rapports de forces entre les genres.

La recherche en vue de ce rapport³ indique qu'il est capital de travailler localement avec ceux qui détiennent le pouvoir, d'identifier les femmes leaders et les groupes féministes actifs, de soutenir le leadership des filles, la participation et l'éducation. Ces actions sont les clés du changement transformateur qui donnera aux filles le choix, qui les libèrera de la violence, leur permettra l'accès à l'éducation et à un emploi correct et leur fournira la capacité de prendre des décisions concernant leur propre vie. Pour les chercheurs il est clair que, même si les obstacles principaux à l'accès des filles et des femmes au pouvoir et à la décision sont socioculturels, la « solution principale réside dans la dimension politique ».

Par conséquent, l'action du gouvernement, même si elle est loin de tout résoudre, reste un élément crucial. C'est pour cela que ce chapitre expose trois recommandations fondamentales pour transformer l'ambition en action.

Pour soutenir celles-ci, nous examinerons également quelques démarches pratiques que peuvent effectuer les gouvernements, les donateurs institutionnels et la société civile pour aider à développer un environnement où l'égalité homme-femme peut se concrétiser.

La construction d'un environnement qui permette cette égalité est un processus complexe, multidimensionnel et à long terme. Elle doit se baser sur le renforcement de la capacité des filles et des jeunes femmes à agir collectivement ; sur l'engagement des hommes et des garçons dans la lutte pour l'égalité ; et sur des politiques publiques fortes qui protègent et qui soutiennent les droits de la femme et des enfants, y compris leur droit à être libérés de la violence et de la discrimination. Le changement transformateur est possible. Le leadership politique, étayé par des ressources qui y sont dédiées, joue, et va continuer à jouer, un rôle fondamental dans la perspective de voir ces aspirations devenir un jour réalité.

Plan d'action

Recommandation 1 : Inclusion de l'égalité homme-femme et des adolescentes dans l'agenda post-2015

Recommandation 2 : Redevabilité envers les femmes et les filles

Recommandation 3 : Intensification des efforts contre la violence sexiste

Recommandation 1: Inclusion de l'égalité homme-femme et des adolescentes dans l'agenda post-2015

La communauté internationale, y compris les États membres de l'ONU, les organismes, organisations multilatérales et gouvernements de l'ONU doivent :

- S'engager à soutenir activement un cadre post-2015 qui inclurait un objectif transformateur unique sur l'égalité des sexes, sur la réalisation pleine et entière des droits humains des femmes et des filles, et sur l'autonomisation des femmes et des filles.

Cela doit être soutenu par l'intégration stratégique de l'égalité homme-femme dans

tous les autres objectifs et sur toutes les cibles pour aborder les moteurs structurels persistants des inégalités de genre.

- Garantir que les droits et besoins des adolescentes soient explicitement traduits dans le cadre post-2015.

Les challenges singuliers auxquels sont confrontées les adolescentes sont ignorés de façon saisissante dans la plupart des politiques et des pratiques du développement international. Ils doivent représenter un point de convergence du nouveau cadre post-2015, avec des cibles et des indicateurs qui abordent spécifiquement les principaux problèmes qui touchent leur vie.



Argument

2015 est une année capitale. C'est celle du 20^{ème} anniversaire de la Conférence de Beijing sur la femme, date à laquelle les cibles de l'agenda des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) devraient être atteintes. Malgré des avancées âprement négociées, dans le monde entier les filles et les femmes continuent à être touchées de façon disproportionnée par la pauvreté, l'injustice, la violence et la discrimination, y compris devant la loi. Le débat sur l'agenda post-2015 procure une opportunité considérable de pouvoir placer l'égalité homme-femme au cœur des efforts pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. L'expérience des OMD a démontré que les progrès sur le développement durable et le renversement de la pauvreté ne sont pas possibles sans se confronter aux obstacles structurels, institutionnels et sociaux qui empêchent les femmes et les filles d'avoir un pouvoir sur leur propre vie.

Pour Plan, les adolescentes sont négligées en tant que groupe dans les OMD existants et étant donné les contraintes particulières qui étaient les leurs à un moment critique de leur vie, elles doivent recevoir une attention accrue et explicite dans le nouvel agenda post-2015. Celui-ci procure une opportunité qui n'arrive qu'une fois par génération de réaffirmer et de faire avancer les engagements pris pour les droits humains et le développement durable pour tous. Il doit se baser sur les cadres de droits internationaux de la personne déjà existants et sur les engagements pour l'égalité des sexes. Une approche véritablement transformatrice, qui autonomise les femmes et les filles dans tous les contextes de leur vie, et qui aborde les principales causes sous-jacentes et structurelles de la pauvreté et de l'inégalité, sera indispensable pour arriver à quelque forme de réussite que ce soit pour l'agenda post-2015.

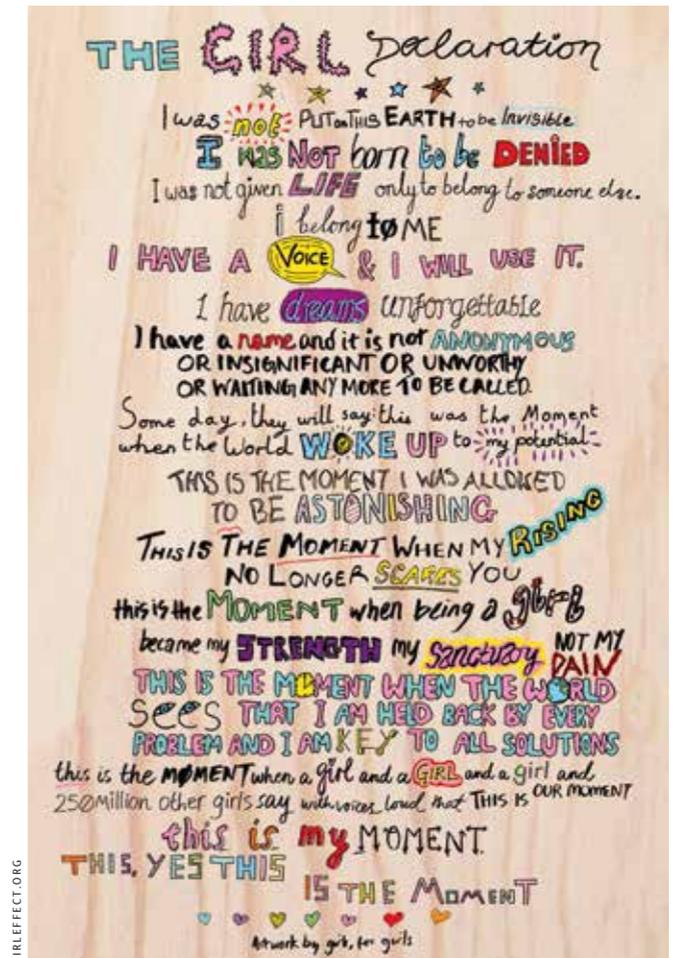
LA VOIE À SUIVRE

Plan International, avec ses plus importants partenaires, a proposé la liste indicative suivante d'objectifs et de cibles à intégrer dans l'agenda post-2015 :

Objectif lié à l'égalité des sexes : Atteindre l'égalité des sexes, obtenir les droits des femmes et des filles, et autonomiser les femmes et les filles dans le monde entier.

- **Cible 1 :** Cible 1 : D'ici 2030, éradiquer toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles.
- **Cible 2 :** D'ici 2030, éliminer toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes dans la sphère publique et la sphère privée, dans tous les contextes.
- **Cible 3 :** D'ici 2030, éliminer toutes les

La Déclaration des Filles⁴



GIRLEFFECT.ORG

pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles y compris le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé ainsi que la mutilation génitale féminine.

- **Cible 4 :** D'ici 2030, assurer la participation pleine, équitable et effective et le leadership des femmes et des filles dans le domaine économique, le domaine social et le domaine politique à tous les niveaux de la prise de décision dans la sphère publique et la sphère privée.
- **Cible 5 :** D'ici 2030, garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs universels, en particulier pour les adolescentes.

Objectif éducatif : Que toutes les filles et tous les garçons aient l'égalité d'accès à une éducation primaire et secondaire de qualité et puissent achever leurs études dans un environnement éducatif sain et encourageant, avec la possibilité d'avoir accès à la formation continue.

Recommandation 2 : Redevabilité envers les femmes et les filles

La communauté internationale, y compris les membres de l'ONU, les organes de l'ONU, les gouvernements nationaux, les organisations multilatérales et les donateurs doivent mettre l'accent sur la redevabilité envers les femmes et les filles en renforçant les méthodes et les pratiques de collecte de données. Cela suppose un engagement à :

- **Augmenter la qualité des données et relever le niveau de la collecte des données.** Garantir que des données quantitatives et qualitatives, ventilées par sexe, par âge, par lieu, par quintile de richesse et handicap, au minimum, soient utilisées pour saisir des informations nuancées et complexes telles que le changement d'attitude chez les femmes, les hommes, les filles et les garçons, les évolutions des normes sociales, et l'impact de la participation des femmes et des filles à la prise de décision.
- **Mettre en place une commission de l'ONU sur l'information et la redevabilité pour l'égalité des sexes.** Cela permettrait le suivi des progrès de l'égalité des genres dans l'agenda post-2015 et, ce faisant, le renouvellement des efforts internationaux pour investir dans la collecte, le traitement, l'analyse et l'accessibilité de données nationales ventilées complètes. Celles-ci auraient un rôle essentiel dans le suivi de l'impact des décisions au niveau des politiques et de l'information du développement proactif d'interventions centrées sur l'accélération des progrès pour les filles et les femmes. Cette commission devrait se construire sur les réussites et sur les leçons tirées de la Commission de l'ONU pour l'information et la redevabilité pour la santé des femmes et des enfants. Elle devrait également incorporer des cadres de suivi participatifs qui soient ouverts et accessibles aux femmes et aux filles dans le but de suivre les progrès, d'augmenter la redevabilité, et de toucher les femmes et les filles les plus vulnérables et exclues.
- **Investir dans des évaluations rigoureuses des interventions performantes,** en particulier en ce qui concerne le changement de normes sociales, la capacité d'action collective, la violence sexiste, et les programmes multisectoriels sur l'égalité des sexes. C'est une partie cruciale de la collecte de données, et une recherche basée sur les politiques est nécessaire pour développer les résultats des interventions qui sont prometteurs en matière d'innovation, de réussite, et de possibilités d'expansion.
- **Entreprendre une analyse des plans sectoriels et des budgets,** comprenant des

plans sectoriels d'éducation, pour faire en sorte que la législation, les politiques et les programmes soient sensibles au genre et fassent la promotion de l'égalité, de la non-discrimination et des droits de la personne. Identifier les étapes nécessaires à l'application des résultats, et rattacher des ressources adaptées pour s'assurer qu'elles favorisent les cadres internationaux conclus et mènent effectivement à des progrès. Il est primordial pour la budgétisation dans une perspective de genre de se concentrer sur des allocations qui vont au-delà des ministères de la santé et de l'éducation – pour garantir que les budgets gouvernementaux abordent les droits et les besoins spécifiques des filles et des femmes.

Argument

Les politiques basées sur les données concrètes s'appuient sur des éléments opportuns, fiables et accessibles qui constituent le levier fondamental d'un changement durable. Jusqu'à présent, notre capacité à développer des politiques efficaces, à mesurer nos progrès, et au bout du compte à être redevables envers les femmes et les filles, a été entravée par manque de focalisation et d'investissement sur les données ventilées – par sexe, par âge, par lieu, par quintile de richesse et par handicap. Les indicateurs de genre de la *UN Statistics Division* de 2013 qui avaient reçu l'accord d'un gouvernement représentatif ont été peu utilisés.⁵ De meilleures données provenant d'une large gamme d'indicateurs, et de nouvelles mesures de collecte pour ces données, s'imposent. La mesure engendre le mouvement : investir dans des données sur l'égalité homme-femme représentatives au niveau national qui soient comparables sur tous les pays est un acte fondamental pour un progrès tangible au niveau international.

Pour atteindre nos objectifs post-2015 sur l'égalité des genres, il est crucial pour les décideurs politiques, les donateurs, les ONG et les communautés-mêmes de se faire une image précise des points où et de la façon dont les inégalités perdurent afin que nous puissions cibler nos interventions de façon efficace. En combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, et en appliquant une analyse de genre à ces données, nous obtiendrons la meilleure façon de suivre les progrès des objectifs sur l'égalité des sexes, les droits humains des femmes et des filles, et leur autonomisation.

Pratique prometteuse : Data2X⁶

En 2012, Data2X a été lancé par la Fondation de l'ONU, la Fondation William et Flora Hewlett et le gouvernement étasunien comme solution pour aborder les écarts dans

les données de l'égalité des genres au niveau international. Data2X vise à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles par le biais d'une meilleure collecte et analyse de données qui peut guider l'élaboration de politiques, tirer le meilleur parti possible des investissements et informer les agendas du développement international. Ce faisant, Data2X cherche à faire progresser les gains économiques et sociaux au niveau mondial. Le premier pas de Data2X a été de cartographier les écarts actuels entre les sexes. À ce jour, il a été identifié 26 écarts dans les données d'égalité des sexes dans cinq domaines différents (la santé, l'éducation, les opportunités économiques, la participation politique, et la sécurité des personnes) selon leur pertinence au niveau des besoins, de la couverture et des politiques.

Des écarts dans les données primaires comprennent jusqu'à présent la violence à l'égard des femmes et des filles, la santé sexuelle et reproductive, l'accès à la terre, et l'expression (participation politique). Data2X a identifié des moyens stratégiques d'aborder ces écarts de données au niveau mondial. En fait, des efforts pour combler certains de ces manques sont en préparation. Par exemple, plus de 70 pays ont conduit des études spécifiques pour évaluer la prévalence et la nature de diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles. À partir de ces efforts, Data2X est en train de développer un projet de données de genre qui doit être inauguré en 2014, qui pourra identifier les écarts de données sur le genre sur lesquels il est possible d'agir, formuler les actions requises pour combler ces manques, militer pour des partenariats, mettre en évidence les partenariats principaux, et lancer des appels à engagement auprès du gouvernement et des institutions nationales pour soutenir ces partenariats. Ce projet doit stimuler l'action et motiver la communauté internationale à réagir au fossé des données sur l'égalité des genres qui entrave les efforts du développement.

Ce type d'initiative consacrée à l'amélioration de la qualité et de la portée des données sur le genre dans le monde entier doit être développé et étendu. L'agenda post-2015 est à un moment critique qui devrait garantir que les données d'égalité des sexes puissent renseigner directement les politiques, les décisions d'investissement et les agendas du développement.

Data2X est une pratique prometteuse présentant comment des partenariats public-

privé et des solutions novatrices peuvent améliorer la qualité des données, augmenter la qualité de la collecte de données, et au bout du compte faire progresser la justice de genre.

Recommandation 3 : Intensification des efforts contre la violence sexiste

Les gouvernements, les donateurs et la société civile doivent intensifier leurs efforts pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Il est en particulier urgent de s'engager et d'investir pour :

- **Développer et appliquer les plans d'action nationaux intégrés** focalisés sur la prévention de la violence, la réaction, et la mise à disposition des services appropriés. Les plans d'action devraient être attentifs à la question du genre, prendre en compte la diversité des expériences et des besoins des filles et garçons marginalisés, et avoir un regard spécifique sur le contexte scolaire.⁷ Pour les pays dans lesquels il existe déjà des plans d'action contre la violence sexiste, ceux-ci devront être entièrement financés avec des ressources et des investissements appropriés à hauteur des intentions stratégiques.
- **Prendre de toute urgence, en priorité, toutes les mesures nécessaires pour empêcher la violence sexiste.** Cela peut s'effectuer en ciblant de multiples points d'entrée ; le soutien et l'investissement dans des campagnes d'éducation publique aux niveaux local et national ; et l'utilisation des médias sous tous leurs aspects, y compris les médias sociaux, pour défier les normes sociales qui perpétuent la violence sexiste et les inégalités entre les genres.
- **Faire disparaître les obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'avoir accès à la justice** en investissant dans des centres d'accueil à guichet unique pour des soins médicaux intégrés, de l'aide psychosociale et du soutien juridique et autre. De par le monde, la vaste majorité des femmes et des filles qui subissent des violences ne cherchent jamais à obtenir de l'aide, à aller en justice ou à dénoncer ces violences à qui que ce soit.⁸
- **Investir dans la transition des filles pour passer dans l'éducation secondaire et terminer ce cycle d'études dans un environnement sain et encourageant.** Les femmes qui ont effectué une partie de leur scolarité dans le secondaire ou qui l'ont achevée encourent de 11 à 36 % moins de risques de violences par rapport à celles qui n'ont pas d'instruction.⁹
- **Identifier et soutenir les détenteurs de pouvoir locaux, les femmes comme les**

hommes, qui soutiennent la cause des droits humains des femmes et des filles, encouragent les efforts pour créer des plans d'action communautaires et font des déclarations publiques pour l'égalité des sexes. Financer le travail effectué auprès des chefs traditionnels, religieux et communautaires pour défier et modifier les normes sociales néfastes qui conduisent au mariage des enfants et à la violence sexiste.

Argument

La violence sexiste est un phénomène mondial et des millions de filles et de femmes continuent à en souffrir chaque jour. C'est une des violations des droits les plus flagrantes et l'obstacle le plus important à l'autonomisation des filles. En 2014, les médias ont attiré l'attention du monde entier sur la brutalité des violences infligées aux adolescentes dans tous les pays, dans toutes les cultures et sur tous les continents. La prévalence de la violence infligée par un partenaire intime est omniprésente : presque un tiers des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles, ou les deux, aux mains d'un partenaire intime.¹⁰ Une recherche de l'OMS suggère que presque la moitié des agressions sexuelles sont commises à l'encontre de filles de moins de 16 ans.¹¹ La violence sexiste liée à l'école est également répandue, avec des millions de filles et de garçons qui vivent dans la peur d'être physiquement violentés sous le couvert de la discipline.¹² Le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé éloignent les filles de l'école pour les pousser vers une vie où le risque de violence est accru : se marier avant l'âge de 18 ans augmente les risques de violence de 22 %.¹³ Violation des droits de la personne aux proportions épidémiques, la violence sexiste a un coût de développement considérable, et freine la progression vers des résultats de développement fondamentaux. La lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles doit être intégrée dans les priorités de développement de base, y compris en tant que point central de l'agenda post-2015. Empêcher la violence sexiste repose partiellement sur le changement des normes et attitudes qui perpétuent les inégalités entre les sexes et qui laissent toute impunité à cette violence.

Travailler au niveau de la communauté ou du foyer peut apporter un changement transformateur, mais c'est toujours un processus complexe et à long terme, un processus qui est crucial pour les droits de la femme et des filles. Engager et mobiliser les parents et les communautés, y compris les hommes et les garçons ainsi que les chefs communautaires, sont des étapes essentielles pour ce qui est de changer

les normes et pratiques sociales négatives et de prévenir la violence sexiste. Connaître la loi peut avoir un effet protecteur sur les filles et les jeunes femmes qui sont davantage à même de demander réparation et peut également avoir un effet dissuasif pour les agresseurs. La conscience du droit peut aussi agir de façon différente : par exemple, dans huit pays, les hommes qui ont dit être au courant de l'existence de lois sur la violence à l'égard des femmes étaient plus susceptibles à presque 50 % d'empêcher un autre homme d'avoir des agissements violents envers une femme ou une fille.¹⁴

PRATIQUE PROMETTEUSE :

Plan Salvador : Des filles font la promotion de la réduction de la violence sexiste¹⁵

Les programmes dont le but est de prévenir la violence envers les filles et d'y répondre doivent impliquer toute la communauté et au-delà pour lutter contre les normes néfastes sous-jacentes, et prévoir d'intervenir à différents niveaux et pour des périodes prolongées. Lancé en 2012, ce projet de Plan Salvador se concentre sur la lutte contre la violence sexiste par le biais de l'autonomisation des filles, et de la création d'un environnement validant et encourageant pour qu'elles en parlent et relaient leurs expériences. Ce projet est basé à San Salvador, et sur cinq quartiers entourant la capitale qui ont le plus haut taux de violence et le plus grand besoin d'intervention, selon des observations de Plan Salvador. Avant sa clôture en 2015, il vise à avoir directement impliqué 1800 filles et 180 garçons entre 10 et 18 ans, en se concentrant plus spécifiquement sur les filles à l'école, les jeunes mères, et les filles des zones difficiles d'accès.

Une étude de la base constituée de groupes de discussion orientée avec des mères, des pères et des enfants provenant de trois communautés, ainsi que des enquêtes quantitatives distribuées à certaines filles individuellement, ont conduit le développement du projet. Cette étude a fait ressortir un besoin d'impliquer à la fois les hommes et les leaders communautaires, qui sont toujours les premiers décideurs dans leur communauté. De fait, les buts de ce projet sont atteints en partie par le biais de la formation des garçons en tant que défenseurs de leurs congénères, et par le biais de partenariats avec des institutions locales et nationales pour sensibiliser aux droits des filles, ainsi qu'en mettant en place des groupes d'entraide et des espaces sécurisés supplémentaires pour les filles.

Un des points forts de ce projet est sa

Vers un changement transformateur

Dans les sections ci-dessous nous apportons un cadre pour aider à guider les gouvernements nationaux, les institutions internationales, les autorités locales et les organisations de société civile qui cherchent à faire avancer le programme pour l'égalité homme-femme. Ce cadre se base sur l'expérience acquise par le biais de programmes et sur la recherche effectuée dans les communautés, auprès de jeunes femmes et de jeunes gens dans les pays couverts par Plan International. Il s'organise sur quatre rubriques principales :

- 1 **Changement d'attitude : sociale, familiale et communautaire** – transformation des espaces publics et privés dans lesquels les normes sociales et les comportements s'enracinent, et dans lesquels se reproduisent l'inégalité des sexes et les rapports de force.
- 2 **Action politique : l'État, les politiques publiques et la loi** – utiliser les cadres internationaux et les politiques nationales pour consolider et protéger les droits des filles.
- 3 **Autonomisation économique : égalité des chances, travail décent et véritables choix** – l'éducation et l'emploi qui fonctionnent pour les jeunes femmes.
- 4 **Participation : engager les filles dans l'action collective** – l'information, la mobilisation et le respect des droits.

concentration sur l'action collective ; il a aidé des filles à accéder à des réseaux de soutien plus larges, à la fois comme moyen de renforcer leur capacité à militer, mais aussi pour leur procurer une personne vers qui se tourner au cas où elles seraient confrontées à de la violence. Plan Salvador a également été témoin d'une augmentation du nombre de garçons faisant campagne contre la violence sexiste, la dénonçant à la police et impliquant les mécanismes de protection de l'enfance à la suite de leur formation.

1 **Changement d'attitude : sociale, familiale et communautaire**

C'est au niveau socioculturel que les inégalités sont le plus puissantes. Ce qui arrive, presque imperceptiblement, à la maison, à l'école, dans les images médiatiques que nous voyons, et dans les modèles de leadership local qui nous entourent, conditionne les rôles et les

responsabilités que nous assumons. Travailler à ce niveau pour amener le changement transformateur, aussi difficile et long qu'il puisse être, est fondamental pour aborder les discriminations et faire valoir les droits humains des femmes et des filles. Les décideurs politiques et les donateurs peuvent et doivent faire davantage à ce niveau pour identifier et soutenir les initiatives prometteuses qui progressent sur le terrain. Il est crucial pour toutes les parties prenantes de reconnaître que les garçons et les hommes, qui occupent souvent des positions prépondérantes dans les familles et les communautés, peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre les inégalités entre les sexes. Il est vital de les engager au dialogue et de les encourager à participer à la lutte contre les normes sociales discriminatoires, contre les inégalités de genre et pour la promotion des changements d'attitude et de comportement.



2 Action politique : l'État, les politiques publiques et la loi

Les lois et les politiques peuvent renforcer les inégalités homme-femme et empêcher les filles de faire des choix et de prendre des décisions concernant leur vie, leur santé et leur bien-être. Là où la législation protège les droits des filles et des femmes, elle n'est pas toujours appliquée, et l'accès à la justice en est rendu extrêmement difficile. Les Cours de justice sont souvent géographiquement éloignées, les services juridiques ne sont pas équipés pour traiter les cas en rapport avec les questions de genre, et les processus juridiques peuvent être coûteux, intimidants ou même hostiles pour les femmes et les filles. Les droits concernant l'héritage et les droits de propriété sont encore le plus souvent favorables aux hommes plutôt qu'aux femmes, aux garçons plutôt qu'aux filles. Dans de nombreux pays, le droit coutumier et le droit religieux existent en parallèle avec le système juridique formel, et peuvent accepter des pratiques néfastes ou renforcer les inégalités homme-femme et le statut des femmes et des filles perçues comme inférieures.

Les décideurs politiques et les parties prenantes doivent agir, en s'appuyant sur les preuves données de ce qui fonctionne et en suivant systématiquement les progrès faits sur le terrain. Cela doit commencer par une analyse complète de la législation pour s'assurer que la législation domestique, que ce soit dans le cadre de la loi, du droit coutumier ou du droit religieux, est en parfaite conformité avec les normes du droit international de la personne. Il est dès lors crucial de se concentrer sur la réforme des lois discriminatoires et continuer avec des politiques concertées et des actions publiques qui devront inclure des programmes d'éducation au droit. De tels programmes disséminent l'information sur la façon dont les lois abordent les questions telles que la violence à l'égard des femmes et des filles ou la discrimination au niveau de l'accès à la propriété et à la succession.

Connaître la loi peut avoir un effet protecteur pour les filles et les jeunes femmes, qui sont plus susceptibles de chercher à obtenir réparation, et cela peut également avoir un pouvoir de dissuasion sur les auteurs de violence.

3 Autonomisation économique : égalité des chances, travail décent et véritables choix

L'autonomisation économique est fondamentale pour ce qui est de promouvoir l'autonomie et le pouvoir de décision des filles et des jeunes femmes. L'accès à un emploi rémunéré signifie un statut supérieur, et un revenu disponible, ce qui les aide à avoir plus de contrôle sur leur vie. Leurs possibilités de choix en sont multipliées,



PLAN/NICHOLAS JACKA

ce qui les aide à repousser à la fois le moment du mariage et celui de la grossesse et donne aux jeunes femmes plus d'assurance et la capacité de quitter un partenaire qui les maltraite. Pour que les jeunes femmes aient l'égalité d'accès à un travail décent, et qu'elles ne soient pas poussées aux marges de l'économie parallèle, il leur faut une éducation de qualité, un soutien pour les transitions de l'école au travail et des chances de développer des compétences. Les systèmes éducatifs et de formation doivent être en lien avec le marché de l'emploi et répondre aux changements structurels de l'économie et de la société. L'autonomisation économique suppose aussi d'aborder les obstacles que rencontrent les jeunes femmes qui accèdent à un emploi correct et productif – comme le fardeau que représentent le travail domestique et les soins aux dépendants – tout en leur assurant des conditions de travail correctes en toute sécurité, l'égalité des salaires, et la protection contre la discrimination et l'exploitation sur le lieu de travail.

Pour arriver à cela, il est crucial que les gouvernements nationaux, les ONG et les employés du public et du privé appliquent le programme de l'Organisation internationale du travail en faveur d'un travail décent (*International Labour Organisation's Decent Work Agenda*) par la création d'emplois, la garantie des droits au travail, l'étendue de la protection sociale et la promotion du dialogue social en impliquant des associations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes.¹⁶ La législation sur l'égalité des salaires et des opportunités, y compris sur le congé de maternité et de paternité, doit être mise en place et appliquée, avec la législation contre le harcèlement sexuel et la discrimination sur le lieu de travail. Des programmes sont nécessaires pour garantir que les jeunes femmes aient connaissance de leurs droits économiques et du travail, et des mécanismes de recours juridique existants.

4 Participation : engager les filles dans l'action collective

Lorsqu'elles ont pris part à l'action collective et qu'elles ont créé des alliances avec des groupes et des organisations de femmes, les

Diplômées en informatique travaillant dans une société de design au Vietnam.

PRATIQUE PROMETTEUSE : Mama Cash¹⁷

Mama Cash a été le premier fonds d'aide aux femmes du monde et fonctionne depuis 1983, soutenant environ 100 organisations, réseaux et fonds destinés aux femmes chaque année. C'est l'un des financeurs les plus importants du monde entier pour les petites organisations et les fonds destinés aux femmes, garantissant le financement et le soutien aux initiatives de droits de la femme qui défient les causes profondes de l'injustice, et s'associant à des organismes qui utilisent le militantisme en vue d'un programme politique collectif. Mama Cash est innovant dans sa capacité à répondre aux besoins des organisations individuelles et assure un financement de base sous la forme de subventions générales qui permettent à des organisations dédiées à la question du genre de couvrir leurs frais généraux et de payer leur personnel. Grâce à ses compétences locales, Mama Cash peut procurer de l'aide dans l'environnement dans lequel travaillent les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels, ce qui lui permet de toucher des organisations plus récentes et de fournir un financement assez souple pour répondre à leurs besoins.

filles et les jeunes femmes arrivent à apporter du changement dans les politiques comme dans les pratiques, et construisent une véritable autonomisation. Par exemple, dans de nombreux pays, au Nord comme au Sud, il y a eu un renouveau d'activisme dans lequel les jeunes femmes et les filles menaient et rejoignaient différents mouvements sociaux pour amener le changement et porter les questions de genre et de justice sociale au programme des préoccupations internationales. Leurs contributions sont de plus en plus visibles dans ces mouvements et elles créent leurs propres campagnes à succès. Cette agentivité et cette action collectives dans le but de promouvoir l'égalité des sexes et les droits de la personne devraient être soutenues par la création d'environnements favorables, qui respectent les droits civils et politiques, et qui protègent ceux qui s'expriment pour défendre les droits des femmes et des filles. En soulignant les compétences et les savoirs des filles, et en réduisant leur isolation sociale et économique, on peut les autonomiser de façon à ce qu'elles agissent et se défendent, elles-mêmes et mutuellement.

Il est crucial que les gouvernements nationaux, les ONG et les donateurs financent des organisations de femmes et des groupes de jeunes militantes qui font campagne pour le changement des lois et des politiques en soutien de l'égalité des sexes, en particulier celles qui travaillent avec des filles au niveau local. Cette aide devrait être procurée à des projets à long terme qui encouragent l'égalité homme-femme, avec un financement à long terme, stable, prévisible et souple pour les organisations des droits de la femme et d'autres organismes communautaires consacrés à la promotion de l'égalité homme-femme et des droits de la personne. Financer ne suffit pas : nous devons également impliquer les filles dans la réalisation des politiques et la prise de décision et les englober dans les mécanismes de suivi et de redevabilité.

Cela peut s'obtenir en investissant dans des espaces sécurisés pour les filles ; en garantissant l'accessibilité de forums pour que

les filles participent à la prise de décision ; et en soutenant leur participation significative à la conception, la planification et l'application des politiques publiques, des structures de gouvernance et de la programmation du développement aux niveaux local, national et international.

Conclusion

Dans une analyse récente, la Commission de la condition de la femme des Nations unies, tout en reconnaissant les progrès de l'égalité homme-femme, a déclaré que de nombreuses inégalités persistent – y compris des écarts de salaire persistants, le partage disproportionné du travail de soin non rémunéré, des attitudes discriminatoires, et des écarts garçon-fille dans l'achèvement de scolarité dans le secondaire.¹⁸ Les filles continuent de grandir comme des citoyennes de seconde zone, et nous assistons à un climat politique international qui cherche parfois à fragiliser les engagements internationaux plutôt qu'à les consolider.

Le débat actuel autour du cadre post-2015 est une opportunité renouvelée de créer un changement durable pour les adolescentes. Il sera déterminant de combattre la violence sexiste et de se montrer véritablement redevables envers les filles et les jeunes femmes pour que les progrès de l'égalité des sexes s'avèrent irrévocables.

La discrimination envers les filles et les femmes fait partie de la structure de notre société depuis des générations. L'autonomisation des filles, et le changement social transformateur qu'il suppose, est l'un des plus grands défis de notre génération. Les droits des filles sont des droits humains et il est temps qu'ils deviennent une réalité dans la vie des filles partout dans le monde.

« Il faut que ces changements se fassent rapidement ; si tout le monde dans la communauté en veut, il faut qu'on parle au gouvernement de nos problèmes, de ce qui se passe. »

Amanda, 13 ans, Brésil¹⁹

Parce que nous sommes des filles

Mise à jour de l'étude de cohorte
« Choix réels, vies réelles »



PLAN Enely et sa famille, en République Dominicaine.

CHOIX RÉELS, VIES RÉELLES

L'étude « Choix réels, vies réelles », qui entre dans sa huitième année, suit 142 filles qui vivent dans neuf pays de par le monde : le Bénin, le Togo, l'Ouganda, le Cambodge, le Vietnam, les Philippines, le Salvador, le Brésil et la République Dominicaine. Cette étude se sert d'entretiens et de forums de discussion ou *focus groups* formés de parents et de membres de la communauté pour constituer une image détaillée de ce qu'est la réalité de la vie de ces fillettes. Nées en 2006, elles auront huit ans cette année.

L'objectif de « Choix réels, vies réelles » est d'arriver à une compréhension profonde des attitudes vis-à-vis de l'égalité homme-femme au sein des familles et de la façon dont ces attitudes affectent les filles par le biais d'une analyse longitudinale de leur vie quotidienne. Cette année nous nous pencherons sur la phase intermédiaire de l'enfance, et sur les relations et opportunités qui peuvent soit soutenir les filles durant cette étape de leur développement, soit placer des obstacles sur leur chemin.

Les informations tirées de cette étude de recherche à petite échelle illustrent très clairement la façon dont les rôles sexospécifiques sont ancrés dans la vie de famille et intégrés par les enfants dès leur plus jeune âge. Les normes sociales que nous avons évoquées dans le chapitre 2 de la partie principale de ce rapport se révèlent dans les expériences et les attitudes journalières documentées par les chercheurs au cours de leurs conversations à la fois avec les fillettes et avec leur famille.

Les voies du pouvoir : l'importance de la phase intermédiaire de l'enfance

Les fillettes qui prennent part à l'étude arrivent à leur huitième anniversaire. Cette année, plusieurs d'entre elles ont pu, pour la première fois, s'exprimer clairement sur leur propre expérience de la vie de famille, de leurs amis, de leur école et de leur communauté, et de ce que cela leur évoque.

Notre compréhension de l'enfance intermédiaire, un stade compris entre cinq et neuf ans, est limitée. Il y a moins d'indicateurs internationaux ventilés pour cette période que pour la prime jeunesse ou l'adolescence.¹ Même si on en sait peu sur ce groupe d'âge, cette phase intermédiaire est une phase critique dans le cycle de vie d'une fille. C'est à ce moment qu'elle rentre à l'école primaire, que les corvées ménagères prennent de plus en plus de place dans son quotidien, et que les gens qui l'entourent peuvent commencer à sexualiser son identité ou à la considérer comme une marchandise. C'est aussi à cette période que

Davath et sa mère, au Cambodge.



les expériences scolaires positives ont le plus de chances d'avoir un impact sur le développement social, intellectuel et émotionnel de la fillette et qui, plus tard, contribuera à optimiser son potentiel.²

La recherche de cette année dans le monde de la phase intermédiaire de l'enfance nous ouvre les yeux non seulement sur les défis auxquels elles sont confrontées mais aussi sur les opportunités que nous avons pour soutenir les filles les plus jeunes.

1 Développement du pouvoir intrinsèque

La phase intermédiaire de l'enfance est reconnue comme un moment charnière du développement, une étape durant laquelle les enfants commencent à sortir du couvert de la dépendance à leur famille proche pour commencer à prendre leur place dans le monde extérieur. C'est le moment où l'enfant « adopte un caractère distinct, pour la vie ». ³ C'est aussi un grand moment d'opportunités, car c'est alors que les identités sexospécifiques des filles et des garçons sont globalement définies. Ce que nous observons par le biais de l'étude « Choix réels, vies réelles » c'est la façon dont cela se développe au travers de la conscience de soi des filles et des garçons, de leur compréhension par le biais du jeu du monde qui les entoure et de leur présence physique à leur communauté. À l'âge de huit ans, l'identité sexuelle des filles participant à notre étude, et celle des garçons qui les entourent, sont globalement déjà formées.

Construire l'estime de soi chez les filles

L'estime de soi se définit comme la façon dont les individus s'évaluent eux-mêmes. Elle affecte le développement de l'identité, la motivation et

la croyance en sa capacité à réussir. Lorsqu'un enfant a une haute estime de soi, il ou elle a également un respect de soi élevé et se sent important individuellement et important *par rapport aux autres*.⁴ Une grande partie des documents produits sur ce sujet décrivent la manière dont l'estime de soi se rapporte au développement social de l'enfant et à la façon dont la construction des compétences sociales adaptées peut augmenter cette estime de soi.⁵

Nous pouvons d'ores et déjà voir comment certaines de ces fillettes ont déjà développé un fort sentiment de leur pouvoir de décision et de leur bien-être général, et peuvent exprimer clairement leur conscience de soi, leur conscience du risque et de sa prévention. Un petit nombre d'entre elles affichent leur volonté de prendre leur place dans le monde au sens large. Au Bénin, la mère de Mendoza Ange nous a expliqué comment sa fille a commencé l'école il y a un an : « Un jour, de sa propre initiative, elle a suivi ses frères aînés jusqu'à l'école et a été inscrite. Elle a dit à la directrice qu'elle voulait commencer l'école. Personne n'a décidé pour elle ; elle est allée s'inscrire toute seule à l'école. »

Anny (milieu, République Dominicaine.

Comprendre le monde par le biais du jeu

La phase intermédiaire de l'enfance se définit aussi par le moment où « se font les connexions



PLAN



Mendoza Ange et sa mère.

PLAN

amicales et intellectuelles ». ⁶

Durant cette étape de leur développement, les enfants deviennent conscients du fait que « les autres gens ont un esprit, des projets et des désirs qui leur sont propres. Ils [les enfants] ont un appétit avide pour l'apprentissage des règles sociales locales, que ce soit dans les jeux, l'usage de l'argot, le style ou le comportement. » ⁷ Ils éprouvent le besoin de s'intégrer.

Le temps que nous avons passé avec les fillettes cette année nous a permis de constater qu'elles sont en train d'apprendre les règles du jeu de la différenciation entre les sexes. Les garçons comme les filles sont portés à passer un temps considérable à comprendre les groupes sociaux et à ce stade le jeu tend à faire une division distincte entre les deux sexes, les filles jouant avec les filles, les garçons avec les garçons. ⁸ En même temps, les enfants ont tendance à être plus « vivement à l'écoute des questions d'équité et de justice et remarquent

CHOIX RÉELS, VIES RÉELLES : LE CADRE CONCEPTUEL

La recherche de Kabber sur l'autonomisation est primordiale au niveau de notre travail avec les filles qui participent à notre étude. ¹⁰ Les trois composantes interdépendantes de la théorie de l'autonomisation de Kabber – l'accès aux ressources, le rôle de l'agentivité et le sentiment de réussite – sont au centre de notre analyse. Cette étude considère l'importance d'une approche axée sur le cycle de vie, qui se développe chaque année à partir des expériences des filles au fur et à mesure qu'elles grandissent. Nous attirons aussi spécifiquement l'attention sur l'importance du pouvoir pour déterminer qui peut ou ne peut pas exercer ses droits. Cette dynamique impacte sur l'opportunité que peut avoir une fille de choisir la vie qu'elle désire et peut constituer un prisme au travers duquel analyser et comprendre sa vie actuelle et ses chances pour l'avenir. Les données de l'étude de cohorte sont analysées selon un ensemble de thèmes interconnectés et transversaux : l'impact de la pauvreté, les dynamiques intergénérationnelles, l'analyse des attitudes et de la différence homme-femme. ¹¹ Ces thèmes s'appuient sur la théorie des « capacités » d'Amartya Sen sur le développement des capacités des personnes à s'aider elles-mêmes et à influencer le monde qui les entoure. ¹²

Mirabu (deuxième en partant de la droite) et ses amis.



PLAN

instantanément ceux qui prennent plus que leur [juste] part. »⁹

La plupart des filles parlent de jeu en ayant pleinement conscience des différences garçon-fille. Les transcriptions sont truffées de références spontanées à la façon dont leurs jeux s'organisent. Par exemple, Mirabu en Ouganda a raconté à nos chercheurs que ses jeux préférés étaient « juste pour les filles... On fait des poupées et parfois on joue à faire comme si on cuisinait avec des petites boîtes de conserve ». Eloiza au Brésil nous a expliqué : « Je ne veux pas être amie avec des garçons, qu'avec les filles », pour ajouter « Je n'ai pas d'amis garçons ; que des filles, parce que ma maman ne me laisse pas jouer avec les garçons. » Anna Maria en Ouganda était du même avis : « Maman ne m'a pas laissée jouer avec eux [les garçons] parce qu'ils aiment se battre, » nous a-t-elle révélé. Et d'après Charnel au Bénin, « Je ne joue qu'avec des filles. On fait semblant d'être des jeunes mamans en jouant avec des poupées. Les garçons jouent au football de leur côté. » Quand nous avons demandé plus expressément aux filles de nous en dire plus sur leurs jeux ou leurs activités préférés, la plupart de ceux qui ont été mentionnés étaient liés aux rôles

Eloiza (à gauche) et sa soeur.



PLAN

sexospécifiques qu'elles voient autour d'elles chaque jour. Cintia, du Brésil, nous a dit : « Mon passe-temps préféré c'est de jouer avec mes poupées. Quand personne n'est là pour jouer avec moi, je joue toute seule. Jouer à la poupée c'est bien mieux que de jouer aux gendarmes et aux voleurs. »

La compréhension qu'elles ont du fait qu'il y a une différence entre la façon dont les filles et les garçons occupent leur temps se précise. Au Brésil, Wemilly a dit à nos chercheurs qu'elle n'appréciait pas que son frère n'ait pas les mêmes obligations domestiques et qu'il passe tout son temps libre à jouer. La peur d'être exclue par leur entourage est la raison principale pour laquelle les filles ont tendance à ne pas contester les normes¹³, mais on peut voir à travers notre recherche que, dès leur plus jeune âge, certaines filles sont absolument capables de remettre en cause et de critiquer à la fois les normes et leur propre situation. Lorena, au Brésil, a une opinion très arrêtée sur le sujet : « Je crois que les hommes et les femmes peuvent faire les mêmes activités de la même façon. Mon père n'aide pas ma mère. Je pense qu'il pourrait l'aider. »

On peut aussi constater d'après notre recherche la façon dont ces attentes – renforcées quotidiennement par le jeu et d'autres interactions sociales – peuvent se perpétuer et finir par être acceptées lorsque les filles atteignent l'adolescence. D'autres études montrent comment, en tant que « bonnes filles », il est attendu des fillettes qu'elles soient soumises, dociles et timides, et qu'elles ne soient pas spontanées, opiniâtres ou espiègles.¹⁴ Notre recherche auprès d'adolescentes et de jeunes femmes dans les communautés des cohortes ont révélé des attentes similaires de la part des parents.¹⁵ À 20 ans, Mary sait que ce sont l'humilité et la déférence qui sont considérées importantes : « Je dois être patiente dans ce que je fais, je dois respecter tout le monde dans la communauté, je dois montrer à mes parents que je les aime comme ça ils peuvent payer mes frais de scolarité. »

Cet échange entre Tam et notre chercheur au Vietnam démontre l'émergence de certaines de ces attitudes chez les filles les plus jeunes :

Tam : Je joue rarement avec des garçons dans ma classe parce que ce n'est pas gracieux si je joue avec les garçons. Les filles doivent jouer avec les filles et les garçons avec les garçons.

Chercheur : Les garçons ne doivent pas jouer à la poupée ? Pourquoi ?

Tam : Parce que ça a l'air bizarre.

Chercheur : Une fille, ça peut vouloir jouer à des sports brutaux comme le football ?

Tam avec sa mère.



PLAN

Tam : Oui, mais il ne faut pas qu'elles frappent trop fort dans le ballon, de peur qu'il leur cogne la jambe ou le visage.

Au fur et à mesure que les fillettes qui ont participé à notre étude grandissent, le développement progressif de leurs capacités physiques et de leurs horizons par le biais du jeu représente une véritable opportunité de façonner à la fois leurs compétences et leur confiance en elles. Il y a des preuves convaincantes de l'importance du sport pour aider les adolescentes à se sentir sûres d'elles et de leur propre corps.¹⁶ Et c'est entre cinq et neuf ans que cette confiance en soi peut se mettre en place. Cette année, plus de fillettes de notre étude « Choix réels, vies réelles » ont dit avoir apprécié de faire du sport et de jouer à des jeux d'activité physique, en parallèle avec des activités moins physiques comme la lecture, les jeux d'imagination et jouer à la poupée.

La mobilité et le mouvement

La phase intermédiaire de l'enfance est aussi la période durant laquelle les enfants commencent à passer de plus en plus de temps séparés de leur famille immédiate ; ils sont à l'école plusieurs heures par jour, jouent hors de la maison et développent une meilleure compréhension de leur environnement. Dans les deux dernières années, les fillettes de notre cohorte ont mentionné de plus en plus souvent le sentiment de liberté qu'elles ressentent lorsqu'elles jouent à l'extérieur de la maison, dans des espaces tels que chez des amis, sur des terrains vagues, en bord de route ou même dans des rizières abandonnées. Par rapport à l'époque où elles étaient plus jeunes, les filles ont maintenant considérablement plus de liberté de mouvement. Cependant, en comparaison avec leurs congénères masculins, il est clair que la plupart des filles sont limitées. Evelyn au Salvador nous a expliqué : « Là où ils ne me laissent pas aller, c'est chez une femme qui s'appelle Elsa ; elle habite trop loin. Oscar peut y aller, mais pas moi

parce que je suis une fille. » Imposer des limites physiques aux filles à un moment où elles sont plus curieuses au niveau de leur développement restreint leurs horizons non seulement physiques mais aussi psychologiques.¹⁷

Chhea au Cambodge nous a donné un exemple qui démontre clairement la façon dont les attitudes limitantes peuvent se développer dès le plus jeune âge. Son frère passe son temps à couper du petit bois, à porter l'eau, à jouer et à garder les buffles. Les tâches pour Chhea et d'autres filles de sa communauté comprennent faire la vaisselle, nettoyer les marmites et les poêles, faire cuire le riz et monter le feu pour faire la cuisine. Pour elle « couper le bois c'est le travail de l'homme. Si nous les filles on le fait, on a peur de se couper la main ou le pied. »

Cet échange entre Jacel et notre chercheur aux Philippines confirme cet argument :

Chercheur : À quoi ça joue, les garçons ? C'est quoi leur jeu ?

Jacel : Le football !

Chercheur : Quels autres jeux ?

Jacel : Le sabay-sabay !

Chercheur : Les garçons jouent aussi avec les filles ?

Jacel : Non, juste avec les garçons !

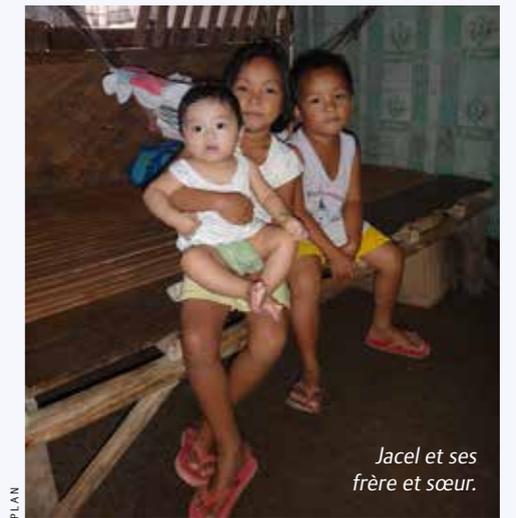
Chercheur : Ah, que les garçons... alors tu n'es pas admise ?

Jacel : On n'est pas admises !

Chercheur : Pourquoi ils ne vous laissent pas participer ?

Jacel : Parce qu'on n'est pas fortes.

Il est évident que la nature de la mobilité et du jeu non seulement renforce les stéréotypes sexospécifiques mais aussi, ce qui est crucial, encourage la perception limitante que les filles ont d'elles-mêmes.



PLAN

Jacel et ses frère et sœur.

Rudilania avec ses frères.



PLAN

2 Un élément du processus d'apprentissage

Au fil des années, les attentes parentales grandissent et de nouvelles responsabilités sont confiées aux fillettes. Ces responsabilités sont presque exclusivement confinées à l'espace domestique. L'impact du temps passé à faire les corvées domestiques – ce qui écarte les filles de leur travail scolaire et de leurs jeux – est bien documenté. Ce qui est moins bien compris, c'est comment les attitudes qui entraînent les divisions fille-garçon dans le travail à la maison se reproduisent et comment elles peuvent devenir si profondément ancrées avant que les filles n'entrent en adolescence. Dès leur plus jeune âge, beaucoup des fillettes de cette étude ont été activement encouragées à imiter le travail de leur mère et de leur grand-mère. Quand elles étaient plus petites, leurs jeux étaient concentrés autour des tâches domestiques ; maintenant, en grandissant, on leur donne de plus en plus de responsabilités dans de véritables tâches ménagères. On voit bien comment, particulièrement dans cette tranche d'âge, les filles (et les garçons) sont « systématiquement formés à « la façon d'être » chacune de nos identités sociales tout au long de notre vie ».¹⁸ Il est prouvé que les filles en particulier gèrent leur comportement durant l'adolescence en

relation avec un contrôle social informel, conduit par les attentes sur la manière dont elles devraient se comporter.¹⁹ C'est pour cette raison qu'il est fondamental de comprendre les normes sociales en jeu avant l'adolescence qui peuvent avoir une influence si décisive sur les décisions des filles, leurs actions et leurs comportements.

Un programme d'obligations²⁰

Nos discussions avec les parents et les grands-parents des fillettes ont révélé la façon dont « un programme d'obligations » encourage les filles non seulement à endosser des responsabilités domestiques et s'en approprier certaines, mais à devenir au bout du compte elles-mêmes activement impliquées dans la reproduction de ces normes sociales. La démarche de l'étude « Choix réels, Vies réelles », basée sur le cycle de vie, nous a permis de mieux comprendre cette relation. La mère de Rudilania en République Dominicaine veut que sa fille « apprenne à avoir des responsabilités et à s'impliquer dans la maison. » Au Togo, la mère d'Aridjatou nous a dit que même si sa fille est actuellement considérée comme trop petite pour les tâches domestiques, « nous lui apprenons à faire la vaisselle et à balayer pour la préparer à l'avenir. Dans nos familles [dans notre communauté], les petites filles

doivent apprendre à faire certaines choses dès leur plus jeune âge. Ça fait partie du processus d'apprentissage. » La mère de Fridos Is a ajouté : « À mesure qu'elle grandit, il va y avoir certaines tâches qu'on pourra lui donner. » Et la mère de Fadilatou a conclu : « Normalement, les femmes font [le ménage] avec leurs filles. Les filles les plus âgées aident souvent, certaines dès l'âge de 12 ans. »

Étape cruciale pour s'assurer que ces idées sont renforcées, la tâche de s'occuper des plus petits frères et sœurs est ajoutée par la suite. À ce stade intermédiaire de l'enfance, c'est devenu une partie significative des responsabilités de beaucoup des fillettes, un rôle important dont on attend que les filles se l'approprient ». Rosybel en République Dominicaine nous a expliqué comment elle assure la garde de son petit frère sans remettre ce rôle en question : « **Les filles ne jouent pas avec des voitures parce qu'elles ne sont pas des garçons, et les garçons ne doivent pas jouer à la poupée ou avec des jouets [de cuisine]. Mes petits frères ne peuvent pas faire les tâches ménagères, seulement nous les filles. Si mon petit frère salit ses affaires c'est moi qui les lave.** » Han Ra, la mère de Sipha au Cambodge, nous a dit à quel point sa fille s'impliquait dans les soins à son petit frère : « Elle se réveille à 6 heures, se brosse les dents, prend son bain toute seule. Elle aide à s'occuper de mon petit bébé et ensuite prend son petit-déjeuner avant d'aller à l'école. Ça prend à peu près 10 minutes à pied. L'après-midi, elle garde son frère pendant qu'il dort, pendant

Rosybel.



PLAN



Sarah (milieu), en Ouganda.

PLAN

environ trois heures. » Au Brésil, c'est à Wemilly qu'incombe la vaisselle, le balayage du sol et la garde de son petit frère quand elle rentre de l'école.

Et qu'en est-il de tous les autres ?

Le vrai défi réside dans le fait que les attitudes et comportements des parents des fillettes, de leurs frères et sœurs et d'autres membres de la famille reflètent largement les attentes sociales de leur communauté. Bien qu'un petit nombre de filles aient des comportements qui bousculent les attentes – aux Philippines, Aïresh nous a dit qu'elle aimait jouer au football avec les garçons du quartier, et Jessa B nous a raconté qu'elle aimait grimper aux arbres, tout en reconnaissant qu'elle était la seule fille à le faire à sa connaissance – en observant les attitudes de celles qui les entourent, on voit que la grande majorité des gens s'en tiennent aux idées patriarcales sur les comportements, les rôles et les responsabilités. Ces derniers ont tendance à être fixés de façon rigide : les membres masculins du foyer exercent davantage de pouvoir, et sont considérés plus importants, que les membres féminins.

Même quand les mères des fillettes reconnaissent qu'il n'est pas nécessaire que les rôles soient définis de façon si stricte, elles ne parviennent pas à bousculer l'ordre établi parce que leurs attitudes sont inconscientes et intériorisées. La mère de Helen au Salvador nous a dit de son mari : « [Il] ne m'aide pas souvent. Je n'aime pas quand il le fait parce que quand il rentre à la maison c'est pour se reposer. » En République Dominicaine, la grand-mère de Noelia a expliqué que « les hommes ont le droit d'apprendre, ils ont le droit d'apprendre à cuisiner, à faire

la lessive, à repasser, à tout faire au cas où ils se retrouveraient tout seuls », ce qui renforce l'idée que le travail domestique est fondamentalement un « travail de femme ». Selon la mère de Faissatou au Togo, « C'est pareil dans toute la communauté, parce que les hommes et les garçons travaillent dur à la ferme. Donc ils doivent se relaxer quand ils rentrent à la maison. Si toutefois ils sont tous à la maison, alors je peux donner du travail aux garçons. »

La grand-mère de Noelia nous a expliqué son motif pour donner davantage de responsabilités domestiques à Noelia à mesure qu'elle grandit. Malgré son désir de soutenir l'éducation de sa petite-fille, il est attendu de Noelia qu'elle devienne la maîtresse de maison et qu'elle s'occupe des hommes en l'absence de sa grand-mère. C'est un rôle considéré comme étant approprié pour Noelia, malgré son jeune âge : « Elle peut apprendre, petit à petit, à faire des corvées ménagères. Je le lui fais faire parce que parfois je vais à la capitale. Elle et Emilio [grand-père de Noelia] restent seuls, à moins qu'un voisin ne vienne. Emilio ne sait rien faire. Il ne sait pas faire le ménage, la lessive ni la cuisine. Je suis allée à la capitale et j'y suis restée un mois ; quand je suis rentrée on aurait dit qu'il n'y avait pas d'être vivant dans la maison. »

Au Togo, la mère d'Adjara a illustré pour nous la manière dont des attentes similaires sont consolidées : « C'est comme ça dans toute la communauté. Les hommes ne font rien [dans la maison]. Il est impossible de changer ou d'inverser la tendance. »

« Les filles de son âge font la même chose dans toute la communauté, » a ajouté la mère de Validatou. « C'est une façon de les aider à apprendre et à préparer leur avenir. »

Faissatou et sa famille.



Noelia (à gauche).

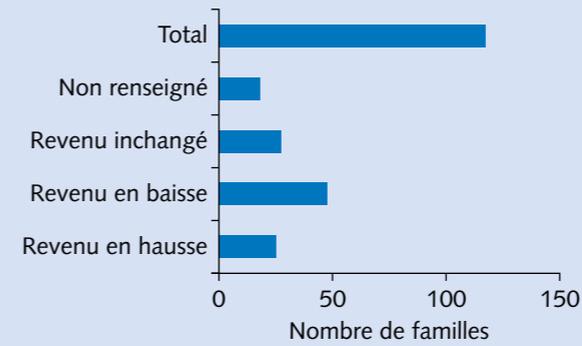
PLAN

Tous ne sont pas aussi résignés face à cette situation que la mère d'Adjara ; de plus en plus, on observe une reconnaissance de la possibilité et de la nécessité d'un changement. Alors que les filles poursuivent leur éducation primaire, nous observons qu'un nombre limité mais croissant de parents, de mères en particulier, reconnaissent la charge temporelle que représentent les tâches domestiques pour les filles et l'impact qu'elles peuvent avoir sur leur éducation. En République Dominicaine, la mère de Johanna est une voix dissidente : « Je lui dis que je ferai [les corvées domestiques] tant que je le pourrai, pour qu'elle puisse consacrer du temps à ses études. Je voudrais changer les choses pour que les filles de son âge ne les fassent pas, juste les femmes plus âgées. » Et la grand-mère de Noelia, qui décrivait précédemment le code sexospécifique strict établi pour le travail domestique, a limité le temps que Noelia passe à faire ces tâches à entre 15 et 30 minutes par jour. Au Togo, la mère de Oumou propose une solution : « Il est possible de changer, en sensibilisant, en dialoguant et en conseillant les parents sur le partage des tâches domestiques. »

3 La réalité de la pauvreté

Le quotidien de la pauvreté est un facteur significatif dans la reproduction des attitudes et des comportements patriarcaux.²¹ Notre compréhension des rôles sexospécifiques intergénérationnels nous a aidés à comprendre comment, dans la situation économiquement fragile dans laquelle vivent ces familles, les

Changement de revenu familial



« capacités », l'agentivité et les droits de la femme et des filles peuvent être limités. La réalité économique de beaucoup des familles est celle de la lutte pour la survie ; quand la nécessité et la survie gouvernent le quotidien, la notion de droits revêt moins d'importance. Au Salvador, la mère de Vilma a expliqué avec éloquence ce qu'elle observe dans sa communauté, reconnaissant le manque d'opportunités des hommes vivant dans la pauvreté et l'impact que cela a sur la dynamique entre l'homme et la femme au sein du foyer. « Au quotidien, [les femmes] n'ont pas les mêmes perspectives au niveau des droits. L'homme peut faire n'importe quel travail et la femme doit rester à la maison. Certains hommes ne donnent pas [aux femmes] la chance d'être qui elle veut, de lutter pour ce qu'elles veulent. Parfois [les hommes] n'en ont pas non plus. Cela affecte les femmes parce qu'elles sont alors opprimées par les hommes. »

Johanna et sa famille.



PLAN



Jessa et sa famille, aux Philippines.

PLAN

avec la réalité quotidienne du stress financier et économique. Pour nombre de ces familles, les risques associés au changement climatique continuent à affecter les saisons de croissance et les récoltes, et ont un impact direct sur les finances familiales. Presque toutes les familles continuent à signaler des mauvaises récoltes, la hausse des prix alimentaires locaux et des pénuries alimentaires à différents moments de l'année. Le schéma ci-dessus montre que la plupart des familles ont signalé que leur revenu avait chuté ou était resté le même. Le seul pays où il y en avait plus qui signalaient une hausse de revenus était les Philippines, où les familles participant à l'étude tendent à avoir plusieurs sources de revenus, par exemple, en combinant la pêche et l'agriculture avec un petit commerce et des services. Cela peut représenter un mécanisme d'adaptation important en temps difficiles. En République Dominicaine, d'un autre côté, les familles ont plutôt tendance à n'avoir qu'une seule source de revenus, et s'appuient davantage sur d'autres membres de la famille pour des aides financières et sur les allocations de protection sociale du gouvernement. Neuf familles dominicaines de cette étude reçoivent aujourd'hui cette aide, ce qui est une indication de leur vulnérabilité. Cette année, 20 familles ont déclaré avoir épargné, alors que la majorité doivent emprunter de l'argent en période d'urgence ; seules six familles bénéficient d'une forme d'assurance.

À mesure que les filles grandissent, nous observons un tissu de plus en plus complexe de réseaux sociaux qui soutiennent leurs mères et leurs pères au niveau de leurs soins. Un petit nombre de filles qui va en augmentant (en 2012 il y en avait huit ; en 2013 il y en avait 13 et en 2014, 17) sont gardées par leur grand-mère ou grands-parents, généralement parce que les mères de ces fillettes ont migré pour travailler.

Edwina
(gauche) et
Leah (droite),
aux Philippines.



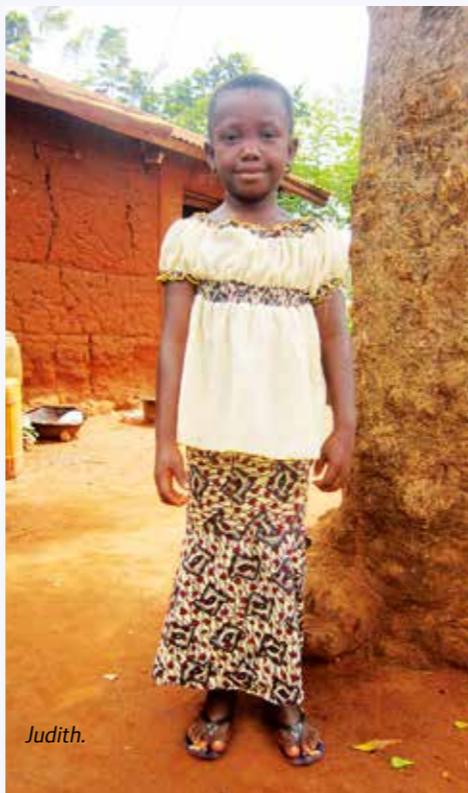
PLAN

4 Aller à l'école : une chance d'égalité

Le droit à une instruction de qualité constitue une part importante de l'histoire de l'autonomisation des filles. L'éducation formelle est le lieu où elles peuvent comprendre et développer leurs propres « capacités », et où elles passent par des éléments importants de leur parcours vers l'autonomisation : le sentiment de réussite, le rôle de l'agentivité et l'accès aux ressources.²² Aller à l'école peut représenter un premier pas significatif pour les filles. La majorité d'entre elles sont maintenant en deuxième année de primaire – 95 % des filles sont actuellement inscrites en primaire, mais leur assiduité est plus aléatoire.

LES FILLES LAISSÉES POUR COMPTE

Il y a 55 % de ces fillettes qui ne vont pas à l'école régulièrement, pour nombre de raisons différentes évoquées, des problèmes de santé aux mauvaises conditions météorologiques et du prix inabordable des frais de scolarité en passant par l'argent de la cantine et les fournitures. Dans certains pays, ce chiffre atteint des sommets inquiétants – au Salvador 90 % des filles manquent régulièrement l'école. Au Cambodge et en Ouganda, ce chiffre est de 83 %. Judith du Bénin vit avec sa grand-mère qui lui permet de rester à la maison « quand elle veut ». L'école est à 45 minutes de marche. Judith, en fait, redouble sa première année



Judith.

PLAN

d'école primaire. Crismeili de République Dominicaine souffre d'une hernie ombilicale et a manqué 20 jours d'école jusqu'à présent cette année.

Un petit nombre des fillettes soit toujours inscrites dans une sorte de crèche (quatre d'entre elles) soit ne sont pas du tout scolarisées. La plus grande proportion de filles qui ne sont inscrites nulle part ou bien sont absenteïstes se trouve au Salvador (deux filles ne sont pas inscrites et deux autres n'y vont pas régulièrement). La mère de Vilma nous a expliqué que Vilma a un problème d'expression à cause duquel elle n'est pas inscrite à l'école. La mère d'Eunice nous a dit que bien que sa fille ait fréquenté l'école l'an dernier, elle est toujours à la maison maintenant – sa mère nous a raconté qu'elle est très timide et qu'elle se faisait harceler par les autres enfants. Cependant, Eunice elle-même nous a dit avoir été enfermée dans l'école toute une nuit. Cet incident semble avoir eu un impact important sur elle et elle n'a pas l'intention d'y retourner. Sa mère, pourtant, maintient qu'elle ré-inscrira Eunice à temps pour la nouvelle année scolaire.

Eloiza.



PLAN

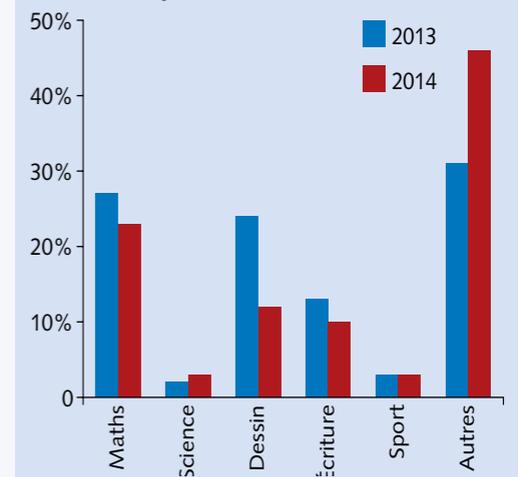
Au cours des deux dernières années, aller à l'école primaire a été une chance importante pour la majorité des fillettes qui participent à notre étude... et pour les garçons qui les entourent. Pour la première fois, la plupart de celles-ci passent des périodes prolongées avec des garçons chaque jour. Ce qui est crucial, c'est que lorsqu'elles fréquentent une école, leur quotidien est à peu près similaire à celui des garçons, alors que leurs vies tendent à diverger radicalement en dehors de l'établissement scolaire. Malgré le fait que toutes les filles choisissent d'autres filles comme partenaires privilégiées, et que certaines confirment qu'on les décourage de jouer avec des garçons, elles interagissent bien avec eux, en particulier pendant les cours mais aussi parfois durant la récréation. Eloiza au Brésil nous explique : « À l'école, les garçons ne demandent pas s'ils peuvent jouer au basket avec nous et ils ne vont pas là où on joue... Les seuls jeux auxquels je joue avec les garçons ce sont les jeux [leçons] à l'école. Notre maîtresse nous dit de jouer au Cola [jeu dans lequel on se renvoie une balle] avec eux. »

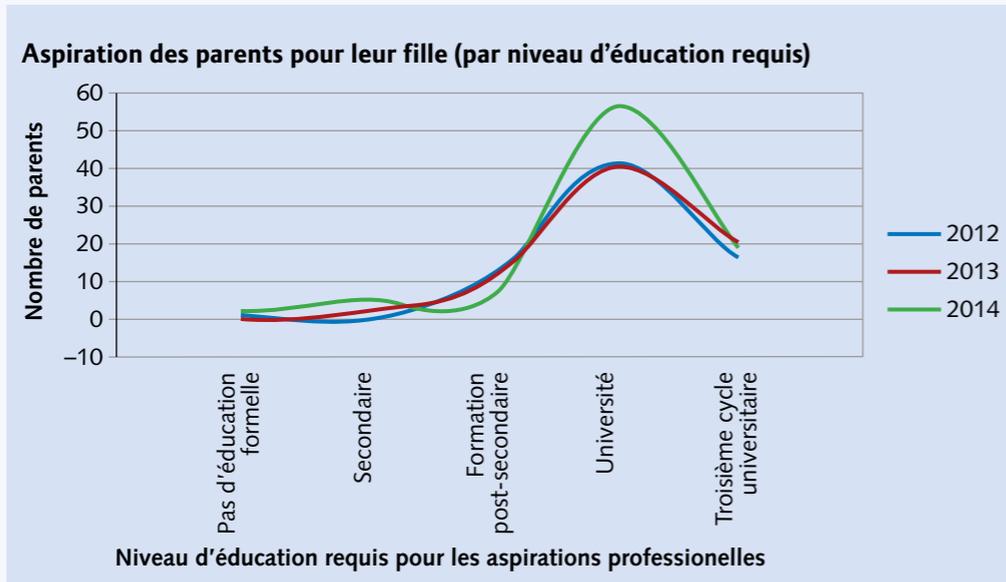
Certaines études ont montré comment les interactions enseignant-élève en classe peuvent renforcer les stéréotypes sexospécifiques existants, les garçons étant vus comme donnant « des bonnes réponses et manifestant de l'ambition » et les filles décrites comme étant « timides et pas aussi travailleuses que les garçons ». ²³ À ce stade de notre étude, ce n'est pas clairement le cas et les filles ont une attitude positive face à des matières telles que les maths, un domaine dans lequel les filles ont tendance à avoir de moins bons résultats plus tard dans leurs études universitaires. ²⁴ Cette année, la matière la plus appréciée par le plus grand pourcentage de filles (23 %) était les maths – moins que

les 27 % de 2013 – puis le dessin, l'écriture et les sciences, (voir schéma ci-contre). Il ressort que les attentes et les résultats des filles évoluent avec le temps, ce qui souligne l'importance d'interventions qui encouragent plus de prise en compte du genre dans les années de primaire et abordent le fondement psychologique de la perception des filles de leur propre potentiel.

Une proportion importante des fillettes – 68 % – ont dit qu'elles apprécient d'être à l'école, et ont décrit cette activité sous un jour positif ; elles ont hâte d'y aller et aiment ce qu'elles apprennent. L'école est généralement décrite par les filles comme un endroit sûr, et beaucoup ont mentionné la cour de récréation, le terrain de jeu ou la cour comme endroit préféré pour jouer. En fait, plusieurs d'entre elles ont évoqué le sentiment de liberté et de bonheur qu'elles retirent de leur présence à l'école.

La matière préférée des filles





« Je préfère aller à l'école que de rester à la maison, » nous a expliqué Nika au Cambodge, « parce qu'à l'école je peux apprendre et avoir des connaissances et je suis plus heureuse qu'à la maison. » Judith au Bénin a ajouté, « Je fais du sport avec mes amies. On joue à



Nika et sa mère.

la maison et à l'école. Les jeux de l'école sont plus intéressants que ceux de la maison. » Ashlin au Salvador nous a raconté que c'est à l'école qu'elle se sent le mieux parce que c'est là qu'elle retrouve ses amies. En même temps, beaucoup de filles ont dit que les châtimements corporels sont un aspect de la vie à l'école qu'elles n'aiment pas. Melissa au Salvador nous a expliqué ce qu'elle ressentait : « J'aime bien y aller et j'apprends à tout faire. C'est juste qu'il y a des enfants et ils les frappent avec la règle parce qu'ils ont fait trop de bruit et tout pendant que la maîtresse faisait la classe. »

Comme nous l'avons rapporté chaque année, les parents des filles nous ont toujours parlé des grandes ambitions qu'ils ont pour leur fille au niveau des études. Le schéma ci-dessus montre l'évolution de ces aspirations durant les trois dernières années : il retrace le niveau d'éducation requis pour l'ambition professionnelle exprimée par les parents des fillettes. Leurs ambitions sont restées élevées malgré les difficultés importantes posées par l'accès limité aux établissements secondaires et postsecondaires près de chez eux et la faible qualité de l'éducation accessible à la plupart de ces filles. En fait, un petit nombre de parents en augmentation (ceux de huit filles en 2014 ; de cinq en 2013) choisissent d'envoyer leur fille dans des écoles privées. La plupart des filles dans le privé sont au Bénin. C'est une indication non seulement de leurs craintes vis-à-vis des établissements d'État disponibles, mais aussi de leur engagement envers l'éducation de leur fille.



PLAN

Girlie, Philippines.

5 Conclusion : tirer le meilleur parti de l'enfance intermédiaire des filles

L'enfance intermédiaire est le stade auquel se trouve le plus grand potentiel de construction du « pouvoir intrinsèque » : c'est le moment où l'enfant fait des progrès significatifs au niveau des acquis de développement, et où sa conscience de soi en relation aux autres est particulièrement marquée. Il est aussi évident de par les résultats de la recherche de cette année que des rôles sexospécifiques distincts commencent à être reproduits dans tous les aspects de la vie des filles. Elles se considèrent responsables du travail domestique et plus faibles que les garçons, et sont conscientes de la différence d'attentes que leur famille a vis-à-vis d'elles et de leurs frères. Ce qu'on attend des filles et qu'on les autorise à faire commence déjà à cadrer la personne qu'elles vont devenir à l'âge adulte.

Il est aussi clair que, même si elles veulent correspondre à ce qu'on attend d'elles, elles sont tout-à-fait capables de remettre en question la situation dans laquelle elles sont et la façon dont les rôles et les responsabilités sont distribués. L'école en particulier ressort comme étant un lieu où le changement est possible – les garçons et les filles ne vivent pas des vies strictement divisées dans cette enceinte et à huit ans nos participantes ont appris que les maths ne sont pas, en fait, que pour les garçons. Les aspirations éducatives que leurs

parents ont pour elles demeurent également élevées. Ces ambitions commencent aussi à conduire les mères, en particulier, à remettre en question le fardeau domestique que leur fille est sensée porter et à trouver des façons de leur donner plus de temps pour étudier.

Cette recherche révèle la force des normes sociales existantes, auxquelles de nombreuses familles n'ont pas le pouvoir de résister. Mais en continuant à suivre l'évolution de ces fillettes, il est encourageant de voir que la conscience des contraintes imposées par les normes sexospécifiques est croissante, notamment pour ces mêmes filles. Cela nous a permis une compréhension plus profonde des détails de la vie quotidienne dans un contexte économiquement difficile et de mieux appréhender les complexités et les aspects pratiques de la réussite de l'égalité des sexes – non pas comme de simples mots sur une page mais en termes réalistes. Notre analyse cette année nous a aidés à mieux comprendre le type d'interventions – auprès des familles, dans les écoles et les communautés – nécessaires pour soutenir les filles pendant cette période de leur enfance et au-delà. Celles-ci comportent maintenir les filles en scolarité, partager le travail domestique, et encourager l'égalité d'expression, de condition et de chances, sans se soucier des attentes extérieures et de la petite voix intérieure qui dit aux filles et aux garçons ce qu'ils ou elles peuvent ou ne peuvent pas faire... parce que les filles peuvent grimper aux arbres, et les garçons jouer à la poupée.

Parce que nous sommes des filles

Carte de l'étude « Choix réels, vies réelles »





Références

La campagne « Parce que je suis une fille » de Plan	140
Introduction	141
La lutte contre les violences sexistes : un tour d'horizon juridique des lois prometteuses contre la violence par Tzili Mor	142
Études de cas : pratiques prometteuses	156
1 Le Fonds pour les femmes d'Amérique Centrale ou <i>Central American Women's Fund</i>	156
2 Le projet <i>Girl Power</i> au Bangladesh	158
3 <i>Progressio</i> en partenariat avec <i>Nagaad</i> : la promotion de la représentation équitable des femmes dans la prise de décision	160
Références	162
Les filles en ligne	184
Glossaire	194
Bureaux de Plan et carte	198
À propos de Plan International	200

Le campagne « Parce que je suis une fille » de Plan

La campagne « Parce que je suis une fille » de Plan va aider quatre millions de filles à obtenir l'instruction, les compétences et le soutien dont elles ont besoin pour changer de condition et passer de la pauvreté à un monde d'opportunités. Au niveau mondial, une fille sur trois est privée d'instruction par les réalités quotidiennes de la misère, de la discrimination et de la violence. Chaque jour, des fillettes sont déscolarisées, mariées de force et soumises à des violences. Cet état de fait n'est pas seulement injuste, mais il représente également un énorme gaspillage de potentiel humain. Des millions d'adolescentes sont privées de leur droit à l'éducation au moment où elles pourraient transformer leur vie et le monde autour d'elles.

Des progrès ont été faits pour ce qui est du nombre de filles inscrites à l'école, qui est en hausse, mais la qualité de l'enseignement dont ces filles bénéficient est encore mauvaise dans de nombreux pays. Une éducation de qualité est une éducation qui correspond aux besoins, aux droits et aux aspirations des filles et garçons.

Les 75 ans d'expérience de Plan ont montré qu'un véritable changement peut s'opérer lorsque les filles et leur éducation sont valorisées. Soutenir l'éducation des filles est l'un des meilleurs investissements qu'on puisse faire pour aider à mettre fin à la pauvreté pour tous. Si l'on donne à une fille au moins neuf ans d'éducation elle sera :

- moins susceptible de vivre des violences, de se marier ou d'avoir des enfants alors qu'elle est encore elle-même une enfant
- plus susceptible, ainsi que ses enfants, de savoir lire et écrire, d'être en bonne santé et de pouvoir devenir adulte
- plus susceptible de réinvestir son revenu dans sa famille, sa communauté et son pays
- plus susceptible de comprendre ses droits et d'être un moteur de changement.

Le pouvoir que cela peut avoir est extraordinaire. L'éducation sauve des vies et transforme des avenir, en libérant l'incroyable potentiel des filles et de leur communauté.

Nous travaillons avec des filles, des communautés, des leaders traditionnels, des gouvernements, des institutions internationales

et le secteur privé pour aborder les obstacles qui empêchent les filles d'aller au bout de leurs études.

La campagne « Parce que je suis une fille » de Plan appelle à ce que :

Objectif n° 1 : l'éducation des filles soit priorisée par les chefs d'État du monde entier

Objectif n° 2 : l'achèvement d'une éducation secondaire de qualité soit une des préoccupations principales de l'action internationale

Objectif n° 3 : le financement de l'éducation des filles soit augmenté

Objectif n° 4 : le mariage des enfants soit aboli

Objectif n° 5 : les violences sexistes à l'intérieur et à l'extérieur des écoles prennent fin

Objectif n° 6 : les filles et les garçons participent à la prise de décision et inspirent les puissants à passer à l'action.

Les rapports annuel sur la situation des filles dans le monde apportent, et continueront à apporter d'année en année, une preuve tangible des inégalités qui continuent d'exister entre les garçons et les filles et soutiendront la campagne avec des éléments de preuve orientés sur les filles. Ce rapport fera des recommandations concrètes que la campagne devra mettre en avant quant aux façons de gérer les inégalités entre les sexes et de faire en sorte que chaque fille puisse réaliser son plein potentiel.

Pour plus d'informations, consultez le site web : plan-international.org/girls



ONU, 12
Juillet 2013.

Introduction



Faire
campagne en
Ouganda.

Cette section apporte des éléments pour soutenir l'analyse du rapport de 2014 sous la forme d'exemples de pratiques prometteuses de programmes, d'une analyse juridique en relation avec la violence sexiste, d'un glossaire, de références, et d'un catalogue de ressources en ligne en rapport avec l'égalité homme-femme.

- **L'analyse juridique** détaille les lois en vigueur et la législation relative aux droits de la personne en rapport avec la violence sexiste, en s'intéressant aux lieux dans lesquels ces lois ont eu le plus d'impact.
- Notre sélection de **cas d'étude de pratiques prometteuses** présente les exemples détaillés de trois projets dans

différents pays du monde qui contribuent à l'autonomisation des filles par la remise en question des attitudes et du pouvoir institutionnel en place, et qui favorisent l'agentivité, ou capacité à agir, des filles. Les thèmes abordés incluent la gouvernance, la lutte contre la violence sexiste et le soutien au militantisme local.

- **La section de ressources en ligne :** « **Les filles en ligne** » propose une liste importante d'organisations, de campagnes, de recherches et de base de données.
- Le **Glossaire** apporte des explications détaillées sur certains termes techniques et liés au genre.

Combattre les violences sexistes : un tour d'horizon juridique des lois prometteuses contre la violence

Par Tzili Mor

Consultante juridique – Droits de la personne et Genre

Introduction

Les lois sont une première étape essentielle pour établir les violences sexistes en tant que délits, mettre fin à l'impunité de leurs auteurs, et faire passer des messages forts de condamnation et de dissuasion. Les lois supposent généralement un changement d'attitude plus large à la fois chez les acteurs juridiques et le grand public pour être efficaces.

Ce tour d'horizon cherche à montrer, dans la mesure du possible, des exemples de dispositifs efficaces, prometteurs ou d'implantation des lois qui abordent des actes qui produisent ou sont « susceptibles d'entraîner un préjudice physique, sexuel ou psychologique ou de la souffrance à l'encontre d'une femme, y compris des menaces de telles actions, de la coercition ou une privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ».¹

- Lorsqu'on examine les lois sur la violence sexiste dans le monde, il apparaît que même les plus louables et bien-intentionnées de celles-ci ont des faiblesses – au niveau de l'affectation des ressources, de la volonté politique, de l'acceptation de la communauté – avec également des écarts au niveau de la mise en œuvre et de l'application. De plus, il arrive que certains aspects juridiques des lois contre les violences faites aux femmes puissent être utiles dans certains contextes mais pas dans d'autres.
- La détermination de l'impact des lois est restreinte par le nombre insuffisant d'études d'impact internationales et comparatives ; un pénurie de données longitudinales sur l'incidence des violences sexistes et sur les indicateurs du processus (tels que l'accès à la justice et les taux de signalement, de poursuite, de condamnation, l'étendue des peines) ; le manque de consensus sur quels indicateurs mesurent le mieux l'impact positif des lois contre les violences faites aux femmes, et des préoccupations relatives aux déclarations de causalité entre une loi et un effet particulièrement espéré.

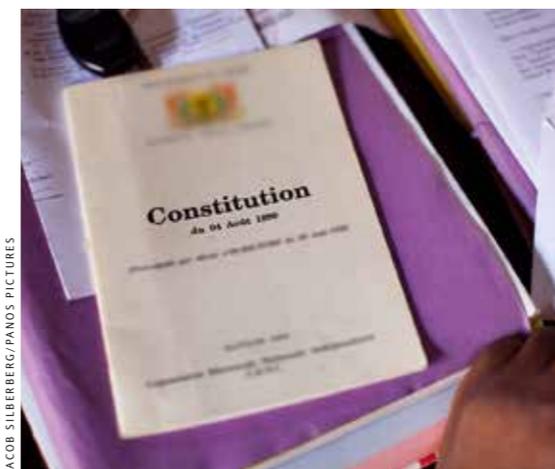
Mesurer l'impact des lois contre les violences sexistes est un processus complexe :

- La plupart des lois contre les violences sexistes sont relativement récentes, les plus nombreuses datant à peine d'une dizaine d'années, ce qui rend prématurées des conclusions longitudinales fiables.
- De nouvelles lois contre les violences sexistes peuvent avoir pour résultat une multiplication des violations signalées qui pourrait être attribuée à un contrecoup ou à une prise de conscience accrue de la loi – les victimes

peuvent n'avoir bénéficié que récemment de possibilités d'accès au recours juridique ou à d'autres services.

- Les efforts de sensibilisation autour des nouvelles lois contre les violences faites aux femmes peuvent réduire la stigmatisation associée aux violences sexistes et autonomiser les victimes en les encourageant à se manifester et à partager leur expérience.
- Une augmentation des signalements ne signifie pas que ce sont les véritables taux de violences faites aux femmes qui progressent après l'adoption d'une loi. Globalement, l'adoption de lois contre les violences conjugales a pour résultat une baisse des taux de signalement de violences commises par un partenaire intime.
- Il est presque impossible d'en conclure que les taux ne seraient pas plus hauts sans qu'une loi ne soit en place, même si les taux de signalement ne chutent pas après l'adoption d'une loi contre les violences faites aux femmes.
- Les taux de signalement, de poursuite, de condamnation, ou les changements d'attitude au sujet des violences faites aux femmes indiquent simplement une corrélation. On ne peut établir de lien de cause à effet entre une telle fluctuation des taux et l'adoption de lois contre les violences faites aux femmes.
- Les lois contre les violences faites aux femmes ne sont qu'une partie d'un immense puzzle socio-juridique de stratégies pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation. Celles-ci doivent s'attaquer aux inégalités de lois et de pratiques qui peuvent enraciner la violence sexiste en limitant les choix pour les femmes qui, par exemple, vivent des relations familiales violentes et risquent de perdre leur foyer, un soutien financier et leurs enfants si elles cherchent un recours judiciaire.

D'après ce tour d'horizon juridique, il est clair que les lois généralement considérées comme les plus efficaces utilisent une approche globale qui allie le droit constitutionnel, le droit civil, le droit criminel et le droit administratif pour donner accès à la justice, à des possibilités de réparations, à la protection et à la compensation, ainsi qu'à des stratégies de prévention. Ces lois demandent une réaction conjuguée des institutions et de la société civile, stipulent que la sensibilisation et la formation pour professionnels et prestataires de services sont nécessaires, incorporent une communication substantielle avec les communautés, affectent des ressources pour leur mise en application, y compris l'attribution de services d'aide et de défense, et exigent la collecte de données de suivi, y compris l'évaluation de l'impact des lois en vue de la prochaine révision.



JACOB SILBERBERG/PANOS PICTURES

Les États sont légalement tenus de lutter contre les violences faites aux femmes

La responsabilité des États de lutter contre les violences sexistes et de les éradiquer, en plus d'être un impératif moral, provient d'obligations juridiques nationales, régionales et internationales. Derrière les résultats remarquables des lois contre les violences faites aux femmes et l'évolution de la compréhension de l'égalité des sexes qui en découle, il y a un réseau de documents internationaux et régionaux et de lois nationales en relation avec les droits de la personne. La conduite des gens et, souvent, leurs choix sont gouvernés par les lois, les politiques et les pratiques de leur communauté. Il existe généralement une hiérarchie ou un classement des normes juridiques nationales, régionales et internationales, des plus contraignantes au moins contraignantes. Alors que les constitutions nationales représentent généralement la loi suprême d'une nation, une fois que les États ont ratifié un traité international ils acceptent d'en suivre les principes.²

Le droit international en vigueur rejette toute justification de violence à l'égard des femmes et mandate les États pour qu'ils interdisent, entravent, enquêtent sur, punissent les violences sexistes et assurent les recours pour leurs victimes dans quelque circonstance que ce soit, que ce soit à la maison ou en public, par un proche ou par un inconnu. Les États ont pour devoir de s'abstenir d'interférer avec l'exercice d'un droit (le respect) ; de garantir que d'autres n'interfèrent pas avec la jouissance de ce droit (la protection) ; et de promouvoir et faciliter l'accès aux droits, y compris en adoptant des lois et en procurant des voies de recours et de réparations juridiques (la réalisation).³ En d'autres termes, les États doivent exercer une « diligence raisonnable » : pour prévenir, examiner et sanctionner les violations des droits humains tels que les actes de violence sexiste, y compris par des acteurs non-étatiques. De tels devoirs sont applicables que l'État soit impliqué dans une lutte armée, ou en état d'urgence, en conflit politique ou en train de se relever d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire.⁴

Le droit en pratique : des approches juridiques prometteuses pour l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles

En conformité avec les normes internationales et régionales, les États prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir, examiner et sanctionner les violences faites aux femmes, qu'elles soient commises à la maison, à l'école, dans la rue ou dans un champ, par des agents de l'État ou des particuliers, y compris des membres de la famille ou des enseignants. Au cours des dix dernières années, les organismes internationaux et régionaux ont souligné l'importance du développement d'outils juridiques solides pour combattre ces violences.

Le manuel de législation de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes recommande des cadres juridiques qui comportent :

- Une législation complète et multidisciplinaire.
- Les formes principales de violence, y compris physique, sexuelle, psychologique et économique, définies et criminalisées.
- Des interventions intégrées en relation avec la prévention, la protection, le soutien et les soins aux victimes.
- Des peines adaptées pour les auteurs et des réparations juridiques pour les victimes.⁵

Inspirés et informés par l'élaboration des normes internationales, la vaste majorité des pays ont adopté soit des lois générales contre les violences faites aux femmes soit une législation contre des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes. En 2006, seuls 89 pays avaient une législation qui ciblait spécifiquement la violence conjugale.⁶ Aujourd'hui, plus de 125 pays ont mis cette violence hors-la-loi, et le viol conjugal est explicitement interdit dans au moins 52 pays.⁷ L'égalité homme-femme est garantie au sein de 139 constitutions, ce qui ouvre la voie à nombre de droits opérationnels ; 117 pays ont proscrit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.⁸ De plus en plus de lois contre les violences faites aux femmes, y compris des lois contre le harcèlement criminel et le cyberharcèlement, protègent explicitement de la discrimination basée sur l'identité ou l'orientation sexuelles.

Les lois contre les violences faites aux femmes permettent à ces dernières de demander justice et réparation, elles lancent un message fort disant que cette violence est inacceptable, que ce soit au foyer ou dans la rue, et catalyse les changements d'attitude. Une étude de l'ONU Femmes datant de 2011 sur la justice pour les femmes a révélé que là où des lois sur la violence domestique sont en place, les taux de violence commise par un partenaire intime sont plus bas et moins de gens pensent que la violence à l'égard des femmes est justifiée.⁹

Une tendance positive se développe sous la forme de lois contre la violence sexiste qui désignent cette violence en tant que violation des droits de la personne, identifient de multiples formes de violence convergentes et distinguent les formes « spécifiquement culturelles »



de violence, tout en reconnaissant les facteurs sous-jacents de la violence alimentée par le patriarcat qui vise les filles et les femmes et qui englobe des victimes directes et indirectes. Ces lois stipulent également des solutions pluri-institutionnelles et intersectorielles. Cette structuration basée sur les droits de la personne – telle qu'elle est utilisée aux Philippines, au Vietnam, en Indonésie et au Pakistan – fait porter aux États la responsabilité juridique de leurs actions ou du non-respect de ces droits, tout en équipant les avocats et les juges, en utilisant les traités de droits humains comme guides interprétatifs, pour résoudre les conflits législatifs et combler les vides juridiques nationaux.¹⁰

Une législation complète sur les violences faites aux femmes procure généralement un cadre législatif large et un catalogue de mesures parmi lesquelles on distingue : des programmes de sensibilisation ; l'établissement d'une coordination interinstitutionnelle (qui implique souvent la société civile et les prestataires) ; la mise en relation des victimes avec des services et des abris ; et le commissionnement de formations sur la violence sexiste pour les prestataires de services juridiques, médicaux et sociaux. En Bolivie la loi interdit la violence politique à l'égard des femmes ; en 2013 elle a identifié 15 types spécifiques de violence envers les femmes et a fait augmenter certaines peines de quatre à 30 ans.¹¹ Aux États-Unis la loi sur la violence faite aux femmes (*Violence Against Women Act* ou VAWA) a solidifié les engagements nationaux pris pour l'éradication de ces violences par le biais de solutions juridiques multidimensionnelles. Cet acte propose des outils juridiques innovants tels que des protections procédurales pour les victimes et une aide pour les femmes immigrées battues, ainsi que des services de financement et des formations – bien que cela soit soumis à reconduction budgétaire régulière.¹² On attribue à la loi historique de 1994 une réduction de 60 % de la violence conjugale pour les femmes adultes, ce qui représente une diminution du nombre de morts par partenaire intime de 34 % pour les femmes et de 57 % pour les hommes et une augmentation des taux de poursuite, de jugement et de sentence pour les contrevenants.¹³

Les lois efficaces contre les violences faites aux femmes contiennent des directives d'application spécifiques et des indicateurs clairs pour le suivi de progression. Elles sont souvent ambitieuses en matière d'envergure et de diversité, et cependant parfois manquent d'indications précises pour les différentes

institutions chargées de leur application. Les lois qui assignent des obligations spécifiques aux organismes gouvernementaux permettent une exécution rapide et un meilleur suivi. En Namibie la loi contre la violence conjugale oblige l'inspecteur général à donner des consignes claires aux officiers de police, de compiler les statistiques sur les cas de violence conjugale et de soumettre des rapports réguliers au ministre responsable. Au Lesotho, la loi sur les violences faites aux femmes instaure la mise à disposition de soins médicaux gratuits pour les victimes de viol.¹⁴ Le droit guyanais charge spécifiquement le Ministère du travail, les services à la personne et la sécurité sociale de conduire des études, de la sensibilisation et des programmes éducatifs ainsi que de faire circuler des rapports sur la violence domestique à travers le pays.¹⁵ En Albanie la loi assigne explicitement des devoirs aux différents ministères : le Ministère de l'intérieur doit affecter des unités de police spéciales assignées aux violences conjugales et former des officiers à la gestion de ces cas ; le Ministère de la santé est tenu de mettre en place des protocoles pour gérer et documenter les cas de violence conjugale aux urgences et dans les centres de santé communautaire ; le Ministère de la justice doit, entre autres, former des huissiers de justice sur leur devoir de délivrer des ordonnances de protection dans les meilleurs délais et de faire le suivi de leur exécution, ainsi qu'allouer un budget pour l'assistance juridique gratuite des victimes de violences conjugales.¹⁶

Faire appliquer les lois, en particulier les lois contre les violences faites aux femmes qui demandent des dispositions en matière d'aide juridique et de services sociaux, suppose un financement solide et continu. Les gouvernements engagés à faire respecter leurs lois contre les violences faites aux femmes stipulent qu'il faut réserver des financements spécifiques issus des budgets nationaux pour leur application. Au Ghana, le *Domestic Violence Act* de 2007 établit un fonds pour une aide matérielle de base et pour la réhabilitation des victimes ainsi que pour la construction de foyers dans les régions et les districts. En août 2007, le président du Brésil s'est engagé à donner 590 millions d'USD pour l'application effective de la loi contre les violences conjugales, un exemple phare d'« allocation concrète destinée à l'application de la législation ».¹⁷

Pour suivre les progrès de leur application, les lois contre les violences faites aux femmes doivent incorporer le suivi et l'évaluation de leur impact sur le droit national. Le dispositif recommandé va de la collecte de données de base sur les violences faites aux femmes ventilées par sexe, genre, âge, race, ethnicité et autres caractéristiques appropriées (pour permettre des réponses adaptées), à un suivi sophistiqué de l'application de ces lois par le biais de la compilation de données sur le nombre d'ordonnances de protection délivrées, refusées, annulées, qui ont fait l'objet d'une violation ou d'un appel. Les décideurs politiques et défenseurs des droits de la personne peuvent se baser sur les éléments et les données ainsi récoltés pour à la fois évaluer les actions mises en œuvre pour l'exécution des lois et améliorer les futurs efforts dans ce sens.

L'application des lois : L'accès à la justice et l'autonomisation juridique

Les cadres juridiques, dans des systèmes d'état de droit solides, sont essentiels quand il s'agit d'ancrer les droits des femmes et jouent un rôle fondamental dans la lutte pour mettre un terme à l'impunité des auteurs de violences sexistes et ouvrir des nouvelles voies pour les recours, les réparations et la justice. Les femmes et les filles qui subissent des violences et de la maltraitance témoignent souvent de réticences et, parfois, d'une incapacité à accéder à la protection et aux recours de par l'aspect intimidant des procédures légales, des officiers de police et des juges, qui sont susceptibles de ne pas prendre leur problème au sérieux ou de les insulter. Elles peuvent aussi avoir peur d'être stigmatisées ou rejetées par leur communauté si elles signalent un délit ou poursuivent son auteur, particulièrement s'il s'agit d'un membre de leur famille. Les approches efficaces sont celles qui abordent la connaissance des lois et les options de protection et de recours, prennent en compte le manque de ressources financières des femmes qui doivent se rendre aux tribunaux parfois éloignés ou payer les frais de justice ou les avocats, ainsi que leurs journées surchargées par les soins domestiques ou le travail qui les empêchent de prendre du temps pour s'engager dans de longues procédures judiciaires.

Les stratégies d'autonomisation juridique complétées par des points d'entrée accessibles, empathiques et d'utilisation simple améliorent la volonté et la capacité des femmes à demander justice. L'accès de ces dernières aux tribunaux a été augmenté par trois stratégies générales réussies : 1) l'établissement de « guichets uniques » offrant des services intégrés, 2) des unités de police et des cours de justice exclusivement féminines, et 3) la mise à disposition d'une aide juridictionnelle gratuite et d'un soutien pour l'audience.

Ces mécanismes réduisent la complexité, le temps et les ressources requises pour négocier des systèmes de justice pénale intimidants pour les victimes de violences sexistes et font augmenter les probabilités de poursuites et de véritable action en justice, et les chances que cela donne lieu à des condamnations et à des peines appropriées.

1. Guichets uniques

Les victimes de maltraitance sont souvent obligées de faire de nombreux déplacements – au commissariat pour signaler le délit, dans une administration hospitalière désignée pour un examen médical, et au tribunal pour les papiers – avant que leur plainte ne fasse formellement son entrée dans le système judiciaire. Il leur faut se rapprocher séparément des prestataires de services pour tout conseil ou soutien psychologique. Étant données les responsabilités de soins domestiques des femmes et le peu de temps et de ressources dont elles disposent généralement, de telles exigences juridiques, avec leur complexité, découragent

généralement le nombre déjà faible de femmes qui signalent des violences sexistes. Les guichets uniques permettent aux femmes d'éviter ces multiples étapes. Ils proposent aux victimes des soins et des services intégrés essentiels par le biais de personnels pluridisciplinaires de la santé, du travail social, de la police et des professions juridiques. Les taux de condamnation pour les cas traités en Afrique du Sud dans le centre de soin *Thuthuzela Care Centres* ont atteint 89 %, par rapport à une moyenne nationale de 7 %, alors que les durées de procès sont descendues à sept mois et demi, la moyenne nationale étant de deux ans.¹⁸

2. Les unités spécialisées et exclusivement féminines

Même si tous les agents de maintien de l'ordre doivent être formés et encouragés à avoir une réaction appropriée à l'égard des victimes de violences sexistes, la présence de femmes dans leurs rangs correspond à une augmentation des signalements de violence sexuelle. Selon une étude de l'ONU Femmes, « les données de 39 pays montrent que la présence de femmes officiers de police a un effet positif sur les signalements d'attaques sexuelles. »¹⁹ Au Libéria les femmes sont venues en plus grand nombre porter plainte pour violences sexuelles après l'affectation d'unités indiennes uniquement composées de femmes policiers au lendemain des conflits.²⁰ La sensibilisation sur la violence envers les femmes et le niveau des incidents signalés ont augmenté dans 13 pays latino-américains qui ont ouvert des commissariats de femmes.²¹ Le Brésil compte 450 commissariats de femmes (DEAM) dans tout le pays auxquels on attribue une augmentation de la sensibilisation et du nombre de signalements, et le lancement de procédures juridiques dans les cas de violences faites aux femmes. Plus de 70 % des femmes qui sont passées par ces centres se sont senties bien accueillies et ont déclaré avoir reçu des conseils appropriés sur la procédure judiciaire.²²

Il y a de plus en plus d'éléments qui suggèrent que même la seule présence de professionnelles de la loi formées au préalable a un impact positif sur les victimes féminines et sur leur capacité à aborder le système judiciaire pour demander réparation. En Afghanistan, du fait de la ségrégation sexuelle persistante et de la faible représentation des femmes dans la profession juridique en tant que procureurs, avocats et juges, les femmes évitent généralement de signaler des maltraitances à leur encontre. Le rapport d'une mission d'aide de l'ONU en Afghanistan a conclu que la présence de femmes officiers de police « ne peut pas être surestimée [dans les situations de violences faites aux femmes en Afghanistan] là où les femmes préfèrent s'adresser à d'autres femmes quand il s'agit de leur vie privée ».²³ La mise en application de la loi afghane de 2009 sur l'élimination de la violence envers les femmes (*Elimination of Violence against Women Law*) est assurée par des unités de poursuites spécialisées dans les violences faites aux femmes qui ont un personnel majoritairement féminin dans au moins sept provinces.²⁴

Ces unités ont pour tâche de sanctionner les 22 infractions sexistes de la loi, y compris la maltraitance, le harcèlement, les coups, l'échange d'une femme pour compenser un crime de sang ou « *baad* », le mariage forcé et précoce, et la privation de biens et de succession. Une étude de 2013 sur les unités contre les violences faites aux femmes a conclu qu'il y a des points d'entrée importants pour les victimes féminines. Presque toutes les personnes interrogées ont déclaré que parce que ces unités sont tenues par des femmes, toutes les femmes, même provenant des quartiers les plus éloignés, se sentaient encouragées à y aller pour demander justice.²⁵ Même s'il est difficile d'estimer le nombre de poursuites en justice, ces unités ont constaté que de plus en plus grands nombres de femmes et de filles se manifestaient pour signaler des délits à leur encontre, malgré le scepticisme officiel des débuts dû à la croyance qu'une femme dans une société conservatrice préférerait garder secrètes de telles atteintes à sa personne. Une étude récente a décrit que « durant sa première année d'opération l'unité contre les violences faites aux femmes de Kabul a reçu 300 cas provenant de 15 provinces différentes d'Afghanistan. En juin 2012, ce chiffre avait atteint 1 175. »²⁶

De même, des tribunaux spécialisés avec un personnel formé peuvent améliorer l'accès des femmes à la justice dans des cas de violence, réduire le stress traumatique secondaire pour les victimes, et prévenir des accès de violence ultérieurs. De nombreux pays mettent en place des tribunaux spécialisés comme le Brésil, le Canada, le Népal, l'Espagne, l'Uruguay, le Royaume-Uni²⁷ et les États-Unis, où ils sont plus de 200 à opérer.²⁸ Une étude d'impact à l'échelle de l'État sur les 24 tribunaux de violences conjugales de **New York** (qui représentent un tiers du nombre total de ces tribunaux aux États-Unis) les a félicités pour avoir réduit considérablement le nombre de ré-arrestations (pour violences répétées) des contrevenants pour violences conjugales, ce qui réduit drastiquement le délai de traitement et augmente fortement le taux de condamnation et les peines de prison chez les accusés.²⁹ Les tribunaux spéciaux mis en place au **Brésil** pour les violences conjugales et les violences faites aux femmes par la loi de 2006 sur les violences envers les femmes a mis fin à la pratique antérieure qui consistait à gérer les cas de violence conjugale dans des tribunaux de médiation criminelle, où 90 % des cas s'achevaient en conciliation, souvent pour cause d'intimidation des juges par les défenseurs.³⁰ Ces nouvelles cours de justice délivrent des ordonnances de protection et infligent des sanctions pénales pour signifier que de telles infractions ne sont ni triviales ni sans conséquence. Grâce à des tribunaux spéciaux chargés des infractions sexuelles (*Special Sexual Offences Courts*), en **Afrique du Sud** le traumatisme que représente le fait de se présenter à l'audience pour les victimes a été réduit et le taux de condamnation pour viol ou violences sexuelles a augmenté de 70 à 95 %, comparé à la moyenne de 10 % dans les

tribunaux ordinaires.³¹ Un personnel formé prépare les victimes à la procédure de l'audience, et des zones et salles d'attente séparées avec vidéosurveillance sont aménagées pour protéger les victimes d'un contact direct avec les défenseurs.³²

Des cours mobiles « itinérantes » amènent la procédure judiciaire aux femmes, en particulier à celles qui, vivant dans des zones retirées, n'ont pas accès aux cours d'audience officielles. En **Somalie** les femmes des capitales régionales ont trouvé dans ces cours itinérantes un moyen sans précédent d'obtenir réparation.³³ Il a été signalé que des cours spéciales itinérantes en **République démocratique du Congo** ont été très efficaces dans l'arbitrage de cas de violences sexuelles. En 2010, neuf cours itinérantes ont obtenu des peines de plusieurs années pour 95 cas de viols sur 115 qui avaient eu lieu dans des zones reculées.³⁴ Qu'elles soient mobiles ou fixes, ces cours font valoir le savoir-faire de leur personnel pour ce qui est de gérer des cas sensibles, d'assurer la protection des victimes et d'améliorer l'accès en consolidant les procédures en les réduisant à un seul mécanisme judiciaire plus proches d'elles.

À travers le monde, les femmes constituent à peine 9 % des officiers de police et 27 % des juges, ce qui rend difficile toute généralisation de l'impact de leur présence relativement récente. Cependant, les preuves de plus en plus nombreuses qui suggèrent l'effet positif des femmes dans le système judiciaire signifient que le recrutement des femmes dans les secteurs de la justice et du droit reste une stratégie cruciale dans la lutte contre la violence sexiste.

3. L'aide juridictionnelle

Sans moyens d'application efficaces, les lois ne sont qu'autant de bouts de papiers remplis d'ambition. Les femmes, comme elles sont peu à savoir lire et écrire et méconnaissent généralement la loi, ont souvent des difficultés à faire valoir leurs droits. Le coût d'une procédure pénale est généralement prohibitif sans une exemption de frais de justice ou une aide juridique. Une autonomisation juridique qui comprenne une représentation et des conseils juridiques gratuits est fondamentale pour faciliter la justice pour les femmes et les filles.

Les plaignantes doivent souvent s'appuyer sur une représentation et des conseils juridiques gratuits pour réussir leur procès et demander tous les recours possibles. De tels services d'aide gratuite couvrent, dans l'idéal, l'aide juridictionnelle tout au long de la procédure, l'accès à un interprète ou la traduction de documents légaux pour, par exemple, les femmes immigrées ou de communautés indigènes qui ne parlent pas la langue dominante.³⁵ Les pays ont souvent des difficultés à créer et à maintenir des plans d'aide si coûteux, même pour les cas critiques. Là où l'aide juridictionnelle est disponible, les conditions d'admission peuvent se baser sur les revenus du foyer, ignorant la réalité des femmes qui souvent ne peuvent

LA LOI COMPLÈTE DU RWANDA CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

Vingt ans après être sorti d'une guerre génocidaire marquée par des viols et de la violence sexiste généralisés, le Rwanda est devenu la première nation au monde à afficher une majorité de femmes dans les plus hauts organismes décisionnaires du pays. La condition et la situation des femmes se sont améliorées dans les zones urbaines et rurales, selon un expert national.³⁶ Même si la violence à l'égard des femmes continue à gangréner le pays, une loi de 2008 a aidé à modeler les solutions institutionnelles et sociétales aux femmes battues et aux viols, complétée par des garanties légales pour l'égalité des droits des femmes à hériter et à posséder des terres et des biens.³⁷ Ancrée dans les principes de droits humains régionaux et internationaux, la loi de Prévention et de répression de la violence sexiste de 2008 du Rwanda est une des rares à définir « sexiste » en incorporant les rôles sexospécifiques et à s'appliquer explicitement aux hommes et aux femmes. Elle définit globalement la violence sexiste comme comprenant « tout acte ayant pour effet le préjudice physique, psychologique, sexuel et économique infligé à quelqu'un simplement parce que c'est une femme ou un homme », ce qui peut avoir lieu « à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer ».

Ce sont l'histoire et les réalités du Rwanda qui ont éclairé cette loi progressive. Il a été rapporté qu'entre 200 000 et 250 000 femmes ont été violées durant le génocide de 1994 au Rwanda.³⁸ Parmi les victimes, 70 % ont contracté le sida par le biais de leur violeur.³⁹ En 1998, le tribunal pénal international pour le Rwanda, une cour de justice ad hoc mise en place pour juger les crimes de guerre au Rwanda, a créé un précédent en prenant la décision de reconnaître le viol systématique des femmes en tant qu'arme de guerre et que violation caractérisée du droit pénal et humanitaire international.⁴⁰ La loi de 2008 contre les violences sexistes reconnaît l'extrême gravité du viol en tant qu'infraction, le sanctionnant par une peine d'emprisonnement allant de 10 ans à la perpétuité s'il en découle une maladie incurable pour la victime ou qu'elle en meurt. Le viol conjugal et les peines de harcèlement

elles-mêmes accéder à ces ressources directement.⁴⁸

La loi sur les violences conjugales de 45 pays mandate une aide juridictionnelle gratuite pour les femmes.⁴⁹ Le droit **autrichien** commissionne une aide et un soutien juridictionnels tout au long de la procédure judiciaire. Aux **Philippines**, la loi pour l'aide aux victimes de viols (*Rape Victims Assistance Act*) a mis en place des centres d'aide aux victimes de viol qui proposent une aide juridictionnelle gratuite. Au **Guatemala** la loi contre le fémicide et toute autre forme de violence à l'égard des femmes (*Law Against Femicide and Other Forms of Violence against Women*) oblige à une aide juridique gratuite aux victimes, financée par le gouvernement.⁵⁰ Pour faire en sorte que les victimes de trafic humain aient accès à la justice, la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains prévoit que les États procurent une aide juridique gratuite aux victimes.⁵¹

sont passibles de six mois à deux ans d'emprisonnement.⁴¹

Cette loi a mis en place des guichets uniques (*One Stop Centres*) proposant des services intégrés primordiaux regroupant les multiples démarches, bureaux et déplacements auparavant nécessaires pour dénoncer les violences sexistes. Ces centres, encadrés par des prestataires de soins de santé spécialisés, des officiers de police et des travailleurs sociaux, proposent des examens médicaux, des tests de dépistage du VIH et des MST, une aide psychologique et des traitements. Des officiers de police sur le site rassemblent dans les meilleurs délais les preuves médicales et autres dans des rapports soumis en vue de la procédure juridique. « L'intégralité de la procédure prend environ quatre heures ». ⁴² Ces centres relient également les victimes avec une aide juridique et procurent un logement temporaire à ceux et celles qui ont besoin d'un abri ou de soins intensifs.⁴³ De plus, il existe des bureaux chargés de la question du genre (*Gender Desks*) implantés dans les 75 commissariats du pays et chaque circonscription est dotée d'un bureau de l'accès à la justice (*Access to Justice Office*) dédié aux violences sexistes.⁴⁴

Les forts taux de poursuite et de condamnation attestent de l'engagement prononcé de répondre aux taux élevés de violences sexistes. Entre janvier 2011 et mai 2012, 750 cas de poursuites pour viol sur 1 090 ont donné lieu à des peines, 71 responsables ayant été condamnés à la prison à perpétuité.⁴⁵ Selon des statistiques policières, les cas de violences sexistes signalés ont chuté depuis que cette loi est passée ; une baisse de presque 4 % a été enregistrée entre 2011 et 2012, en particulier en ce qui concerne les cas de viols. Cette chute a été attribuée à une prise de conscience de la population ainsi qu'à l'exécution de la loi.⁴⁶ Le GBV Strategic Plan for 2011 – 2016, plan stratégique associé aux violences sexistes pour 2011-2016, mentionne une augmentation du signalement de ces cas à la police entre 2009 et 2010, attribuant la hausse initiale à « la sensibilisation aux violences sexistes et aux mesures prises pour prévenir ces violences et intervenir ». ⁴⁷

Certaines lois permettent à des organisations de procéder à des poursuites pour les victimes dans le cas où elles ne pourraient pas porter l'affaire devant la Cour elles-mêmes. En vertu du Code de la procédure pénale du **Honduras**, les organisations de droits des femmes autorisées à représenter les victimes (sans aucun coût pour celles-ci) ont engagé des poursuites dans des cas de violences sexuelles en conjonction avec le procureur général du pays.⁵² Le rapport 2011 de l'ONU Femmes intitulé « En quête de justice » décrit une étude américaine qui « a découvert que les femmes soutenues par des avocats spécialisés pour les victimes de viol, qui les ont aidées à se frayer un chemin dans le système juridique, étaient plus susceptibles d'effectuer des rapports de police et de recevoir des soins de santé et moins susceptibles de signaler des difficultés dans leurs négociations avec les différents prestataires de services. »⁵³

LA LOI DES PHILIPPINES – UNE PROTECTION COMPLÈTE ET ACCESSIBLE

La loi philippine de 2004 contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants (*Anti-Violence against Women and their Children Act*) est le reflet des meilleures pratiques internationales. Cette loi pénalise les violences physiques, sexuelles et psychologiques ainsi que l'exploitation économique, et dresse, fait unique en son genre, la liste de tous les secteurs publics requis pour une mise en application intersectorielle optimale. Elle est sexospécifique et s'applique seulement aux femmes et à leurs enfants ; elle va jusqu'à protéger de la violence de tout homme avec qui la victime a une relation intime.⁵⁴ Les femmes peuvent avoir accès à des ordonnances de protection venant de cours municipales qui traitent de la protection, de l'aide et des questions de garde des enfants. Elles peuvent aussi obtenir ces ordonnances des autorités du village (ou « *barangay* »), ce qui permet l'accès à des mesures de protection fondamentales au niveau le plus local. Cette loi a mis en place des bureaux de protection aux femmes et aux enfants, avec un personnel formé, qui sont aujourd'hui disponibles dans presque tous les postes de police à travers le pays, bien qu'il y ait toujours certains policiers qui méconnaissent la loi, font montre d'un manque de sensibilité aux questions de genre et conseillent aux femmes maltraitées de se réconcilier avec leur partenaire. Une équipe de protection et d'intervention spécialisée (*Protection Centre and Special Weapons and Tactics* ou SWAT) uniquement composée de femmes traite des cas extrêmes de crimes contre les femmes. Les unités de protection de la femme et de l'enfant basées dans des hôpitaux opèrent dans plus

de la moitié des établissements hospitaliers publics, proposant des services aux femmes et aux enfants victimes d'un partenaire intime ou de violence sexiste.

Le gouvernement a fait un effort concerté pour sensibiliser et informer les décideurs, que ce soit au niveau du village ou auprès de la force publique et des juges, sur l'application de la loi. Répondant à un besoin identifié d'accroître la sensibilité à la question du genre chez les juges, le pouvoir judiciaire philippin a développé un cahier d'audience consignnant les décisions appliquées aux cas de droits de la femme, mettant ainsi la jurisprudence et les raisonnements juridiques s'y rapportant à la disposition des juges, et a conduit une série de séances de formation pour le personnel judiciaire.⁵⁵ Des programmes locaux innovants abordent la violence à l'égard des femmes, tels que « *Men Opposed to Violence against Women Everywhere* » (les hommes opposés à la violence à l'égard des femmes en tout lieu) qui travaillent sur la modification des attitudes sexospécifiques stéréotypées qui justifient la violence conjugale.⁵⁶

Depuis l'adoption de la loi avec ses mesures nuancées d'application, un plus grand nombre de femmes ont signalé des cas de violence sexiste à la police, de 218 cas en 2004 à 11 531 cas en 2012. Cette augmentation des signalements est attribuée aux actuelles « campagnes d'information sur la loi et sur son application stricte ».⁵⁷ Fait encourageant, le nombre de cas de dommages physiques signalés a baissé, en partie de par l'effet de dissuasion engendré par la loi pénalisant les mauvais traitements infligés par un conjoint ou un partenaire intime.⁵⁸

Les lois sur la violence conjugale

Plus de deux tiers (125) des pays du monde entier ont des lois sur la violence conjugale, ce qui représente une augmentation par rapport à 2006 où il n'y en avait que 89.⁵⁹ D'après une analyse de l'ONU Femmes, les pays qui disposent de lois contre les violences domestiques ont des taux plus bas de violences infligées par un partenaire intime et moins de personnes y trouvent acceptable la violence envers les femmes.⁶⁰ En 2005, quand le Cambodge a adopté une loi contre la violence domestique, 64 % du panel de base connaissaient un mari qui maltraitait physiquement sa femme comparé à 53 % dans le sondage suivant en 2009.⁶¹ Moins de Malawiens considéraient la violence conjugale acceptable après la promulgation de la loi sur la violence domestique de 2006, qui proscrit la violence entre conjoints, membres de la famille, et relations financièrement dépendantes.⁶² Si l'on compare la perception du public vis-à-vis de la violence conjugale avant et après l'adoption de la loi, les sondages sur la démographie et les ménages révèlent qu'en 2010 un nombre moindre de personnes interrogées trouvaient qu'il était justifiable de battre sa femme. Alors qu'en 2004 presque 25 % des femmes et 17 % des hommes

pensaient que la violence conjugale était acceptable, en 2010 ce chiffre était descendu respectivement à 11 et 13 %.⁶³ Même si la loi souffre d'une application inégale, son existence même semble amener des changements positifs d'attitude.

Des réformes juridiques généralisées se sont efforcées à rectifier le fait que la violence à la maison était depuis toujours niée et marginalisée en tant qu'« affaire familiale privée » en s'appuyant sur de multiples stratégies juridiques. Même si aucune loi n'a éradiqué la violence conjugale, les défenseurs des droits considèrent en général comme efficaces 1) les ordonnances de protection civile, 2) les politiques en faveur des arrestations et des poursuites judiciaires, et 3) l'adoption de lois qui ciblent les causes de la violence sexiste comme la disponibilité permanente d'armes et la consommation excessive d'alcool.

1. Les ordonnances de protection

Les ordonnances de protection constituent la stratégie juridique la plus courante pour les victimes de violences conjugales, avec de plus en plus de lois qui détaillent les procédures permettant d'obtenir et d'appliquer de telles ordonnances. En tant que recours civil, essentiellement, les ordonnances de

protection sont généralement délivrées par une cour de justice, bien que certaines lois cherchent à les rendre plus accessibles, en particulier dans les zones rurales ou éloignées où les officiers de police, les administrateurs locaux et autres agents de l'État sont autorisés à délivrer des ordonnances provisoires que les cours peuvent ensuite rendre permanentes. Ces ordonnances vont souvent au-delà de l'interdiction à un partenaire abusif de contacter ou de porter atteinte à sa partenaire. Elles peuvent lui intimer de quitter un logement partagé, de payer une pension ou une allocation pour un enfant, ou de recevoir une aide psychologique ou un traitement pour toxicomanie. La violation d'une ordonnance, qu'elle soit provisoire ou définitive, peut donner lieu à des sanctions civiles ou pénales au titre de crime ou de délit, selon la juridiction. Bien que généralement considérées utiles et autonomisantes pour les femmes, celles-ci ont protégé les victimes de façon disparate, et leur violation entraîne rarement des arrestations, ce qui fragilise l'objectif initial de prévention de la violence.⁶⁴ De plus, même si elles sont délivrées, au mieux, par le biais d'un processus simple et accessible, les victimes ont plus de chances d'obtenir une ordonnance de protection si elles bénéficient d'une représentation juridique.

La loi de 2006 sur la violence conjugale en Géorgie a mis en place un système d'ordonnances de protection pour donner à la police un outil bien nécessaire pour s'attaquer à la violence conjugale. En vertu de cette nouvelle loi, la police peut délivrer une ordonnance de protection de 24 heures sur place dans un cas de violence conjugale. Les victimes peuvent demander au tribunal de délivrer des ordonnances de protection civile similaires pour une durée de trois mois maximum. Entre 2006 et 2009, les ONG ont enregistré plus de 7 200 consultations en personne et au téléphone de victimes de violences conjugales, ce qui renforce encore le besoin impératif d'aide juridique pour les personnes ayant subi des maltraitances.⁶⁵

Aux États-Unis, où chaque État régule localement les solutions d'application des lois, les ordonnances de protection se sont révélées « faire partie des voies de recours judiciaire les plus efficaces contre la violence conjugale ». Selon une étude du Centre national des tribunaux d'État (*National Center for State Courts*), qui a interrogé des femmes six mois après l'obtention d'une ordonnance de protection civile, plus de 85 % de celles-ci trouvaient que leur vie s'était améliorée depuis, plus de 80 % se sentaient plus en sécurité, et dans 65 % des cas les ordonnances avaient été strictement respectées.⁶⁶ Des études ont aussi conclu que, cependant, plus de la moitié des défendeurs récidivaient après l'ordonnance. Globalement, les femmes déclaraient que d'avoir l'ordonnance leur donnait l'impression d'être plus fortes, ce qui suggère que la valeur symbolique de la reconnaissance sociale d'une atteinte à leur personne peut avoir un effet particulièrement bénéfique pour les victimes de violence conjugale.

La violence dans les relations entre adolescents a été à l'origine d'une législation spécifique pour prendre en compte l'âge de la victime, la vulnérabilité émotionnelle et psychologique des esprits et des corps à l'adolescence, et les conséquences potentielles de sanctions pénales sur la vie des personnes, à la fois pour la victime et pour l'agresseur. Une analyse État par État des lois contre la violence des adolescents en couple aux États-Unis a fait ressortir les pratiques d'ordonnances de protection les meilleures qui s'appliquent le mieux aux victimes adolescentes de la violence domestique et de couple. Les ordonnances efficaces considéraient le couple adolescent (y compris de même sexe) comme une relation protégée et pouvaient être délivrées contre des agresseurs adolescents, abordaient l'usage abusif de la technologie et les dommages matériels qui sont souvent le lot de ces cas de violences, et pouvaient être accordées à la jeune fille mineure directement ou par le biais d'alternatives pratiques.⁶⁷

2. Politiques d'arrestation et de poursuite

Étant donnée la réticence historique à procéder à des arrestations et à poursuivre en justice les agresseurs domestiques et, dans certains cas, à permettre aux victimes d'abandonner les poursuites pour cause de pressions de la part de l'auteur de violences ou de membres de la famille, certaines juridictions ont expérimenté des interventions judiciaires plus offensives pour prioriser les arrestations et les poursuites, mais en s'arrêtant avant de forcer les victimes à participer à des procès contre leur volonté. Le soutien initialement apporté aux arrestations obligatoires et aux poursuites des agresseurs potentiels dans des situations de violence domestique a été affaibli par des indications portant à suggérer qu'elles avaient une valeur de dissuasion limitée, qu'elles entraînaient une perte de revenu de par l'arrestation du principal soutien de famille, une discrimination lors des arrestations d'individus issus de populations marginalisées, la probabilité accrue de l'arrestation et de la poursuite en justice de la femme battue elle-même, et en général des craintes sur la perte d'autonomie de la victime à cause de l'affaire.

3. Les lois subsidiaires qui ciblent les causes

Les armes à feu en possession des civils sont responsables de la majorité des homicides dans de nombreux pays.⁶⁸ D'après des études américaines citées par l'*International Action Network on Small Arms Statistics* (les statistiques sur les petites armes à feu du réseau d'action international) la présence-même d'une arme à feu au domicile augmente de 272 % le risque pour une femme d'être tuée par un partenaire intime.⁶⁹ Le *Small Arms Survey* (sondage sur les petites armes à feu) de 2013 cite des données tirées de 11 pays et territoires qui « montrent que quelques 66 000 femmes sont tuées violemment chaque année, ce qui constitue 17 % de tous les homicides intentionnels. Environ un sur trois de ces fémicides sont commis avec une arme à feu. »⁷⁰ Dans les pays où les pistolets sont à disposition,

ce sont les armes de prédilection pour tuer sa partenaire intime.⁷¹ L'Organisation mondiale de la santé est arrivée à la conclusion que les juridictions ayant les politiques les plus restrictives concernant les armes à feu et le moins de propriétaires d'armes ont tendance à avoir des degrés de violence armée moindre.⁷² De nombreux États américains ont complété la loi fédérale, qui interdit la détention d'arme à feu pour les défenseurs sous le coup d'une ordonnance de protection pour défendre un partenaire intime. Ces lois d'État exigent la vérification des antécédents de tous les acheteurs d'armes, pour identifier ceux qui font l'objet d'ordonnances de protection, et autoriser la police à confisquer les armes sur les lieux d'un cas de violence domestique. Des recherches affirment que là où les États effectuaient ces vérifications et empêchaient l'achat d'armes à feu, les ordonnances de protection avaient pour effet de réduire le nombre d'homicides commis par un partenaire intime.⁷³

D'après la recherche qui a établi le lien entre la consommation excessive d'alcool par les hommes et une plus grande violence à l'égard des femmes, de nombreux pays ont adopté des lois pour limiter le nombre d'heures de vente d'alcool – une initiative couronnée de succès. En prenant en compte les données selon lesquelles la majorité des violences faites aux femmes et des meurtres sexistes avaient lieu entre 23h et 6h du matin dans les endroits à forte densité de bars, un arrêté de la ville de Diadema, au Brésil, a interdit la vente d'alcool après 23h. Cette loi a été appliquée strictement par une unité ad hoc pluri-institutionnelle qui soutenait les gardes civils municipaux et cela a mené à une baisse spectaculaire du nombre d'homicides et d'agressions sur les femmes.⁷⁴ Des résultats positifs similaires ont été enregistrés dans les villes colombiennes qui limitaient les heures de vente d'alcool.



Les lois sur le viol et la violence sexuelle

De par le monde, les lois qui pénalisent la violence sexuelle élargissent continuellement leur champ d'action et leurs capacités d'application. De louables évolutions juridiques soulignent l'absence de consentement de la victime plutôt que l'usage de la force pour définir le délit de viol, étendent le terme de viol au-delà d'un rapport sexuel forcé pour englober l'intrusion non-consensuelle d'objets, par exemple, dans de multiples parties du corps, et suppriment l'exemption de viol par conjoint. La création de tribunaux spécialisés appliquant des procédures prenant en compte les victimes est apparue comme une pratique prometteuse et on peut leur attribuer l'augmentation des signalements de viols à la police et du pourcentage de violeurs condamnés.

Des réformes juridiques prometteuses sur les violences sexuelles marquent un changement dans l'appréhension du viol maintenant perçu comme un délit plutôt qu'un attentat à la moralité et à l'encontre des « femmes honnêtes ». De nombreux pays d'Amérique Latine, dont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil et l'Équateur, ont ôté de leurs codes le langage stéréotypé de l'attaque faite aux « honnêtes femmes », à « la pureté » et à « la chasteté » en faveur du vocabulaire de la violence sexuelle et des victimes.⁷⁵ Beaucoup de pays, y compris le Canada, les États-Unis, le Pérou, le Honduras, la Bolivie, le Salvador, la République Dominicaine et l'Équateur, excluent maintenant l'historique sexuel de la victime et sa réputation « honorable » de la procédure judiciaire. Lors d'une décision historique en 2010, dans le procès de Karen Tayag Vertido v. Philippines, la commission de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a condamné un tribunal philippin local pour avoir réprimandé une victime présumée de ne pas avoir lutté activement contre son assaillant une fois qu'elle était revenue à elle pendant le viol.

La loi sur la violence envers les femmes Maria da Penha (2006) au Brésil a été citée comme l'une des plus évoluées au monde. Baptisée du nom d'une femme qui est restée paraplégique à la suite de violences et de coups de feu portés par son mari, cette loi a marqué l'apogée d'une longue campagne menée par des groupes de femmes, et a constitué un dossier marquant contre le Brésil à la Commission interaméricaine des droits de la personne. Cette loi apporte diverses protections juridiques, y compris des tribunaux spéciaux et des bureaux de police, des détentions préventives des agresseurs potentiels ayant proféré des menaces graves, des peines alourdies pour les auteurs de violence, et des mesures constructives pour aider les femmes, y compris les travailleuses domestiques vulnérables, et pour éduquer le public sur cette question et sur la loi.⁷⁶ Cette loi demande une « formation permanente » des services de police et des juges.⁷⁷ Plus de 381 postes de police dans tout le pays offrent une aide psychologique, un abri

provisoire et des traitements hospitaliers pour les victimes de violences domestiques et de viol, ainsi qu'une aide aux poursuites pénales par le biais d'enquêtes sur les faits et de la transmission de preuves aux tribunaux.⁷⁸

Cinq ans après l'adoption de cette loi, le Conseil national de la justice du Brésil s'est félicité de la récolte de plus de 331 000 de poursuites et de 110 000 jugements, et de presque deux millions d'appels au Centre de services pour les femmes.⁷⁹ En 2012, la hotline nationale gratuite a répondu à 732 468 appels pour violence domestique.⁸⁰ Une nouvelle hotline internationale permet aux victimes brésiliennes de violences sexistes d'appeler d'Italie, d'Espagne et du Portugal. Dans les six premiers mois de 2013, ce service international a reçu 90 appels, ce qui a permis à 33 femmes de recevoir une aide à l'étranger.⁸¹ Une étude de l'Institut pour la recherche économique appliquée a comparé des données sur les homicides liés aux violences sexistes avant et après l'adoption de la loi de 2006 et a découvert que les taux de violence sexuelle s'étaient stabilisés depuis 2001.⁸² Cette loi a réussi à toucher les centres urbains ; les autorités se concentrent maintenant sur des zones plus éloignées, en attendant les nécessaires financements et campagnes de sensibilisation. En mars 2012, la présidente Dilma Rousseff a lancé l'initiative de 265 millions de réis (114,2 millions de dollars US) intitulée « *Women, Living Without Violence* » pour développer la hotline, ajouter des options de santé publique, et construire dans tout le pays 27 centres pour femmes supplémentaires qui intègrent des ressources spécialisées policières, judiciaires, mais aussi au niveau des poursuites, de la santé, de l'emploi et des ministères.⁸³

Les lois contre le cyberharcèlement sexiste

De plus en plus de lois sortent pour cibler le phénomène émergent du cyberharcèlement sexuel. L'efficacité de ces lois, qui en sont encore à leurs balbutiements, reste à déterminer. Plus d'un tiers de la population mondiale est connectée, plus de 60 % de tous les utilisateurs d'internet étant basés dans l'hémisphère Sud, et 45 % d'entre eux étant âgés de moins de 25 ans.⁸⁴ Pourtant une étude complète de 2013 effectuée par l'UNODC, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, sur la cybercriminalité, a révélé que, globalement, « les tribunaux montrent des niveaux minimes de spécialisation dans la cybercriminalité » et que « plus de 60 % des pays les moins développés ont signalé que les procureurs spécialisés n'avaient que peu de compétences informatiques, voire aucune, et ne disposaient que d'un équipement informatique intermédiaire, s'ils en avaient un. »⁸⁵

Le cyberharcèlement sexiste, le harcèlement, et les abus sexuels par le biais des médias sociaux numériques et en ligne ont un effet profondément dévastateur sur la santé psychologique et physique, pouvant parfois pousser au suicide. Ce harcèlement sexuel en ligne pousse les filles et les femmes à se déconnecter et, tout en « infligeant directement le plus

grand préjudice aux individus ciblés, il endommage également la société en instituant une hiérarchie masculine en ligne. »⁸⁶ Le cyberharcèlement est sexiste en ce qu'il cible essentiellement les femmes et que ses attaques, en général, « évoquent le genre en termes menaçants et dégradants ». Les formes d'abus en ligne comportent : les menaces de viol, la cyberintimidation comme l'attaque de la « moralité » et du caractère des filles de façon sexuellement dégradante dans les médias électroniques – les chats, les médias sociaux et les sms, par exemple – en manipulant des photos pour montrer les filles et les femmes en train d'être violentées ou dans des images pornographiques modifiées numériquement ; le fait de poster l'adresse personnelle accompagnée d'un texte invitant à des rapports sexuels anonymes ou à des « invitations au viol » ; des attaques technologiques pour éliminer des blogs ou des sites web féministes ; et le chantage par ordinateur.

Malgré les difficultés que peut présenter l'exécution des lois sur des contenus publiés sur internet, certaines lois prometteuses et solides s'appliquent à décourager et à punir les contrevenants tout en condamnant sans équivoque ce comportement jugé inacceptable et passible de poursuites. La loi américaine sur la violence faite aux femmes condamne spécifiquement le cyberharcèlement et la cyberintimidation, tient compte de la détresse émotionnelle causée par ce harcèlement.⁸⁷ En Inde, les amendements à la loi pénale utilisent un vocabulaire sexospécifique pour pénaliser les hommes pour cyberharcèlement, pour voyeurisme sexuel en ligne, et pour la dissémination d'images personnelles de femmes contre leur volonté.⁸⁸

De nombreux pays s'appuient sur des garanties anti-discrimination et de confidentialité déjà existantes, les lois pénales (par exemple concernant le harcèlement sexuel) et les lois sur la responsabilité délictuelle (par exemple les lois sur la calomnie et la diffamation) pour lutter contre les abus en ligne. Les recours les plus usités comprennent les compensations ou dommages financiers, les injonctions, les ordonnances de protection et les condamnations pénales.

Certains gouvernements ont décrété des lois sur la « cyberintimidation » et le « cyberharcèlement » alors que d'autres ont amendé les lois existantes sur le harcèlement pour couvrir les formes électroniques de communication. Certains États américains englobent explicitement le cyberharcèlement dans leurs lois sur le harcèlement.⁸⁹ Une législation mieux ciblée capture correctement la nature unique du cyberharcèlement qui est souvent non physique et pourtant omniprésent, et peut être perpétré par des agresseurs anonymes depuis n'importe quel lieu au monde.

La sextortion est une forme émergente d'exploitation cybersexuelle particulièrement sexiste. Elle fait référence à l'utilisation de la contrainte pour extorquer des faveurs sexuelles, lesquelles peuvent inclure participer à des chats ou exposer des parties de son corps par vidéo

ou en photos. Elle saisit également des menaces de livrer au domaine public des images sexuelles ou des informations souvent obtenues sans le consentement de la cible. La combinaison d'éléments en ligne et hors-ligne a rendu insuffisants les cadres juridiques existants qui s'opposaient au harcèlement sexuel ou à l'abus de pouvoir et à la corruption.

En vertu de la **loi fédérale américaine**, le FBI a poursuivi avec succès des cas de sextorsion ces dernières années, avec l'obtention de peines de plusieurs années. En mars 2014, un étudiant d'université a été condamné à 18 mois de prison pour sextorsion pour avoir piraté l'ordinateur de jeunes femmes et les avoir manipulées pour qu'elles lui envoient des photos et des vidéos d'elles nues, ou de s'être soumises à des séances sur Skype durant lesquelles il avait convaincu deux adolescentes de se déshabiller devant la caméra.⁹⁰

Le cyberharcèlement et la cyberintimidation sexistes sont des menaces spécifiques pour le sentiment de sécurité des jeunes au collège. De plus en plus d'États ont adopté des lois anti-intimidation orientées vers les mineurs qui couvrent les conduites en ligne et hors ligne, hors et à l'intérieur de l'établissement ou du campus. Comme pour les lois sur le cyberharcèlement, les lois sur l'intimidation ont une portée neutre au niveau du genre. En 2012, l'État de New York a procédé à une extension de la loi pour la dignité pour tous les étudiants (*Dignity for All Students Act*) (dans les écoles publiques) pour viser plus loin que la discrimination et le harcèlement traditionnels et y inclure la cyberintimidation, même si elle a lieu en dehors du campus, dans le bus scolaire ou durant les activités extra-scolaires, s'il était possible qu'un tel harcèlement ou une telle maltraitance puisse atteindre les étudiants sur le campus. En dépit de l'aspect problématique de cette loi au niveau des principes de libre expression, elle a jusqu'à présent servi d'outil pionnier pour faciliter un environnement d'apprentissage sain pour les étudiants.⁹¹

LA LOI SUR LA CYBERSÉCURITÉ AU CANADA

Les législateurs de Nouvelle-Écosse, au Canada, ont adopté une loi sur la cybersécurité (*Cyber Safety Act*) en 2013 à la suite d'un tollé général au lendemain du suicide d'une adolescente qui avait été agressée sexuellement par quatre garçons qui avaient photographié la scène et avaient fait circuler les photos en ligne dans l'établissement. Cette nouvelle loi permet aux victimes de signaler la cyberintimidation en tant que délit à la police, de recevoir une ordonnance de protection interdisant toute communication ou contact avec l'agresseur, et de faire juger celui-ci. Elle clarifie le rôle de la direction des établissements scolaires et fait porter aux parents la responsabilité de surveiller la conduite de leurs enfants de moins de 18 ans en ligne. Cette loi a créé une « unité de police originale exclusivement dédiée aux plaintes de cyberintimidation. Cette unité reçoit 25 appels par jour, et depuis sa création en septembre 2013, elle a travaillé sur 153 dossiers. »⁹²

Le cadre juridique du droit international de la personne, créé avant l'ère de l'internet, présente des insuffisances dans l'abord du cyberharcèlement des enfants et des adultes et n'est pas au diapason des nouvelles formes d'agression numérique et en ligne. Considérée comme la référence internationale sur la cybercriminalité, la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe de 2001 établit un cadre coopératif, décrit brièvement les principaux délits existants en se concentrant sur la protection des données, la confidentialité, et les atteintes économiques, et couvre les infractions basées sur le contenu comme la pornographie infantile.⁹³ Elle met en place une coopération inter-étatique bien nécessaire pour combattre cette cybercriminalité, mais ne fait aucune mention du cyberharcèlement quel qu'il soit, y compris le harcèlement sexiste.

La régulation des pratiques traditionnelles néfastes

Les pratiques traditionnelles néfastes proviennent généralement de normes inégalitaires et discriminatoires profondément ancrées qui ont pour résultat des atteintes à la santé et aux droits humains des filles et des femmes. Ces pratiques affectent les femmes tout au long de leur cycle de vie, de la très controversée sélection sexuelle prénatale et des infanticides de filles aux mariages d'enfants et précoces, aux interdits alimentaires, à la maltraitance des veuves, aux attaques au vitriol, aux femmes tuées au nom de l'« honneur », aux femmes échangées en paiement de dettes de sang, et aux morts liées à la dot. Il y a une liste non exhaustive de pratiques traditionnelles néfastes envers les femmes, et certaines sont encore controversées, même chez les féministes. De nouvelles pratiques néfastes continuent de se développer, qui demandent une analyse nuancée et de la vigilance. De nombreuses pressions sociétales modèlent des formes multiples de violence à l'égard des femmes, qui peuvent ne pas être classées dans la catégorie des pratiques interdites.

De récentes décisions de tribunal qui ont fait jurisprudence soulignent l'importance d'une plus grande implication de l'État et de son engagement à faire en sorte que les droits des filles ne soient pas affaiblis par des pratiques traditionnelles néfastes. Une décision marquante de la Communauté économique des États africains dans le dossier Hadijatou Mani Koraou v. la République du Niger⁹⁴ a reconnu le Niger responsable de n'avoir pas adopté de loi pour empêcher une fillette de 12 ans d'être vendue à un chef de tribu de 46 ans, la soumettant à un mariage forcé précoce, des rapports sexuels non-consensuels, et à servir d'esclave domestique. Le tribunal spécial pour la Sierra Leone a condamné le mariage forcé en tant que crime contre l'humanité (parce que les jeunes femmes étaient forcées à servir de « femmes

LA LOI CONTRE LES MGF AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso, qui a une forte prévalence de mutilations génitales féminines, est considéré comme un chef de file de la lutte contre cette pratique. Les taux de MGF au Burkina Faso ont chuté de 31 % chez les filles âgées de 15 à 19 ans par rapport aux femmes entre 45 et 49 ans.⁹⁸ Le gouvernement a fait appliquer systématiquement sa loi anti-excision de 1996, qui prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour ceux qui réalisent la mutilation (exciseurs ou professionnels de la santé), pour toute personne qui sait qu'elle a lieu et n'a pas averti les autorités compétentes, et pour les parents qui y soumettent leur fille. L'intensification de cette mise en application a été le reflet d'une volonté politique et a accentué l'effet de dissuasion.

Entre 2005 et 2009, 686 personnes – 40 exciseurs et 646 parents – ont été condamnés par la loi, une augmentation par rapport aux 94 des huit années précédentes. En 2009, on rapporte que les autorités ont traité 230 cas individuels et empêché

de brousse » ou bush wives aux combattants), dans le cas des chefs du Front uni révolutionnaire accusés d'atrocités commises durant la guerre civile de la Sierra Leone.⁹⁵

La mutilation génitale féminine

La mutilation génitale féminine (MGF), qui inclut diverses formes de découpes rituelles et, parfois, la fermeture pratiquée sur les organes génitaux féminins par couture – ce qui porte atteinte à la santé et est généralement considéré comme une forme de contrôle de la sexualité – fait l'objet d'une régulation juridique importante.⁹⁶ Dans des efforts internationaux de plus en plus appuyés pour éliminer ces mutilations, l'Assemblée générale de l'ONU en 2012 les a dénoncées comme étant « une atteinte irréparable, irréversible aux droits humains de la femme et des filles, et une menace pour leur santé », exhortant les États à condamner toutes les pratiques néfastes affectant les femmes et les filles, qu'elles soient commises au sein d'une institution médicale ou en dehors, et de prendre toutes les mesures – y compris législatives – pour les protéger de cette forme de violence et mettre fin à l'impunité.⁹⁷ Les commissions chargées de l'application de la CEDAW et de la Convention relative aux droits de l'enfant avaient déjà fait paraître un guide spécifique sur l'éradication de ces pratiques et la protection des enfants et des femmes de celles-ci, comme l'excision, en affirmant qu'elles étaient des violations de droits humains. Cette pratique est explicitement interdite par le protocole de l'Union africaine à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits de la femme.

Depuis 2000, la majorité des pays (83 %) aux taux les plus élevés de mutilations génitales féminines ont banni cette pratique. Globalement, 59 pays, y compris 26 en Afrique et au Moyen Orient, l'interdisent.

trois excisions planifiées. Les arrestations sont habituellement le résultat d'appels anonymes à une hotline gratuite pour signaler des excisions projetées ou déjà effectuées.⁹⁹ Des équipes de sécurité visitent des communautés pour dissuader de cette pratique et faire appliquer la loi. Un accompagnement médiatique, une sensibilisation des communautés et des interventions pédagogiques ont mené à une prise de conscience quasi totale de la loi pénalisant cette pratique, de 78 % en 1999 à 92 % en 2006. Alors que 21 % des filles et des femmes la soutenaient en 1999, en 2010 il n'y en avait plus que 9 % pour trouver qu'elle devrait perdurer.¹⁰⁰ Bien que perçu comme ayant réussi à réduire les taux de mutilations génitales féminines et à changer les attitudes sur cette pratique, le Burkina Faso est confronté à une résistance résiduelle chez les fonctionnaires et les magistrats qui font appliquer la loi, et au problème causé par le fait qu'il y a eu un déplacement de ces pratiques vers la clandestinité ou les pays limitrophes.¹⁰¹

La plupart des lois anti-excision punissent ceux qui effectuent le geste, alors que d'autres sanctionnent également ceux qui le facilitent ou qui en sont au courant (comme au Burkina Faso). Quelques-unes protègent exclusivement les enfants (comme au États-Unis, au Canada, en Tanzanie, en Mauritanie), et de nombreux pays étendent la peine à ceux qui pratiquent en dehors des frontières (par exemple le Kenya).¹⁰² Alors que les débats perdurent sur l'efficacité des interdictions juridiques comme manœuvres de dissuasion, surtout lorsqu'elles s'opposent aux normes sociales et aux croyances, l'UNICEF évoque le consensus que de telles lois « devraient n'être qu'un élément d'un ensemble d'interventions des gouvernements pour soutenir un mouvement spécial vers l'élimination [des mutilations génitales féminines] ». Des stratégies législatives efficaces, en particulier dans les communautés résistantes, « complètent les efforts de la sphère sociale et contribuent à l'abandon collectif de la pratique. »¹⁰³

Pour évaluer l'efficacité des lois contre les mutilations génitales féminines, des experts comparent les taux d'acceptation et les taux de perpétration de la pratique signalés avant et après la promulgation de la loi. En se basant sur une analyse de l'UNICEF, globalement, même là où les mutilations génitales féminines sont quasiment généralisées, de moins en moins de femmes et de filles veulent que cette pratique perdure et elle devient en général de moins en moins répandue.¹⁰⁴ On a signalé une désapprobation marquée de cette pratique en République d'Afrique Centrale, en Égypte et en Sierra Leone à la suite de leur pénalisation des mutilations génitales féminines. Un changement d'attitude envers la pratique tend à être suivi d'un véritable déclin de celle-ci. Même si la communication sur les méfaits de la pratique et la prise de conscience à cet égard sont

fondamentaux, les lois qui contribuent au déclin du soutien pour ces actes criminels le sont aussi.

Tout en concluant que « les ordonnances de protection civile se sont révélées être les mécanismes juridiques les plus efficaces pour la protection des femmes vis-à-vis de la violence », le manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes de l'ONU demande aux gouvernements de prévoir des dispositions pour les ordonnances de protection d'urgence et à long-terme ou les injonctions (qui interdisent la mise à exécution de l'acte) liées à toute pratique néfaste. Ces ordonnances de protection peuvent être délivrées à l'endroit d'un individu ou d'un groupe, comme une famille ou une communauté.¹⁰⁵ Dans un cas qui a fait date en 2000, un tribunal kenyan de la Vallée du grand rift a délivré une injonction permanente à l'encontre du père de deux adolescentes, lui interdisant de les forcer à se faire exciser. La Cour a également demandé à ce que le père continue à procurer une aide financière à ses filles.¹⁰⁶ Dix ans après l'adoption au Kenya de la première loi anti-excision en 2001, le taux de mutilations génitales féminines a diminué régulièrement au sein de tous les groupes ethniques qui pratiquaient l'excision sur toutes les filles auparavant. En moins de trois générations, cette pratique a été pratiquement éradiquée dans les communautés Kalenjin, Kikuyu et Méru.¹⁰⁷

Lois contre la traite des humains aux fins d'exploitation

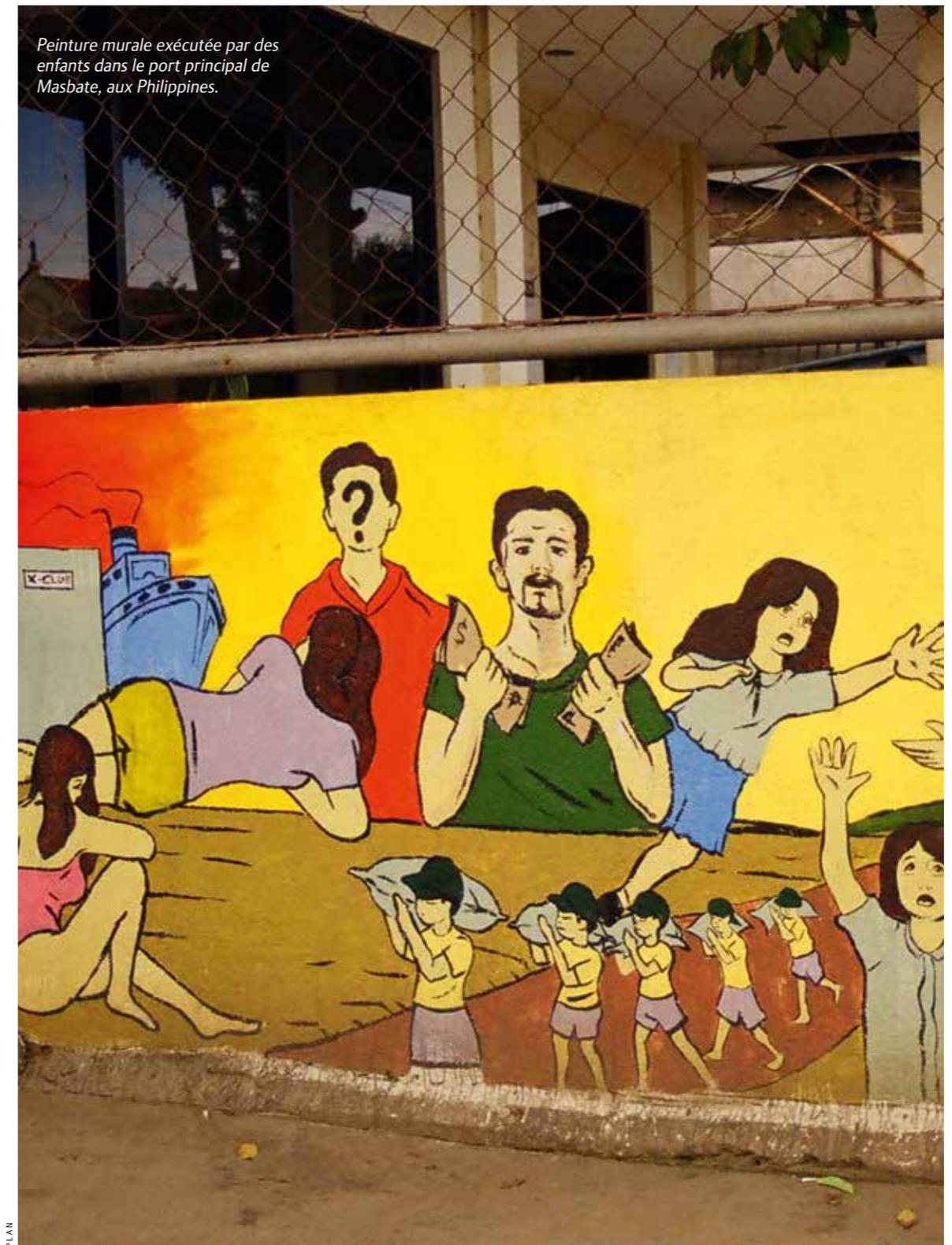
Au niveau international, le protocole de l'ONU visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, établit les bases de la lutte contre la traite des personnes et l'esclavage moderne, en se concentrant plus particulièrement sur les femmes et les enfants.¹⁰⁸ Ce protocole sur la traite a introduit le concept des « 3 P » – Prévention, Protection de la victime et Poursuites pour combattre la traite des personnes, qui sont aujourd'hui intégrées dans les lois des 159 pays liés par le protocole.¹⁰⁹ Des lois solides sont complétées par une formation sur la lutte contre la traite des personnes mandatée pour s'assurer que les forces de police, les procureurs, les juges et autres officiels saisissent pleinement les éléments du trafic criminel, les preuves nécessaires aux condamnations, et l'impact du contexte sur les victimes, avec un intérêt particulier pour la dynamique du traumatisme et de la dépendance.

À la suite de ce protocole, le nombre de pays ayant des lois spécifiques contre la traite des personnes a plus que doublé dans les dix dernières années, ce qui a fait augmenter les poursuites des contrevenants.¹¹⁰ Plus de 140 pays ont pénalisé le travail forcé et le trafic sexuel et de main d'œuvre.¹¹¹ Le département d'État américain a signalé des taux croissants d'identification des victimes, de poursuite et de condamnation de trafiquants dans le monde entier. Selon des données policières mondiales fournies par les pays, 7 705 trafiquants ont été poursuivis en justice et 4 746

condamnés en 2012, une augmentation par rapport à respectivement 5 682 et 3 427 cinq ans plus tôt.¹¹² Au Nicaragua, un partenariat étroit entre l'unité contre la corruption et le crime organisé du procureur public et l'unité anti – traite des personnes de la police nationale a fait augmenter le nombre d'enquêtes, la collecte de preuves et les efforts pour faire appliquer les lois. De fait, les poursuites pour traite des personnes se sont multipliées, de zéro à un chiffre record de 35 en 2012.¹¹³

Beaucoup de femmes et d'enfants victimes d'exploitation sexuelle font l'objet de mépris et sont condamnés pour prostitution. Pour éviter de pénaliser les victimes mineures, de nombreux États américains ont adopté des lois appelées « safe harbour laws » qui considèrent automatiquement les enfants comme des victimes nécessitant des services plutôt que de les poursuivre pour prostitution, qui est illégale dans la majeure partie du pays. D'autres États américains permettent aux victimes de demander au tribunal d'effacer leurs condamnations pénales liées à la prostitution si elles étaient dues à la traite des personnes.¹¹⁴ Une tendance prometteuse se développe – menée par les États européens – qui consiste à pénaliser la demande de services sexuels monnayés. En se basant sur des études suggérant que le trafic sexuel a augmenté dans les pays à revenu élevé qui ont légalisé la prostitution, le Parlement européen a voté en 2014 pour criminaliser l'achat de services sexuels.¹¹⁵ Le Parlement a adopté le modèle nordique, piloté par la Suède en 1999 et enraciné dans des notions d'égalité des sexes, qui punit ceux qui payent des services sexuels, mais protège ceux qui les vendent. Même si les critiques craignent que cette approche ne pousse le commerce sexuel à se retrancher dans la clandestinité et qu'elle n'augmente la vulnérabilité des personnes prostituées à la violence et à l'exploitation, le fait de punir la « demande » de sexe transactionnel est potentiellement prometteur pour ce qui est de la réduction du trafic sexuel.

Les lois contre la traite des personnes qui permettent d'invoquer les dommages et intérêts au sein de la procédure pénale sont considérées comme meilleures pratiques, en ce qu'elles fusionnent de multiples procédures juridiques et minimisent les dommages à la victime. Les lois prometteuses demandent des dommages et intérêts de la part des coupables, un fonds gouvernemental, ou une assistance sociale et une aide à l'intégration sociale. Plus de dix ans après la criminalisation du trafic dans ce pays, un tribunal serbe a octroyé un dédommagement à une victime de trafic de personnes. Cette indemnisation, estimée à un million de dinars serbes (11 800 USD) en compensation de dommages moraux et de peur, intervenait à l'issue d'un procès civil séparé à la suite de la condamnation pénale des trafiquants, dans lequel la victime avait subi le traumatisme causé par l'évocation de son expérience, et cela dans un processus étalé sur une durée de sept ans.¹¹⁶



PLAN

Études de cas – Pratiques prometteuses



1 Le fonds pour les femmes d'Amérique Centrale ou *Central American Women's Fund*¹

Contexte

Créé en 2003, le *Fondo Centroamericano de Mujeres* (FCAM) est une organisation féministe qui se consacre à la mobilisation de ressources destinées à renforcer le mouvement pour les femmes en Amérique Centrale, et au soutien des initiatives de groupes de jeunes femmes et d'organisations qui font la promotion des droits de la femme.

Le FCAM pense que le mouvement en constante évolution de femmes et de filles en Amérique Centrale représente la clé de la réussite d'une mutation sociale à long terme pour les adolescentes et leur communauté, avec les adolescentes comme agents du changement.

Ola Joven (Vague jeune), le programme fondamental du FCAM, soutient des organisations menées par des filles pour améliorer leur vie, en particulier celles qui travaillent sur les droits sexuels et reproductifs, la participation et le leadership des jeunes femmes et leur intégrité physique et émotionnelle. Leur travail puise ses racines dans une théorie féministe du changement qui reconnaît qu'un changement social et culturel profond est fondamental pour l'établissement et la durabilité de l'égalité homme-femme. Dans cette optique, le FCAM ne crée pas ses propres initiatives, mais identifie plutôt les groupes d'adolescentes et de jeunes femmes pour travailler avec elles.

Principaux bénéficiaires

- Les initiatives de groupes de jeunes femmes dont les membres ont entre 16 et 30 ans.
- Les organisations communautaires et de droits de la femme.

Objectifs

Apporter un financement et un soutien pour les groupes de femmes et les organisations de jeunes qui travaillent avec les jeunes

femmes, dont les leaders et membres ont entre 16 et 30 ans. Celles-ci ont encouragé la concentration sur les domaines stratégiques suivants :

- Intégrité physique et émotionnelle, promotion du droit des filles et des femmes à des services et des informations sur la santé sexuelle et reproductive, et réduction de la violence, de la maltraitance, du harcèlement et de l'exploitation des jeunes femmes et des filles.
- Justice économique, élimination de la discrimination à l'égard des jeunes femmes dans l'accès à l'emploi, aux titres de propriété et à des conditions de travail sûres, et application et renforcement de leurs droits au travail.
- Promotion de la participation et du leadership, et garantie de l'accès des jeunes femmes à l'information, aux compétences et outils qui leur permettront de changer de rôle au sein de leur famille, de leur communauté et de la société.

Méthodes

- Des cycles annuels d'octroi de subventions sélectionnent des organisations de jeunes femmes sur six pays² qui présentent des projets créatifs et novateurs pour aborder les principaux problèmes ciblés.
- En s'appuyant sur un ensemble d'ateliers, le FCAM contribue à la consolidation des organisations ; parmi les ateliers on distingue une introduction à l'usage de bénéficiaires potentiels sur les façons de préparer leur proposition de projet final, et un atelier de financement de base sur la budgétisation et la comptabilité.
- Cette organisation instaure également diverses activités de groupe pour faciliter l'apprentissage par le biais des pairs et la création d'alliances entre les organismes de jeunes femmes. Elles comprennent quatre camps féministes *Ola Joven*, des espaces pour que les jeunes femmes puissent se rassembler pour identifier et analyser la relation complexe entre le pouvoir et le contrôle qu'elles doivent négocier chaque jour.
- Le FCAM applique également un suivi et une évaluation solides à ces projets. Ceux-ci se présentent sous la forme d'ateliers d'évaluation annuels, de visites à mi-parcours durant lesquelles le personnel du FCAM effectue des suivis sur les programmes de bénéficiaires et procure une formation supplémentaire et une aide, et réalise des vérifications aléatoires auprès de 15 % des groupes qui reçoivent

une aide pluriannuelle, pour évaluer la gestion financière et la réussite de leurs projets.

- En tant que bénéficiaires de financement, les allocataires acceptent également de présenter un rapport descriptif et financier en milieu d'année, ce qui permet un espace de réflexion et donne une chance de souligner les points à améliorer et d'enregistrer le développement des activités proposées du projet.
- Ces processus de suivi et d'évaluation cherchent à évaluer l'impact de chaque projet non seulement sur les politiques et les institutions, mais aussi sur les comportements et attitudes de la communauté.

Résultats

- Durant la première année d'attribution des subventions, le FCAM a accordé 13 000 USD à des initiatives menées par des jeunes femmes. À ce jour, le FCAM a investi 11,6 millions de dollars US en programmes, dont 8,5 millions en donations directes à des organisations et à des réseaux de femmes. Parmi eux, 53 % sont dirigés spécifiquement par des jeunes femmes.
- Sur une période de 10 ans, le FCAM a soutenu 274 groupes, organisations et réseaux, parmi lesquels 30 appartiennent aux défenseurs des droits de la personne et six représentent des fonds d'aide pour les femmes. Ces groupes sont dirigés à 53 % par des jeunes femmes.
- Sur tout l'argent récolté dans les dix dernières années, 16 % (2 163 853 USD) ont été investis dans ce programme de renforcement des capacités, y compris les opérations de suivi et d'évaluation.
- Depuis le lancement de *Ola Joven*, le gouvernement local a commencé à s'intéresser au travail de groupes d'adolescentes, en les invitant à participer à la planification de politiques.
- Les évaluations d'impact continues et détaillées de *Ola Joven* ont donné au FCAM et à leurs bénéficiaires des indices inestimables de la façon dont le changement s'effectue véritablement « sur le terrain ». Ana Criquiillon, fondatrice de ce fonds, remarque que leur approche dynamique du suivi et de l'évaluation a permis aux allocataires de « se regrouper et de réorienter [leur travail] pour s'adapter au changement... au lieu de simplement devoir rendre compte par rapport à des indicateurs et des hypothèses. »³
- Les groupes récipiendaires ont reconnu la contribution du FCAM dans l'amélioration de leur utilisation des ressources, des relations à l'argent, du développement organisationnel

et de la gestion de la dynamique de pouvoir au sein de leur groupe. Une des participantes à l'atelier *Ola Joven* a déclaré : « Au départ nous étions un groupe faible, nous ne savions pas comment mener un groupe et nous n'avions pas trop de communication. Aujourd'hui nous sommes à l'aise, nous avons plus confiance en nous, nous nous occupons les unes des autres... Nous assumons aussi notre leadership, les décisions se prennent par consensus, et nous avons appris à déléguer. »⁴

Bonne pratique

- Le modèle de suivi et d'évaluation du FCAM incorpore une analyse complexe et modulable du changement, prenant en compte non seulement l'impact d'un projet sur les institutions et les individus, mais aussi les fluctuations des normes sociales et des relations et comportements au sein des communautés. Ce mouvement signifie qu'on se détourne des évaluations plus linéaires d'impact (par exemple, le nombre de filles qui ont terminé un programme spécifique et leurs réactions à ce programme) pour une approche plus holistique (sur le changement d'attitude de la communauté au sens large).
- À travers cette approche, les bénéficiaires peuvent identifier les obstacles plus subtils et relatifs à des domaines spécifiques qui s'opposent à l'impact de leur projet qui pourraient échapper à d'autres modèles moins complexes ; en étant activement impliqué dans le processus de suivi et d'évaluation, le FCAM développe une compréhension plus profonde des réalités et des contextes du travail des bénéficiaires.
- La participation aux camps et aux ateliers nourrit le pouvoir collectif, facilite la création d'une mise en commun des connaissances et des ressources et peut intégrer des groupes de jeunes femmes dans l'action politique et la discussion sur des questions qui les affectent au niveau départemental et national.

Enseignements tirés de l'expérience

- Il est vital de prendre le temps de parler aux parents, aux gardiens et aux enseignants pour accroître le soutien et l'engagement.
- Les jeunes femmes peuvent avoir une attitude stratégique et responsable, prendre leurs propres décisions et créer des alliances, et par conséquent elles doivent être écoutées.
- Les méthodologies qui sont vivantes et permettent l'échange d'expériences augmentent la confiance en soi et créent un environnement plus propice à l'apprentissage.



2 Girl Power au Bangladesh

Contexte

Girl Power : Promoting Equal Rights and Opportunities for Girls and Young Women est un programme couvrant plusieurs pays et allant de 2011 à 2015.⁵ Son objectif global est de construire la société civile et de renforcer pour assurer les droits des filles et atteindre l'égalité homme-femme, et il se concentre sur quatre thèmes stratégiques majeurs : la protection, la participation socio-politique et l'éducation post-primaire.⁶

Au Bangladesh, ce programme se penche plus spécifiquement sur la prévention de la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes. Il agit sur huit régions du pays. Il implique diverses organisations non-gouvernementales partenaires, y compris Plan International Bangladesh, *Aparajeyo Bangladesh* (AB), l'association pour le développement communautaire (*Association for Community Development* ou ACD), l'association nationale du Bangladesh pour les avocates (*Bangladesh National Women Lawyers' Association* ou BNWLA), le réseau des ONG du Bangladesh pour la radio et les télécommunications (*Bangladesh NGOs Network for Radio and Communication* ou BNNRC), *NariUddog Kendra* (NUK), la société pour le développement de Shariatpur (*Shariatpur Development Society* ou SDS), *SamajUnnayanPrashikshan Kendra* (SUPK), *UdayanSwabolombeSangstha* (USS), la mission Dhaka Ahsania (DAM) et *Rupantar*.

Bénéficiaires principaux

- En 2013, ce programme a touché 25 999 filles et jeunes femmes, 1 166 communautés et 27 804 foyers par le biais de ses formations, de ses activités communautaires et de la sensibilisation. Quelques 779 personnes employées en première ligne par les institutions gouvernementales ont reçu une formation par le biais du programme, qui a aidé 1 002 organisations de la société civile (OSC), professionnels locaux et des médias. En 2015, ce programme vise à toucher 95 101 filles et jeunes femmes au Bangladesh.

Objectifs

- Renforcer la capacité des OSC d'influencer les politiques par le biais du lobbying et du

plaidoyer, dans le but d'instaurer les droits et la justice pour les filles et les jeunes femmes.

- Accroître la prise de conscience et les connaissances chez les familles, les leaders communautaires, les fonctionnaires du gouvernement, les autorités publiques et les enseignants sur les droits des filles et des jeunes femmes.
- Améliorer le système de protection judiciaire pour les filles et les jeunes femmes.
- Renforcer la capacité des filles et des jeunes femmes à se protéger des violences sexistes.

Méthodes

- Les ONG partenaires ont organisé un ensemble de séances de formation en développement des capacités pour les filles et les jeunes femmes, y compris la formation en compétences de vie, les cours d'arts martiaux pour l'auto-défense, et une formation de sensibilisation sur la protection et les droits de l'enfance.
- Les performances du « Théâtre pour le développement » ou TFD ont été organisées sur une variété de thèmes liés au *Girl Power Project*. Les représentations du TFD s'appuient sur la parole, l'art dramatique, la musique et la danse pour attirer l'attention sur des questions spécifiques comme la violence et le mariage précoce.
- Les formations sur les droits et la protection de l'enfance et sur les questions d'égalité des sexes ont été organisées par les chefs locaux, les organisations communautaires et autres groupes appropriés. Les ONG partenaires ont également facilité la formation et la gestion de forums pour les filles et les jeunes femmes.
- Au niveau institutionnel, les ONG partenaires ont organisé la formation sur la protection de l'enfance et l'égalité des sexes pour les fonctionnaires du gouvernement dans tous les organismes régionaux et nationaux.
- Le reste des activités se concentraient sur le renforcement du système de protection de l'enfance par le biais du plaidoyer politique et du lobbying local, en facilitant le réseautage entre les organisations de société civile, en organisant des ateliers de sensibilisation pour les journalistes sur le genre et la protection infantile, et en accordant des prix aux journalistes pour bonne pratique.

Résultats

- Ce bilan de mi-parcours a montré une différence frappante dans la capacité des filles et des jeunes femmes à dire non à une activité sexuelle après la mise en application du programme. Par exemple, en 2011, seulement 24 % des adolescentes et 24 %

des jeunes femmes se sentaient capables de refuser une activité sexuelle ; en 2013, ces chiffres avaient augmenté de presque 100 % pour les deux groupes.

- Bien que la présence de la violence dans les vies des filles et des jeunes femmes soit toujours significative, certaines personnes interrogées ont indiqué que des « tortures physiques quotidiennes » ainsi que le travail des enfants et le fait que les enseignants battent les filles avaient considérablement diminué à la suite du programme. Cela incluait des violences physiques liées à la dot, comme l'a raconté une adolescente : **« Avant, les maris battaient sévèrement leur femme jusqu'à ce qu'ils aient sa dot. Mais aujourd'hui, les actions juridiques contre la dot et les femmes battues leur donnent des inquiétudes. »**
- De plus en plus de filles savent comment réagir lorsqu'elles subissent des violences : 88 % des 14 à 17 ans, par exemple, ont déclaré qu'elles pensaient savoir où aller en cas de violences – trois fois plus que dans l'enquête de référence.
- Il a été constaté également que les membres de la communauté étaient bien moins favorables à l'idée que les parents ou professeurs puissent battre leurs enfants. Les personnes interrogées ont déclaré qu'elles considéraient le châtiment corporel des enfants comme « très nocif pour le développement physique et psychologique de l'enfant », et ont trouvé que cela créait une « distance [dans les] relations parent-enfant ».
- Le *Girl Power Project* au Bangladesh a établi un large réseau d'organisations et d'individus au niveau de la société civile, et a développé un savoir et une expérience importantes sur la protection et les conséquences de la violence à l'égard des femmes. Des réunions régulières et des ateliers de plaidoyer ont contribué à la collaboration entre les organisations de la société civile.
- La sensibilisation des journalistes locaux aux questions des droits des filles et du mariage des enfants a eu pour effet une couverture positive des activités du *Girl Power Project*, malgré des réticences initiales à l'idée d'une formation de sensibilisation à la question du genre.
- Dans le cadre de la stratégie pour réduire le nombre de mariages d'enfants au Bangladesh, l'USS, le SUPK, Plan Bangladesh et des organisations partenaires locales ont mis en place des ateliers de plaidoyer pour les parties intéressées, comme les fonctionnaires gouvernementaux. À l'issue de ces ateliers,

ceux-ci se sont engagés à de nombreuses actions sur la prévention du mariage des enfants, y compris en acceptant de partager les informations sur les cas suspects dans tous les départements gouvernementaux, et en distribuant aux unités gouvernementales administratives du Bangladesh une liste d'officiers d'état civil autorisés pour les mariages ainsi que les cartes d'identité associées, pour aider à réduire le nombre de faux officiers d'état civils qui opèrent dans le pays.

Bonne pratique

- Dans l'approche multi-dimensionnelle du *Girl Power Project* il y a le traitement de la couverture médiatique de la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes, des attitudes communautaires en rapport avec le genre et les maltraitances, et des connaissances et des capacités des filles et des jeunes femmes quand il s'agit de prévenir et de signaler les violences. Elle aborde à la fois des structures patriarcales au sein des communautés qui assurent l'impunité aux agresseurs, la reproduction des idées qui soutiennent la violence dans les médias, l'autonomisation individuelle des filles et la mise à disposition de services et de soutien au niveau de la société civile, s'attaquant ainsi forcément au problème par la racine.

Enseignements tirés de l'expérience

- Sur la suggestion des membres de la communauté la future mise en application devra se concentrer sur l'implication des jeunes gens, pour s'adresser aussi bien à des agresseurs potentiels qu'à des victimes potentielles.
- Au sein des organisations de la société civile, le taux de renouvellement du personnel est élevé, et les nouveaux employés semblent n'avoir pas été familiarisés avec les travaux précédents du *Girl Power Project*. Cela a freiné les progrès, et doit être traité.
- À la suite de protestations violentes contre les verdicts du tribunal de guerre en février 2013, la vie publique à Dhaka et dans d'autres régions s'est arrêtée net. Au cours de l'année, des troubles ont forcé le *Girl Power Project* de reprogrammer ses activités. Les statistiques des résultats n'en ont pas été affectées, mais les activités planifiées ont dû avoir lieu dans un cadre temporel limité, et la mise en application en a été moins efficace. Les partenaires du *Girl Power Project* ont décidé d'augmenter l'impact de leurs interventions par le biais de nouvelles formations.

3 Progressio en partenariat avec Nagaad : Promouvoir la représentation équitable des femmes dans la prise de décision au Somaliland⁷

Contexte

Progressio est un organisme caritatif international, concentré sur l'autonomisation des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les États qui se relèvent d'un conflit, et opère actuellement sur neuf pays, y compris le Somaliland. Travaillant en collaboration avec ses partenaires *Nagaad* et *SONYO*, des organisations de coordination qui visent à mobiliser et à autonomiser les jeunes et les femmes dans la vie politique et publique, leurs activités de lobbying et de sensibilisation ont réussi à mettre en place une politique nationale pour la jeunesse en 2011, et à faire baisser l'âge du vote et l'âge des candidates aux élections locales et présidentielles de 35 à 25 ans.⁸

En 2012, *Progressio* et *Nagaad* ont mis en place le projet « Promouvoir la représentation équitable des femmes dans la prise de décision », qui se concentrait sur le lobbying pour un quota pour les femmes et les filles, et sur la création d'espaces pour que les plus jeunes activistes puissent nouer contact avec des groupes de femmes déjà existants. Ayant constaté l'enthousiasme et l'implication des jeunes femmes autour des élections présidentielles de 2010⁹, ce projet a ciblé des jeunes femmes bien au-dessous de l'âge du vote, en particulier des étudiantes d'université, pour des activités conçues pour les éduquer sur leurs droits ainsi qu'à la négociation des procédures politiques formelles.

Principaux bénéficiaires

- Les bénéficiaires directs comprenaient les étudiantes d'université, les activistes, les candidates politiques, et les femmes provenant d'ONG et de groupes de femmes, dans les trois régions du Somaliland.
- Les bénéficiaires indirects comprenaient les filles et femmes du Somaliland, en particulier celles, vulnérables et marginalisées provenant de zones isolées, qui étaient ciblées par le projet.

Objectifs

- Préconiser l'adoption d'un quota féminin dans le gouvernement politique du Somaliland – il s'agit en particulier de faire pression sur le parlement pour qu'il décrète un quota de représentation féminine à la fois pour la gouvernance locale et pour la gouvernance nationale.
- Rallier le soutien du public dans tout le Somaliland à la cause de l'augmentation de la représentation des femmes en politique, en ciblant les partis politiques, les ministères de cabinet, le parlement, les ONG locales et internationales en poste au Somaliland, les médias, les donateurs pour le développement de la Somalie/du Somaliland et les groupes de femmes de toutes les régions.
- Augmenter la conscience que les filles et les femmes ont de leurs droits en ce qui concerne le leadership, la participation politique et l'expression, en particulier pour celles qui sont dans des zones isolées dans lesquelles l'accès des médias est limité. La cible est d'augmenter le nombre de femmes candidates aux élections locales de 15 %.

Méthodes

- *Nagaad* a mis en place trois ateliers de formation avec des femmes jeunes et adultes sur le plaidoyer et l'autonomisation politique collective, visant à renforcer les groupes de pression existants et à créer de nouveaux groupes dans trois régions du Somaliland.
- Trois ateliers régionaux ont été organisés par des groupes de femmes, visant à rassembler davantage de femmes dans les régions et à les mobiliser, et à former des coalitions qui puissent collaborer à promouvoir la demande de quotas sur la participation politique des femmes au Somaliland.
- La formation en éducation civique a été mise en place dans 15 districts de trois régions du Somaliland, pour faire augmenter la conscience qu'ont les femmes et les filles de leurs droits en ce qui concerne l'éducation, la liberté d'expression et la prise de décision politique.
- Des matériaux d'information, d'éducation et de communication portant des messages sur les quotas de femmes ont été produits et distribués.

Résultats

- Au travers des ateliers, les femmes jeunes et adultes ont pu développer une meilleure compréhension des raisons complexes pour lesquelles les femmes, historiquement, n'ont jamais pu avoir de pouvoir politique au Somaliland – en identifiant par exemple la

façon dont la culture tribale et les normes sociales très profondément ancrées limitent les possibilités d'action des femmes.

- Les femmes qui ont participé aux ateliers ont rédigé des plans stratégiques avec des dates butoirs pour organiser leur activisme politique, comme le projet de nommer et de former des femmes comme candidates pour les élections parlementaires, et de créer un fonds de soutien à la participation politique des femmes des régions du Awdal et du Salal.
- Les ateliers de plaidoyer efficace ont eu pour effet l'établissement de groupes de pression féminins dans trois régions du Somaliland.
- À la suite des réunions de groupes de femmes et des ateliers pour un plaidoyer efficace, les participantes ont déclaré être plus rassurées si elles devaient présenter leurs idées à d'autres femmes, avaient commencé à réaliser qu'elles avaient le droit de participer à la prise de décision et pouvaient s'imaginer en tant que leaders potentiels.
- La formation en éducation civique a eu lieu avec 60 femmes jeunes et adultes, dans des zones dans lesquelles la majorité d'entre elles n'avaient que peu de, voire aucune, connaissance sur les systèmes politiques, et avaient un accès limité à l'éducation.
- Un rapport évaluant l'implication des femmes dans les élections locales de novembre 2012 a remarqué qu'il y avait 28 fois plus de femmes candidates (142) qu'il en avait été observé dans les élections de 2002, citant le travail de *Nagaad* comme facteur primordial de cette progression. Ce rapport a également noté une augmentation conséquente du personnel électoral et des candidats jeunes et une présence majoritairement féminine les jours de scrutin et lors des rassemblements.¹⁰

Bonne pratique

- *Nagaad* s'implique dans le fait d'encourager plus de jeunes femmes à participer à leurs ateliers pour qu'elles puissent jouer un rôle actif dans la redéfinition de leur avenir. L'inclusion d'étudiants universitaires auprès de femmes plus âgées ayant une présence politique plus établie dans les activités permet un réseautage intergénérationnel.
- En travaillant à former et à renforcer les organisations locales et les groupes de pression, les activités de *Nagaad* ont contourné les restrictions sur l'âge du vote et de la candidature, pour impliquer des jeunes femmes dans le changement du paysage politique de leur pays.
- Le contenu des activités de formation sur l'instruction civique a été adapté aux besoins

- et capacités spécifiques des femmes de chaque zone, par le biais de discussions initiales ; là où les femmes étaient déjà organisées et avaient connaissance des quotas, des stratégies plus complexes pour minimiser la mauvaise image de la femme à la fois au gouvernement et dans les institutions privées ont été discutées.
- Des groupes de travail mis en place dans le cadre de la formation sur l'instruction civique ont eu lieu dans des contextes réservés aux femmes, et ont été répartis par âge et par statut économique et social pour créer un environnement plus sûr et encourageant pour les discussions sur les inégalités homme-femme.
- Comme l'a établi le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille », la réussite des femmes dans tous les domaines de la vie publique dépend non seulement de leurs propres connaissances individuelles et de leur volonté, mais aussi du démantèlement des normes sexospécifiques omniprésentes et des stéréotypes qui les empêchent d'avoir accès au pouvoir. Ce qui est crucial, c'est que les programmes de *Progressio* et de *Nagaad* s'attaquent à ces normes par le biais des formations pour les femmes mais aussi par leur sensibilisation à plus grande échelle dans les communautés du Somaliland.



SECTION 1 Chapitre 1

- 1 Entretien avec Nikki van der Gaag pour le Rapport 2014 « Parce que je suis une fille ».
- 2 Bruce, Judith. « Violence against Adolescent Girls: A Fundamental Challenge to Meaningful Equality. » Girls First! et le Population Council, 2014.
- 3 Plan. 'Because I am a Girl Theory of Change: Because I am a Girl Business Case.' Plan International, 2012.
- 4 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2007. » Plan International, 2007.
- 5 Dombey, Daniel. « Clinton Aims for Pragmatic Diplomacy. » The Financial Times, 14 janvier 2009, <http://www.ft.com/cms/s/0/b1a00534-e1db-11dd-afa0-0000779fd2ac.html#axzz31WdkW8Ux> [Consulté le 12 mai 2014].
- 6 Plan. « Because I am a Girl, Global Campaign. » Plan International, septembre 2013.
- 7 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organised Central American women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, Nicaragua, 2009.
- 8 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 9 VeneKasen, Lisa et Valeries Miller. « Power and Empowerment » in « A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation. » Practical Action Publishing, 2002.
- 10 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Because I Am a Girl Research. » Plan International et the Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 11 Kabeer, Naila. « Women's Economic Empowerment: Key Issues and Policy Options. » Ministère des Affaires étrangères de Suède et Sida, <http://www.sida.se/Publications/Import/pdf/sv/Womens-Economic-Empowerment-Key-Issues-and-Policy-Options.pdf> [Consulté le 13 mai 2014].
- 12 Ce modèle est basé sur l'approche de CARE USA de l'autonomisation durable qui est issue de l'examen méticuleux de leurs recherches et de leurs programmes sur le leadership féminin. Pour un résumé du procédé de CARE voir : CARE Australie, « Strong Women, Strong Communities: CARE'S Holistic Approach to Empowering Women and Girls in the Fight against Poverty. » Care International, 2010, <http://www.care.org/downloads/womens-empowerment-report-0005.pdf> [Consulté le 13 mai 2014].
- 13 BBC News. « Freedom 2014: Does Being a Girl Restrict Your Freedom? » BBC News Online, 21 mars 2014, <http://www.bbc.co.uk/news/magazine-26664736> [Consulté le 22 avril 2014].
- 14 Banque mondiale. « World Development Report 2012: Gender Equality and Development. » Washington DC : Banque mondiale, 2012.
- 15 Deen, Thalif. « Women Seek Stand-Alone Goal for Gender in Post-2015 Agenda. » Inter Press Service, <http://www.ipsnews.net/2014/03/women-stand-alone-goal-gender-post-2015-agenda/> [Consulté le 13 mai 2014].
- 16 International Conference on Population and Development. « Framework of Actions for the Follow-Up to the Programme of Action of the International Conference on Population and Development Beyond 2014. » Nations Unies, 2014, http://icpd2014.org/uploads/browser/files/icpd_global_review_report.pdf [Consulté le 13 mai 2014].
- 17 UK Women's Budget Group. « To Ensure Economic Recovery for Women: We Need Plan F. » UK Women's Budget Group, septembre 2013, http://www.wbg.org.uk/wp-content/uploads/2013/10/Plan-F_WBG-Parties-briefing_Sept-2013_final.pdf [Consulté le 13 mai 2014].
- 18 Moro-Coco, Maira et Natalie Raaber. « Getting at the Roots: Reintegrating Human Rights and Gender Equality in Post-2015 Development Agenda. » AWID, octobre 2012.
- 19 Molyneux, Maxine. « Of Rights and Risks: Are Women's Human Rights in Jeopardy? » Open Democracy, 21 janvier 2013, <http://www.opendemocracy.net/5050/maxine-molyneux/of-rights-and-risks-are-women%E2%80%99s-human-rights-in-jeopardy>
- 20 Arutyunova, Angelika et Cindy Clark. « Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality. » AWID, 2013, <http://www.awid.org/Library/Watering-the-Leaves-Starving-the-Roots> [Consulté le 9 mai 2014].
- 21 La parité homme-femme est atteinte lorsque l'index de parité est entre 0,97 et 1,03, et en 2011 l'index de parité était de 0,97.
- 22 EFA Global Monitoring Report. « Teaching and Learning: Achieving Quality for All. » Paris : UNESCO, 2014.
- 23 UNDP. « Human Development Report 2013. The Rise of the South: Human Progress in a Diverse World. » UNDP, 2013.
- 24 Quota Project. « Country Overview. » International Institute for Democracy and Electoral Assistance, Stockholm University et Union Interparlementaire, <http://www.quotaproject.org/country.cfm> [Consulté le 13 mai 2014].
- 25 Banque mondiale. « Protecting Women from Violence. » Banque mondiale, 2014, <http://wbl.worldbank.org/data/exploretopics/protecting-women-from-violence#domestic-violence--1> [Consulté le 29 mai 2014].
- 26 UNICEF. « Female Genital Mutilation/Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » UNICEF, 2013.
- 27 EFA Global Monitoring Report. « Teaching and Learning: Achieving Quality for All. » Paris : UNESCO, 2014.
- 28 EFA Global Monitoring Report. « Teaching and Learning: Achieving Quality for All. » Paris : UNESCO, 2014.
- 29 Plan International. « Because I am a Girl, Girl Facts: Sources. » Plan International, <https://plan-international.org/girls/girl-facts-sources.php?lang=en> / Citant : / UNESCO. « Education for All Global Monitoring Report 2013/4. Teaching and Learning: Achieving Quality for All. » UNESCO, 2014.
- 30 Forum économique mondial. « Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2013 », Forum économique mondial, 2013, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2013.pdf [Consulté le 8 juillet 2014].
- 31 Inter-Parliamentary Union. « Women in National Parliaments. Situation as of janvier 1st 2014. » Inter-Parliamentary Union, <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm> [Consulté le 29 mai, 2014].
- 32 Cullough, Jim. « Female World Leaders Currently in Power. » Fillibustercartoons.com, février 2014, http://www.fillibustercartoons.com/charts_rest_female-leaders.php [Consulté le 18 mars 2014] Citant des données de : Rulers.org, WorldStatesmen.org, ou Regnal Chronologies.
- 33 Social Institutions and Gender Index. « 2012 Social Institutions and Gender Index: Understanding the Drivers of Gender Inequality. » Centre de développement de l'OCDE, 2012.

- 34 Social Institutions and Gender Index. « 2012 Social Institutions and Gender Index: Understanding the Drivers of Gender Inequality. » Centre de développement de l'OCDE, 2012.
 - 35 Organisation mondiale de la santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine, and South African Medical Research Council. « Global and Regional Estimates of Violence against Women Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence. » Genève : Organisation mondiale de la santé, 2013.
 - 36 UNFPA. « Sex Imbalances at Birth: Current Trends, Consequences, and Policy Implications. » UNFPA, 2012.
 - 37 Social Institutions and Gender Index. « 2012 Social Institutions and Gender Index: Understanding the Drivers of Gender Inequality. » Centre de développement de l'OCDE, 2012, <http://genderindex.org/sites/default/files/2012SIGsummaryresults.pdf> [Consulté le 8 mai 2014].
 - 38 Budlender, Debbie (Eds.) « Time Use Studies and Unpaid Care Work. » New York : Routledge, 2010.
 - 39 UNFPA. « Marrying Too Young: End Child Marriage. » New York : UNFPA, 2012.
 - 40 UNFPA. « Marrying Too Young: End Child Marriage. » New York : UNFPA, 2012.
 - 41 Patton, George, Carolyn Coffey, Susan M Sawyer, Russell M Viner, Dogmar M Haller, Krishna Bose, Theo Vos, Jane Ferguson et Colin D Matthers. « Global Patterns of Mortality in Young People: A Systematic Analysis of Population Health Data. » The Lancet, vol 374, 9693, (2009).
 - 42 OMS. « OMS Guidelines on Preventing Early Pregnancy and Poor Reproductive Health Outcomes Among Adolescents In Developing Countries. » Genève : OMS, 2011, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/adolescence/9789241502214/en/> [Consulté le 13 mai 2014].
 - 43 Cité dans : Holden, Lydia. « Grassroots Girls Solutions: Six Grassroots Organisations Transform the Lives of Adolescent Girls. » The Girl Effect/Nike, 2006, http://www.globalfundforwomen.org/storage/documents/impact/Grassroots_Girls_Solutions.pdf [Consulté le 30 avril 2014] Pour plus d'informations sur Nishtha, qui signifie « dévouement » en bengali, visiter : <http://nishthausa.org/>
 - 44 Issu d'un échantillon de filles et de garçons entre 10 et 12 ans de 47 pays : ChildFund Alliance. « Children Speak about Being Free from Violence and Exploitation. » Childfund Alliance, 2013, http://freefromviolence.org/wp-content/uploads/2013/09/CFA_FGDs_Report_full.pdf [Consulté le 13 mai 2014].
 - 45 Plan International. « Parce que je suis une fille : Les filles dans l'économie mondiale 2009. » Plan International, 2009.
- ### Chapitre 2
- 1 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
 - 2 Casey, Jean, Charlotte Nussey et Feyi Rodway. « Exploring the Gap: New Ideas and Old Realities: Real Choices, Real Lives: Research with young people in Brazil, Uganda and Vietnam. » Plan International, 2014.
 - 3 Boudet, Ana Maria Munoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk avec Angelica Thumala. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » Banque mondiale, 2012, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
 - 4 Voir glossaire page 194
 - 5 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
 - 6 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
 - 7 Pour plus d'informations sur la campagne du Ruban blanc, visiter : www.whiteribbon.com
 - 8 Kaufman, Michael. « Men, Feminism, and Men's Contradictory Experiences of Power » in Joseph A. Kuypers (ed.) « Men and Power. » Halifax : Fernwood Books, 1999. Une version révisée d'un article paru initialement dans Harry Brod et Michael Kaufmann. « Theorizing Masculinities. » Sage Publications, 1994.
 - 9 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Because I Am a Girl Research. » Plan International et the Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
 - 10 Voir : <http://www.everydaysexism.com/>
 - 11 Bates, Laura. « The Everyday Sexism Project: A Year of Shouting Back. » Blog de The Guardian Women, 16 avril 2013, <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/the-womens-blog-with-jane-martinson/2013/apr/16/everyday-sexism-project-shouting-back> [Consulté le 8 avril 2014].
 - 12 Bates, Laura. « The Everyday Sexism Project: A Year of Shouting Back. » Blog de The Guardian Women, 16 avril 2013, <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/the-womens-blog-with-jane-martinson/2013/apr/16/everyday-sexism-project-shouting-back> [Consulté le 8 avril 2014].
 - 13 Bates, Laura. « Enough is Enough: the Fight against Everyday Sexism. » The Guardian, 29 mars 2014, <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/2014/mar/29/everyday-sexism-women-encounter-laura-bates%20> [Consulté le 8 avril 2014].
 - 14 Résumé du récit publié sur « Everyday Sexism Russia. » Everyday Sexism Project, <http://russia.everydaysexism.com/> [Consulté le 8 mai 2014].
 - 15 Bates, Laura. « The Everyday Sexism Project: A Year of Shouting Back. » Blog de The Guardian Women, 16 avril 2013, <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/the-womens-blog-with-jane-martinson/2013/apr/16/everyday-sexism-project-shouting-back> [Consulté le 8 avril 2014].
 - 16 Résumé du récit publié sur « Everyday Sexism Brazil. » Everyday Sexism Project, <http://brasil.everydaysexism.com/> [Consulté le 8 mai 2014].
 - 17 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Because I Am a Girl Research. » Plan International et the Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
 - 18 Care International. « Arab Spring Or Arab Autumn? Women's Political Participation in the Uprisings and Beyond: Implications for International Donor Policy. » Rapport sur la politique de Care International, septembre 2013.

Section 1 : Chapitre 2

- 19 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2007 – Synthèse du rapport ». Plan International, 2007.
- 20 BBC News. « Freedom 2014: Does Being a Girl Restrict Your Freedom? » BBC Online, 21 mars 2014, <http://www.bbc.co.uk/news/magazine-26664736> [Consulté le 12 mai 2014].
- 21 Bantebya, Grace, Florence Muhanguzi et Carol Watson. « Good Policies versus Daily Discrimination: Adolescent Girls and Gender Justice in Uganda: Country Briefing. » Londres : Overseas Development Institute, 2013, <http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8649.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 22 UNFPA. « Sex Imbalances at Birth: Current Trends, Consequences, and Policy Implications ». UNFPA, 2012.
- 23 Jones, Nicola, Elizabeth Presler-Marshall et Tran Thi Van. « Gender Justice: Listening to the Aspirations and Priorities of Hmong Girls in Viet Nam. » ODI, 2013.
- 24 Pour plus d'informations sur la campagne 50 Million Missing, visiter : <http://50millionmissing.wordpress.com/>
- 25 Pour plus d'informations sur la campagne 50 Million Missing, visiter : <http://50millionmissing.wordpress.com/>
- 26 Baird, Vanessa. « Girls Not Allowed. » New Internationalist, octobre 2013.
- 27 Hudson, Valeria et Andrea M. den Boer. « Bare Branches: The Security Implications of Asia's Surplus Male Population. » The MIT Press, 2005.
- 28 Hudson, Valeria et Andrea M. den Boer. « Bare Branches: The Security Implications of Asia's Surplus Male Population. » The MIT Press, 2005.
- 29 Statistics Korea. « Women's Lives Through Statistics 2013. » Statistics Korea, 2013, <http://kostat.go.kr/portal/english/news/1/20/3/index.board> [Consulté le 9 avril 2014].
- 30 So-Young, Sung. « After a Long Preference for Sons, It's a Girl Generation. » Korea JoongAng Daily, 21 novembre 2012, <http://koreajoongangdaily.joins.com/news/article/article.aspx?aid=2962687> [Consulté le 22 avril 2014].
- 31 Giles, Kate et Charlotte Feldman-Jacobs. « When Technology and Tradition Collide: From Gender Bias to Sex Selection. » Population Reference Bureau, septembre 2012, <http://www.prb.org/pdf12/gender-bias-sex-selection.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 32 Baird, Vanessa. « The Girls Are Back in Town. » New Internationalist, octobre 2013.
- 33 Sources : Ministry of Planning and Investment, General Statistics Office, Vietnam Population and Housing Census 2009. « Sex Ratio at Birth in Vietnam: New Evidence on Patterns, Trends and Differentials. » Hanoi : Ministry of Planning and Investment, General Statistics Office, UNFPA, mai 2011. UNFPA au Vietnam. « Son Preference in Vietnam: Ancient Desires, Advancing Technologies: Qualitative Research Report to Better Understand the Rapidly Rising Sex Ratio at Birth in Viet Nam. » UNFPA, septembre 2011, <http://vietnam.unfpa.org/public/pid/9951> [Consulté le 15 mai 2014].
- 34 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 35 Pells, Kirrily. « Young Lives Findings on Gender. » Document inédit rédigé pour : Plan. « Parce que je suis une fille : Et les garçons dans tout ça ? » Plan International, 2011.
- 36 Pells, Kirrily. « Poverty and Gender Inequalities: Evidence from Young Lives. » Policy Paper 3, Young Lives, 2011, http://www.younglives.org.uk/files/policy-papers/yl_pp3_poverty-and-gender-inequalities [Consulté le 22 avril 14].
- 37 Kyomuhendo Bantebya, Grace, Florence Kyoheirwe Muhanguzi et Carol Watson. « Adolescent Girls and Gender Justice: Understanding Key Capability Domains in Uganda. » ODI, 2013.
- 38 Kyomuhendo Bantebya, Grace, Florence Kyoheirwe Muhanguzi et Carol Watson. « Adolescent Girls and Gender Justice: Understanding Key Capability Domains in Uganda. » ODI, 2013.
- 39 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2009 : Les filles dans l'économie mondiale. » Plan International, 2009.
- 40 Adapté de : UNIFEM. « The Progress of the World's Women: Women, Work and Poverty. » New York : United Nations Development Fund for Women, 2005.
- 41 The Jordanian Hashemite Fund for Human Development & Regional Economic Empowerment of Women Project. « Women Entrepreneurs in Jordan: Case Studies and Lessons Learned. » août 2012, http://johud.org.jo/SystemFiles/SSfile_635143894167484951.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 42 Pour plus d'informations sur MenCare, visit: www.men-care.org
- 43 MenCare. « MenCare Films. » Men-Care.org, <http://www.men-care.org/films.aspx> [Consulté le 22 avril 2014].
- 44 Discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, août 2013, détaillé dans l'Assemblée générale des Nations Unies : « Extreme Poverty and Human Rights: Note by the Secretary-General. » 9 août 2013, <http://www.communitylawcentre.org.za/un-special-rapporteur/Report%20of%20UN%20SP%20on%20poverty%20on%20unpaid%20caregivers.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 45 Recherche effectuée pour Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2011 : Et les garçons dans tout ça ? » Plan, 2011.
- 46 UNFPA. « Marrying Too Young: End Child Marriage ». UNFPA, 2012, <http://www.unfpa.org/public/home/publications/pid/12166> [Consulté le 22 avril 2014].
- 47 Plan. « A Girl's Right to Say No To Marriage: Working to End Child Marriage and Keep Girls in School. » Plan International, 2013.
- 48 Human Development Resource Centre. « Helpdesk Report: The Impact of Girls' Education on Early Marriage. » Département britannique du développement international, 14 septembre 2011, <http://hdc.dfid.gov.uk/wp-content/uploads/2012/03/Child-Marriage-and-Girls-Education-septembre-2011.pdf> [Consulté le 27 mars 2014].
- 49 Kishor, Sunita et Kierstan Johnson. « Profiling Domestic Violence: A Multi-Country Study. » ORC Macro, juin 2004, <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/od31/od31.pdf> [Consulté le 27 mars 2014].
- 50 Patton, George, Carolyn Caffey, Susan Sawyer, Russell Viner, Dagmar Haller, Krishna Base, Theo Vos, Jane Ferguson et Colin Mathers. « Global Patterns of Mortality in Young People: A Systematic Analysis of Population Health Data. » The Lancet, 374 (2009).
- 51 Jain, Saranga et Kathleen Kurz. « New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs. » International Center for Research on Women, 2007, <http://www.icrw.org/files/publications/New-Insights-on-Preventing-Child-Marriage.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 52 UNICEF. « Early Marriage: a Harmful Traditional Practice. » UNICEF, 2005, http://www.unicef.org/publications/files/Early_Marriage_12.lo.pdf [Consulté le 5 juin 2014].

Section 1 : Chapitre 2

- 53 UNFPA. « Marrying Too Young: End Child Marriage ». UNFPA, 2012.
- 54 Entretien avec Andreas Saragih, spécialiste de la communication des programmes à Plan Indonesia.
- 55 Malhotra, Anju, Ann Warner, Alison McGonagle et Susan Lee-Rife. « Solutions to End Child Marriage: What the Evidence Shows. » ICRW, 2011, <http://www.icrw.org/files/publications/Solutions-to-End-Child-Marriage.pdf> [Consulté le 5 juin 2014].
- 56 Plan. « Because I am a Girl 2007: A Collection of Essays – Savitha. » Plan International, 2007.
- 57 Antillón, Camilo. « Analysis of the Situation and Causes of Adolescent Pregnancy in Chontales. » Institute for Strategic Studies and Public Policy, 2012.
- 58 UNFPA. « Motherhood in Childhood: Facing the Challenge of Adolescent Pregnancy. » UNFPA, 2013, <http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/swp2013/EN-SWOP2013-final.pdf> [Consulté le 3 juin 2014].
- 59 Quintanilla, Margarita. « Adolescent Pregnancy in Nicaragua: More than Just an Issue about Adolescent Women. » Managua : Recherche commissionnée pour le rapport « Parce que je suis une fille » 2014.
- 60 Health Ministry (MINSa). « Statistical Health Analysis 2000-2010. » National Statistics Office, 2011.
- 61 Health Ministry (MINSa) cité dans le programme de développement des Nations Unies. « National Human Development Report 2011: Youths Building Nicaragua. » UNDP, 2011, www.undp.org.ni [Consulté le 3 juin 2014].
- 62 Ipas Central America. « Assessment of Maternal Deaths in Nicaragua: 2006 – 2011. » Inédit, 2013.
- 63 Tong, Katie. « Plan Policy Position: Adolescent Sexual and Reproductive Health in Disaster Risk Management.SRH in Emergency Position Paper. » Plan, 2012.
- 64 Antillón, Camilo. « Analysis of the Situation and Causes of Adolescent Pregnancy in Chontales. » Institute for Strategic Studies and Public Policy, 2012.
- 65 Supreme Court of Justice. « Lawsuits Demanding Payment of the Costs of Feeding Children in Early 2010. » Nicaragua, 14 janvier 2014, http://www.poderjudicial.gob.ni/prensa/cjcm/notas_prensa_detalle.asp?id_noticia=1126#sthash.wc0kTqil.dpuf [Consulté le 23 mars 2014].
- 66 Fundación Puntos de Encuentro, Asociación Quincho Barrilete et Comunidades Eclesiales de Base. « Historias de vida, ensayos biográficos de padres jóvenes. » Nicaragua : RedMas, 2013, <http://www.scribd.com/doc/227924830/No-Son-Cuentos> [Consulté le 5 juin 2014].
- 67 International Rescue Committee. « Let Me Not Die Before my Time: Domestic Violence in West Africa. » New York : IRC, 2012.
- 68 Erulkar, Annabel, et Maria Bello. « The Experience of Married Adolescent Girls in Northern Nigeria. » Kano : Population Council and Adolescent Health and Information Projects, 2007, http://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/Nigeria_MarriedAdol.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 69 Organisation mondiale de la santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine, et South African Medical Research Council. « Global and Regional Estimates of Violence against Women Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence. » Genève : Organisation mondiale de la santé, 2013, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/85239/1/9789241564625_eng.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 70 Recherche primaire pour Plan. « Parce que je suis une fille : la situation des filles dans le monde : Et les garçons dans tout ça ? » Plan International, 2011.
- 71 Islam, Md. Tajul et Md. Rokon Uddin. « Customary Laws, Norms and Practices in Bangladesh: Gender Based Violence Perspective. » Girl Power Project, Plan Bangladesh, 2013.
- 72 European Union Agency for Fundamental Rights. « Violence against Women: an EU-Wide Survey Main Results. » Autriche : European Union Agency for Fundamental Rights, 2014, http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-vaw-survey-main-results_en.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 73 Chugh, Nishtha. « A Drive to Beat Rwanda's Gender Based Violence. » The Guardian, 22 novembre 2013, <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2013/nov/22/rwanda-gender-based-violence> [Consulté le 22 avril 2014].
- 74 Men and Gender Equality Policy Project. « Evolving Men: Initial Results from the International Men and Gender Equality Survey (IMAGES). » International Center for Research on Women and Instituto Promundo, 2011, <http://www.promundo.org.br/en/wp-content/uploads/2011/01/Evolving-Men-IMAGES-1.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 75 Fulu, E, X Warner, S Miedema, R Jewkes, T Roselli et J Lang. « Why Do Some Men Use Violence Against Women and How Can We Prevent It? Qualitative Findings from the United Nations Multi-Country Study on Men and Violence in Asia and the Pacific. » Bangkok : UNDP, UNFPA, ONU Femmes et UNV, <http://countryoffice.unfpa.org/timor-lemte/drive/p4p-report.pdf> [Consulté le 15 mai 2014].
- 76 Chugh, Nishtha. « A Drive to Beat Rwanda's Gender Based Violence. » The Guardian, 22 novembre 2013, <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2013/nov/22/rwanda-gender-based-violence> [Consulté le 22 avril 2014].
- 77 Chugh, Nishtha. « A Drive to Beat Rwanda's Gender Based Violence. » The Guardian, 22 novembre 2013, <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2013/nov/22/rwanda-gender-based-violence> [Consulté le 22 avril 2014].
- 78 Plan. « Champions of Change on Gender Equality and Girls' Rights: Global Girls Innovation Programme. » Plan International Intranet, 2014; Plan. « Youth: Champions of Change on Gender Equality and Girls' Rights Global Girls Innovation Program. » Résumé inédit du programme de Plan International, 2013.
- 79 International Federation of Journalists. « Getting the Balance Right: Gender Equality in Journalism. » Belgique: IFJ, United Nations Educations, Schools and Cultural Organisation et Bistandsnamd, 2009.
- 80 International Federation of Journalists. « Getting the Balance Right: Gender Equality in Journalism. » Belgique: IFJ, United Nations Educations, Schools and Cultural Organisation et Bistandsnamd, 2009.
- 81 International Federation of Journalists. « Getting the Balance Right: Gender Equality in Journalism. » Belgique: IFJ, United Nations Educations, Schools and Cultural Organisation et Bistandsnamd, 2009.
- 82 International Federation of Journalists. « Getting the Balance Right: Gender Equality in Journalism. » Belgique: IFJ, United Nations Educations, Schools and Cultural Organisation et Bistandsnamd, 2009.
- 83 Phoenix, Ann. « Review of the Recent Literature for the Bailey Review of Commercialisation and Sexualisation

- of Childhood. » Childhood Wellbeing Research Centre, janvier 2011, http://www.cwrc.ac.uk/projects/documents/CWRC-commercialisationsexualisation_review_final_WP_No_2.pdf [Consulté le 15 mai 2014].
- 84 Bridges, Ana, Robert Wosnitzer, Erica Scharrer, Chyng Sun and Rachael Liberman. « Aggression and Sexual Behavior in Best-Selling Pornography: A Content Analysis Update. » *Violence Against Women* 18, 10 (2010).
- 85 Bridges, Ana J. « Pornography's Effects on Interpersonal Relationships. » *The Research Program on Family, Marriage and Democracy of the Witherspoon Institute*, http://www.socialcostsofpornography.com/Bridges_Pornography_Effect_on_Interpersonal_Relationships.pdf
- 86 Internet Solutions for Kids. « Violence Pornography Linked to Sexually Aggressive Behaviour in Children and Adolescents. » *Center for Disease & Control*, 2010, <http://is4k.com/press-releases/violent-pornography-linked-to-sexually-aggressive-behavior-in-children-and-adolescents/> [Consulté le 22 avril 2014].
- 87 De Vries, N. « Sierra Leone Media Criticised for Rape Case Reporting. » *Voice of America*. 26 septembre 2013, <http://www.voanews.com/content/sierra-leone-media-criticized-for-rape-case-reporting/1757440.html> [Consulté le 5 mars 2014].
- 88 Thomas, Austin. « Sierra Leone's Deputy Education Minister Accused of Rape. » *The Sierra Leone Telegraph*. 13 septembre 2013, <http://www.thesierraleonetelegraph.com/?p=4703> [Consulté le 5 mars 2014].
- 89 Turay, Aruna. « In Sierra Leone, Over Media Intimidation on Alleged Rape Victim, Female Lawyers Warn "Bad Journalists". » *Awareness Times*, 20 septembre 2014, http://news.sl/drwebsite/publish/article_200523780.shtml [Consulté le 15 mai 2014].
- 90 Banjac, Sandra et Laura Fletcher. « Rape is Rape: Media's Role in Reporting the Alleged Gang Rape of a School Girl. » *Media Monitoring Africa*, 2013, http://www.mediamonitoringafrica.org/images/uploads/MMA_analysis_of_rape_coverage.pdf [Consulté le 5 mars 2014].
- 91 Common Sense Media. « Social Media, Social Life: How Teens View Their Digital Lives. » *Los Angeles : Common Sense Media*, Summer 2012, <http://vjrcconsulting.com/storage/socialmediasociallife-final-061812.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 92 Bachan, Keshet. « Selfies and Hashtags. » *Recherche inédite pour ce rapport*, 2013.
- 93 Flaherty, Anne. « It's Called Revenge Porn and It's Legal in Florida. » *The Florida Times*, 15 novembre 2013, <http://jacksonville.com/breaking-news/2013-11-15/story/its-called-revenge-porn-and-its-legal-florida#ixzz2lK5sAgY> [Consulté le 22 avril 2014].
- 94 Marshall, Katherine. « A Discussion with Thoraya Obaid, Executive Director of UNFPA. » *Berkley Center for Religion, Peace, & World Affairs*, 24 novembre 2010, <http://berkeleycenter.georgetown.edu/interviews/a-discussion-with-thoraya-obaid-executive-director-of-unfpa> [Consulté le 22 avril 2014].
- 95 Balchin, Cassandra. « Religious Fundamentalisms on the Rise: A Case for Action. » *AWID*, 2008.
- 96 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 97 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 98 Blandón, Maria Teresa. « The Use and Abuse of God and the Virgin Mary: Impact on the Lives of Nicaraguan Women. » *Nicaragua*, février 2014. Research conducted for this report.
- 99 Blandón, Maria Teresa. « The Use and Abuse of God and the Virgin Mary: Impact on the Lives of Nicaraguan Women. » *Nicaragua*, février 2014. Research conducted for this report.
- 100 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » *Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille »*. Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 101 Plan. « Case Study 1: The Creation of a National Gender Policy in Mali. » *Bureau de Plan Afrique de l'Ouest*, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 102 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » *Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille »*. Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 103 Plan. « Parce que je suis une fille: la situation des filles dans le monde 2011 : Et les garçons dans tout ça ? » *Plan International*, 2011.
- 104 Men and Gender Equality Policy Project. « Evolving Men: Initial Results from the International Men and Gender Equality Survey (IMAGES) » *International Center for Research on Women et Instituto Promundo*, 2011, <http://www.promundo.org.br/en/wp-content/uploads/2011/01/Evolving-Men-IMAGES-1.pdf> [Consulté le 22 avril 2014].
- 105 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 106 Jones, Nicola, Elizabeth Presler-Marshall et Tran Thi Van. « Gender Justice: Listening to the Aspirations and Priorities of Hmong Girls in Viet Nam. » *ODI*, 2013.
- 107 UNGEI. « Gender Analysis in Education. » *UNGEI*, 2012.
- 108 Jones, Nicola, Elizabeth Presler-Marshall et Tran Thi Van. « Gender Justice: Listening to the Aspirations and Priorities of Hmong Girls in Viet Nam. » *ODI*, 2013.
- 109 ODI. « Shaping Policy for Development. » *ODI Presentation*, <http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/events-presentations/1540.pdf> [Consulté le 24 Arpil 2014].
- 110 Plan. « Parce que je suis une fille : Apprendre pour la vie 2012. » *Plan International*, 2012.
- 111 Boudet, Ana Maria Munoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk avec Angelica Thumala. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » *Banque mondiale*, 2012, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].

Chapitre 3

- 1 Phillip, Abby. « Hillary Clinton Cites "Unfinished Business" in Empowering Women ». *ABC News*, 25 septembre 2013, <http://abcnews.go.com/blogs/politics/2013/09/hillary-clinton-cites-unfinished-business-in-empowering-women/> [Consulté le 14 mai 2014].
- 2 En fait, les États-Unis sont l'un des rares pays, avec le Soudan, le Sud-Soudan, la Somalie, l'Iran, les Palaos et Tonga, à ne pas avoir ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Pour une liste des ratifications, consulter : <https://treaties.un.org/Pages/>

- [ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=IV-8&chapter=4&lang=en](#)
- 3 Cala, Felipe. Andrew Johnson et Sarah Stevenson, « Children Speak About Being Free from Violence and Exploitation ». *Child Fund Alliance*, 2013, http://freefromviolence.org/wp-content/uploads/2013/09/CFA_FGDs_Report_full.pdf [Consulté le 24 avril 2014].
- 4 Nussbaum, Martha, Amrita Basu, Yasmin Tambiah et Niraja Gopal Jayal. « Essays on Gender and Governance ». *Human Development Resource Centre*, 2003, http://www.undp.org/content/dam/india/docs/essays_on_gender_and_governance.pdf [Consulté le 24 avril 2014].
- 5 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 6 George, Peter. « A Kyrgyz Local Hero Fights to Protect the Rights of Street Children in Bishkek ». *UNICEF*, 2009, http://www.unicef.org/protection/kyrgyzstan_50946.htm [Consulté le 24 avril 2014].
- 7 Kennedy, Baronne Helena. « The Fight for Women's Rights: Learning from Success. » *Paper presented at Oxford Martin School, University of Oxford*, 6 mars 2014, <https://www.youtube.com/watch?v=IA6y44JgThe>
- 8 Centre de développement de l'OCDE. « 2012 SIGI: Social Institutions and Gender Index – Understanding the Drivers of Gender Inequality ». *Organisation for Economic Co-operation and Development*, <http://www.oecd.org/dev/poverty/50288699.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 9 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » *Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille »*. Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 10 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk, « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries ». *World Bank Publications*, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 11 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In pursuit of Justice », *ONU Femmes*, 2011, <http://progress.unwomen.org/pdfs/EN-Report-Progress.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 12 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » *Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille »*. Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 13 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In pursuit of Justice », *ONU Femmes*, 2011, <http://progress.unwomen.org/pdfs/EN-Report-Progress.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 14 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries ». *World Bank Publications*, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 15 Immigration and Refugee Board of Canada. « Philippines: Domestic Violence, Including Legislation, Availability of State Protection and Support Services for Victims ». *Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés*. <http://www.refworld.org/docid/4e438d2c.html> [Consulté le 30 avril 2014].
- 16 Batliwala, Srilatha. « Changing their world: Concepts and Practices of Women's Movements ». *Association of Women's Rights in Development (AWID)*, 2008, <http://www.awid.org/Library/Changing-their-World-Concepts-and-practices-of-women-s-movements-2nd-Edition> [Consulté le 30 avril 2014].
- 17 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In pursuit of Justice », *ONU Femmes*, 2011, <http://progress.unwomen.org/pdfs/EN-Report-Progress.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 18 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries ». *World Bank Publications*, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 19 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries ». *World Bank Publications*, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 20 Repila, Jacky. « The Politics of Our Lives: The Raising Her Voice in Pakistan Experience ». *Oxfam*, 2013, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-politics-of-our-lives-the-raising-her-voice-in-pakistan-experience-294763> [Consulté le 24 avril 2014].
- 21 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries ». *World Bank Publications*, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 22 Wallace, Tina et Banos-Smith, Helen. « Core Issues Affecting Women Progressing to Senior Management: A Comparative Overview of the Global South ». *Paris : International Institute for Educational Planning (IIEP) et UNESCO*, http://doc.iiep.unesco.org/wwwisis/repdoc/SEM313/SEM313_14_eng.pdf [Consulté le mars 15 2014]. http://doc.iiep.unesco.org/wwwisis/repdoc/SEM313/SEM313_14_eng.pdf [Consulté le 15 mars 2014].
- 23 GSDRC. « Helpdesk Research Report: Successful Gender Ministries. » *GSDRC*, 2012, <http://www.gsdr.org/docs/open/HDQ828.pdf> [Consulté le 24 mars 2014].
- 24 La Banque mondiale. « Policy Brief: Gender Equality – Indonesia. » *La Banque mondiale*, 2013, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/04/10/000356161_20130410152909/Rendered/PDF/758440REVISED00C00Gender0brief010en.pdf [Consulté le 14 mai 2014].
- 25 Social Institutions et Gender Index. « Country Profile: Indonesia. » *Social Institutions and Gender Index*, <http://www.genderindex.org/country/indonesia> [Consulté le 14 mai 2014].
- 26 Nainar, Vahida. « In the Multiple Systems of Justice in Uganda; Whither Justice for Women? » *FIDA Ouganda*, 2011, http://www.entwicklung.at/fileadmin/media/Projektbeispiele/FIDA-Uganda_Publications/FIDA_

Section 1 : Chapitre 3

- Publication_Whither_Justice_for_women.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 27 Cité dans Wojkowska, Ewa. « Doing Justice: How Informal Justice Systems can Contribute. » Oslo : UNDP, 2006, <http://equalbeforethelaw.org/sites/default/files/library/2006%20Doing%20Justice%20How%20Informal%20Systems%20Can%20Contribute.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 28 Définitions fournies par Stefanie Conrad, la conseillère internationale pour la citoyenneté et la gouvernance.
- 29 Nainar, ahida. « In the Multiple Systems of Justice in Uganda; Whither Justice for Women? » FIDA Ouganda, 2011, http://www.entwicklung.at/fileadmin/media/Projektbeispiele/FIDA-Uganda_Publications/FIDA_Publication_Whither_Justice_for_women.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 30 Wojkowska, Ewa. « Doing Justice: How Informal Justice Systems can Contribute. » Oslo : UNDP, 2006, <http://equalbeforethelaw.org/sites/default/files/library/2006%20Doing%20Justice%20How%20Informal%20Systems%20Can%20Contribute.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 31 Dans une étude au Sud-Soudan, le prix pour un viol était de cinq vaches. Source : Haki. « Combatting Gender-Based Violence in the Customary Courts of South Sudan. » Haki Network, 2011, http://www.hakinetwork.org/wp-content/uploads/2011/06/Combatting-GBV-in-South-Sudan_Haki1.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 32 Nainar, ahida. « In the Multiple Systems of Justice in Uganda; Whither Justice for Women? » FIDA Ouganda, 2011, http://www.entwicklung.at/fileadmin/media/Projektbeispiele/FIDA-Uganda_Publications/FIDA_Publication_Whither_Justice_for_women.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 33 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 34 Pour plus d'informations sur notre étude de cohorte, voir section 2 de ce rapport.
- 35 Adapté d'une étude de cas effectuée par Landesa : The Rural Development Institute website, publié initialement pour le rapport de Plan « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2009 : Les filles dans l'économie mondiale. » Plan International, 2009.
- 36 Nainar, ahida. « In the Multiple Systems of Justice in Uganda; Whither Justice for Women? » FIDA Ouganda, 2011, http://www.entwicklung.at/fileadmin/media/Projektbeispiele/FIDA-Uganda_Publications/FIDA_Publication_Whither_Justice_for_women.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 37 OMS, Department of Reproductive Health and Research, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council. « Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence. » OMS, 2013. <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/en/> [Consulté le 24 avril 2014].
- 38 OMS, Department of Reproductive Health and Research, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council. « Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence. » OMS, 2013. <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/en/> [Consulté le 24 avril 2014].
- 39 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. « Violence against Women: an EU-Wide Survey Main Results. » Autriche : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014, http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-vaw-survey-main-results_en.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 40 Kapur, Naina. « Everyday Equality – Be the Change. » New Dehli: UNIFEM, 2012, <http://www.unwomensouthasia.org/assets/Everyday-Equality.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 41 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » World Bank Publications, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 42 Integrated Regional Information Networks. « Fighting Gender-Based Violence in Sierra Leone. » Relief Web, 6 novembre 2013, <http://reliefweb.int/report/sierra-leone/fighting-gender-based-violence-sierra-leone> [Consulté le 30 avril 2014].
- 43 National Crime Records Bureau. « Crime in India: 2012 Statistics. » Inde : National Crime Records Bureau, 2012, <http://ncrb.gov.in/CD-CII2012/Statistics2012.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 44 Manorama, Ruth. « The situation of Dalit women – Formerly Known as Untouchables/Scheduled Castes. » Présenté devant la Commission du Parlement européen sur le développement par Ruth Manorama, responsable de la fédération nationales des femmes dalits, Décembre 18, 2006.
- 45 Ministry of Justice. Home Office et Office for National Statistics. « An Overview of Sexual Offending in England and Wales. » Ministry of Justice, Home Office et Office for National Statistics, 10 janvier 2013, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/214970/sexual-offending-overview-jan-2013.pdf (Dernière consultation : 5 Décembre 2013).
- 46 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. « Violence against Women: an EU-Wide Survey Main Results. » Autriche : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014, http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-vaw-survey-main-results_en.pdf [Consulté le 22 avril 2014].
- 47 Catalano, Shannan, Erica Smith, Howard Snyder, Ph.D., et Michael Rand. « Female Victims of Violence. » US Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, sélection de faits, NCJ 228356, septembre 2009).
- 48 Laville, Sandra. « Domestic Violence Conviction Rates at All-Time High. » The Guardian, 22 juillet 2012, <http://www.theguardian.com/society/2012/jul/22/domestic-violence-conviction-rate-high> [Consulté le 30 avril 2014].
- 49 Repila, Jacky. « The Politics of Our Lives: The Raising Her Voice in Pakistan Experience. » Oxfam, 2013, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-politics-of-our-lives-the-raising-her-voice-in-pakistan-experience-294763> [Consulté le 24 avril 2014].
- 50 Repila, Jacky. « The Politics of Our Lives: The Raising Her Voice in Pakistan Experience. » Oxfam, 2013, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-politics-of-our-lives-the-raising-her-voice-in-pakistan-experience-294763> [Consulté le 24 avril 2014].
- 51 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20

Section 1 : Chapitre 3

- Countries. » World Bank Publications, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 52 Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » World Bank Publications, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 53 Nussbaum, Martha, Amrita Basu, Yasmin Tambiah et Niraja Gopal Jayal. « Essays on Gender and Governance. » Human Development Resource Centre, 2003, http://www.undp.org/content/dam/india/docs/essays_on_gender_and_governance.pdf [Consulté le 24 avril 2014].
- 54 Mlambo-Ngcuka, Phumzile. « ONU Femmes Executive Director Stresses Importance of Women in Leadership Positions. » Discours pour le lancement du programme Women leading Africa en Namibie, 24 octobre 2013, <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2013/10/ed-speech-at-women-leading-africa-programme> [Consulté le 30 avril 2014].
- 55 Données issues de Rules.org, WorldStatesmen.org et Regnal Chronologies. Compilées in McCullough, Jim, « Female World Leaders Currently in Power ». Filibuster Cartoons, février 2014, http://www.filibustercartoons.com/charts_rest_female-leaders.php [Consulté le 30 avril 2014].
- 56 Union Interparlementaire. « Women in National Parliaments. » Union Interparlementaire, 1er avril 2014, <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm> [Consulté le 14 mai 2014].
- 57 Catalyst. « Women CEOs of the Fortune 1000. » Catalyst Knowledge Centre, 1^{er} juin 2014, <http://www.catalyst.org/knowledge/women-ceos-fortune-1000> [Consulté le 14 mai 2014].
- 58 United Cities and Local Governments Women : Comité permanent sur l'égalité des sexes. « The Equality Agenda of United Cities and Local Governments. » United Cities and Local Governments, 2013, <http://issuu.com/uclgclg/docs/uclg-women-en> [Consulté le 30 avril 2014].
- 59 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 60 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 61 Jogdand, Prahlad Gangaram. « Dalit Women in India: Issues and Perspectives. » New Delhi : Gyan Publication, New Delhi, 1995.
- 62 Hicks, Celeste. « Guardian Development Podcast – Are Women's Movements a Force for Change? » Podcast de The Guardian Development. 20 février 2014, <http://www.theguardian.com/global-development/audio/2014/feb/20/women-movements-force-for-change-podcast> [Consulté le 26 février 2014].
- 63 Banque mondiale, Asian Development Bank, Département britannique du développement international et Agence canadienne de développement international. « Gender Analysis of the 2004 Vietnam Household Living Standard Survey. » Hanoi : La Banque mondiale, 2006.
- 64 Batliwala, Srilatha. « Changing their world: Concepts and Practices of Women's Movements. » Association of Women's Rights in Development (AWID), 2008, <http://www.awid.org/Library/Changing-their-World-Concepts-and-practices-of-women-s-movements-2nd-Edition> [Consulté le 30 avril 2014].
- 65 Plan. « Parce que je suis une fille : 2014 Les voies du pouvoir (Inde) : un rapport initial » Plan Inde, avril 2014.
- 66 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 67 Tadros, Mariz. « Women Engaging Politically: Beyond Magic Bullets and Motorways. » Brighton : Pathways of Women's Empowerment RPC, octobre 2011, http://r4d.dfid.gov.uk/PDF/Outputs/WomenEmp/Policy_Oct_11_Women_engaging.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 68 Xiaoxian, Gao. « From the Heyang Model to the Shaanxi Model: Action Research on Women's Participation in Village Governance. » The China Quarterly, 204, Décembre (2010).
- 69 Lawal, Abdulkareem et Emeka Nwankwo. « Primary Concern: Why Women are not Part of Decision-Making and Local Governance. » Action Aid Nigeria, août 2012, <http://www.actionaid.org/nigeria/publications/primary-concern-why-women-are-not-part-decision-making-and-local-governance> [Consulté le 11 mars 2014].
- 70 Tadros, Mariz. « Women Engaging Politically: Beyond Magic Bullets and Motorways. » Brighton : Pathways of Women's Empowerment RPC, octobre 2011, http://r4d.dfid.gov.uk/PDF/Outputs/WomenEmp/Policy_Oct_11_Women_engaging.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 71 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 72 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 73 Citations de groupes de discussion dirigés dans Boudet, Ana María Muñoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » World Bank Publications, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 74 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Because I Am a Girl Research: Raw Data. » Plan International et The Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 75 Plan Afrique de l'Ouest. « Targeting Female Youth for Change in Rural Ghana. » Plan International, 2014.
- 76 ONU Femmes Afrique de l'Ouest. « Ghana- Priority 1: Expanding Women's Voice, Leadership and Participation. » Blog ONU Femmes Afrique de l'Ouest, <http://unwomenwestafrica.blog.com/about-un-women-west-africa-sub-regional-office/ghana-2/ghana-priority-1-expanding-womens-voice-leadership-and-participation/> [Consulté le 14 mai 2014].
- 77 ONU Femmes Afrique de l'Ouest. « Ghana- Priority 1: Expanding Women's Voice, Leadership and Participation. » Blog ONU Femmes Afrique de l'Ouest, <http://unwomenwestafrica.blog.com/about-un-women-west-africa-sub-regional-office/ghana-2/ghana-priority-1-expanding-womens-voice-leadership-and-participation/> [Consulté le 14 mai 2014].
- 78 Action Aid. « Our Approach to Working with Youth: Fighting Poverty and Social Injustices. » Action Aid,

Section 1 : Chapitre 3

- 2013, http://www.actionaidusa.org/sites/files/actionaid/working_with_youth_-_fighting_poverty_and_injustices.pdf [Consulté le 14 mai 2014].
- 79 Akapire, Edward A. J., Albansan Mohammed Awal et Rahinatu Fuseini. « Catch Them Young: the Young Female Parliament in Northern Ghana » in Jessica Greenhalf et Rosemary McGee (eds) « Young Citizens: Youth and Participatory Governance in Africa. » Participatory Learning and Action. 64, (2011) <http://pubs.iied.org/14607IIED.html> [Consulté le 14 mai 2014].
- 80 Ce document est tiré de la source suivante : Cristalis, Irena et Catherine Scott. « Independent Women: The Story of Women's Activism in East Timor. » Londres : The Catholic Institute for International Relations (CIIR), 2005, CIIR est actuellement connu sous le nom de Progressio <http://www.progressio.org.uk/sites/default/files/independent-women.pdf> [Consulté le 14 mai 2014].
- 81 Union Interparlementaire. « Women in National Parliaments: World Classification. » Union Interparlementaire, avril 2014, <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm> [Consulté le 14 mai 2014].
- 82 Marx, Susan. « Can Timor-Leste's Gender Quota System Ensure Women's Participation in Politics? » The Asia Foundation, 2012, <http://asiafoundation.org/in-asia/2012/03/07/can-timor-lestes-gender-quota-system-ensure-womens-participation-in-politics/> [Consulté le 12 mai 2014].
- 83 Pour plus d'information voir Budlender, Debbie, Diane Elson, Guy Hewitt et Tanni Mukhopadhyay. « Gender Budgets Make Cents: Understanding Gender Responsive Budgets. » Secrétariat du Commonwealth, 2012, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.200.3182&rep=rep1&type=pdf> [Consulté le 14 mai 2014].
- 84 Casey, Jean. « A Gender Programme Analysis of Progressio. » Progressio. Disponible ici : <http://www.progressio.org.uk/sites/progressio.org.uk/files/Gender-Programme-Analysis-2012.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 85 Combaz, Emilie. « Impact of Gender-Responsive Budgeting ». GSDRC. 2013, <http://gsdrc.org/docs/open/HDQ977.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 86 The Motsepe Foundation et Department of Women, Children, and People with Disabilities. « Gender Responsive Budget Initiative. Launch of Preliminary Report. » 29 août 2012, http://www.gcis.gov.za/content/newsroom/advisories/grb_report_28aug2012
- 87 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011, <http://progress.unwomen.org/pdfs/EN-Report-Progress.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 88 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011, <http://progress.unwomen.org/pdfs/EN-Report-Progress.pdf> [Consulté le 30 avril 2014].
- 89 Holden, Lydia. « Grassroots Girls Solutions: Six Grassroots Organisations Transform the Lives of Adolescent Girls. » The Girl Effect/Nike, 2006, http://www.globalfundforwomen.org/storage/documents/impact/Grassroots_Girls_Solutions.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 2 En vertu de la loi pour la protection complète de l'enfance et de l'adolescence (décret 27, 2003) les moins de 13 ans sont définis comme enfants et les 14-17 sont définis comme adolescents.
- 3 Group for Mutual Support. « Annual Report on Violent Acts and Human Rights in Guatemala. » Group for Mutual Support, 2013.
- 4 Ibid.
- 5 Les données sur la violence à l'égard des femmes sont généralement ventilées par groupes d'âge qui juxtaposent mineurs et adultes (comme par exemple la classe 16-30 ans).
- 6 Commission pour l'éclaircissement historique. « Guatemala: Memory of Silence. » Guatemala : Commission pour l'éclaircissement historique, 1999.
- 7 Les départements de Guatemala City, Chiquimula, Quetzaltenango, Huehuetenango et Alta Verapaz.
- 8 Dans un entretien avec un avocat spécialisé dans la violence à l'encontre des adolescentes, un exemple a été mentionné selon lequel un juge instruisant un cas de féminicide d'une adolescente de 15 ans a accepté la déclaration de l'avocat du défendeur qui arguait que le petit ami de la jeune fille ne pouvait pas avoir eu l'intention de la tuer car il avait son nom en tatouage (ce qui était cité comme preuve de « l'amour » qu'il portait à son amie).
- 9 C'est une critique souvent faite par les groupes de femmes et de droits des filles qui travaillent dans les départements hors de Guatemala City, qui font remarquer qu'il y a plus de 20 dialectes mayas.
- 10 Illustrant la profondeur du problème de misogynie, des personnages politiques importants ont déclaré que pour éviter de se faire violer, les jeunes femmes devraient éviter de sortir après la nuit tombée.
- 11 Pour en savoir plus sur le travail de Women Changing the World (Mujeres Transformando el Mundo), visiter : <http://www.mujerestransformandoelundo.org>
- 12 Le premier groupe a démarré en juin 2013 et est composé de huit jeunes femmes survivantes de violences sexuelles. Ce groupe de soutien est toujours en action.
- 13 Ces recommandations représentent le résultat de ma propre recherche de terrain associée aux apports directs des militantes des droits des femmes et des filles que j'ai interviewées au Guatemala.
- 14 Il doit être noté que dans les derniers mois il y a eu une augmentation nette des unes médiatiques sur les abus sexuels. Bien que ce soit une évolution importante, il est toujours préoccupant que le traitement en soit sensationnaliste et manque de prise en compte de la question des droits. Il y a eu des cas de parents de victimes de féminicides qui ont appris le meurtre en voyant une photo du corps de la jeune fille dans un article de journal.
- 15 C'est une recommandation explicite du groupe de femmes guatémaltèques dans leur rapport de janvier 2014. Ce groupe est une organisation de droits des filles et des femmes qui offre une aide intégrée aux victimes et aux survivantes de violence sexiste.
- 16 Il est reconnu qu'un financement de l'État pour les organisations de droits des femmes et des filles n'est pas suffisant et la plupart des groupes dépendent de financements internationaux, ce qui est loin de permettre de répondre aux besoins du problème. Malgré leurs efforts pour mettre en œuvre les dispositions de la loi contre le féminicide, par exemple, les organisations comme le groupe des femmes guatémaltèques et Women changing the world reçoivent peu d'aide de l'État, voire aucune.

Chapitre 3 Dossier spécial

- 1 Les auteurs qui ont créé le terme "féminicide" sont Jill Radford et Diane Russell, dans leur ouvrage « Femicide: The Politics of Women Killing. » États-Unis : Twayne Publishers Inc., 1992.

Section 1 : Chapitre 4

Chapitre 4

- 1 ONU Femmes. « ONU Femmes Calls for More Women and Social Protections in the Workplace as Key to Global Economic Recovery. » ONU Femmes, 5 juillet 2012, <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2012/7/unwomen-calls-for-more-women-and-social-protections-in-the-workplace-as-key-to-global-economic-reco> [Consulté le 6 mai 2014].
- 2 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organised Central American women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Recherche inédite pour Puntos de Encuentro. Nicaragua, 2009.
- 3 Eyben, Rosalind, Naila Kabeer et Andrea Cornwall. « Conceptualising Empowerment and the Implications for Pro-Poor Growth. » Brighton : Institut des études de développement à l'Université du Sussex, 2008, <http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/conceptualisingempowermentpaperforPOVNET.pdf> [Consulté le 14 mai 2014].
- 4 Golla, Anne Marie, Anja Malhotra, Priya Nanda et Rekha Mehra. « Understanding and Measuring Women's Economic Empowerment. » ICRW, <http://www.icrw.org/files/publications/Understanding-measuring-womens-economic-empowerment.pdf> [Consulté le 14 mai 2014].
- 5 Pells, Kirrily. « Poverty and Gender Inequalities: Evidence from Young Lives. » Policy Paper 3, Young Lives, 2011, http://www.younglives.org.uk/files/policy-papers/yl_pp3_poverty-and-gender-inequalities [Consulté le 22 avril 2014].
- 6 OIT, « Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk ». Genève : OIT, 2013. Disponible ici : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212423.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 7 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa: The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 8 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2012 – Apprendre pour la vie ». Plan International, 2012, <https://plan-international.org/girls/reports-and-publications/the-state-of-the-worlds-girls-2012-learning-for-life.php?lang=en> [Consulté le 6 mai 2014].
- 9 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 « Parce que je suis une fille ». Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 10 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 11 Plan. « Choix réels, vies réelles : étude de cohorte Parce que je suis une fille » In « Parce que je suis une fille : Apprendre pour la vie » Plan International, 2012.
- 12 UNESCO. « Education for All Global Monitoring Report Fact Sheet octobre 2013, Girls' Education – The Facts. » UNESCO/Education for All Global Monitoring Report. Disponible ici : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/GMR/images/2011/girls-factsheet-en.pdf> [Consulté le 6 mai 2014].
- 13 UNESCO. « Education for All Global Monitoring Report Fact Sheet octobre 2013, Girls' Education – The Facts. » UNESCO/ Rapport Mondial de Suivi sur l'EPT. Disponible ici : <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/GMR/images/2011/girls-factsheet-en.pdf> [Consulté le 6 mai 2014].
- 14 Banque mondiale. « Ratio of Female to Male Primary Enrolment (%) » Données de la Banque mondiale, 2013, <http://data.worldbank.org/indicator/SE.ENR.PRIM.FM.ZS/countries/1W?display=graph> [Consulté le 6 mai 2014].
- 15 Plan. « Parce que je suis une fille 2012 – Apprendre pour la vie » Plan International, 2012.
- 16 Roudi, Farnazeh. « Youth Population and Employment in the Middle East and North Africa: Opportunity or Challenge? » United Nations Expert Group Meeting on Adolescents, Youth and Development, New York, 21-22 juillet 2011, http://www.un.org/esa/population/meetings/egm-adolescents/p06_roudi.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 17 OIT. « Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk. » Genève : OIT, 2013, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212423.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 18 Nations Unies. « Girls and Young Women Factsheet. » Nations Unies Youth, <http://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/girls-youngwomen.pdf> [Consulté le 8 mai 2014].
- 19 Wallace, Tina et Banos-Smith, Helen. « Core Issues Affecting Women Progressing to Senior Management: A Comparative Overview of the Global South. » Paris : International Institute for Educational Planning (IIEP) et UNESCO, octobre 2001, http://doc.iiep.unesco.org/wwwisis/repdoc/SEM313/SEM313_14_eng.pdf [Consulté le 15 mars 2014].
- 20 Banque mondiale. « Ready for Work Increasing Economic Opportunity for Adolescent Girls and Young Women. » Banque mondiale, 2010, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/08/18398119/ready-work-increasing-economic-opportunity-adolescent-girls-young-women> [Consulté le 10 avril 2014].
- 21 Entretien avec Nikki van der Gaag for Plan. « Parce que je suis une fille 2012 – Apprendre pour la vie », Plan International, 2012.
- 22 Banque mondiale. « Ready for Work Increasing Economic Opportunity for Adolescent Girls and Young Women. » Banque mondiale, 2010, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/08/18398119/ready-work-increasing-economic-opportunity-adolescent-girls-young-women> [Consulté le 10 avril 2014].
- 23 Governing Council of Jordan. « A Country Fact Sheet on Youth Employment. » International Fund for Agricultural Development, 2011, <http://www.ifad.org/events/gc/34/nen/factsheet/jordan.pdf> [Consulté le 7 mai 2014].
- 24 Banque mondiale. « Ready for Work Increasing Economic Opportunity for Adolescent Girls and Young Women. » Banque mondiale, 2010, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/08/18398119/ready-work-increasing-economic-opportunity-adolescent-girls-young-women> [Consulté le 10 avril 2014].
- 25 Banque mondiale. « Ready for Work Increasing Economic Opportunity for Adolescent Girls and Young Women. » Banque mondiale, 2010, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/08/18398119/ready-work-increasing-economic-opportunity-adolescent-girls-young-women> [Consulté le 10 avril 2014].

- org/curated/en/2010/08/18398119/ready-work-increasing-economic-opportunity-adolescent-girls-young-women [Consulté le 10 avril 2014].
- 26 Plantenga, Janneke, Chantal Remery et Manulea Samek Lodovici. « Starting Fragile: Gender Differences in the Youth Labour Market. » Commission Européenne, 2013, http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/documents/130902_starting_fragile_report_2013_en.pdf [Consulté le 14 mai 2014].
- 27 Département du travail des états-Unis. « Employment and Unemployment among Youth Summary. » Statistiques du Bureau du travail, 20 août 2013, <http://www.bls.gov/news.release/youth.nr0.htm> [Consulté le 7 mai 2014].
- 28 Banque mondiale. « Unemployment, Youth Female. » Banque mondiale, 2012, <http://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.FE.ZS/countries> [Consulté le 7 mai 2014].
- 29 Banque mondiale. « Unemployment, Youth Female. » Banque mondiale, 2012, <http://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.FE.ZS/countries> [Consulté le 7 mai 2014].
- 30 OCDE. « OECD Labour Force Statistics 2003-2012. » OECD Publishing, 2013, http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/employment/oced-labour-force-statistics-2013_oced_lfs-2013-en#page1 [Consulté le 7 mai 2014].
- 31 NPR. « IMF's Lagarde: Women in Workforce Keys to Healthy Economics. » NPR, 28 mars 2014, <http://www.npr.org/2014/03/28/294715846/imfs-lagarde-women-in-workforce-key-to-healthy-economies> [Consulté le 6 mai 2014].
- 32 Les commentaires de Mme Lagarde se basent sur les résultats d'un rapport du FMI – Elborgh-Woytek, Katrin, Monique Newiak, Kalpana Kochlar, Stefania Fabrizio, Kangni Kpodar, Philippe Wingender, Benedict Clements et Gerd Schwartz. « Women, Work, and the Economy: Macroeconomic Gains From Gender Equity. » Fonds Monétaire International, 2013. Ce rapport relevait également que si les femmes travaillaient dans la même proportion que les hommes, le PIB d'un pays comme l'Égypte augmenterait de 34 %, de 27 % en Inde, de 9 % au Japon et de 5 % aux États-Unis.
- 33 Chaaban, Jad, et Wendy Cunningham. « Measuring the Economic Gain of Investing in Girls: the Girl Effect Dividend. » Série de documents de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale, 2011, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-5753> [Consulté le 8 mai 2014].
- 34 OIT. « Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk. » Genève : OIT, 2013, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212423.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 35 The Economist. « Generation Jobless. » The Economist, 27 avril 2014, <http://www.economist.com/news/international/21576657-around-world-almost-300m-15-24-year-olds-are-not-working-what-has-caused> [Consulté le 9 mai 2014].
- 36 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Recherche de Parce que je suis une fille » Plan International et The Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 37 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 38 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2009, les filles dans l'économie mondiale. » Plan International, 2009.
- 39 Plan. « La situation des filles dans le monde 2009, les filles dans l'économie mondiale. » Plan International, 2009.
- 40 Observations de l'OIT basée sur 83 pays développés et en développement, tirées de : ONU Femmes et l'Organisation internationale du Travail. « Policy Brief: Decent Work and Women's Economic Empowerment: Good Policy and Practice. » ONU Femmes, 2012, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/genericdocument/wcms_184878.pdf [Consulté le 14 mai 2014].
- 41 US Equal Employment Opportunity Commission. « EEOC Women's Work Group Report. » US Equal Employment Opportunity Commission, 2011, http://www.eeoc.gov/federal/reports/women_workgroup_report.cfm [Consulté le 5 juin 2014].
- 42 Kellerman, Barbara et Deborah Rhode. « Women and Leadership: The State of Play and Strategies for Change. » Jossey-Bass, 2007.
- 43 Voir : Colleen McCain Nelson. « Poll: Most Women See Bias in the Workplace. » The Wall Street Journal, 12 avril 2013, <http://online.wsj.com/news/articles/SB10001424127887324695104578417020376740796> [Consulté le 5 juin 2014].
- 44 Orser, Barbara. « Creating High-Performance Organizations: Leveraging Women's Leadership. » Ottawa: The Conference Board of Canada, juin 2000.
- 45 Wallace, Tina and Helen Baños Smith. « The Context for the IIEP Research on Women in Senior Management. » IIEP, Décembre 2011. Inédit.
- 46 Barsh, Joanna et Lareina Yee. « Unlocking the Full Potential of Women at Work. » McKinsey & Company, 2012.
- 47 Grant Thornton. « Women in business: from classroom to boardroom Grant Thornton International Business Report 2014. » Grant Thornton, 2014, http://www.internationalbusinessreport.com/files/IBR2014_WiB_report_FINAL.pdf [Consulté le 26 mars 2014].
- 48 Catalyst. « 2013 Catalyst Census: Fortune 500 Women Executive Officers and Top Earners. » Catalyst, 10 Décembre 2013, <http://www.catalyst.org/knowledge/2013-catalyst-census-fortune-500-women-executive-officers-and-top-earners> [Consulté le 26 mars 2014].
- 49 Nkomo, Stella et Hellicy Ngambi. « African Women in Leadership: Current Knowledge and a Framework for Future Studies. » International Journal of African Renaissance Studies, 4, 1 (2009).
- 50 Forum économique mondial. « The Corporate Gender Gap Report 2010. » Forum économique mondial, 2010, <http://www.weforum.org/reports/corporate-gender-gap-2010> [Consulté le 9 mai 2014].
- 51 Forum économique mondial. « The Corporate Gender Gap Report 2010. » Forum économique mondial, 2010, <http://www.weforum.org/reports/corporate-gender-gap-2010> [Consulté le 9 mai 2014].
- 52 OIT. « Topics: Decent Work. » OIT, 2014, <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm> [Consulté le 5 juin 2014].
- 53 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa:

- The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 54 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa: The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 55 BBC News. « Bangladesh Factory Collapse Toll Passes 1,000. » BBC Asie, 10 mai 2013, <http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-22476774> [Consulté le 9 mai 2014].
- 56 World Policy Institute. « Conversation: Nazma Akter. » World Policy Institute, Summer 2013, <http://www.worldpolicy.org/journal/summer2013/view-sweatshop-floor> [Consulté le 7 mai 2014].
- 57 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille ». Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 58 Machel, Graça. « Preface. » in Plan, « Parce que je suis une fille : Les filles dans l'économie mondiale 2009. » Plan International, 2009.
- 59 Emmett, Bethan. « Paying the Price for the Economic Crisis. » Oxford : Oxfam International, 2009.
- 60 Baird, Sarah, Jed Friedman et Norbert Schady. « Aggregate Income Shocks and Infant Mortality in the Developing World. » Washington DC : La Banque mondiale, 2007, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-4346> [Consulté le 14 mai 2014].
- 61 Banque mondiale. « Global Monitoring Report 2010: The MDGs after the Crisis. » Washington DC : La Banque mondiale, 2010, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gmr/2010/eng/gmr.pdf> [Consulté le 9 mai 2014].
- 62 Duryea, Suzanne, David Lam et Deborah Leinson. « Effects of Economic Shocks on Children's Employment and Schooling in Brazil. » Journal of Development Economics, 84, 1 (2007).
- 63 OIT. « ILO Warns Economic Crisis Could Generate up to 22 Million More Unemployed Women in 2009, Jeopardise Equality Gains at Work and at Home. » Communiqué de presse : Organisation Internationale du Travail, 5 mars 2009, http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--en/WCMS_103447/index.htm [Consulté le 9 mars 2014].
- 64 OIT. « Global Employment Trends of Women Report 2009. » OIT, 2009, http://www.ilo.org/global/publications/WCMS_103456/lang--en/index.htm [Consulté le 6 juin 2014].
- 65 OIT. « Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk. » Genève : OIT, 2013, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212423.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 66 OIT. « Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk. » Genève : OIT, 2013, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212423.pdf [Consulté le 8 mai 2014].
- 67 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa:
- The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 68 Milman, Oliver. « Poor Young Women Being 'Left Behind in Life' As Equality Gap Widens. » The Guardian, 19 novembre 2013, <http://www.theguardian.com/world/2013/nov/19/poor-young-women-being-left-behind-in-life-as-equality-gap-widens> [Consulté le 9 mai 2014].
- 69 Pearson, Ruth et Caroline Sweetman. « Introduction.' Gender and Development Special Issue, 18, 2 (2010).
- 70 Stavropoulou, Maria et Nicola Jones. « Off the Balance Sheet: the Impact of the Economic Crisis on Girls and Young Women. » Plan International et ODI. janvier, 2013, <http://plan-international.org/about-plan/resources/publications/economic-security/off-the-balance-sheet-the-impact-of-the-economic-crisis-on-girls-and-young-women/> [Consulté le 9 mai 2014].
- 71 Stavropoulou, Maria et Nicola Jones. « Off the Balance Sheet: the Impact of the Economic Crisis on Girls and Young Women. » Plan International et ODI. janvier, 2013, <http://plan-international.org/about-plan/resources/publications/economic-security/off-the-balance-sheet-the-impact-of-the-economic-crisis-on-girls-and-young-women/> [Consulté le 9 mai 2014].
- 72 Institute of Development Studies. « Accounts of Crisis: Poor People's Experiences of the Food, Fuel and Financial Crises in Five Countries. » Brighton : Institute of Development studies, 2009, <http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/AccountsofCrisisFINAL.pdf> [Consulté le 9 mai 2014].
- 73 International Research and Development Actions. « Research Study to Investigate the Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa: the Case of Kenya. » IRDAC, 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 74 Pour plus d'informations sur notre étude de cohorte, voir Section 2.
- 75 Remez, Michael. « Indians Support Gender Equality but Still Give Men Edge in Workplace, Higher Education. » Pew Global, 4 janvier 2013, <http://www.pewglobal.org/2013/01/04/indians-support-gender-equality-but-still-give-men-edge-in-workplace-higher-education/> [Consulté le 3 septembre 2013].
- 76 Pew Global Attitudes Project. « Gender Equality Universally Embraced, but Inequalities Acknowledged. » Pew Research Centre, 1er juillet 2010, <http://www.pewglobal.org/files/2010/07/Pew-Global-Attitudes-2010-Gender-Report-juillet-1-12-01AM-EDT-NOT-EMBARGOED.pdf> [Consulté le 21 novembre 2013].
- 77 Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2011 : Et les garçons dans tout ça ? » Plan International, 2011.
- 78 Chingwete, Anyway, Samantha Richmond. « Support for African Women's Equality Rises Education, Jobs & Political Participation still Unequal. » Afrobarometer, 2014, http://www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policypaper08.pdf [Consulté le 14 mai 2014].
- 79 Données issues de La Cava. « Kingdom of Morocco: Promoting Youth Opportunities and Participation. » Banque mondiale, 2012. Résumé dans Banque mondiale. « Gender at Work: A Companion at the World Development Report on Jobs. » Groupe de la Banque mondiale sur le genre et le développement, 2013, http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Event/Gender/GenderAtWork_web2.pdf (Consulté le 26 mars 2014).

- 80 Pew Global Attitudes Project. « Gender Equality Universally Embraced, but Inequalities Acknowledged. » Pew Research Centre, 1 juillet 2010, <http://www.pewglobal.org/files/2010/07/Pew-Global-Attitudes-2010-Gender-Report-juillet-1-12-01AM-EDT-NOT-EMBARGOED.pdf> [Consulté le 21 novembre 2013].
- 81 Benjamin, Nina. « Young Women Opening Doors Creating Spaces: The Decisions for Life Trade Union Campaign. » Afrique du Sud : Labour Research Service. Bargaining Monitor, 25, 175 (2011).
- 82 Forum économique mondial. « The Global Gender Gap Report 2013. » Forum économique mondial, 2013, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2013.pdf
- 83 Kabeer, Nalia. « Women's Economic Empowerment and Inclusive Growth: Labour Markets and Enterprise Development. » Document de travail du SIG. Département britannique du développement international, 2012, <http://www.idrc.ca/EN/Documents/NK-WEE-Concept-Paper.pdf> [Consulté le 9 mai 2014].
- 84 Horn, Zoe Elena. « The Effects of the Global Economic Crisis on Women in the Informal Economy: Research findings from WIEGO and the Inclusive Cities Partners. » Gender and Development Special Issue, 18, 2 (2010).
- 85 Oxfam International. « Gender Equality: It's Your Business. » Oxfam Briefings for Business No 7, 2012, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bfb07-gender-equality-its-your-business-060312-en.pdf> [Consulté le 26 mars 2014].
- 86 Plan. « Parce que je suis une fille : Les filles dans l'économie mondiale 2009. » Plan International, 2009.
- 87 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 88 Pour plus d'informations sur la campagne Decisions for Life, visiter : <http://www.ituc-csi.org/-decisions-for-life-%20.html?lang=en>
- 89 Tsiantonaki, Maria et Samuel Grumiau. « Spotlight Interview with Thulile Motsamai (SACCAWU) » ITCU, 7 mars 2011, <http://www.ituc-csi.org/spotlight-interview-with-thulile> [Consulté le 14 mai 2014].

Chapitre 4 Dossier spécial

- 1 Casey, Jean, Charlotte Nussey et Feyi Rodway. « Exploring the Gap: New Ideas and Old Realities: Real Choices, Real Lives: Research with young people in Brazil, Uganda and Vietnam. » Plan International, 2014.
- 2 Pour plus d'informations sur Real Choices, Real Lives, voir Section 2 de ce rapport.
- 3 République d'Ouganda. « Domestic Violence Act. » 2010, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_172625.pdf

Chapitre 5

- 1 Département britannique du développement international. « How to Note: A Theory of Change for Tackling Violence against Women and Girls. » CHASE, juin 2012. https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67336/how-to-note-vawg-1.pdf [Consulté le 9 mai 2014].
- 2 Stephens, Paul. « Why I Helped Start a Nonprofit in Mexico. » Dev Ex, 27 mars 2014, https://www.devex.com/news/why-i-helped-start-a-nonprofit-in-mexico-83068?mkt_tok=3RkMMJWWfF9wsRonsqvBcu%2FhmjTEU5z17%2BgkUaO3hYkz2EFye%2BliHETpodcMTcNq

- ML7YDBceJhgyQJxPr3DJNUN0ddxRhbkdQ%3D%3D [Consulté le 9 mai 2014].
- 3 Quelqu'un qui croit fortement à un changement politique ou social et prend part à des activités publiques comme des manifestations de rue et des campagnes, pour essayer de les concrétiser.
- 4 Arutyunova, Angelika et Cindy Clark. « Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality. » AWID, 2013, <http://www.awid.org/Library/Watering-the-Leaves-Starving-the-Roots> [Consulté le 9 mai 2014].
- 5 Pour plus d'informations sur FRIDA : The Young Feminist Fund, visiter : www.youngfeministfund.org
- 6 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 7 Batliwala, Srilatha. « Changing their World: Concepts and Practices of Women's Movements. » Association of Women's Rights in Development (AWID), 2008, <http://www.awid.org/Library/Changing-their-World-Concepts-and-practices-of-women-s-movements-2nd-Edition> [Consulté le 9 mai 2014].
- 8 Miller, Julia, Angelika Arutyunova et Cindy Clark. « New Actors, New Money, New Conversations: A Mapping of Recent Initiatives for women and Girls. » AWID, 2013, <http://www.awid.org/Library/New-Actors-New-Money-New-Conversations> [Consulté le 9 mai 2014].
- 9 Machel, Graça. « Preface » in Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2008 – dans l'ombre de la guerre. » Plan International, 2008.
- 10 Rayale, Kadra. Allocution du lancement du rapport de « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2010 » de Plan International, Washington, 22 septembre 2010.
- 11 Nemcova, Barbora. « Radio Udayapur: Their Voices, Their Airwaves. » FRIDA : The Young Feminist Fund Blog, 30 avril 2014, http://youngfeministfund.org/2014/04/radio_odayapur_nepal_interview/#more-1895 accessed mai 11 2014 [Consulté le 14 mai 2014].
- 12 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 13 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 14 Kyomuhendo Bantebya, Grace, Florence Kyoheirwe Muhanguzi et Carol Watson. « Adolescent Girls and Gender Justice: Understanding Key Capability Domains in Uganda. » ODI, 2013.
- 15 Kyomuhendo Bantebya, Grace, Florence Kyoheirwe Muhanguzi et Carol Watson. « Adolescent Girls and Gender Justice: Understanding Key Capability Domains in Uganda. » ODI, 2013.
- 16 Boudet, Ana Maria Munoz, Patti Petesch, et Carolyn Turk with Angelica Thumala. « On Norms and Agency: Conversations about Gender Equality with Women and Men in 20 Countries. » Banque mondiale, 2012, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1164107274725/On-Norms-Agency-Book.pdf> [Consulté le 24 avril 2014].
- 17 Bradshaw, S. & J. Casey. « Rights are nice but they are not real life. » Article pour la conférence IAMCR 2009, 2009.
- 18 Lacayo, V. « Approaching Social Change as a Complex Problem in a World That Treats it as a Complicated One: the Case of Puntos De Encuentro, Nicaragua. » Puntos de Encuentro, Nicaragua, 2006.

- 19 Warner, A, G Hollingworth, L Thompson, S Petroni, M Sextn, J Song, J Khada et K Jennings. « I Know, I Want, I Dream: Girls' Insights for Building a Better World. » ICRW, 2013, <http://www.icrw.org/publications/i-know-i-want-i-dream> [Consulté le 9 mai 2014].
- 20 Plan. « Parce que je suis une fille : 2014 Les voies du pouvoir (Inde) : rapport initial. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Plan Inde, avril 2014.
- 21 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 22 Gordon, Hava Rachel. « Gendered Paths to Teenage Political Participation: Parental Power, Civic Mobility, and Youth Activism. » Gender and Society, 22, 1 (2008).
- 23 Piterman, Hannah. « Unlocking Gender Potential: A Leader's Handbook. » Major Street Publishing, 2010.
- 24 Entretien avec Nikki van der Gaag pour Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2011 – Et les garçons dans tout ça ? » Plan International, 2011.
- 25 Baric, Stephanie, Sarah Bouchie, Peter Cronin, Archer Heinzen, Geeta Menon et Cynthia Prather. « The Power to Lead: A Leadership Model for Adolescent Girls. » Care International, 2009, http://www.care.org/sites/default/files/documents/GE-2009-PW_Leadership.pdf [Consulté le 9 mai 2014].
- 26 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua : Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 27 Ford, Liz et Claudine Spera. « Phumzile Mlambo-Ngeuka on How Women's Economic Empowerment Can Help Stamp Out Hunger and Poverty. » The Guardian et ONU Femmes, 19 novembre 2013, http://www.theguardian.com/global-development/video/2013/nov/19/un-women-phumzile-mlambo-ngeuka-video?goback=.gde_3608112_member_5808586588548009987# [Consulté le 9 mai 2014].
- 28 Communication personnelle.
- 29 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 30 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 31 Schoenberg, Judy et Kimberlee Salmond. « Exploring Girls' Leadership. » Girl Scouts Research Institute, 2007, https://www.girlscouts.org/research/publications/girlleadership/exploring_leadership.asp [Consulté le 12 mai 2014].
- 32 Schoenberg, Judy et Kimberlee Salmond. « Exploring Girls' Leadership. » Girl Scouts Research Institute, 2007, https://www.girlscouts.org/research/publications/girlleadership/exploring_leadership.asp [Consulté le 12 mai 2014].
- 33 Schoenberg, Judy et Kimberlee Salmond. « Exploring Girls' Leadership. » Girl Scouts Research Institute, 2007, https://www.girlscouts.org/research/publications/girlleadership/exploring_leadership.asp [Consulté le 12 mai 2014].
- 34 Girlguiding UK. « Girls' Attitudes Survey 2013: What Girls Say About ... Equality for Girls. » GirlGuiding UK, 2013, http://girlsattitudes.girlguiding.org.uk/video/girls_

- attitudes_video.aspx [Consulté le 9 mai 2014].
- 35 Entretien mené par Nikki van der Gaag, avec Andreas Saragih, Spécialiste de la communication de programmes à Plan Indonésie.
- 36 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa: The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 37 Ford, Liz et Claudine Spera. « Phumzile Mlambo-Ngeuka on How Women's Economic Empowerment Can Help Stamp Out Hunger and Poverty. » The Guardian et ONU Femmes, 19 novembre 2013. Disponible ici : http://www.theguardian.com/global-development/video/2013/nov/19/un-women-phumzile-mlambo-ngeuka-video?goback=.gde_3608112_member_5808586588548009987# [Consulté le 9 mai 2014].
- 38 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Recherche de Parce que je suis une fille. » Plan International et The Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 39 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua : Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 40 Casey, J. (2009) « The lived reality of young organized Central American women: experiences of leadership, empowerment and access and control of economic resources. » Puntos de Encuentro, Nicaragua, 2010.
- 41 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 42 Casey, Jean, Charlotte Nussey et Feyi Rodway. « Exploring the Gap: New Ideas and Old Realities: Real Choices, Real Lives: Research with young people in Brazil, Uganda and Vietnam. » Plan International, 2014.
- 43 Wyatt, Nick et Simone Sandoval. « Recherche de Parce que je suis une fille. » Plan International et the Leading Edge. 7 avril 2014. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 44 Greene, Margaret E., Laura Cardinal et Eve Goldstein-Siegel. « Girls Speak: A New Voice in Global Development. » International Center for Research on Women, 2009, <http://www.ungei.org/files/Girls-Speak-A-New-Voice-In-Global-Development.pdf> [Consulté le 12 mai 2014].
- 45 Sperandio, Jill et Alice Merab Kagoda. « Advancing Women into Educational Leadership in Developing Countries: the Case of Uganda. » Advancing Women in Leadership Journal. Disponible ici : http://advancingwomen.com/awl/awl_wordpress/advancing-women-into-educational-leadership-in-developing-countries-the-case-of-uganda/ [Consulté le 12 mai 2014].
- 46 Sirleaf, Ellen Johnson. « Foreword » in Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2008 – dans l'ombre de la guerre. » Plan International, 2008.
- 47 Girlguiding UK. « Girls' Attitudes Explored... Role Models. » GirlGuiding UK, 2012, <http://girlsattitudes.girlguiding.org.uk/pdf/GirlsAttitudesExploredRoleModels.pdf> [Consulté le 9 mai 2014].
- 48 International Research and Development Actions. « Cultural, Social, Political, Educational and Economic Context for Girls: A Power Analysis and Exploration of Gaps Between Legislation and Implementation in Africa:

Section 1 : Chapitre 5

- The Case of Rwanda. » IRDAC, 2013. Recherche effectuée pour ce rapport.
- 49 Committee for the Economic Development of Australia. « Women in Leadership: Understanding the Gender Gap. » CEDA, juin 2013, <http://www.ceda.com.au/media/310731/cedawiljune%202013final.pdf> [Consulté le 12 mai 2014].
- 50 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille ». Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 51 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 52 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 53 Jwanier, David. « Women Mentors may Make Better Role Models, But Men Are Vital to Career Advancement. » Penn State Great Valley School of Graduate Professional Studies. Disponible ici : <http://www.psu.edu/ur/2000/mentoring.html> [Consulté le 12 mai 2014].
- 54 Greene, Margaret E., Laura Cardinal et Eve Goldstein-Siegel. « Girls Speak: A New Voice in Global Development. » International Center for Research on Women, 2009. Disponible ici : <http://www.ungei.org/files/Girls-Speak-A-New-Voice-In-Global-Development.pdf> [Consulté le 12 mai 2014].
- 55 Casey, Jean. « The Lived Reality of Young Organized Central American Women: Experiences of Leadership, Empowerment and Access and Control of Economic Resources. » Nicaragua: Recherche inédite pour Puntos de Encuentro, 2009.
- 56 Plan. « Parce que je suis une fille : 2014 Les voies du pouvoir (Inde) : rapport initial. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Plan Inde, avril 2014.
- 57 Plan. « Meet the Girl Delegates ». Plan International, <http://plan-international.org/what-we-do/child-participation/meet-the-girl-delegates> [Consulté le 12 mai 2014].
- 58 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 59 Arutyunova, Angelika et Cindy Clark. « Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality. » AWID, 2013, <http://www.awid.org/Library/Watering-the-Leaves-Starving-the-Roots> [Consulté le 9 mai 2014].
- 60 CARE. « Arab Spring or Arab Autumn: Women's Political Participation in the Uprising and Beyond: Implications for International Donor Policy. » CARE International, 2013, http://www.care.org/sites/default/files/documents/report_women-arab-spring_english-2013.pdf [Consulté le 7 avril 2014].
- 61 Radsch, Courtney. « Women, Cyberactivism and the Arab Spring. » Muftah, 12 Décembre 2012, <http://muftah.org/women-cyberactivism-the-arab-spring/> [Consulté le 8 avril 2014].
- 62 Blomfield, Adrian. « Nobel Peace Prize: Profile of Tawakul Karman. » The Telegraph, 7 octobre 2011, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/yemen/8813170/Nobel-peace-prize-profile-of-Tawakul-Karman.html> [Consulté le 7 avril 2014].
- 63 CARE. « Arab Spring or Arab Autumn: Women's Political Participation in the Uprising and Beyond: Implications for International Donor Policy. » CARE International, 2013, http://www.care.org/sites/default/files/documents/report_women-arab-spring_english-2013.pdf [Consulté le 7 avril 2014].
- 64 CARE. « Arab Spring or Arab Autumn: Women's Political Participation in the Uprising and Beyond: Implications for International Donor Policy. » CARE International, 2013, http://www.care.org/sites/default/files/documents/report_women-arab-spring_english-2013.pdf [Consulté le 7 avril 2014].
- 65 Demos. « Women and the Arab Spring: Spotlight on Egypt, Tunisia and Libya (CEDAW) » Demos, novembre 2011, <http://www.demos.org/publication/women-and-arab-spring-spotlight-egypt-tunisia-and-libya-cedaw> [Consulté le 8 avril 2014].
- 66 Union Interparlementaire. « Women in Parliament in 2011. » IPU, 2011, <http://www.ipu.org/pdf/publications/wmpersp11-e.pdf> [Consulté le 8 avril 2014].
- 67 CARE. « Arab Spring or Arab Autumn: Women's Political Participation in the Uprising and Beyond: Implications for International Donor Policy. » CARE International, 2013, http://www.care.org/sites/default/files/documents/report_women-arab-spring_english-2013.pdf [Consulté le 7 avril 2014].
- 68 Wiacek, Benjamin. « Meet a Yemeni Feminist. » La Voix du Yémen, 12 mai 2013, <http://www.lavoixduyemen.com/en/2013/05/12/meet-a-yemeni-feminist/2648/> [Consulté le 7 avril 2014].
- 69 Pour plus d'informations sur le FCAM, visiter : <http://www.fcmujeeres.org/en.html>
- 70 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 71 Central American Women's Fund. « Our Programs. » Central American Women's Fund, 2014, <http://www.fcmujeeres.org/en/our-work/programs.html> [Consulté le 12 mai 2014].
- 72 Casey, Jean, et Gita Beker Busjeet. « Fondo Centroamericano de Mujeres: Nurturing Adolescent Girl-Led Groups » in Lydia Holden, « Grassroots Girls Solutions: Six Grassroots Organisations Transform the Lives of Adolescent Girls. » The Girl Effect/Nike, 2006, http://www.globalfundforwomen.org/storage/documents/impact/Grassroots_Girls_Solutions.pdf [Consulté le 30 avril 2014].
- 73 Pour plus d'informations sur FRIDA : The Young Feminist Fund, visiter : www.youngfeministfund.org
- 74 Pour plus d'informations sur Mama Cash, visiter : <http://www.mamacash.org/>
- 75 Pauw, Lia De. « Girls' Speak Out: Girls' Fast-talk on the Potential of Information and Communication Technologies in Their Empowerment and Development. » Plan International, 2011, <http://www.c4d.undg.org/files/girls-fast-talk-report-final-plan-international> [Consulté le 12 mai 2014].
- 76 Pauw, Lia De. « Girls' Speak Out: Girls' Fast-talk on the Potential of Information and Communication Technologies in Their Empowerment and Development. » Plan International, 2011, <http://www.c4d.undg.org/files/girls-fast-talk-report-final-plan-international> [Consulté le 12 mai 2014].

Section 1 : Chapitre 5 ; Chapitre 6

- 77 McVeigh, Tracy. « Meet the New Wave of Activists Making Feminism Thrive in the Digital Age ». The Guardian, 1er juin 2013, <http://www.theguardian.com/world/2013/jun/01/activists-feminism-digital> [Consulté le 12 mai 2014].
- 78 Gadio, Coumba. « Exploring the Gender Impacts of WorldLinks in Some Selected Participating African Countries: A Qualitative Approach. » WorldLinks, Décembre 2001, http://info.worldbank.org/etools/docs/library/36017/gender_study_afr_2001.pdf [Consulté le 12 mai 2014].
- 79 Plan. « Parce que je suis une fille : 2014 Les voies du pouvoir (Inde) : rapport initial. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Plan Inde, avril 2014.
- 80 Jallof, Birgitte. « Now We are Seen as Real Human Beings! » In Lars Rudebeck et Mia Melin. « Whose Voices: Media and Pluralism in the Context of Democratization: Proceeding of a Conference Workshop in Uppsala, septembre 20-21, 2007 ». Uppsala : Collegium for Development Studies, 2008.
- 81 Pauw, Lia De. « Girls' Speak Out: Girls' Fast-talk on the Potential of Information and Communication Technologies in Their Empowerment and Development. » Plan International, 2011, <http://www.c4d.undg.org/files/girls-fast-talk-report-final-plan-international> [Consulté le 12 mai 2014].
- 82 Pauw, Lia De. « Girls' Speak Out: Girls' Fast-talk on the Potential of Information and Communication Technologies in Their Empowerment and Development. » Plan International, 2011, <http://www.c4d.undg.org/files/girls-fast-talk-report-final-plan-international> [Consulté le 12 mai 2014].
- 83 Pour plus d'informations sur Everyday Sexism, visiter : www.everydaysexism.com
- 84 Pour plus d'informations sur Blank Noise Project, visiter : <https://www.flickr.com/photos/blanknoisethisplace>
- 85 Pour plus d'informations sur le Fightback App, visiter : <http://www.fightbackmobile.com/welcome>
- 86 Pour plus d'informations sur AMPLIFY, visiter : <http://amplifyyourvoice.org/>
- 87 Pour plus d'informations sur Radical Hub, visiter : <http://radicalhub.com/about/>
- 88 Pour plus d'informations sur Guerilla Girls, visiter : <http://www.guerrillagirls.com/>
- 89 Pour plus d'informations sur Feministing, visiter : <http://feministing.com/>
- 90 Pour plus d'informations sur Harpyness, visiter : <http://www.harpyness.com/>
- 91 Pour plus d'informations sur Gender Across Borders, visiter : <http://www.genderacrossborders.com/2012/10/08/new-project-we-need-your-help/>
- 92 Pour plus d'informations sur Jezebel, visiter : <http://jezebel.com/about/>
- 93 Pour plus d'informations visiter : <http://www.feminist.com/>
- 94 Pour plus d'informations sur UK Feminista, visiter : <http://ukfeminista.org.uk/>
- 95 Young Feminist Wire. « About Us ». AWID, 2014, <http://yfa.awid.org/about-us/> [Consulté le 12 mai 2014].
- 96 Martin, Courtney E. et Vanessa Valenti. « #femfuture: Online Revolution. » Barnard Center for Research on Women, 2013, <http://bcrw.barnard.edu/publications/femfuture-online-revolution> [Consulté le 12 mai 2014].
- 97 Mirk, Sarah. « Where are the Young Feminist Leaders? For Now, Right Here Online. » Bitch Media, 8 avril 2013, <http://bitchmagazine.org/post/where-are-the-young-feminist-leaders-for-now-right-here-online> [Consulté le 5 juin 2014].
- 98 Rai, Shirin M. « Analysing Global Governance » in Shirin M. Rai et Georgina Waylen (eds) « Global Governance: Feminist Perspectives. » Royaume-Uni : Palgrave.
- 99 Entretien avec Lili Harris, Chargée de projet et de recherche & Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 100 Cochrane, Kira. « How to Set Up and Run a Successful Feminist Campaign. » The Guardian, 6 janvier 2014, <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/2014/jan/06/how-to-run-a-successful-feminist-campaign> [Consulté le 12 mai 2014].
- 101 Fox, Leslie M., Fatou Jah, et Andrew John Howe. « Cross-Country Research Study on: Access of Girls and Women to Decision-Making Processes in West Africa and Cameroon. » Recherche commissionnée pour le rapport 2014 de « Parce que je suis une fille » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest, 2014.
- 102 Cité dans Hendricks, Sarah. « Highlights from the Girls' Fast talk on the Potential of Information Technologies and Communication Technologies in Girls' Empowerment and Development. » Plan International, <http://www.c4d.undg.org/system/files/Ms.%20Sarah%20Hendricks%20Plan%20International.pdf> [Consulté le 14 mai 2014].
- 103 Greene, Margaret E., Laura Cardinal et Eve Goldstein-Siegel. « Girls Speak: A New Voice in Global Development. » International Center for Research on Women, 2009, <http://www.ungei.org/files/Girls-Speak-A-New-Voice-In-Global-Development.pdf> [Consulté le 12 mai 2014].
- 104 Entretien avec Nikki van der Gaag.
- 105 Entretien avec Nikki van der Gaag, qui figure dans Plan. « Parce que je suis une fille : La situation des filles 2010 – Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités. » Plan International, 2010.

Chapitre 5 Dossier spécial

- 1 Plan. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Plan International, 2011.
- 2 Greene, Margaret. « Ending child marriage in a generation: What research is needed? » Ford Foundation, janvier 2014.

Chapitre 6

- 1 Cité dans : Rehn, Olli. « EP Hearing: Europe Back on Top With 50/50: Can Gender Parity Present a Cure for the Crisis? » Keynote speech by Vice-President Olli Rehn. « Commission européenne, 2013, http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/rehn/headlines/news/2013/03/2013-03-06_news_en.htm [Consulté le 8 juillet 2014].
- 2 Jones, Nicola, Caroline Harpers et Carol Watson. « Stemming Girls' Chronic Poverty: Catalysing Development Change by Building Just Social Institutions. » Chronic Poverty Research Centre, 2010.
- 3 Fox, Leslie M., Fatou Jah et Andrew John Howe Recherche sur plusieurs pays traitant de : « Access of girls and women to decision-making processes in West African and Cameroon (2014) » Bureau régional de Plan International Afrique de l'Ouest.
- 4 Nike. « The Girl Declaration. » Nike, <http://www.girlseffect.org/2015-beyond/the-declaration/> [Consulté le 1er juillet 2014].
- 5 Pour toutes les recommandations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, lire « Le droit d'une fille d'apprendre sans peur », Plan International, 2013.

- 6 Pour plus d'information sur Data2X, visiter : <http://www.unfoundation.org/what-we-do/issues/women-and-population/data2x.htm> ; Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : La Banque mondiale, 2014.
- 7 Pour accéder à toutes les recommandations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, voir Plan. « Le droit d'une fille d'apprendre sans peur », Plan International, 2013.
- 8 Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : Banque mondiale, 2014.
- 9 Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : Banque mondiale, 2014.
- 10 Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : Banque mondiale, 2014.
- 11 Organisation mondiale de la santé. « WHO Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women: Initial Results on Prevalence, Health Outcomes, and Women's Responses. » Genève: OMS, 2005.
- 12 Covell, Katherine et Jo Becker. « Five Years On – A Global Update on Violence Against Children. » New York: NGO Advisory Council for Follow-up to the UN Study on Violence against Children, 2011.
- 13 Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : Banque mondiale, 2014.
- 14 Banque mondiale. « Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. » Washington, D.C. : Banque mondiale, 2014.
- 15 Plan. « Girls Promoting the Reduction of Gender-Based Violence: Marque Project. » Plan International, 2013. Évaluation interne ; et « Baseline Survey Report for "Girls Promoting Reduction of Gender Violence" (GPRGV). » Plan International Salvador et Plan International USA, avril 2014.
- 16 Organisation Internationale du Travail. « Decent Work Agenda. » International Organisation Internationale du Travail, <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang--de/index.htm> [accessed 9 juin, 2014].
- 17 Mama Cash. « About Mama Cash. » Mama Cash, <http://www.mamacash.org/who-we-are-2/about-mama-cash/>. [Consulté le 29 mai 2014].
- 18 Commission de la condition de la femme des Nations Unies. « Challenges and Achievements in the Implementation of the Millennium Development Goals for Women and Girls. » Commission de la condition de la femme des Nations Unies, 58ème Session, 25 mars 2014, <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/58/CSW58-agreedconclusions-advanceduneditedversion.pdf>
- 19 Casey, Jean, Charlotte Nussey et Feyi Rodway. « Exploring the Gap: New Ideas and Old Realities: Real Choices, Real Lives: Research with young people in Brazil, Uganda and Vietnam. » Plan International, 2014.
- SECTION 2 COHORTE**
- 1 UNICEF. « The State of the World's Children: Adolescence and Age of Opportunity. » UNICEF, 2011.
- 2 Eccles, Jacquelynne S. « The Development of Children Ages 6 to 14. » *The Future of Children*, 9, 2 (1999).
- 3 Lancy, David.F. et Annette M. Grove. « Getting Noticed: Middle childhood in cross-cultural perspective. » *Human Nature*, 22 (2011).
- 4 Niebergall, Jaclyn A. « Promoting Positive Identity among Children in a School Curriculum. » Une thèse de Master de Science de l'éducation soumise au département de Psychologie et de Recherche en éducation et la Faculté de l'école doctorale de l'Université du Kansas, 2010.
- 5 Niebergall, Jaclyn A. « Promoting Positive Identity among Children in a School Curriculum. » Une thèse de Master de Science de l'éducation soumise au département de Psychologie et de Recherche en éducation et la Faculté de l'école doctorale de l'Université du Kansas, 2010.
- 6 Campbell, B « Adrenarche and middle childhood. » *Human Nature*, 22 (2011).
- 7 Lancy, David.F. et Annette M. Grove. « Getting Noticed: Middle childhood in cross-cultural perspective. » *Human Nature*, 22 (2011).
- 8 Lancy, David.F. et Annette M. Grove. « Getting Noticed: Middle childhood in cross-cultural perspective. » *Human Nature*, 22 (2011).
- 9 Lancy, David.F. et Annette M. Grove. « Getting Noticed: Middle childhood in cross-cultural perspective. » *Human Nature*, 22 (2011).
- 10 Kabeer, Naila. « Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goal. » *Gender and Development*, 13, 1 (2005).
- 11 Cela concorde avec l'approche de la théorie de l'étude selon laquelle les questions émergent directement des données mêmes.
- 12 Sen, Amartya. « Equality of what? » Conférences Tanner de l'Université de Stanford sur les valeurs humaines, 1979 ; Sen, Amartya. « Development as Freedom. » Oxford University Press, 1999.
- 13 Watson, Carol et Caroline Harper. « Adolescent girls and gender justice: lessons learned and emerging issues from year 1 » Londres: ODI, décembre 2013.
- 14 Watson, Carol et Caroline Harper. « Adolescent girls and gender justice: lessons learned and emerging issues from year 1 » Londres: ODI, décembre 2013.
- 15 Casey, Jean, Charlotte Nussey et Feyi Rodway. « Exploring the Gap: New Ideas and Old Realities: Real Choices, Real Lives: Research with young people in Brazil, Uganda and Vietnam. » Plan International, 2014.
- 16 Kirk, David. « Empowering Girls and Women through Physical Education and Sport – Advocacy Brief. » Bangkok: UNESCO Bangkok, 2012.
- 17 Watson, Carol et Caroline Harper. « Adolescent girls and gender justice: lessons learned and emerging issues from year 1 » Londres: ODI, décembre 2013.
- 18 Harro, 1982 cité dans Rathore, 2012 « Self-esteem of Adolescent School Girls: Empowerment Lessons from U.S. Distinguished Fulbright Teacher's Award 2012. » University of Maryland, 2012.
- 19 Crockett, Lisa, Raymond Bingham et Joanne Chopak. « Timing of First Sexual Intercourse. » *Journal of Youth and Adolescence*, 25 (1996).
- 20 Lancy David. « Learning from Nobody: The Limited Role of Teaching in Folk Models of Children's Development. » *Childhood in the Past*, 3 (2010).
- 21 Gubert, Flore et Anne-Sophie Robilliard. « Risk and Schooling Decisions in Rural Madagascar: A Panel Data Analysis. » Paris: DIAL, 2007, www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2006-08.pdf
- 22 Kabeer, Naila. « Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goal. » *Gender and Development*, 13, 1 (2005).

- 23 Stromquist, Nelly P. « The Gender Socialization Process in Schools: A Cross-National Comparison. » Article commissionné pour le rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation, 2007.
- 24 Dweck, Carol S « Is Math a Gift? Beliefs That Put Females at Risk », In S.J. Ceci & W. Williams (Eds.) (2006); « Why aren't more women in science? Top researchers debate the evidence. » Washington, DC: American Psychological Association, 2006.
- SECTION 3**
- Analyse du paysage juridique international**
- 1 Défini dans l'Article 1 de l'Assemblée générale des Nations Unies. « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. » UN Doc A/RES/48/104 (1993).
- 2 Certains États déposent leurs réserves ou leur compréhension lorsqu'ils ratifient un traité, ce qui endommage la portée et l'efficacité du traité. Par exemple, de nombreux États qui ont ratifié le CEDAW ont spécifié que certaines des dispositions de non-discrimination ne s'appliquent pas aux questions du mariage, du divorce et de la succession, qui dans leur pays peuvent être gouvernés par le droit religieux ou coutumier.
- 3 Cette approche en trois étapes s'applique à tous les droits humains et a été présentée par divers organismes régionaux et internationaux. « General Comment 14: The Right to the Highest Attainable Standard of Health. » E/C.12/2000/4 (2000) para. 33.
- 4 CEDAW Committee, General Recommendation 30.
- 5 Division de l'ONU pour l'avancement des femmes, département des affaires économiques et sociales. « Handbook for Legislation on Violence against Women. » New York : UN Department for Economic and Social Affairs, 2010.
- 6 Assemblée générale de l'ONU, Rapport du Secrétaire général. « In-Depth Study of All Forms of Violence against Women. » UN Doc A/61/122/Add.1 at 318 (2006).
- 7 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 8 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 9 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 10 Rangita de Silva de Alwis. « Domestic Violence Lawmaking In Asia: Some Innovative Trends In Feminist Lawmaking. » *UCLA Pacific Basin Law Journal* 29, 2 (2012).
- 11 BBC. « Bolivian Women Battle against Culture of Harassment. » BBC, 11 mars 2014, <http://www.bbc.com/news/world-latin-america-26446066> [Consulté le 30 mai 2014].
- 12 Goldfarb, Sally. « The Legal Response to Violence against Women in the United States of America: Recent Reforms and Continuing Challenges. » Réunion de groupe d'experts de la Division de l'ONU pour l'avancement des femmes, 30 juillet 2008, [http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2008/expertpapers/EGMGPLVAW%20Paper%20\(Sally%20Goldfarb\).pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2008/expertpapers/EGMGPLVAW%20Paper%20(Sally%20Goldfarb).pdf) [Consulté le 30 mai 2014].
- 13 Futures Without Violence. « Violence against Women Act Reintroduced. » Futures Without Violence, www.futureswithoutviolence.org/content/features/detail/2343/ [Consulté le 30 mai 2014].
- 14 Thomas, Cheryl, Rosalyn Park, Mary Elligen, Mary C Ellison, Beatriz Menanteau et Laura Young. « Developing Legislation on Violence against Women and Girls. » UNIFEM and Advocates for Human Rights, mai 2011, <http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1355776748.pdf> [Consulté le 30 mai 2014].
- 15 Stop Violence Against Women. « Implementation of Domestic Violence Laws. » The Advocates for Human Rights, mai 2010, http://www.stopvaw.org/implementation_of_domestic_violence_laws [Consulté le 30 mai 2014].
- 16 Stop Violence Against Women. « Implementation of Domestic Violence Laws. » The Advocates for Human Rights, mai 2010, http://www.stopvaw.org/implementation_of_domestic_violence_laws [Consulté le 30 mai 2014].
- 17 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 18 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 19 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 20 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 21 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 22 ONU Femmes. « 2011-2012 Le progrès des femmes dans le monde : en quête de Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 23 International Development Law Organisation. « Women's Professional Participation in Afghanistan's Justice Sector: Challenges and Opportunities. » IDLO, 2014. p.12.
- 24 International Development Law Organisation, « Accessing Justice in Diverse Legal Systems: A Complex Reality for Women. » IDLO, 2013.
- 25 International Development Law Organisation. « Women's Professional Participation in Afghanistan's Justice Sector: Challenges and Opportunities. » IDLO, 2014.
- 26 International Development Law Organisation, « Accessing Justice in Diverse Legal Systems: A Complex Reality for Women. » IDLO, 2013.
- 27 Cissner, Amanda. « Testing the Effects of New York's Domestic Violence Courts: A Statewide Impact Evaluation. » Center for Court Innovation, février 2013, <http://www.courtinnovation.org/research/testing-effects-new-yorks-domestic-violence-courts>.
- 28 Ibid. p. iv.
- 29 Ibid. pp. iv-v.
- 30 Ibid. p. 70.
- 31 Directorate General, Policy Department C: Citizens' Rights and Constitutional Affairs. « Overview of the Worldwide Best Practices for Rape Prevention and for Assisting Women Victims of Rape Study. » Parlement européen, 2013, http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493025/IPOL-FEMM_ET%282013%29493025_EN.pdf.
- 32 Ibid.
- 33 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 34 Ibid.
- 35 ONU Femmes. « Legal Services. » ONU Femmes, 2012, <http://www.endvawnow.org/en/articles/154-legal-services.html>
- 36 Sarah Boseley, Rwanda: A revolution in rights for women, *The Guardian* (28 mai 2010) sur <http://www.theguardian.com/world/2010/may/28/womens-rights-rwanda>
- 37 Boseley, Sarah. « Rwanda: A revolution in rights for women. » *The Guardian*, 28 mai 2010, <http://www.theguardian.com/world/2010/may/28/womens-rights-rwanda>

Section 3

- 38 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 39 Voir par exemple, Amnesty International. « Marked for Death, Rape Survivors Living with HIV/AIDS in Rwanda. » Amnesty, 2004.
- 40 Procureur v. Akayesu, Cas No. ICTR 96-4-T, Jugement, ¶ 688 (2 Sept., 1998).
- 41 Rwanda : Loi No. 59/2008 de 2008 sur la Prévention et les Sanctions pour les violences sexistes. (2008), <http://www.refworld.org/docid/4a3f88812.html>
- 42 USAID. « USAID Activities Respond to Gender-Based Violence. » USAID, 2 Décembre 2013, <http://blog.usaid.gov/2013/12/usaid-activities-respond-to-gender-based-violence/> [Consulté le 30 mai 2014].
- 43 République du Rwanda, Ministère du genre et de la promotion de la famille. « National Strategic Plan for Fighting Against Gender-based Violence. » 2011-2016, p. 12, juillet 2011, http://www.migeprof.gov.rw/IMG/pdf/GBV_Policy_Strategic_Plan-2.pdf
- 44 Département d'État américain. « Human Rights Country Report: Rwanda. » 2013, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dclid=220149>.
- 45 Gouvernement du Rwanda. « Replies of Rwanda to List of Issues. » Commission sur les droits économiques, sociaux et culturels, E/C.12/RWA/Q/2-4/Add.1, para. 88 (2013).
- 46 Correspondant spécial de The Independent, « Defilement tops Rwanda's gender-based crimes list. » The Independent, 15 février 2013, <http://www.independent.co.ug/rwanda-ed/rwanda/7455-defilement-tops-rwandas-gender-based-crimes-list>
- 47 République du Rwanda, Ministère du genre et de la promotion de la famille. « National Strategic Plan for Fighting Against Gender-based Violence. » 2011-2016, p.4, juillet 2011, http://www.migeprof.gov.rw/IMG/pdf/GBV_Policy_Strategic_Plan-2.pdf
- 48 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 49 Ibid.
- 50 ONU Femmes. « Legal Services. » ONU Femmes, 2012, <http://www.endvawnow.org/en/articles/154-legal-services.html>
- 51 Conseil d'Europe. « Convention on Action against Trafficking in Human Beings. » Art. 15(3)-(4), <http://conventions.coe.int/Treaty/EN/Treaties/Html/197.htm>
- 52 ONU Femmes. « Legal Services. » ONU Femmes, 2012, <http://www.endvawnow.org/en/articles/154-legal-services.html>
- 53 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011p.119.
- 54 Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. « Philippines: Domestic violence, including legislation, availability of state protection and support services for victims. » 6 avril 2010, <http://www.refworld.org/docid/4e438d2c2.html>
- 55 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 56 UNHCR, Philippines. Sur <http://www.refworld.org/docid/4e438d2c2.html>
- 57 Commission philippine sur la femme. « Statistics on violence against Filipino Women. » 2014, <http://pcw.gov.ph/statistics/201405/statistics-violence-against-filipino-women>
- 58 Ibid.
- 59 Assemblée générale de l'ONU, Rapport du Secrétaire Général. « In-Depth Study of All Forms of Violence against Women. » UN Doc A/61/122/Add.1 at 318 (2006)
- 60 ONU Femmes. « 2011-2012 Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice. » ONU Femmes, 2011.
- 61 Ibid.
- 62 Malawi. « Protection against (Prevention of) Domestic Violence Act 5. » 2006, http://www1.chr.up.ac.za/undp/domestic/docs/legislation_13.pdf.
- 63 Giridhar, Nisha. « The Global Spread of Domestic Violence Legislation: Causes and Effects. » Université de New York, printemps 2012, http://politics.as.nyu.edu/docs/IO/4600/Giridhar_Nisha.pdf
- 64 Organisation mondiale de la santé, « World Report on Violence and Health. » 2002, http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/global_campaign/en/chap4.pdf
- 65 Association américaine du barreau. « Georgia Past Programs. » ABA Rule of Law Initiative, http://www.americanbar.org/advocacy/rule_of_law/where_we_work/europe_eurasia/georgia/programs_past.html.
- 66 Goldfarb, Sally. « The Legal Response to Violence against Women in the United States of America: Recent Reforms and Continuing Challenges. » Réunion d'experts de la Division de l'ONU pour l'avancement des femmes, 30 juillet 2008, [http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2008/expertpapers/EGMGLVAW%20Paper%20\(Sally%20Goldfarb\).pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/vaw_legislation_2008/expertpapers/EGMGLVAW%20Paper%20(Sally%20Goldfarb).pdf) [Consulté le 30 mai 2014].
- 67 Break the Cycle. « 2010 State by State Teen Dating Violence Report Cards: A National Survey of Teen Dating Violence Laws. » 2010, <http://www.breakthecycle.org/sites/default/files/pdf/2010-Dating-Violence-State-Law-Report-Card-Full-Report.pdf>.
- 68 Ibid.
- 69 The International Action Network on Small Arms « The Impact of Guns on Women's Lives. » Amnesty International, 2005, <http://iansa-women.org/sites/default/files/newsviews/en-impact-guns-women.pdf>.
- 70 Small Arms Survey. « Too Close to Home: Guns and Intimate Partner Violence. » Graduate Institute of International and Development Studies, 2013, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2013/en/Small-Arms-Survey-2013-Chapitre-2-summary-EN.pdf>
- 71 Ibid.
- 72 Organisation mondiale de la santé. « Violence Prevention: The Evidence. » Center for Public Health, OMS, 2010, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/77936/1/9789241500845_eng.pdf?ua=1
- 73 Ibid.
- 74 Organisation mondiale de la santé. « Violence Prevention: The Evidence. » Center for Public Health, OMS, 2010, pp. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/77936/1/9789241500845_eng.pdf?ua=1
- 75 Stedman, Brooke. « Leap from Teary to Practice: Snapshot of Women's Rights Through a Legal Lens. » Utrecht Journal of International and European Law, 4, 22 (2013).
- 76 UNFPA. « Looking Back, Moving Forward: Results and Recommendations from the ICPD-at-15 process. » Dec 2010, http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2011/UNFPA%20ICPD%20Report_web.pdf
- 77 Stop Violence against Women. « Documenting the Implementation of Domestic Violence Laws: A Human Rights Monitoring Methodology. » The Advocates for Human Rights, mai 2011, http://www.stopvaw.org/uploads/dv_monitoring_methodology.pdf

Section 3

- 78 Département d'État des États-Unis « Human Rights Country Report: Brazil. » 2013, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper>
- 79 ONU Femmes. « Maria da Penha Law: A Name that Changed Society. » 30 août 2011, <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2011/8/maria-da-penha-law-a-name-that-changed-society>
- 80 Département d'État américain. « Human Rights Country Report: Brazil. » 2013, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper>
- 81 Ibid.
- 82 Ibid.
- 83 Ibid.
- 84 UNODC. « Comprehensive Study on Cyber Crimes. » UNDOC, février 2013, http://www.unodc.org/documents/organized-crime/UNODC_CCPCJ_EG_4_2013/CYBERCRIME_STUDY_210213.pdf
- 85 UNODC. « Comprehensive Study on Cyber Crimes. » UNDOC, février 2013, http://www.unodc.org/documents/organized-crime/UNODC_CCPCJ_EG_4_2013/CYBERCRIME_STUDY_210213.pdf
- 86 Keats Citron, Danielle, « Law's Expressive Value in Combating Cyber Gender Harassment. » Michigan Law Review, 373 (2009).
- 87 Stalking Resources Center, « Summary of Changes from VAWA 2013 Related to Stalking. » National Center for Victims of Crime, 2013, <http://www.victimsofcrime.org/docs/src/vawa-2013-and-stalking.pdf?sfvrsn=2>
- 88 Droit criminel (Amendement) loi de 2013, <http://indiacode.nic.in/acts-in-pdf/132013.pdf>
- 89 Stalking Resource Center. « The Use of Technology to Stalk. » Stalking Resources Center, <http://www.victimsofcrime.org/our-programs/stalking-resource-center/stalking-information/the-use-of-technology-to-stalk>
- 90 Bureau du procureur des États-Unis, District central de Californie. « Temecula Student Sentenced to Federal Prison in Sextortion Case. » Federal Bureau of Investigation, 17 mars 2014, <http://www.fbi.gov/losangeles/press-releases/2014/temecula-student-sentenced-to-federal-prison-in-sex-tortion-case>
- 91 The New York State Education Department et the Dignity Act Task Force. « The New York State Dignity for All Students Act (Dignity Act): A Resource and Promising Practices Guide for School Administrators & Faculty. » http://www.p12.nysed.gov/dignityact/documents/DignityForAllStudentsActGuidance_POSTING.pdf.
- 92 Golda, Arthur. « Rehtaeh Parsons: Father of cyberbully victim speaks out. » BBC News Nova Scotia, 31 mars 2014. <http://www.bbc.com/news/magazine-26723618>
- 93 Convention on Cybercrime, Budapest, 23.XI.2001, <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/185.htm>
- 94 Hadijatou Mani Koraou v. The Republic of Niger, Judgment No. ECW/CJ/JUD/06/08 of 27 octobre 2008, ECOWAS Court of Justice.
- 95 Bureau du procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. « Special Court Prosecutor Hails RUF Convictions. » 25 février 2009, <http://www.sc-sl.org/LinkClick.aspx?fileticket=dupqs76CgyU%3D&tabid=196>
- 96 D'après l'Organisation mondiale de la santé, cette procédure est liée aux « graves saignements et problèmes de miction, infections, infertilité ainsi que les complications d'accouchement et les risques de donner naissance à es enfants morts-nés. » Organisation mondiale de la santé. « Fact Sheet: FGM. » février 2014, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/>.
- 97 Voir : Assemblée générale de l'ONU. « General Assembly Strongly Condemns Widespread, Systematic Human Rights Violations in Syria as it Adopts 56 Resolutions Recommended by Third Committee. » 20 Décembre 2012, <http://www.un.org/News/Press/docs/2012/ga11331.doc.htm>
- 98 UNICEF. « Female Genital Mutilation/ Female Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » New York : juillet 2013.
- 99 UNFPA. « Burkina Faso has a Strong Law Against FGM/C, But Winning Hearts and Minds Remains Crucial. » UNFPA et UNICEF, https://www.unfpa.org/gender/docs/fgmc_kit/burkinafaso.pdf
- 100 UNICEF. « Female Genital Mutilation/ Female Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » New York : juillet 2013.
- 101 Ibid.
- 102 Voir : UN General Assembly. « General Assembly Strongly Condemns Widespread, Systematic Human Rights Violations in Syria as it Adopts 56 Resolutions Recommended by Third Committee. » 20 Décembre 2012, <http://www.un.org/News/Press/docs/2012/ga11331.doc.htm>
- 103 UNICEF. « Female Genital Mutilation/ Female Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » New York : juillet 2013.
- 104 UNICEF. « Female Genital Mutilation/ Female Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » New York : juillet 2013.
- 105 Division de l'ONU pour l'avancement des femmes, département des affaires économiques et sociales. « Handbook for Legislation on Violence against Women. » New York : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2010.
- 106 BBC. « Kenyan Girls Win Circumcision Ban. » BBC, 13 Décembre 2000, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/1069130.stm>.
- 107 UNICEF. « Female Genital Mutilation/ Female Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change. » New York : juillet 2013.
- 108 Protocole pour prévenir, supprimer et sanctionner la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, qui complète la Convention de l'ONU contre le crime organisé transnational, adopté et ouvert à la signature, la ratification et l'accès par la résolution de l'Assemblée générale 55/25, 15 novembre 2000, <http://www2.ohchr.org/english/law/pdf/protocoltraff.pdf>.
- 109 Statut de Ratification, à compter du 26 mars 2014, http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&lang=en
- 110 UNICEF. « State of the World's Children: Adolescence An Age of Opportunity. » UNICEF, 2011, http://www.unicef.org/sowc2011/pdfs/SOWC-2011-Main-Report_EN_02092011.pdf
- 111 Département d'État des États-Unis. « Trafficking in Persons Report: juin 2013. » Département d'État des États-Unis, 2013, <http://www.state.gov/documents/organization/210737.pdf>.
- 112 Ibid.
- 113 Ibid.
- 114 Ibid.
- 115 Cho, Seo-Young, Axel Drehier et Eric Neumayer. « Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? » World Development, 41 (2013); Maia Oppenheim.

Section 3

- « MEPs Vote to Criminalise Buying Sex. » The Guardian, 26 février 2014, <http://www.theguardian.com/global-development/2014/feb/26/meps-vote-criminalise-buying-sex-european-parliament>.
- 116 Netherlands Helsinki Committee. « First Judgement Awarding Compensation for a Victim of Trafficking in Serbia Issues and Executed. » Netherlands Helsinki Committee, 3rd octobre 2014, http://www.nhc.nl/en/news/First_Judgment_Awarding_Compensation_for_A_Victim_of_Trafficking_in_Serbia_Issued_and_Executed.html?id=225
- Pratiques prometteuses**
- 1 Fondo Centroamericano de Mujeres (FCAM). « Case Study: Ola Joven Program. » FCAM, 2013; FCAM. « Applying Complexity and Feminist Approaches to Planning and Evaluation: the Case of the Central American Women's Fund. » FCAM, 2014, <http://www.inwf.org/wp-content/uploads/2014/02/10-AM-Intro-to-LME-Methods-Complexity-Feminist-Approaches-in-Planning-and-Evaluation-The-Case-of-the-Central-American-Womens-Fund-INWF--IHRFG-LME-Institute-by-Carla-Lopez-FCAM.pdf> [Consulté le 10 juin 2014]; En conversation avec Carla Lopez, Directrice exécutive du FCAM, 3 juin 2014.
- 2 Nicaragua, Honduras, El Salvador, Guatemala, Costa Rica et Belize.
- 3 Entretien avec Jean Casey, Chercheuse principale et coordinatrice de projet pour le rapport sur les filles.
- 4 Ximena Roman du FCAM, email communication, 10 juin 2014.
- 5 Le programme Girl Power est l'initiaice de six ONG des Pays-Bas associées à l'Alliance des droits de l'enfance : Plan Pays-Bas, Child Helpline International, Defence for Children – ECPAT International, Free Press Unlimited, International Child Development Initiatives et Women Win.
- 6 Tous les programmes ne travaillent pas sur les quatre thèmes.
- 7 Progressio. « Interim Narrative Report Progressio (Somaliland). » Progressio, mars 2013 ; Progressio. « Annex 1: Consolidated report of Workshops on Women's Caucuses. » Progressio, mars 2013 ; Progressio. « Annex 2: Civic Outreach Training, Nagaad. » Progressio, mars 2013 ; Progressio, mars 2013 ; Progressio. « Annex 3: Awareness Raising Messages. » Progressio, mars 2013 ; Hashi, Mohammed Adbi. « Training for Effective Advocacy and Women Pressure Groups. » Progressio, mars 2013. Tous les documents internes ont été fournis par Progressio.
- 8 Progressio. « Interim Narrative Report for the EC Progressio (Somaliland). » Progressio, Décembre 2011.
- 9 Kibble, Steve et Michael Wells. « Preparing for Local Elections in Somaliland: Plans, Challenges and Progress. » Progressio, août 2012, <http://www.progressio.org.uk/sites/progressio.org.uk/files/Preparing-for-local-elections-Sld-2012.pdf> [Consulté le 10 juin 2014].
- 10 Kibble, Steve et Michael Wallis. « Swerves on the Road: Report by International Election Observers on the 2012 Local Elections in Somaliland ». Progressio, juin 2013.
- Glossaire**
- 1 Institut International pour l'Environnement et le Développement. « Sustainable Development Goals: New Negotiation Under Way. » IIED, 28 janvier 2014, <http://www.iied.org/sustainable-development-goals-new-negotiation-under-way> [Consulté le 4 juin 2014].
- 2 Sustainable Development Knowledge Forum. « Sustainable Development Goals. » Nations Unies, <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1300> [Consulté le 4 juin 2014].
- 3 Nations Unies. « Beyond 2015: Overview » Nations Unies, 2014, <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml> [Consulté le 4 juin 2014].
- 4 OCDE. « Recognition Non-Formal and Informal Learning: Outcomes, Policies and Practices. » OCDE, 2010.
- 5 Plan International. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Document interne, 2011.
- 6 OMS et Department of Reproductive Health and Research. « Preventing Gender-Biased Sex Selection: An Interagency Statement OHCHR, UNFPA, UNICEF, ONU Femmes and OMS. » Organisation mondiale de la santé, 2011, http://www.who.int/reproductivehealth/publications/gender_rights/9789241501460/en/ [Consulté le 4 juin 2014].
- 7 UNICEF. « Convention on the Rights of the Child. » UNICEF, <http://www.unicef.org/crc/> [Consulté le 16 avril 2014].
- 8 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 9 Mazurana, Dyan, Prisca Benelli, Huma Gupta et Peter Walker. « Sex and Age Matter. » CARE International, 2011.
- 10 Organisation Internationale du Travail. « Resolution Concerning Decent Work and the Informal Economy. » Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail, 2002, <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf> [Consulté le 19 mai 2014].
- 11 UNESCO. « Guidebook for Planning Education in Emergencies and Reconstruction. » Paris : International Institute for Educational Planning, 2010. Citant : UNESCO, 1997.
- 12 Tufte, Thomas. « Edutainment in HIV/AIDS Prevention. Building on the Soul City Experience in South Africa. » in Jan Servaes (ed) « Approaches to Development Communication. » Paris : UNESCO, 2002. Disponible ici : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/approaches_to_development_communication.pdf [Consulté le 19 mai 2014].
- 13 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 14 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 15 EFA GMR. « Gender and Education for All The Leap to Equality 2003-2004. » Paris : UNESCO, 2003.
- 16 United Nations Development Programme. « Introductory Gender Analysis and Gender Planning Training Module. » UNDP, Jan 2014.
- 17 Plan. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Plan International, Document interne, 2011.
- 18 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 19 Plan. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Plan International, Document interne, 2011.
- 20 Plan. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Plan International, Document interne, 2011.
- 21 Plan International, « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for Children ».

Section 3

- 22 Plan. « A Girls Right to Say No To Marriage: Working to End Child Marriage and Keep Girls in School. » Plan International, 2013.
- 23 Oxford University Press. « Definition of Globalisation (in English). » Oxford University Press, 2014, <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/globalization> [Consulté le 4 juin 2014].
- 24 Sheurman, William. « Globalisation. » Au Centre de Stanford pour l'étude des langues et de l'information. « Stanford Encyclopedia of Philosophy. » Université de Stanford, 2010, <http://plato.stanford.edu/entries/globalization/> [Consulté le 4 juin 2014].
- 25 Centre pour le contrôle et la prévention des maladies. « Infant mortality. » Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, <http://www.cdc.gov/reproductivehealth/MaternalInfantHealth/InfantMortality.htm> [Consulté le 16 mai 2014].
- 26 Horn, Jessica. « Gender and Social Movements. » Bridge, 2013, <http://www.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1310/FULL%20REPORT.pdf> [Consulté le 9 avril 2014].
- 27 Horn, Jessica. « Gender and Social Movements. » Bridge, 2013, <http://www.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1310/FULL%20REPORT.pdf> [Consulté le 9 avril 2014].
- 28 OMS. « Female Genital Mutilation: Fact Sheet. » février 2014, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/> [Consulté le 9 avril 2014].
- 29 Gouvernement de l'État de Victoria. « Service Guideline on Gender Sensitivity and Safety. Promoting a Holistic Approach to Wellbeing. » Melbourne, Victoria : Mental Health, Drugs and Regions Division, Victorian Government, Department of Health, 2011.
- 30 Organisation Mondiale du Commerce. « The WTO and the Millenium Development Goals. » Organisation Mondiale du Commerce, 2014, http://www.wto.org/english/thewto_e/coher_e/mdg_e/mdg_e.htm [Consulté le 9 avril 2014].
- 31 Assemblée Générale des Nations Unies. « Resolution Adopted by the General Assembly: 55/2, United Nations Millennium Declaration. » Nations Unies, 2000, <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf> [Consulté le 9 avril 2014].
- 32 Womankind. « Women's Civil and Political Participation. » Womankind, 2013, <http://www.womankind.org.uk/policy-and-resources/womens-civil-and-political-participation/> [Consulté le 4 juin 2014].
- 33 ONU Femmes Asie de l'est et du sud-est. « Women's Political Participation. » ONU Femmes, 2011, http://www.unwomen-eseasia.org/Governance/Women_Political_Participation.html [Consulté le 4 juin 2014].
- 34 Barker, Gary, Christine Ricardo et Marcos Nascimento. « Engaging Men and Boys in Changing Gender-Based Inequity in Health: Evidence from Programme Interventions. » Genève : Organisation Mondiale de la Santé, 2007. Citant : Division des Nations Unies pour l'avancement des femmes, 2003.
- 35 Glas, Rocio. « Conditional Cash Transfer Programmes (CCTs). » Organisation Internationale du Travail, 2014, <http://www.ilo.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=2845> [Consulté le 16 avril 2014].
- 36 Child Protection Working Group. « Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Aid. » CPWG, 2012.
- 37 Horn, Jessica. « Gender and Social Movements. » Bridge, 2013, <http://www.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1310/FULL%20REPORT.pdf> [Consulté le 9 avril 2014].
- 38 Commission sur l'audit de la République des Philippines « Articles. Gender 101. » République des Philippines, http://www.coa.gov.ph/gad/articles/gender101_022006-01.htm [Consulté le 4 juin 2014].
- 39 Gouvernement de l'État de Victoria. « Service Guideline on Gender Sensitivity and Safety. Promoting a Holistic Approach to Wellbeing. » Melbourne, Victoria : Mental Health, Drugs and Regions Division, Victorian Government, Department of Health, 2011.
- 40 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 41 OCDE. « Sex Ratio at Birth. » OCDE, janvier 2006, <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=2447> [Consulté le 4 juin 2014].
- 42 UNFPA. « Sex Ratio Imbalance. » Fonds des Nations Unies pour la population, 2008, <https://www.unfpa.org/gender/selection.html> [Consulté le 4 juin 2014].
- 43 Jewkes, Rachel., Kristin Dunkle., Mzikazi Nduna et Nwabisa Jama Shai. « Transactional Sex and HIV Incidence in a Cohort of Young Women in the Stepping Stones Trial. » Journal of AIDS and Clinical Research 3, no. 5 (2012), <http://www.omicsonline.org/2155-6113/2155-6113-3-158.pdf> Citant: Wamoyi, J, D., D. Wight, M. Plummer, G.H. Mshana et D. Ross. « Transactional Sex Among Young People in Rural Northern Tanzania: an Ethnography of Young Women's Motivations and Negotiation. » Reproductive Health 7, no. 2 (2010), <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20429913>
- 44 Plan. « Plan's Policy on Gender Equality: Building an Equal World for all Children. » Plan International, Document interne, 2011.
- 45 Bureau d'évaluation de l'UNDP. « Handbook on Monitoring and Evaluating for Results. » New York: UNDP, 2002, <http://web.undp.org/evaluation/documents/handbook/me-handbook.pdf> [Consulté le 4 juin 2014].
- 46 Organisation Internationale du Travail. « Report IV(1): Decent Work for Domestic Workers. » Genève : OIT, 2010, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_104700.pdf
- 47 Organisation Internationale du Travail. « Report IV(1): Decent Work for Domestic Workers. » Genève : OIT, 2010, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_104700.pdf
- 48 OMS, UNICEF, UNFPA, La Banque mondiale. « Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2010. OMS, UNICEF, UNFPA and the World Bank estimates. » Organisation mondiale de la santé, 2012.
- 49 Adapté de : UNIFEM. « The Progress of the World's Women: Women, Work and Poverty. » New York : Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, 2005.
- 50 Kes, Aslihan et Hema Swaminathan. « Gender and Time Poverty in Sub Saharan Africa. » In C. Mark Blackden et Quentin Wodon. « Gender, Time-Use and Poverty in Sub-Saharan Africa. » Washington DC : La Banque mondiale, 2006.
- 51 Plan. « Planting Equality: Getting it Right for Girls and Boys: Plan's Gender and Child Rights Training Manual. » Plan International, Document interne, 2013.
- 52 OMS. « World Report on Violence and Health. » Genève : Organisation Mondiale de la santé, 2002.

Les filles en ligne

Une liste de liens vers des sites internet, des rapports, des instituts de recherche, des bases de données, des campagnes et des agences travaillant sur des initiatives axées plus particulièrement sur les filles et les jeunes femmes.

Les organisations de droits des filles et de la femme

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) est une organisation internationale qui œuvre pour les droits de la femme, l'égalité des sexes et le développement. Elle s'efforce de construire des alliances et influence les institutions internationales pour faire avancer la question féminine. L'AWID fournit des informations actuelles et à jour sur les droits de la femme dans l'actualité et détaille également les recherches récentes ainsi que des informations sur une multitude de sujets, de thèmes et de pays. Le Forum AWID est une conférence internationale sur les droits de la femme et le développement qui réunit des leaders et des militant(e)s pour informer sur l'égalité homme-femme et en développer la compréhension. **Visiter :** awid.org

Camfed est une organisation créée pour améliorer l'accès à l'éducation des filles au Ghana, au Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. En utilisant une approche holistique, centrée sur la communauté, Camfed apporte un soutien de longue durée, en payant par exemple les frais de scolarité d'une fille; en proposant aux femmes des formations professionnelles ainsi que des petites allocations ponctuelles. Son but est d'autonomiser les femmes en partenariat avec Cama, une association d'anciennes de Camfed, et d'autres femmes africaines qui encouragent les jeunes femmes à devenir des leaders dans leur propre communauté. **Pour en savoir plus :** camfed.org

Le Fonds pour les femmes d'Amérique Centrale (FCAM) est une fondation consacrée à la mobilisation des ressources pour les groupes locaux de femmes qui propose des outils, des savoirs et des opportunités permettant de renforcer l'action de ces groupes en tant qu'organisations qui défendent et font la promotion de leurs droits de la personne. **Visiter :** fcmujeres.org/en/home.html

Equality Now est une organisation qui plaide pour les droits des femmes et des filles du monde entier en accentuant la visibilité de cas

individuels de maltraitements. Ils mobilisent l'aide publique et se servent des pressions politiques pour encourager les gouvernements à faire appliquer les lois et politiques qui soutiennent les droits des femmes et des filles. **Pour en savoir plus, visiter :** equalitynow.org/resources

La Fawcett Society, créée en 1866 par la suffragiste Millicent Fawcett, est l'un des principaux organismes caritatifs britanniques de soutien des droits de la femme à la maison, au travail et dans la vie publique. Cette organisation, qui mutualise les ressources en rapport avec la discrimination sexiste au Royaume-Uni, a publié bon nombre de rapports et de documents d'information sur la représentation des femmes au niveau de la gouvernance, de l'égalité des salaires et de l'impact disproportionné de la crise économique sur la vie des femmes. **Pour plus d'informations, aller sur :** fawcettsociety.org.uk

FRIDA : Ce jeune fonds féministe est une initiative qui finance et renforce la participation et le leadership de jeunes activistes féministes de par le monde. C'est le fruit d'une collaboration entre l'AWID (Association pour les droits de la femme et le développement), le FCAM (Fonds des femmes d'Amérique centrale) et de jeunes activistes féministes de différentes régions du monde. **Pour connaître leur programme de bourses :** youngfeministfund.org

Le Fonds international pour les femmes est une fondation à but non lucratif consacrée à la création de bourses et qui participe à l'avancement des droits humains de la femme dans le monde entier. Ils ont aidé plus de 4700 organisations des droits de la femme dans 175 pays, avec des financements provenant de plus de 20 000 individus et institutions. **Pour toute information sur les possibilités de financement, visiter :** globalfundforwomen.org

Global Girl Media est une organisation à but non-lucratif consacrée à l'autonomisation des filles en âge d'être dans le secondaire provenant de communautés mal desservies dans le monde pour qu'elles aient voix au chapitre dans l'univers médiatique international, par le biais des médias, du leadership et d'une formation journalistique. **Pour plus d'informations, aller sur :** globalgirlmedia.org

Ipas est une organisation dont le but est d'accroître la capacité des femmes à exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Son

activité s'étend sur différents domaines, et se focalise sur la violence sexuelle et la jeunesse, en y intégrant des actions de plaidoyer, l'engagement communautaire, la recherche et la formation du personnel médical dans des compétences cliniques et d'aide psychologique pour l'avortement. **Pour plus d'informations, visiter :** ipas.org/en.aspx

KOFAVIV est un réseau de femmes et d'hommes qui se consacrent à l'aide des victimes de violences sexuelles. Ces personnes donnent accès aux soins de santé et à une représentation légale aux victimes en les rapprochant de leur communauté, et leur donnent un moyen d'expression tout en les guidant vers l'obtention de la justice à Port-au-Prince, en Haïti. **Voix :** kofaviv.blogspot.co.uk

Mama Cash soutient les initiatives de femmes dans le monde entier, fort de l'opinion selon laquelle le changement social commence avec les femmes et les filles. Depuis 1983, Mama Cash a attribué plus de 37 millions d'euros pour faire avancer les droits de la personne pour les femmes et les filles, en travaillant en Asie, en Afrique, au Moyen Orient, en Europe, en Amérique Latine, dans la Caraïbe et les États indépendants du Commonwealth. **Pour plus d'informations, voir :** mamacash.org

The Population Council est une ONG internationale qui mène des recherches sur les problèmes relatifs à la population mondiale. Ses travaux se répartissent entre 3 domaines principaux : le VIH/sida ; la pauvreté, les jeunes et les questions de genre ; et la santé reproductive. Par l'intermédiaire de recherches dans plus de 50 pays, le Population Council travaille en partenariat pour trouver des solutions qui mènent à des politiques, des programmes, et des technologies plus efficaces. **Pour trouver ressources et publications, voir :** popcouncil.org/research

Vital Voices est un partenariat international qui a pour but l'autonomisation des femmes à travers le monde. Travaillant en partenariat avec des hauts fonctionnaires, des organisations dans le secteur des affaires et des cadres d'ONG, il forme des leaders et entrepreneurs féminins dans le monde entier qui peuvent ensuite dans leur propre communauté former à leur tour des femmes pour construire un réseau de leaders féminins modèles. **Pour plus d'informations, visiter :** vitalvoices.org

Women for Women International est une ONG internationale qui travaille avec des



femmes socialement exclues ayant survécu à des conflits. Elle leur apporte une aide financière, une formation professionnelle, leur fait prendre conscience de leurs droits et leur fournit une éducation en matière de leadership. Pour en savoir plus sur les programmes et les projets de cette ONG, **consulter le site :** womenforwomen.org

Womankind Worldwide a pour but de promouvoir les femmes en tant qu'instruments du changement dans le développement. Cette organisation est présente dans 15 pays émergents et finance en partenariat avec des organisations de droits de la femme des projets liés aux droits des femmes, à la santé et à l'autonomisation féminine. **Visiter le site :** womankind.org.uk

Campagnes

10x10 exploite le support cinématographique et les actions sociales pour accroître les investissements pour la cause des filles, en sensibilisant l'opinion publique et en créant un vaste réseau relationnel local. En mars 2013 10x10 a lancé « Girl Rising », un film qui suit neuf filles dans neuf pays différents, pour montrer le pouvoir et la force de l'éducation des filles. **Pour en savoir plus sur les films et sur le travail de cet organisme, consulter le site :** 10x10act.org **Pour plus d'informations sur Girl Rising, visiter :** girlrising.com

Stop Violence against Girls in School est une initiative d'ActionAid dans plusieurs pays qui lutte contre la violence envers les filles à l'école au Ghana, au Kenya et au Mozambique. Cette campagne vise à réduire la violence à l'égard des filles dans les écoles en élaborant des politiques et des lois en vue d'autonomiser les filles pour lutter contre cette culture de violence à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, tout en augmentant le nombre de filles inscrites. On peut trouver des informations générales sur le projet *Stop Violence Against Girls in School* sur **le lien suivant :** actionaid.org/what-we-do/education/stop-violence-against-girls-schools

Le Projet « Everyday Sexism », fondé seulement en 2012, couvre aujourd'hui 19 pays, et procure une plateforme en ligne pour que les femmes y inscrivent les cas de sexisme auxquels elles sont confrontées dans leur vie quotidienne. **Pour lire les témoignages, visiter :** everydaysexism.com





Feministing est une communauté en ligne pour les féministes et leurs sympathisant(e)s. Ce site est alimenté par des jeunes militantes féministes du monde entier, et s'appuie sur la culture populaire et l'humour comme moyens d'éveiller les consciences sur le sujet des droits des femmes. **Pour découvrir ou contribuer, visiter :** feministing.com

Le Girl Effect est une initiative conjointe des fondations Nike et NoVo pour créer des opportunités pour les filles. Il démontre l'impact que l'autonomisation des filles peut avoir sur l'enfant, sa communauté et l'humanité tout entière ; il propose également des outils et des informations pour les acteurs du secteur privé, les ONG, les gouvernements et les décideurs politiques sur les façons d'autonomiser les filles. **On peut visiter le Girl Effect ici :** girlffect.org

Girl Up désigne la campagne de sensibilisation de la Fondation des Nations unies destinée à exploiter l'énergie et l'enthousiasme des filles en l'utilisant comme un puissant instrument du changement. Cette campagne vise à créer des opportunités pour que les filles puissent bénéficier d'une éducation, être en bonne santé et en position d'être les prochaines générations de leaders. **Voir :** girlup.org

Hollaback est un mouvement international contre le harcèlement de rue. Il relie des femmes du monde entier entre elles, leur permettant de parler de leur expérience du harcèlement par le biais de blogs dans 26 pays différents. **Pour plus d'informations, visiter :** ihollaback.org

MenCare est une campagne internationale pour les pères qui met en valeur leur implication en tant que parents justes, non-violents et attentifs au niveau des soins aux enfants. Cette campagne a une approche pluridimensionnelle du changement d'attitudes, travaillant à la fois sur le terrain avec des groupes de pères locaux et au niveau international par le biais de campagnes médiatiques, pour remettre en question l'idée que la tâche de s'occuper des enfants devrait revenir exclusivement aux femmes. **Pour toute information et pour télécharger des documents ressources, visiter :** men-care.org

Plan International : Campagne « Parce que je suis une fille » a pour but d'aider des millions de filles à obtenir l'éducation, les compétences et l'aide dont elles ont besoin pour transformer leur vie et le monde qui les entoure. Pour Plan International, l'éducation est l'un des meilleurs investissements possibles pour mettre fin à la pauvreté. **Pour « lever la main » en faveur des droits des filles, visiter :** plan-international.org/girls/

Le projet Représentation a été mis en place suite au succès du film de Jennifer Siebek Newsom « Miss Representation », qui affichait un regard critique sur les stéréotypes sexospécifiques et les représentations de la femme à travers un ensemble de médias. Ce projet vise à poursuivre l'idée du film de Jennifer Newsom en utilisant des contenus médiatiques pour exposer les plus grandes injustices sexistes. **Pour obtenir des détails sur ce projet ; visiter :** therepresentationproject.org

La campagne du Ruban blanc est un mouvement organisé ciblant les hommes et administré par des hommes, actif dans plus de 60 pays. Ce mouvement encourage les hommes à porter un ruban blanc en symbole du fait qu'ils ne commettront jamais de violence à l'égard des femmes, n'accepteront jamais cette violence et ne se tairont jamais s'ils en sont témoins. Ils organisent également une grande variété d'activités éducatives. **On peut trouver des détails sur leurs activités en cours ici :** whiteribbon.ca



Coalitions

L'Adolescent Girls Advocacy and Leadership Initiative (AGALI) est un partenariat mis en œuvre par les *International Health Programs of the Public Health Institute*. Son but est de renforcer les efforts de plaidoyer et la capacité de leadership pour améliorer les circonstances économiques et les opportunités éducatives des adolescentes et jeunes femmes d'Amérique Latine et d'Afrique. Les partenaires de l'AGALI ont procuré des formations directes et des services à plus de 40 000 adolescentes et à leurs partisans, en impliquant également 600 organisations locales dans des plaidoyers centrés sur les filles. **Voir :** agaliprogram.org

A Safe World for Women est une organisation à but non-lucratif menée par des femmes qui, en collaboration avec des groupes locaux, font la promotion des droits de la femme et de l'enfant. Cette organisation vise à procurer une plateforme d'interaction internationale ainsi qu'un organe d'information qui documente les droits de la femme et de l'enfant et les violences perpétrées contre eux. *A Safe World for Women* est une ressource précieuse pour les universitaires, les chercheurs et la communauté internationale. **Visiter :** asafeworldforwomen.org

Gender at Work est une collaboration internationale qui procure un renfort aux organisations pour qu'elles mettent en place des cultures d'égalité et de justice sociale, avec un accent spécifique mis sur le genre. Elle a produit nombre de publications sur la transformation des hiérarchies sexospécifiques, y compris le cadre novateur de Rao et Kellner sur l'analyse de l'égalité des sexes dans les institutions. **Pour plus d'informations, visiter :** genderatwork.org

L'Inter-Parliamentary Union (Union inter-parlementaire) est une organisation internationale de parlements créée en 1889. Cette union s'est exprimée sur l'importance de l'augmentation de la représentation des femmes au sein des parlements, en affirmant que la véritable démocratie n'est possible qu'avec l'égalité de représentation. Le IPU, en plus de publications régulières sur l'importance de l'égalité des sexes en politique, est derrière le « *Quota project* », un site web qui traite des parlements et partis internationaux qui ont des quotas de représentation féminine, ainsi qu'une banque de ressources internationales sur le genre. **Pour découvrir le « quota project », visiter :** quotaproject.org

L'ONG Working Group on Girls' Rights est un réseau international qui vise à assurer l'application des droits humains des filles, et ce à chaque étape de leur jeunesse. Cette ONG cherche également à faire avancer leur statut et leur inclusion en tant qu'agents du changement, et à les aider à atteindre leur plein potentiel. **Pour plus d'informations, consulter le site :** girlsrights.org

Mouvements de jeunesse

Advocates for Youth (les militants pour la jeunesse) héberge un réseau appelé *Youth Activist Network (YAN)* comptant plus de 75 000 jeunes militants internationaux. Il est domicilié en ligne sur AMPLIFY qui fournit un espace de sensibilisation sous la forme de blogs

réguliers et de campagnes en ligne sur des sujets comme les droits reproductifs, la santé sexuelle et les questions LGBTQ. **Pour plus d'informations, visiter :** amplifyyourvoice.org

Oxfam International Youth Partnerships (OIYP) est un réseau international de jeunes qui ont en commun la vision d'un monde juste et qui s'engagent à œuvrer pour un changement social pacifique, équitable et durable au sein de leur communauté. Tous les trois ans, ce programme incorpore 300 jeunes hommes et femmes supplémentaires de 18 à 25 ans au réseau, provenant du monde entier. Depuis le lancement de ce programme en 2000, l'OIYP a collaboré avec plus de 1150 jeunes de 98 pays différents. **Pour se renseigner sur le genre et la justice, aller sur :** oiyp.oxfam.org.au/resources/

L'association mondiale des guides féminins et des éclareuses

opère dans le monde entier afin de procurer une forme d'éducation informelle aux filles leur permettant d'acquérir des compétences de vie et de développement personnel. L'association compte environ 10 millions de filles réparties dans 145 organisations membres. Elle a récemment ajouté le programme « *Voices against Violence* », en partenariat avec l'ONU Femmes, visant à lutter contre le problème de la violence à l'égard des femmes et des filles parmi ses plus jeunes membres. **Pour plus d'informations, visiter :** wagggsworld.org/en/home



La YWCA est un réseau mondial qui autonomise les femmes à travers le monde afin qu'elles soient des agents de changements sociaux et économiques. Cet organisme travaille avec 25 millions de femmes et de filles dans 22 000 communautés. Il s'occupe de quatre domaines prioritaires : la paix et la justice, les droits de la personne, la santé des femmes et le VIH/SIDA, et le développement durable. **Pour toute information, visiter :** worldywca.org

Fondations

La Fondation Cherie Blair cherche à procurer aux femmes du monde entier des opportunités dans l'entreprise et un accès à la technologie. Elle apporte financement, réseaux et soutien au développement des entreprises en partant du principe que les femmes économiquement

autonomes, tout en contrôlant mieux leur vie et celle de leurs enfants, ouvrent la voie vers un avenir meilleur pour leur communauté et leur économie. **Voir :** cherieblairfoundation.org

La Fondation Ford vise à encourager une approche collaborative parmi les organisations à but non-lucratif, les gouvernements et le secteur de l'entreprise, s'assurer de la participation d'hommes et de femmes de communautés diverses et travailler avec ceux qui sont le plus près des problèmes localisés. Cette fondation opère en créant des bourses ou des prêts qui encouragent la connaissance et renforcent les organisations et les réseaux. **Pour plus d'informations, visiter :** fordfoundation.org

La Fondation des Nations unies La section Femmes et Population de cette fondation s'emploie à l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde en partant du principe qu'elles sont essentielles à l'éradication de la pauvreté et pour la justice sociale. Elle met l'accent sur la santé reproductive et sexuelle, la violence sexiste, le changement climatique et le besoin d'augmenter les financements pour les programmes ciblant les adolescents. **Pour plus d'informations, consulter le site :** unfoundation.org

Partnerships

La Coalition pour les adolescentes sert de plateforme à plus de 30 organisations internationales qui travaillent à l'amélioration de la vie d'adolescentes des pays en développement qui sont enfermées dans des cycles de pauvreté. Cette coalition procure une plateforme unique pour permettre aux organisations de partager des informations, des outils et des ressources ; de trouver des points d'intersection et des opportunités de collaboration, développer des capacités techniques et monter des stratégies à partir de meilleures pratiques. **Aller sur :** coalitionforadolescentgirls.org

Girl Hub est le fruit d'une collaboration entre le Département de développement international du gouvernement du Royaume-Uni (DFID) et la Fondation Nike. Girl Hub a pour but la formation d'un réseau international d'experts et de défenseurs des filles pour ensuite les mettre en relation avec des programmes de développement et des décideurs afin de promouvoir les droits des filles. **Pour plus d'information, visiter le site :** girlhub.girleffect.org

Girls Not Brides est un partenariat international entre plusieurs organisations non-gouvernementales engagées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles d'atteindre leur plein potentiel. **Visiter :** girlsnotbrides.org



Global Business Coalition for Education (GBC-Ed) réunit des dirigeants d'entreprise du monde entier qui s'engagent à assurer une éducation de qualité pour tous les enfants du monde. Dirigée par Gordon et Sarah Brown, cette coalition soutient l'action internationale ciblant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au niveau de l'éducation par un travail collaboratif avec le gouvernement et d'autres parties prenantes. Leurs trois fonctions principales sont la coopération, le plaidoyer et la recherche. **Pour en savoir plus :** gbc-education.org

Le Global Partnership for Education est le seul partenariat multilatéral avec pour vocation de sécuriser une éducation de qualité pour tous les enfants, la priorité étant donnée aux plus défavorisés et aux plus vulnérables. Leurs partenaires sont des enseignants, des institutions multilatérales, des organisations de société civile, des ONG et des fondations privées, et presque 60 pays à faibles revenus en sont actuellement membres. **On peut trouver une description complète de leur travail sur :** globalpartnership.org



L'International Lesbian Gay Bisexual Trans and Intersex Association (ILGA) est une fédération internationale d'organisations qui s'engagent à améliorer les droits des LGBTI. Cette association a produit des publications régulières sur la santé et le bien-être des LGBTI et a soutenu des programmes et des actions de protestation pour obtenir le soutien du public et de gouvernements pour éradiquer la discrimination à leur égard. **Pour plus d'information, visiter le site :** ilga.org

A World at School est dirigé par Gordon et Sarah Brown et se donne pour mission de sensibiliser les populations et de plaider le droit à une éducation de qualité pour tous les enfants. Ils reconnaissent le besoin d'intensifier les efforts actuels, d'aider et de collaborer avec d'autres organismes et de mettre en avant les réussites pour atteindre les objectifs d'éducation fixés dans les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). **Visiter le site :** aworldatschool.org

La World Bank Adolescent Girls Initiative, une initiative de la Banque mondiale, a été lancée en 2008 dans le cadre d'un plan d'action pour le genre de la Banque mondiale. Cette initiative vise à améliorer les perspectives d'emploi des filles de demain avec la formation et l'éducation d'aujourd'hui. Elle opère en partenariat avec les gouvernements d'Australie, du Royaume Uni, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, et des sociétés du secteur privé telles que Cisco, Standard Chartered Bank et Goldman Sachs. Ce programme fait l'objet de projets pilotes dans huit pays à faibles revenus, y compris Haïti, le Népal et l'Afghanistan. **Voir :** go.worldbank.org/I5PX4JETMO

ONGI

Action Aid est un organisme qui œuvre dans le sens d'un monde sans pauvreté. Leur travail s'applique à un certain nombre de domaines : la faim, l'éducation, les situations d'urgence et de conflit, les droits de la femme et le VIH et le sida. **Pour obtenir des détails sur leur campagne actuelle centrée sur les filles intitulée « She can » (elle peut), visiter :** actionaid.org.uk/she-can

Oxfam International est une confédération de 17 organisations nationales indépendantes qui opèrent dans plus de 90 pays. Elles sont actives dans un grand nombre de domaines, et fournissent des mesures d'urgence, mettent en application des programmes de développement, et font campagne pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. **Pour avoir un point de vue général sur le travail d'Oxfam, visiter :** oxfam.org

Progressio est un organisme caritatif international qui a plus de 70 ans d'expérience dans le domaine du développement. Leur travail se concentre sur trois domaines critiques au niveau de la pauvreté, de la participation et d'une gouvernance efficace, d'un environnement durable et du VIH, en se concentrant particulièrement sur l'amélioration des droits et l'accès au pouvoir des femmes défavorisées et marginalisées. **Pour plus d'informations visiter le site :** progressio.org.uk

Recherche

Asia Pacific Women's Watch est un réseau d'organisations féminines de la région Asie-Pacifique. Il cherche à améliorer les droits de la femme en s'associant avec d'autres ONG, des gouvernements nationaux et l'ONU. **Plus d'informations sur le site :** apww-slwngof.org

Child Rights Information Network (CRIN) est un réseau international d'organisations pour les enfants qui coordonne et fait la promotion d'informations sur les droits de l'enfant. Il compte 2000 organisations membres, et propose des fonctions de recherche permettant de procéder par région ou par thème avec de nombreuses informations concernant des droits légaux des enfants. **Pour plus d'informations concernant les mécanismes de mise en œuvre des droits de l'enfant, voir :** crin.org/docs/CRINmechs.pdf

Le Geena Davis Institute on Gender in Media est une organisation basée sur la recherche qui travaille au sein de l'industrie des médias et du divertissement, pour influencer la réduction du stéréotype sexospécifique, la création de personnages féminins diversifiés et l'amélioration de l'équilibre homme-femme dans les programmes de divertissement ciblant les enfants de 11 ans et moins. **Pour une liste de leurs publications, visiter leur site :** coalitionforadolescentgirls.org



International Centre for Research on Women (ICRW), centre international de recherche sur la femme, est une organisation qui se concentre sur la recherche, l'aide technique pour le renforcement de la capacité d'agir et du plaidoyer. Sa recherche est centrée sur l'adolescence, le développement économique, la santé reproductive et la violence à l'égard des femmes. En ce qui concerne les adolescentes, son but est d'améliorer les droits sexuels et reproductifs, de combattre le mariage précoce et d'ouvrir l'accès à l'éducation. **On peut trouver leurs nombreuses publications ici :** icrw.org/publications

Le rapport sur l'écart entre les genres du Forum économique mondial est un rapport annuel qui fournit un cadre de mesure des disparités de

genre dans le monde. Ce rapport se concentre sur la mise en évidence de ces écarts dans les droits basés sur l'économie, les politiques, l'éducation et la santé et les dispositions prises pour les femmes dans tout le globe. Il établit un classement des pays pour indiquer les endroits où les choses doivent encore changer. **Pour lire le dernier rapport sur l'écart entre les genres, visiter :** weforum.org/issues/global-gender-gap

Young Lives est une étude longitudinale internationale de la pauvreté des enfants qui accompagne 12 000 enfants du Pérou, d'Inde, du Vietnam et d'Éthiopie sur 15 ans. Ces zones ont été choisies spécifiquement à cause des problèmes qu'elles ont en commun, dont l'endettement, la reconstruction post-conflit et les conditions environnementales telles que les inondations et la sécheresse. Young Lives est un projet collaboratif de recherche financé par le Département britannique pour le développement international (UKAID) et coordonné par l'Université d'Oxford en collaboration avec des partenaires en matière de recherche et de politique dans ces quatre pays. **Pour plus d'informations sur Young Lives, aller voir sur :** younglives.org.uk

Ressources et bases de données

BRIDGE, qui est sous l'égide de l'Institut des études du développement, produit et distribue des ressources sur l'égalité homme-femme dans le domaine international, avec pour but de combler l'écart entre théorie et pratique. Ses récentes publications, ainsi qu'une liste de ressources internationales sur le sujet du genre, **peuvent être trouvées ici :** bridge.ids.ac.uk

Le Centre de recherche sur la violence envers les femmes et les enfants produit une recherche axée sur l'action dans le but de soutenir des communautés locales, nationales et internationales dans leur travail contre la violence envers les femmes et les enfants. On peut trouver les recherches et publications de ce centre **sur ce site :** learningtoendabuse.ca/our-work/publications

Girls Discovered est une ressource de données complètes et interactives en relation avec le bien-être, la santé, l'éducation et les opportunités des filles dans le monde. Elle permet aux usagers de choisir parmi 200 ensembles de données et de visionner, de comparer et d'analyser leurs données sur des cartes ou de les télécharger sous forme de tableaux. **Visiter le site :** girlsdiscovered.org/create_your_own_map/

La Base de données des institutions et du développement (GID-DB) représente un outil pour les chercheurs et décideurs pour déterminer et analyser les obstacles au développement économique des femmes. Elle couvre un total de 160 pays et comporte un panel de 60 indicateurs sur la discrimination de genre. **Pour plus d'informations, visiter :** bit.ly/12aQbyq

Un autre de leurs projets est le SIGI (*Social Institutions and Gender Index*), une mesure composite de la discrimination sexospécifique basée sur les institutions sociales dans plus de 100 pays non-membres de l'OCDE. Les utilisateurs peuvent élaborer leur propre indice de genre en changeant la priorité des institutions sociales dans le SIGI. **Voir :** genderindex.org

La Sexual Violence Research Initiative (initiative de recherche sur la violence sexuelle) vise à promouvoir la recherche sur la violence sexuelle et à l'encourager, dans le but de faire en sorte que ce problème devienne une question de santé publique prioritaire. Cet organisme, tout en programmant des conférences qui rassemblent des chercheurs, des décideurs politiques, des militants et des donateurs, et en commissionnant et gérant une large gamme de projets de recherche, gère une base de données riche portant sur la recherche sur la violence sexuelle et sur des domaines liés, que l'on peut trouver ici : www.svri.org

Who Makes the News? (qui fabrique l'actualité?) est un portail de savoir, d'information et de ressources sur le genre et les médias. Il dépend de l'Association internationale pour la communication chrétienne (*World Association for Christian Communication* ou WACC) et héberge le Projet mondial de suivi des médias, une initiative de recherche et de plaidoyer qui vise à remettre en question les disparités homme-femme à la fois dans les actualités et au sein des médias d'information. **Pour plus d'information, visiter :** whomakesthenews.org

Wikigender est un projet pilote initié par l'OCDE, consacré à l'indexage et au partage de termes et d'informations sur la question du genre, y compris l'autonomisation des filles. Ce projet vise à souligner l'importance des institutions sociales telles que les normes, traditions et pratiques culturelles qui ont un impact sur l'autonomisation des femmes. **Pour plus d'informations, visiter le site :** wikigender.org/index.php/NewHome



Young Feminist Wire est une plateforme internet créée en 2010 par l'Association pour les droits de la femme et le développement. Ce site offre l'opportunité pour les jeunes femmes qui travaillent sur les droits liés à l'égalité des sexes et sur la parité de se connecter, d'apprendre et de partager des ressources pour accroître leur efficacité. **Il faut aller voir :** yfa.awid.org

Initiatives des Nations unies

La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou CEDAW est une déclaration internationale des droits de la femme. Elle est constituée de 30 articles, et définit ce qui constitue de la discrimination envers les femmes tout en établissant un programme d'actions nationales en vue de mettre fin à de telles discriminations. **Voir :** un.org/womenwatch/daw/cedaw/

End Poverty 2015 : The United Nations Millennium Campaign (Halte à la pauvreté 2015) a pour but de soutenir les OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement) et d'y sensibiliser. La campagne produit des publications résumant les données et les réalisations des OMD jusqu'à ce jour, avec une section spécifique traitant des publications sur le genre/l'autonomisation des femmes. **Pour plus d'informations aller sur :** endpoverty2015.org

Stop Rape Now (Halte au viol) est une Action de l'ONU contre la violence sexuelle dans les contextes de conflit qui réunit le travail de 13 entités onusiennes avec pour but de mettre fin à la violence sexuelle durant les conflits armés. Elle vise à améliorer la coordination et la redevabilité, à accroître la programmation et le plaidoyer, et à soutenir les efforts nationaux pour empêcher la violence sexuelle et répondre de façon performante aux besoins des victimes. **Pour plus d'informations, visiter :** stoprapenow.org

Le programme des Nations unies pour la jeunesse est le point central des Nations unies concernant la jeunesse. Il publie tous les deux ans un rapport sur la situation mondiale de la jeunesse. Un des thèmes abordés est la situation des filles et des jeunes femmes. **Pour plus d'informations concernant son travail pour les filles et les jeunes femmes, consulter le site :** undesadspd.org/Youth.aspx

Le Centre de connaissances virtuelles pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles est présenté par l'ONU Femmes et joue le rôle d'un centre en ligne qui encourage et soutient la création de programmes basés sur des faits dans le but de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer plus efficacement les initiatives destinées à empêcher et à aborder les violences faites aux femmes et aux filles. Leur site web fournit des directives graduelles et des conseils d'experts pour la conception de ces programmes, portant notamment sur la manière de travailler avec des hommes et des garçons dans 60 langues différentes, en garantissant un accès salubre aux informations actuelles. **Pour plus d'informations, voir :** endvawnow.org

Women Watch a été créé initialement en 1997 comme projet commun avec les Nations unies pour offrir un espace internet consacré aux questions de l'égalité des sexes dans le monde et pour soutenir la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing de 1995. Ce mouvement est aujourd'hui géré par une équipe du Réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité des sexes dirigé par l'ONU Femmes et fait office de guichet central d'informations et de ressources sur la promotion de l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du système des Nations unies. **Pour plus d'informations, visiter :** un.org/womenwatch
Ce mouvement se concentre plus particulièrement sur la question des filles ; **plus de renseignements :** un.org/womenwatch/directory/the_girl_child_3012.htm

Agences de L'ONU

UN Commission on the Status of Women : la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations unies est consacrée à l'égalité hommes-femmes et à l'amélioration du statut des femmes. La 57^{me} session de la Commission a eu lieu au siège des Nations unies à New York du 4 au 5 mars 2013. Le thème examiné en priorité était l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. **Les détails sont disponibles ici :** un.org/womenwatch/daw/csw/

L'ONU Femmes ou UN Women (*United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women*) a été créé en juillet 2010 pour accélérer la progression vers les objectifs des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.



L'ONU Femmes travaille à l'éradication de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles, à l'autonomisation des femmes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, des actions humanitaires, de la paix et de la sécurité. En outre, l'ONU Femmes tient l'ensemble du système des Nations unies responsable de ses propres engagements en matière d'égalité des sexes, notamment en surveillant régulièrement les avancées du système dans ce domaine.

Pour plus d'informations, consulter le site :
unwomen.org

L'équipe spéciale inter-institutionnelle en faveur des adolescentes (UN IATF) a été créée en 2007 pour soutenir le travail de l'ONU auprès des gouvernements et des partenaires dans leurs efforts de développement de politiques et de programmes en faveur des adolescentes. **Pour accéder aux publications sur les questions de genre et l'autonomisation des femmes, voir :**
unesco.org/new/en/unesco/themes/gender-equality/resources/publications/

Le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) s'intéresse au développement de l'enfant, à l'éducation, à l'égalité homme-femme, au VIH/SIDA, à la protection de l'enfance et au plaidoyer politique. **Particulièrement intéressant pour les filles**, le rapport de 2007 sur la « Situation des Enfants dans le Monde » – « Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes », le rapport de 2009 : « La santé maternelle et néonatale », le rapport de 2010 : « Les Droits de l'Enfant », le rapport de 2011 sur « L'adolescence : l'âge de tous les possibles » et le rapport 2012 : « Des enfants dans un Monde Urbain ». **On peut lire ces rapports sur le site :**
unicef.org/sowc/

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est l'organisation de développement des Nations Unies qui travaille sur le terrain dans 166 pays. Son rapport annuel sur le développement humain assure le suivi du développement au niveau national, régional et

international. Il est disponible à l'adresse suivante :
hdr.undp.org/en/reports/
Son Indice de développement humain, particulièrement intéressant, mesure le développement d'un pays en tenant compte de l'éducation, de l'espérance de vie et des revenus, mais il élabore également des indices spécifiques au genre dans l'Indice des inégalités sexospécifiques (*Gender Inequality Index*), **qui est disponible sur :**
hdr.undp.org/en/statistics/gii

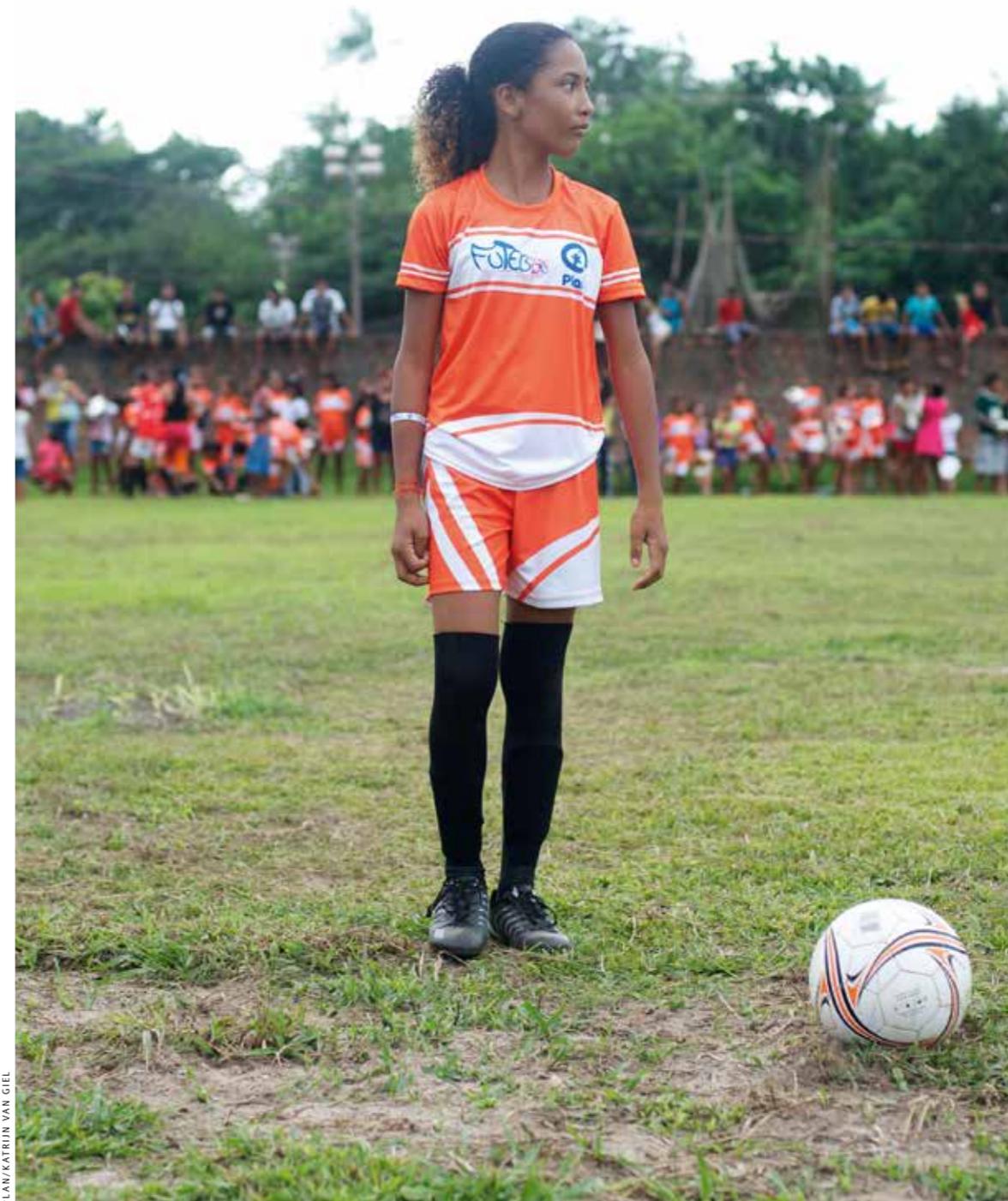
L'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI) vise à s'assurer qu'à partir de 2015 l'écart entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire sera plus faible et que tous les enfants iront au bout du cycle de l'éducation primaire. Ses projets « Réalisations et perspectives de genre » (GAP) dans l'éducation, tentent d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'OMD2 (éducation primaire universelle en 2015) et d'identifier les obstacles et les innovations. Le Rapport GAP est **disponible sur :**
ungei.org/gap/

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) utilise des données démographiques pour s'assurer que chaque homme, femme ou enfant ait le droit de vivre en bonne santé. Il publie chaque année un rapport sur « La situation de la population mondiale » dont plusieurs chapitres s'intéressent au genre. **Plus d'informations sur les adolescentes ici :**
unfpa.org/public/home/adolescents/pid/6485

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) coordonne la santé au sein de Nations unies. C'est la tâche de cet organisme de fixer les lignes directrices sur les questions de santé mondiale, en fournissant un soutien technique, des options politiques basées sur les faits tout en évaluant les tendances en matière de santé. **Pour plus d'information à propos de son travail sur la question du genre, visiter :**
who.int/gender/en/



Partie de football au Brésil.



Glossaire

Agenda post-2015 : En 2015, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) arriveront à terme, et de nouvelles priorités prendront leur place.¹ Ce nouvel ensemble de priorités est désigné par les termes « Agenda post-2015 ». Une partie de ce programme consistera à établir un ensemble d'objectifs de développement durable qui s'appuieront sur les OMD et seront orientés vers l'action et universellement applicables, tout en prenant compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement différents dans les États membres.² L'ONU mène en ce moment un processus de consultations ouvertes avec des organisations de la société civile, des *think tanks*, des institutions de recherche et des parties prenantes pour développer ce programme post-2015.³

L'apprentissage formel : est toujours organisé et structuré, et contient des objectifs. Du point de vue de l'apprenant, il est toujours délibéré. Cet apprentissage a lieu par exemple au sein d'un système de formation ou d'une institution éducative formelle. L'apprentissage informel, cependant, n'est jamais organisé, n'a pas d'objectifs de résultats fixes et n'est jamais délibéré du point de vue de l'apprenant. On l'appelle aussi souvent l'apprentissage par expérience ou tout simplement l'expérience.⁴

Autonomisation : L'autonomie est le pouvoir de construire sa vie et celle de son environnement. Le manque d'autonomie est l'un des obstacles principaux empêchant les filles et les femmes d'exercer leurs droits et d'échapper aux cycles de pauvreté. On peut surmonter cela avec une stratégie d'autonomisation. L'autonomisation basée sur le genre implique le développement des ressources des filles (sociales, économiques, politiques et personnelles), le renforcement de leur capacité à faire des choix pour leur avenir, et le développement de l'estime de soi et de leur agentivité, leur capacité à contrôler leur propre vie.⁵

Avortement sélectif : Il s'agit d'une interruption de grossesse basée sur le sexe de l'enfant à naître. Ces avortements sont en général motivés par une préférence pour les fils plutôt que les filles.⁶

Convention relative aux droits de l'enfant (Convention on the Rights of the Child ou CRC) : Le premier instrument international légalement contraignant à intégrer toute la gamme des droits de la personne – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – pour les enfants. Adoptée en 1989, cette convention décline les droits en

54 articles et deux protocoles facultatifs. Elle énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants : le droit à la survie ; le droit à se développer au maximum de ses capacités ; le droit à être protégé des influences néfastes, de la maltraitance et de l'exploitation ; et à participer pleinement à une vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes primordiaux de la convention sont la non-discrimination ; le dévouement pour les meilleurs intérêts de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; et le respect pour les opinions de l'enfant.⁷

Discrimination sexiste : La discrimination sexuelle se rapporte à une situation dans laquelle une personne est traitée différemment du fait de son appartenance au sexe masculin ou féminin plutôt que selon ses compétences ou capacités individuelles. Par exemple, l'exclusion sociale, l'incapacité à participer au processus de décision, et la restriction de l'accès à et du contrôle des services et ressources, sont les résultats courants de la discrimination. Lorsque cette discrimination fait partie de l'ordre social, elle est appelée discrimination systémique fondée sur le sexe. Par exemple, dans certaines communautés, les familles choisissent de scolariser leurs garçons mais gardent leurs filles à la maison pour aider aux tâches domestiques.⁸

Données ventilées par sexe et par âge : Données qui sont recueillies en fonction du sexe et de la tranche d'âge d'une personne. Elles peuvent être collectées par le biais de méthodes qualitatives et quantitatives.⁹

Économie informelle : Ce terme fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs ainsi qu'aux unités économiques qui ne sont pas couvertes par la loi, ou à des activités qui sont dans la limite de l'action de la loi, là où celle-ci n'est ni appliquée ni mise à exécution. Ce terme est préférable à celui de « secteur informel » dans la mesure où les travailleurs et entreprises inclus dans cette définition ne constituent pas un seul secteur mais proviennent plutôt de plusieurs secteurs différents.¹⁰

Éducation non-formelle : Activités éducatives organisées et durables qui donnent accès à un apprentissage structuré et peuvent avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions éducatives. L'éducation non-formelle peut inclure un enseignement de base, des compétences de vie, des compétences professionnelles et de la culture générale.¹¹

Éducation par le jeu : Cela fait référence à l'utilisation du théâtre et du divertissement à des fins éducatives. Plus communément, l'éducation par le jeu est le fruit de l'intégration de meilleures pratiques ou de pratiques instructives dans une fiction narrative – comme une pièce radiophonique ou une série télévisée – pour créer une émission qui communique à son audience les façons d'aborder un problème spécifique – par exemple comment se protéger du HIV.¹²

Égalité des sexes : L'égalité des sexes signifie que les femmes et les hommes, les filles et les garçons jouissent du même statut dans la société ; qu'ils ont les mêmes droits humains ; qu'ils ont droit au même niveau de respect dans leur communauté ; qu'ils ont droit aux mêmes opportunités pour leurs choix de vie, et sont autant à même de façonner les résultantes de ces choix. L'égalité des sexes ne signifie pas que l'homme et la femme sont identiques, puisque leurs besoins et leurs priorités sont différents mais liés. En général, leurs positions respectives dans la société sont basées sur des principes qui, bien qu'ils ne soient pas immuables, tendent à désavantager les femmes et les filles. Au final, promouvoir l'égalité des sexes signifie transformer les rapports de force entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, pour créer une société plus juste pour tous.¹³

Équité des sexes : C'est l'impartialité du traitement des hommes et des femmes, des filles et des garçons. Pour garantir cette impartialité, on met en place des mesures pour aborder la discrimination sociale ou historique et les désavantages vécus par les filles par rapport aux garçons. C'est une approche équitable des genres assurant un accès à et un contrôle des ressources et bénéfiques du développement par le biais de mesures ciblées, même si le renforcement de cette équité ne constitue qu'une partie d'une stratégie contribuant à l'égalité des sexes.¹⁴

Formation professionnelle : Conçue principalement pour préparer les élèves à intégrer une profession ou un métier spécifique (ou une branche professionnelle ou artisanale).¹⁵

Gender-Blind ou sans préjugé sexiste : Une approche qui n'a pas de considération pour la question du genre dans la mise en œuvre de projets, de programmes ou de politiques. Elle ne considère pas le genre comme un élément déterminant des résultats sociaux susceptible d'avoir un impact sur les politiques et projets.¹⁶ Elle ne prend pas en compte les différences entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.¹⁷

Genre : Le concept de genre se réfère aux normes,

aux attentes, aux croyances attachées aux rôles, aux relations et aux valeurs qu'on attribue aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes. Ces normes sont d'origine sociale, et ne sont ni invariables ni déterminées biologiquement, et changent avec le temps. Elles se transmettent par la famille et les amis, dans les écoles et les communautés, et par le biais des médias, des organisations gouvernementales et religieuses.¹⁸

L'intégration du genre : C'est la promotion de l'égalité homme-femme intégrée dans tous les aspects de l'organisation du travail et de ses systèmes et procédés. C'est un processus qui s'attache à ce que fait un organisme (intégration externe du genre) et comment il fonctionne (intégration interne du genre). L'intégration du genre signifie que toutes les politiques et tous les programmes, ainsi que les processus d'organisation et de management, sont conçus, mis en application, suivis et évalués en prenant en compte les besoins différents et respectifs ainsi que les contraintes des filles, des garçons, des femmes et des hommes.¹⁹

Justice de genre : La justice de genre signifie la fin des inégalités entre femmes et hommes entraînant la subordination des femmes et des filles aux hommes et garçons, dans le secteur informel comme dans le secteur formel.²⁰ Il implique que filles et garçons, hommes et femmes aient l'égalité d'accès aux ressources et puissent les contrôler de façon équitable, l'égalité dans la capacité de faire des choix dans leur vie, ainsi que l'égalité d'accès aux dispositions prises pour corriger les inégalités, selon les besoins. S'engager à la justice de genre revient à prendre position contre la discrimination sexuelle, l'exclusion et la violence sexiste.²¹

Mariage des enfants/ Mariage précoce et forcé : Le terme « mariage des enfants » est interchangeable avec d'autres termes, y compris « mariage précoce et forcé » et « mariage forcé et mariage d'enfants ». Ces termes sont souvent utilisés pour appuyer le fait que les enfants ne sont pas considérés aptes – de par leur âge – à donner leur plein consentement, librement et en toute connaissance de cause, au mariage, et sont souvent mariés sous la menace, la contrainte ou même par la violence. L'âge minimum de 18 ans est considéré approprié en vertu du droit international des droits de la personne pour s'assurer que les enfants puissent donner leur consentement libre et entier au mariage, et qu'ils aient la maturité nécessaire – physiquement, émotionnellement et psychologiquement – avant de s'engager dans le mariage. Le mariage est un partenariat formalisé et légalement contraignant

entre adultes consentants. Le mariage d'enfants, d'un autre côté, peut correspondre à n'importe quelle forme de mariage, que ce soit en vertu du droit civil, religieux ou coutumier, avec ou sans enregistrement formel, dans lequel l'un ou les deux époux a moins de 18 ans.²²

Mondialisation : D'après la définition de l'*Oxford English Dictionary* la globalisation est « le processus par lequel les entreprises et autres organisations développent une influence internationale ou entament des opérations à l'échelle internationale ». ²³ Dans la théorie sociologique contemporaine, cependant, les auteurs ont étendu cette définition pour faire référence à et inclure également l'internationalisation des processus sociaux. Le débat moderne de la mondialisation la conçoit comme un procédé de déterritorialisation où, par le biais des technologies modernes, les traditionnelles délimitations physiques et frontières géographiques ne limitent plus l'espace social. La plupart des théoriciens s'accordent sur le fait que la mondialisation est un processus à long-terme, mais dans lequel l'accélération – de l'activité sociale, du mouvement des populations, des capitaux et des biens – est une composante primordiale.²⁴

Mortalité infantile : Estimation du nombre de morts d'enfants pour 1000 naissances vivantes.²⁵

Mouvements féministes : Les mouvements qui s'alignent avec le féminisme en tant qu'idéologie politique et cherchent à lutter contre les inégalités et les injustices entre les femmes et les hommes, les formulant dans le cadre de la remise en question du patriarcat et du rapport de force patriarcal. Historiquement, les mouvements féministes ont été mis en place et constitués par des femmes, bien que des hommes et des transsexuels, individuellement, s'alignent aussi sur ces directions politiques.²⁶

Mouvements de femmes : Ce sont des mouvements construits et constitués par des femmes et qui cherchent à lutter contre les inégalités et l'injustice entre les femmes et les hommes. Ces mouvements peuvent avoir des démarches variées pour ce qui est de transformer les rapports de force entre les sexes, de la plus conservatrice à la plus radicale. Les individus et groupes au sein des mouvements féminins ne s'associent pas toujours à l'identité politique du « féminisme ». ²⁷

Mutilation génitale féminine (MGF) : définit tous les procédés qui impliquent l'ablation partielle ou totale des organes génitaux féminins externes ou toute autre atteinte aux organes génitaux féminins pour des raisons non-thérapeutiques.²⁸

Normes de genre : Ce sont des croyances socialement élaborées qui concernent le comportement des hommes et des femmes qui sont « assignées » selon leur sexe biologique. Ces normes gouvernent nos actions et nos choix et peuvent conduire à l'adoption de aux stéréotypes sexospécifiques.²⁹

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : Les objectifs du Millénaire pour le développement sont huit objectifs de développement international que les États membres des Nations unies – plus un certain nombre d'organismes internationaux – se sont accordés à atteindre avant 2015.³⁰ Ces objectifs vont de l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim à la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes.³¹

Participation civique et politique des femmes : La participation civique et politique des femmes est leur capacité à participer sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les aspects et à tous les niveaux de la vie publique et politique ainsi qu'au processus de prise de décision.³² La participation politique des femmes est fondamentale si l'on veut atteindre une égalité des sexes effective et une véritable démocratie.³³

Patriarcat : Fait référence aux inégalités de pouvoir historiques et aux pratiques et systèmes culturels qui donnent le pouvoir aux hommes et aux garçons et leur offrent plus d'avantages sociaux et matériels qu'aux femmes et aux filles.³⁴

Programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) : Ce sont des programmes qui procurent des fonds aux familles, dans la mesure où ils remplissent certaines conditions spécifiques. Parmi ces conditions il y a le fait de faire en sorte que les enfants aillent régulièrement à l'école, ou l'usage des services de nutrition ou de santé préventives tels que les programmes de vaccination.³⁵

Protection de l'enfance : Fait référence à la prévention de et aux réponses à la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence à l'égard des enfants.³⁶

Rapports de force entre les sexes : Relations hiérarchiques de pouvoir entre les femmes et les hommes qui tendent à désavantager les femmes. Ces hiérarchies de genre sont souvent acceptées comme étant « naturelles » mais ce sont des relations socialement déterminées qui ont des origines culturelles et sont susceptibles d'évoluer dans le temps. On peut les observer dans toute une gamme de pratiques sexospécifiques telles

que la division du travail et des ressources, et les idéologies, comme l'idée qu'on peut avoir de ce qui est un comportement acceptable pour les femmes et les hommes.³⁷

Sensibilité au genre : Prise en compte de la question du genre et des différents intérêts et perceptions des femmes qui découlent de leur différence au niveau de leur positionnement social et de leur rôle sexospécifique.³⁸ Des pratiques sensibles au genre reconnaissent ces différences d'expérience, d'attentes, de pression, d'inégalités et de besoins chez les femmes, les hommes, les transgenres et les intersexués. Elles prennent également en compte l'identité et les préférences sexuelles, ainsi que de nombreux autres facteurs qui interagissent avec le genre pour avoir un effet sur le bien-être de quelqu'un.³⁹

Sexe : Fait référence aux caractéristiques biologiques qui définissent les humains en tant que masculin ou féminin. Cela ne doit pas être confondu avec le genre, qui est une attribution sociale. Les caractéristiques sexuelles sont déterminées biologiquement, et restent les mêmes tout le temps et dans toutes les sociétés.⁴⁰

Sexe-Ratio à la naissance : Il s'agit du nombre de garçons nés vivants pour 100 filles nées vivantes.⁴¹ Le sexe-ratio normal à la naissance au niveau mondial oscille entre 102 et 106 garçons pour 100 filles. Cependant des ratios bien plus élevés que celui-ci ont été relevés, en particulier dans des pays où l'accès aux technologies permet aux familles de déterminer le sexe de leur enfant avant qu'il ne naisse.⁴²

Sexualité transactionnelle : L'échange de biens ou de services, y compris d'argent liquide, de transport ou de logement, contre des relations sexuelles.⁴³

Stéréotypes de genre/sexospécifiques : Les stéréotypes de genre sont des croyances socialement construites et jamais remises en question sur les différentes caractéristiques, les rôles et les relations des femmes et hommes qui sont considérées comme vraies et immuables. Les stéréotypes de genre sont reproduits et renforcés par le biais de processus tels que l'instruction et l'éducation des filles et des garçons, ainsi que l'influence des médias.⁴⁴

Suivi et évaluation : Il s'agit d'une façon de mesurer et d'évaluer la performance d'un programme ou d'un projet. Ici, la performance représente une progression vers le résultat donné ou son obtention.⁴⁵

Taux de mortalité maternelle : Le nombre de décès de femmes lors d'une grossesse ou d'un accouchement dans une période donnée pour 100 000 femmes en âge de procréer à la même période.⁴⁶

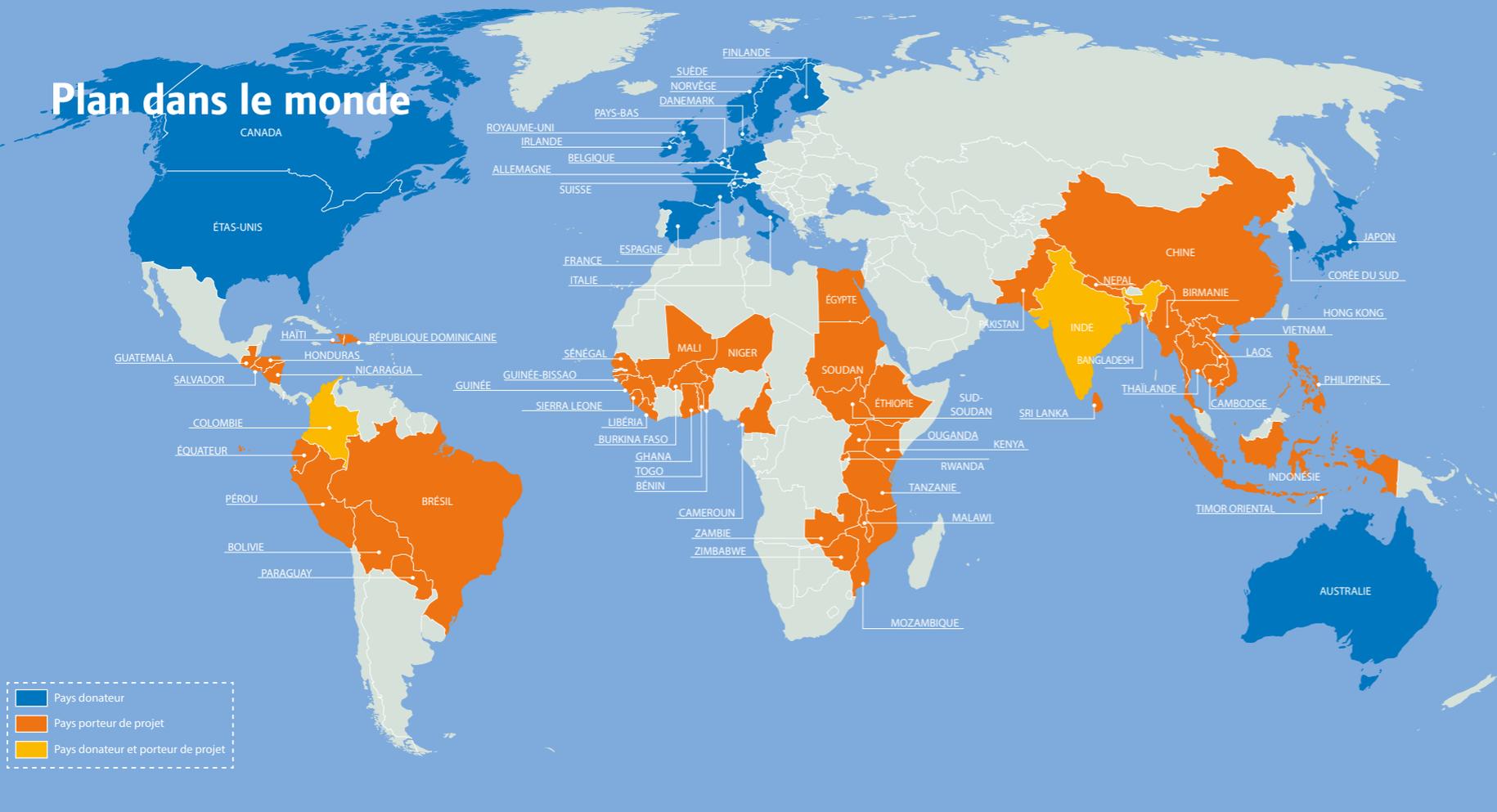
Travail domestique : En général, le travail domestique désigne un travail qui a lieu au sein du foyer, bien que la majorité de la législation nationale du travail ne définisse pas celui-ci.⁴⁷ Selon l'Organisation internationale du travail (International Labour organisation ou ILO) le travail domestique inclut deux catégories globales de travailleurs : ceux qui s'occupent de l'intendance, comme les cuisiniers, et ceux qui s'occupent des personnes, comme les personnels de garderie et les personnes effectuant des soins personnels à domicile.⁴⁸

Travail reproductif : Ce terme peut faire référence à la fois au travail de soins non-rémunéré et à l'accouchement, l'allaitement et l'éducation des enfants.⁴⁹ Il s'agit généralement d'une référence au travail qui se rapporte au fait de s'occuper de la génération suivante – qui comprend le ménage dans la maison, l'approvisionnement en nourriture et en eau, la cuisine, le nettoyage, les soins aux malades et aux plus âgés, et le bain aux enfants.⁵⁰

Violence sexiste (Gender-Based Violence ou GBV) : La violence sexiste se rapporte aux violences physiques, sexuelles, psychologiques et parfois économiques infligées à une personne du fait de son appartenance au sexe masculin ou féminin. Ce sont les filles et les femmes qui en sont le plus généralement victimes mais cette violence peut aussi s'exercer sur des garçons et des hommes, particulièrement envers ceux qui ne correspondent pas au stéréotype prédominant du mâle, dans leur comportement ou leur apparence. La violence sexiste peut se manifester dans des actes criminels d'agression commis par des individus, ou bien dans des violences socialement réprouvées pratiquées par des autorités nationales. Parmi celles-ci il y a la violence domestique, la traite des filles ou des garçons, ou les violences à l'égard des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes.⁵¹

Violence sexuelle : Se réfère à tout acte sexuel, tout effort pour obtenir un acte sexuel, tout commentaire sexuel ou avance non sollicités, toute action en vue de faire le commerce, ou à d'autres fins, de la sexualité de quelqu'un par la force, par toute personne quelle que soit sa relation à la victime, dans quelque environnement que ce soit, y compris, mais pas seulement, dans le cadre du foyer ou du travail.⁵²

Plan dans le monde



BUREAUX DE PLAN

Siège de Plan International
Duke's Court, Duke Street
Woking, Surrey
GU21 5BH
Royaume-Uni
Tél : (+44) (0) 1483 755 155
Courriel : info@plan-international.org
Site web : plan-international.org

Bureau régional de Plan pour les Amériques
Building 112, Ciudad del Saber
Clayton, Apartado 0819-05571
Panama, République de Panama
Tél : +507 317 1700
Courriel : marti.ostrander@plan-international.org

Bureau régional de Plan Asie
14th Floor, 253 Asoke Building
Sukhumvit 21 (Asoke) road, Klongtoey Nua
Wattana, BKK 10110,
Thaïlande
Tél : +66 (0) 2 204 2630-4
Courriel : aro.feedback@plan-international.org

Plan International Inc
Bureau régional de Plan Afrique de l'Est et du Sud (RESA)
Methodist Ministries Centre
Block C, 2nd Floor, Oloitoktok Rd, Lavington
P. O. Box 14202-00800
Nairobi, Kenya
Tél : + 254 714 637 217
Courriel : resaro@plan-international.org / regis.nyamakanga@plan-international.org

Bureau régional de Plan Afrique de l'Ouest
Immeuble Seydi Djamil
Avenue Cheikh Anta Diop x Rue Leo
Frobenius
Fann Residence
Dakar, Sénégal
Tél : +221 33 869 74 30
Courriel : waro.ro@plan-international.org

Bureau de Plan Union européenne
Galerie Ravenstein 27/4
1000 Bruxelles, Belgique
Tél : +32-2-504-6050
Site web : www.plan-eu.org

Bureau de liaison auprès du siège de l'ONU
de Plan International
211 E. 43rd St., Room 1200
New York, NY 10017, USA
Tél : 001 917 398 0018
Courriel : Lori.Heninger@plan-international.org

Bureau de liaison et de plaidoyer de Plan
auprès de l'ONU
Rue de Varembe 1, 5th Floor
CH-1202 Genève, Suisse
Tél : +41 22 919 71 21
Courriel : UNOfficeGeneva@plan-international.org

Bureau de liaison auprès de l'Union africaine
et bureau de programme panafricain
Plan International
Suite 103, TK Building, Bole Sub-city,
P.O. Box 5696
Addis Abeba, Éthiopie
Tel/Fax: +251 11 66 10 182
Courriel : AUIliaisonoffice@plan-international.org

Plan International Australie
Level 18, 60 City Road
Southbank
VIC 3006
Australie
Tél : +61-(0)3-9672-3600
Courriel : info@plan.org.au

Plan Belgique
Galerie Ravenstein 3 Bus 5
1000 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 504 60 00
Courriel : info@planbelgie.be

Plan Brésil
National Office
Av. Roque Petroni Jr, 1089
Salas 112 e 114, Brooklin Novo
São Paulo - SP
CEP : 04707-900
Tél : +55 (11) 3956-2170
Courriel : plan@plan.org.br

Plan Canada
245 Eglinton Ave. East
Suite 300
Toronto, Ontario
M4P 0B3
Canada
Tél : +1 416-920-1654
Courriel : info@plancanada.ca

Fundación Plan (Colombie)
Calle 71 No 13-47
Bogota, Colombie
Tél : +571-3454099
Courriel : MHenao@plan.org.co

Plan Danemark
Borgergade 10, 2. sal tv.
1300 Copenhagen K
Danemark
Tél : +45-35-300800
Courriel : plan@plandanmark.dk

Plan Finlande
Kumpulantie 3, 6th floor
00520 Helsinki
Finlande
Tél : +358-9-6869-800
Courriel : info@plan.fi

Plan France
14 Boulevard de Douaumont
75017 Paris
France
Tél : +33-1.44.89.90.90
Site web : www.planfrance.org
Courriel : contact@planfrance.org

Plan Allemagne
Bramfelder Strasse 70
D-22305 Hamburg
Allemagne
Tél : +49-40-611400
Courriel : info@plan-deutschland.de

Plan International Hong Kong
Room 1104, 11/F
Cameron Commercial Centre
458 Hennessy Road,
Causeway Bay
Hong Kong
Tél : +852 3405 5300
Courriel : info-hk@plan.org.hk

Plan Inde
E -12 Kailash Colony
New Delhi 110 048
Inde
Tél : +91 11 46558419
Courriel : india.co@plan-international.org

Plan Irlande
126 Lower Baggot Street
Dublin 2
Irlande
Tél : +353-1-6599601
Courriel : info@plan.ie

Plan Italie
Via Torri Bianche 3 Palazzo Larice,
20871 Vimercate MI, Italie
Tél : +39 039 684870.1
Courriel : info@plan-italia.org

Plan Japon
11F Sun Towers Centre Building
2-11-22 Sangenjaya, Setagaya-Ku
Tokyo 154-8545, Japon
Tél : +81-3-5481-0030
Courriel : hello@plan-japan.org

Plan Corée
#912, S Block, H Square,
231, Pangyoeyeok-ro,
Bundang-gu, Seongnam-si, Gyeonggi-do,
Corée, 463-400
Tél : +82-2-790-5436
Courriel : kno@plankorea.or.kr

Plan Pays-Bas
Stadhouderskade 60
1072 AC Amsterdam, Pays-Bas
Tél : +31-20-549-5555
Courriel : info@plannederland.nl

Plan Norvège
Tullins Gate 4C
Postboks 1 St. Olavs Plass
0130 Oslo, Norvège
Tél : +47-22-031600
Courriel : info@plan-norge.no

Plan Espagne
C/ Pantoja 10
28002 Madrid, Espagne
Tél : +34-91-5241222
Courriel : info@planespana.org

Plan Suède
Box 92150, Textilgatan 43, 4th floor
SE -120 08, Stockholm
Suède
Tél : +46-8-58 77 55 00
Courriel : info@plansverige.org

Plan Schweiz (Suisse)
Badenerstrasse 580
CH - 8048 Zurich, Suisse
Tél : +41 44 288 90 50
Courriel : info@plan-schweiz.ch

Plan Royaume-Uni
Finsgate, 5-7 Cranwood Street
Londres EC1V 9LH
Royaume-Uni
Tél : +44 (0) 300 777 9777
Courriel : mail@plan-uk.org

Plan USA
155 Plan Way
Warwick, Rhode Island 02886-1099
USA
Tél : +1-401-7385600
Courriel : donorrelations@planusa.org

À propos de Plan International



Plan est l'une des agences de développement les plus anciennes et les plus importantes au monde.

Fondée en 1937 pour porter secours aux enfants de la guerre civile espagnole, elle a fêté ses 75 ans d'existence en 2012. Nous sommes présents sur 71 pays au total : nous avons des programmes dans 50 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en Afrique, en Asie et en Amérique et 21 bureaux nationaux. Nos bureaux nationaux participent au travail de sensibilisation sur notre action et soulèvent des fonds pour le soutenir. Plan, par son travail, aide plus de 90 000 communautés, ce qui représente une population de 165 millions de personnes, dont 84 millions d'enfants. Nous prenons des engagements à long terme envers les enfants défavorisés et apportons notre soutien au plus grand nombre d'enfants possible en travaillant en partenariat et en association avec eux, leur famille, leur communauté, la société civile et le gouvernement. Nous développons des relations fructueuses qui permettent aux enfants de se faire entendre et reconnaître dans les domaines qui les concernent. Plan est un organisme indépendant sans affiliation religieuse, politique ou gouvernementale.

Plan a une vision : Un monde dans lequel tous les enfants peuvent atteindre leur plein potentiel au sein de sociétés qui respectent les droits et la dignité des personnes. Aujourd'hui des centaines de millions d'enfants sont toujours privés de leurs droits. Nous pensons que c'est absolument inacceptable.

D'ici 2015, la stratégie de Plan se concentre sur un objectif : atteindre le plus grand nombre d'enfants possible, plus particulièrement ceux qui sont exclus ou marginalisés, avec des programmes de qualité qui engendreront des bénéfices durables. Tout en appliquant cette stratégie, nous avons à cœur de devenir un seul et unique organisme, plus efficace, plus performant et collaboratif.

plan-international.org

En Ouganda.



PLAN/RICHARD WAINWRIGHT